

# Atlas des enjeux paysagers du Finistère

*Pour une prise en compte du paysage dans la planification territoriale*

## FASCICULE 3 - Les unités paysagères, et leurs enjeux



# SOMMAIRE

## Introduction : le paysage, une responsabilité collective

|  |    |
|--|----|
| Objectifs de l'atlas et ses usages ..... | 8  |
| Contenu et organisation de l'atlas ..... | 9  |
| Définitions.....                         | 10 |

## FASCICULE 1 - Une approche globale des paysages du Finistère

### 1-1/ Les éléments naturels, socle des paysages finistériens

- 1 - Le relief : la charpente des paysages finistériens
- 2 - Le rôle de la géologie dans les paysages
- 3 - L'hydrographie
- 4 - La diversité des paysages littoraux

### 1-2/ L'homme façonne les paysages

- 1 - La structure urbaine et la logique d'implantation de l'homme
- 2 - Les paysages habités
- 3 - Le patrimoine religieux, composant du paysage
- 4 - Une activité militaire marquant les paysages
- 5 - Un patrimoine végétal enrichi d'essences acclimatées
- 6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels
- 7 - Les paysages maritimes
- 8 - Les paysages des activités économiques

### 1-3/ Les grandes caractéristiques des paysages finistériens

- 1 - Les éléments prégnants des paysages finistériens
- 2 - Les valeurs que la société donne à ses paysages
- 3 - Les unités paysagères

## FASCICULE 2 - Les dynamiques paysagères contemporaines

### Introduction

### 2-1/ Les paysages agricoles

### 2-2/ Les paysages urbains

### 2-3/ Les paysages naturels

### 2-4/ Les infrastructures et les équipements dans le paysage

# SOMMAIRE

|   |     |
|---|-----|
| <b>FASCICULE 3 - Les unités paysagères, et leurs enjeux</b> ..... | 15  |
| Carte d'enjeux : mode d'emploi.....                               | 18  |
| Les îles et les îlots.....  | 21  |
| Le Trégor morlaisien.....   | 29  |
| Le Léon légumier.....   | 39  |
| Le Plateau léonard.....   | 47  |
| Les estuaires de la rade de Brest.....                            | 55  |
| L'Aulne maritime.....   | 63  |
| La presqu'île de Crozon.....                                      | 71  |
| La cuvette du Porzay.....   | 79  |
| Les marches de l'Arrée.....                                       | 87  |
| Les monts d'Arrée.....  | 97  |
| Le bassin de Châteaulin.....                                      | 105 |
| Les montagnes noires.....   | 113 |
| Le Cap-Sizun.....   | 121 |
| La baie d'Audierne et le littoral bigouden.....                   | 129 |
| La Cornouaille fouesnantaise.....                                 | 139 |
| La Cornouaille littorale.....                                     | 147 |
| Le coeur de la Cornouaille.....                                   | 155 |
| L'ouest Cornouaille.....  | 165 |
| La Cornouaille intérieure.....                                    | 173 |
| Les portes intérieures de la Cornouaille.....                     | 181 |

## FASCICULE 4 - La prise en compte du paysage dans les projets de territoire et d'aménagement

Correspondance « enjeux identifiés » <=> « fiches outils »

### 4-1/ La démarche de projet : concevoir un projet

- Le « qui fait quoi ? » dans une démarche de projet → **fiche 1**
- Le « paysage » comme fil conducteur d'un projet → **fiche 2**

### 4-2/ Dispositions législatives et outils stratégiques en faveur du paysage

- Les démarches stratégiques → **fiches 3 et 4**
- Les documents supra-communaux → **fiches 5, 6, 7 et 8**
- Les documents d'urbanisme → **fiches 9, 10, 11 et 12**

### 4-3/ Outils opérationnels et leviers d'action pour la prise en compte du paysage

- ... dans les territoires agricoles et sylvicoles → **fiches 13, 14, 15 et 16**
- ... dans le tissu urbain → **fiches 17, 18, 19 et 20**
- ... dans les territoires naturels → **fiche 21**
- ... avec les équipements et les infrastructures → **fiches 22 et 23**

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| <b>Annexes</b> .....       | 189 |
| <b>Glossaire</b> .....     | 190 |
| <b>Sigles</b> .....        | 192 |
| <b>Remerciements</b> ..... | 193 |



# Introduction





## Le paysage, une responsabilité collective

**Patrimoine commun de la Nation**, le paysage doit devenir une composante essentielle de l'aménagement du territoire.

L'État et les collectivités territoriales sont les garants de ce patrimoine commun, mais aussi de l'équilibre global des territoires entre l'économie, l'environnement et le social.

C'est parce que le paysage est **le révélateur des politiques** d'aménagement, d'urbanisme, culturelles, environnementales, sociales et économiques (notamment agricoles ou touristiques), qu'il constitue un projet de développement durable, trait d'union entre le public, les autorités locales et les acteurs de l'aménagement.

Comme il est réducteur de considérer que la seule conservation, en l'état, des paysages soit l'unique fondement d'une politique de gestion d'un territoire et d'un paysage, la Direction Départementale des Territoires de la Mer a mis sur pied cet atlas des enjeux du paysage tel un **outil pour le développement durable du Finistère afin de concilier :**

- **protection**
- **mise en valeur**
- **et développement.**

L'atlas des enjeux paysagers du Finistère tend à contribuer à mettre le paysage au centre des projets de territoire et d'aménagement.

→ L'atlas est une **base de connaissance** de la diversité paysagère du Finistère. Il s'agit de :

- Connaître la variété des paysages du Finistère, comprendre leur fondement, identifier les caractéristiques qui fondent l'identité de chacune des unités paysagères, pour mieux comprendre le territoire.
- Permettre à chaque acteur du paysage – les collectivités et leurs services, les services de l'État, les professionnels de l'aménagement, les organismes gestionnaires et les particuliers – d'adapter ses projets, mode de gestion, manière de faire, aux singularités de chacun des différents paysages du département.

L'atlas peut également devenir un outil de sensibilisation et de diffusion culturelle auprès d'un large public. La mise en ligne sur Internet répond à cette vocation.

→ L'atlas se veut également un **outil d'aide à la décision** (connaître pour mieux agir) en questionnant les enjeux du paysage.

20 **unités paysagères**, ce sont 20 contextes différents et 20 manières de concevoir un nouveau quartier, dessiner une nouvelle voie de circulation, de réaliser un aménagement foncier.

L'atlas a donc une utilité opérationnelle directe pour les acteurs, en offrant une synthèse, pour chacune des 20 unités paysagères, des caractères physiques des divers paysages dans lesquels ils sont amenés à intervenir ou à adapter leur geste à chacun d'eux.

Les acteurs pourront s'appuyer sur la **définition d'enjeux** selon le point de vue de l'État, déclinés à l'échelle des unités paysagères, afin de **contextualiser leurs projets** et conduire des actions spécifiques plus précises.

## Objectifs de l'atlas :

- Disposer d'un état des lieux des paysages du Finistère
- Développer et pérenniser une culture du paysage
- Appréhender les enjeux paysagers
- Favoriser la prise en compte du paysage dans le cadre des politiques publiques auxquelles l'État est associé.



L'approche visuelle d'un paysage peut se faire à différents niveaux de perception, relevant d'appréhensions de l'espace qui peuvent être globales ou plus fines.

L'atlas des enjeux des paysages se positionne dans une gamme de perceptions relativement larges, puisqu'il se propose d'établir un état des lieux dynamique à l'échelle du département du Finistère.

Cet état des lieux dynamique consiste en :

- une **approche globale des paysages départementaux**, stratification de données et analyse du contexte et des processus d'évolution ( *1<sup>er</sup> FASCICULE* )
- une **analyse des dynamiques paysagères contemporaines** ( *2<sup>nd</sup> FASCICULE* )
- un **zoom sur les grandes unités paysagères**, et leurs **enjeux**, comprenant une analyse des sensibilités de chacune d'entre elles ( *3<sup>ème</sup> FASCICULE* )
- les **outils** et **questionnements** pour la prise en compte du paysage dans les projets de territoire et d'aménagement ( *4<sup>ème</sup> FASCICULE* ).

Deux échelles de travail sont donc abordées :

- l'ensemble du territoire départemental,
- les unités paysagères.

L'atlas présenté ici se veut **pédagogique, synthétique** et illustré, de manière à en rendre l'usage le plus facile possible aux différents acteurs de l'aménagement.

L'objectif est de permettre un recours systématique à cet outil lors de réflexions sur des projets concernant les paysages.

C'est un gage pour le bon "passage de relais" entre la phase d'étude (l'atlas) et la phase opérationnelle (traduction des suggestions dans des réalisations concrètes en matière de politiques territoriales).

## Mode d'emploi :

L'atlas peut être lu de façon continue, mais les différents fascicules peuvent tout aussi bien être parcourus indépendamment les uns des autres.

La lecture du fascicule 3 concernant les unités paysagères et leurs enjeux peut utilement être complétée par celle des fascicules 1 et 2, développant des grands fondements et caractéristiques des paysages finistériens.

Situé à la fin du document, le glossaire donne les définitions des termes indiqués par une astérisque (\*).

## Paysage

La notion de « paysage » a beaucoup progressé au cours de l'histoire : des considérations d'esthétique, à la volonté de considérer la nature, jusqu'au cadre de vie dans son ensemble.

La **loi Paysage du 8 janvier 1993** sur la protection et la mise en valeur des paysages, instaure des objectifs de préservation de la qualité des paysages, en particulier dans la planification (PLUi/PLU) et des objectifs de protection d'éléments de paysage pour les communes ne disposant pas de PLUi/PLU (articles L.151-19, L.151-23 et R.421-23 du code de l'urbanisme). Cette loi est perçue par les acteurs de l'aménagement comme une loi d'urbanisme et d'aménagement et accompagne la montée en puissance du projet de planification territoriale.

Depuis cette loi, le paysage est une préoccupation ascendante dans les politiques d'aménagement de l'espace, qui se traduit par des textes à caractère juridique qui lui sont entièrement consacrés, principalement la **Convention Européenne du Paysage**, signée le 20 octobre 2000 par la France, et entrée en vigueur le 1er juillet 2006.

Cette convention offre, pour la première fois, une définition juridique au paysage :

**« partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».**

### Ce que dit la convention

« Partie de territoire,

Telle que perçue par les populations,

Dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

### Ce que propose le guide

=> Unités paysagères

=> Perceptions culturelles et sociales

=> Dynamiques des paysages et tendances prospectives

**« Partie de territoire »** : renvoie à la dimension physique et morphologique du paysage, une géographie modelée par l'histoire, les techniques, les économies successives des sociétés qui l'occupent et qui sont en perpétuel mouvement.

C'est à partir de cette partie de la définition que sont déterminées les unités paysagères, ensemble de paysages présentant les mêmes caractères physiques et morphologiques.

**« Perçue »** : ce second terme fait référence à la perception sensible, c'est à dire par les sens, de ce territoire (et qui concerne principalement le sens de la vue).

**« Par la population »** : c'est le domaine subjectif du paysage, celui qui fait intervenir le sujet (l'observateur) avec ses référents, sa culture et son histoire.

Ce dernier terme fait appel aux représentations sociales, culturelles, artistiques du paysage.

Aujourd'hui, la **loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** a pour ambition de protéger et de valoriser les richesses naturelles en permettant une nouvelle harmonie entre la nature et les humains. Il s'agit de **mettre en valeur le patrimoine paysager** et de **mieux prendre en compte le paysage** dans les projets d'aménagement du territoire.

Cette loi a notamment permis :

- d'inscrire la **définition du paysage dans le code de l'environnement**, laquelle devra être prise en compte par les décideurs publics :

« le **paysage** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques » (article L.350-1 A du code de l'environnement) ;

- et d'intégrer dans ses principes fondateurs la notion de « **paysages diurnes et nocturnes** » (afin de porter une attention aux zones éclairées, aux dispositifs publicitaires, aux enseignes lumineuses, aux numériques...) :

« les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, **les paysages diurnes et nocturnes**, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage ».

« **Politique du paysage** » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage.

« **Objectif de qualité paysagère** » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

« **Protection des paysages** » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

« **Aménagement des paysages** » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant à la mise en valeur, à la restauration ou à la création de paysages.

Le paysage c'est :

- une combinaison entre les éléments naturels (relief, géologie, état du ciel, végétation « naturelle », cours d'eau...) et humains (aménagement de l'espace géographique : habitats, parcellaires, réseaux...),
- une vision humaine, à la fois objective (la réalité naturelle et sociale) et subjective (l'observateur et l'acteur),
- un bien collectif,
- le cadre de vie quotidien,
- l'image du Finistère.

Certains de ces termes employés ont été institués par la **loi paysage** de 1993 et sont donc fixés dans le droit. Les définitions ne sont pas données par la loi, mais divers ateliers nationaux, associant scientifiques, paysagistes et administrations ont permis de les préciser.

## Éléments de paysage

Les éléments de paysage sont les objets matériels composant les structures (bâtiment, arbre isolé...). Ils possèdent des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, sociaux.

- Code de l'urbanisme, article L.151-19 : « *Le règlement [du plan local d'urbanisme] peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural [...].* »
- Code de l'urbanisme, article L.151.23 : « *Le règlement [du plan local d'urbanisme] peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques [...].* »



*Silhouettes de pins maritimes, éléments de paysage caractéristique de certaines unités paysagères du Finistère*

## Structures paysagères

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des éléments de paysage et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leur perception par les populations.

Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'une unité paysagère.

Elles participent au premier chef à l'identification et à la caractérisation d'un paysage et elles reflètent l'étroite interaction entre :

- les processus liés à la nature,
- les processus résultant de l'activité humaine,
- les processus immatériels liés aux perceptions et représentations paysagères des populations.

Elles offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

Code de l'environnement, article L.350-1 (I et II) : « *Sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, [...] l'État peut prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages. Ces dernières directives déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui sont applicables à ces territoires. [...]* »



*Plateau littoral, à côte rocheuse basse, où s'implante un habitat individuel à partir de la route bordant le littoral. Des vestiges de landes, prairies et de friches occupent les interstices.*

Photo : Jean Pierre FERRAND

## Unité paysagère

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée.

Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères.

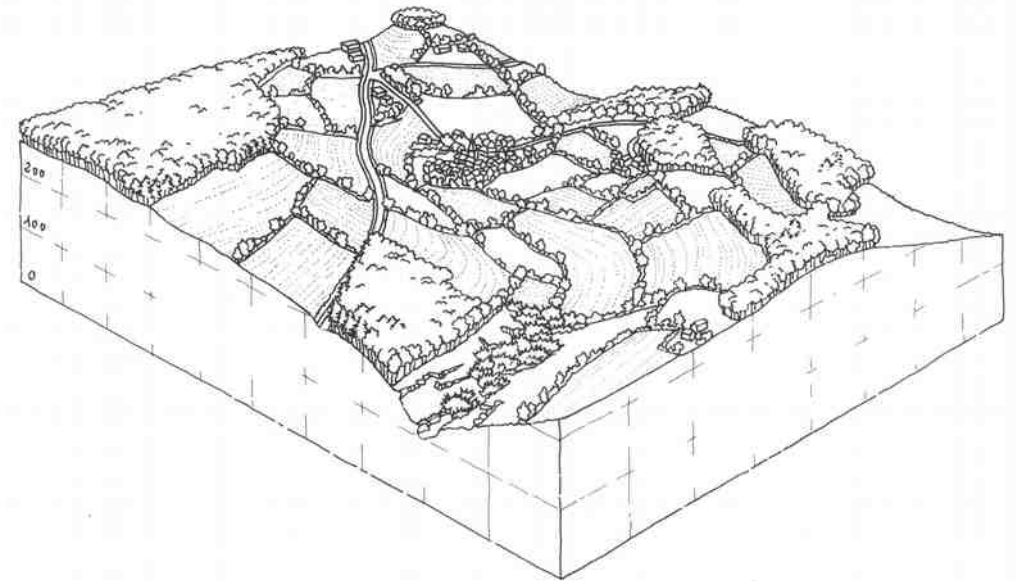
Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Les unités paysagères correspondent à la « partie de territoire » de la convention européenne du paysage.

## Bloc diagramme

Le bloc diagramme est un bon outil pour représenter l'unité paysagère.

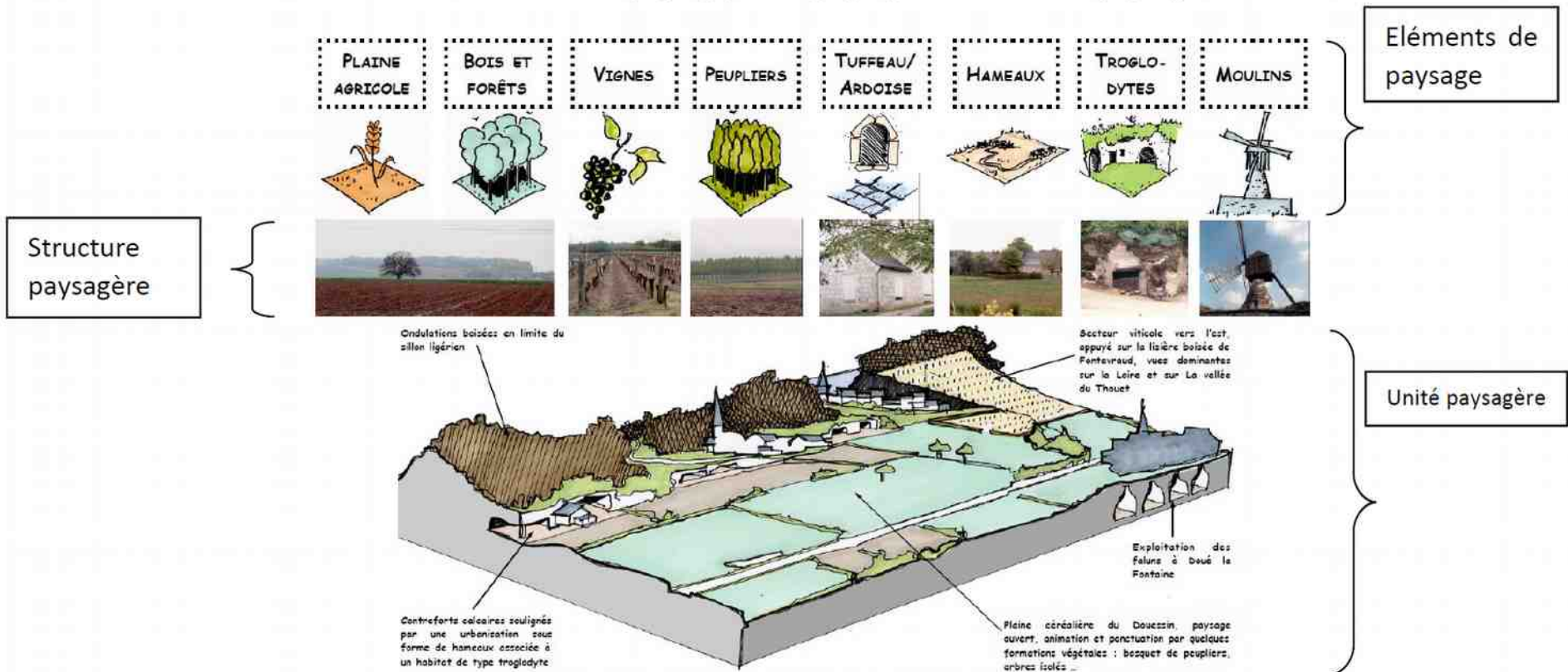
C'est la reconstruction théorique d'une « partie de territoire », réunissant les différents traits de caractère de l'unité : pentes, système de drainage des eaux, organisation et forme du parcellaire, implantation du maillage bocager, viaire, du bâti, des villages, et structures ou motifs paysagers spécifiques.



*Le Trégor morlaisien*

*Sources : bureau d'étude CERESA, 2003, Atlas des paysages du Finistère, projet DDE*

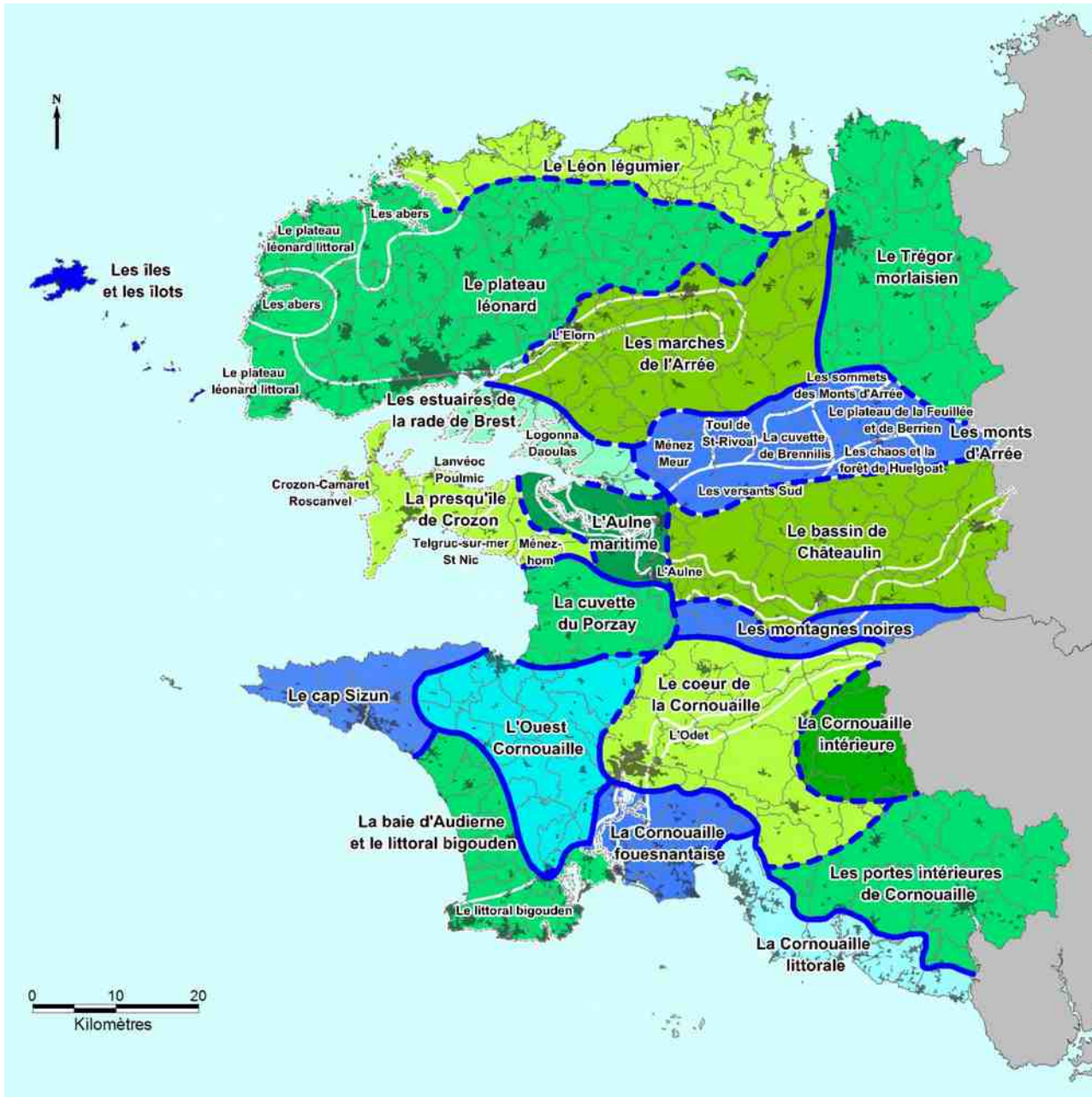
## Illustration : éléments du paysage, unité paysagère et structure paysagère



Sources : extrait de l'atlas des paysages du Maine et Loire

# **FASCICULE 3 :**

## **Les unités paysagères et leurs enjeux**



## Les unités paysagères

- Unité paysagère
- Sous unité paysagère
- Transition franche
- Transition douce
- Urbanisation dense
- Limites communales

Sources : IGN© BD Carto / DDTM29



## 20 unités paysagères

Cette partie de l'atlas est consacrée aux unités paysagères et à leurs enjeux. Le fondement de ces unités a été développé en première partie.

Chaque unité paysagère fait l'objet d'un jeu de fiches comportant :

- la **situation générale** de l'unité, communes et SCOT concerné,
- une **carte schématique d'enjeux** de l'unité, offrant une synthèse des différents enjeux identifiés, une vision globale de ce qui se joue sur cette unité,
- une **description de ses grandes caractéristiques** d'un point de vue paysager (topographie, bocage et boisement, habitat, bâti agricole, éléments particuliers),
- une description des **grandes dynamiques paysagères\*** en cours, permettant d'appréhender les processus naturels ou anthropiques qui transforment le paysage, avec une période d'analyse se concentrant sur la dernière décennie,
- une **évocation littéraire, poétique ou picturale** offrant une approche culturelle et sensible du territoire de l'unité.

|   |     |
|---|-----|
| Les îles et les îlots.....                      | 21  |
| Le Trégor morlaisien .....                      | 29  |
| Le Léon légumier.....                           | 39  |
| Le Plateau léonard.....                         | 47  |
| Les estuaires de la rade de Brest.....          | 55  |
| L'Aulne maritime.....                           | 63  |
| La presqu'île de Crozon.....                    | 71  |
| La cuvette du Porzay.....                       | 79  |
| Les marches de l'Arrée.....                     | 87  |
| Les monts d'Arrée.....                          | 97  |
| Le bassin de Châteaulin.....                    | 105 |
| Les montagnes noires.....                       | 113 |
| Le Cap-Sizun.....                               | 121 |
| La baie d'Audierne et le littoral bigouden..... | 129 |
| La Cornouaille fouesnantaise.....               | 139 |
| La Cornouaille littorale.....                   | 147 |
| Le coeur de la Cornouaille.....                 | 155 |
| L'Ouest Cornouaille.....                        | 165 |
| La Cornouaille intérieure.....                  | 173 |
| Les portes intérieures de la Cornouaille.....   | 181 |

## Cartes d'enjeux : mode d'emploi

Les projets de territoire et d'aménagement façonnent les paysages. Cet atlas des enjeux paysagers du Finistère apporte une contribution dans leur connaissance et se lit avant tout comme un document de **travail pour nourrir la vision de l'État en matière de paysage dans son rôle de Personne Publique Associée à l'élaboration des documents de planification.**

L'atlas est également destiné, dans un objectif de partage de la connaissance, aux acteurs de l'aménagement. Ainsi, cet atlas pourra éventuellement faciliter le travail des collectivités dans l'appréciation des enjeux des mutations paysagères auxquelles elles sont confrontées du fait des pressions qui s'exercent sur leur territoire et qu'elles ont vocation à organiser et gérer dans leurs SCoT et PLU.

### Objectifs et limite d'usages

Les cartes schématiques d'enjeux ont vocation à :

- donner des éléments de compréhension et réflexion aux agents de la filière planification en charge de la rédaction et du portage des enjeux de l'État.
- éclairer le contexte et les préoccupations paysagères dans lesquels les démarches ou projets de planification s'insèrent (situer et interroger les projets au regard de leur contexte paysager et de ce qui se joue, ce qui peut remettre en cause ou conforter l'identité paysagère de l'unité).
- s'interroger sur ce que les projets peuvent aussi influencer, apporter ou retirer à l'unité paysagère.

Il ne s'agit pas :

- de prétendre formuler des objectifs ou des orientations d'action, d'aménagement, tâche qui revient aux élus dans le cadre de leur exercice de planification.
- ni de donner des « contraintes supplémentaires » (il ne s'agit pas d'un document réglementaire).
- ni de donner des éléments précis (le travail est restitué à l'échelle de l'unité paysagère allant du 1/100 000<sup>e</sup> au 1/250 000<sup>e</sup>, échelle correspondant d'ailleurs souvent aux SCoT ou PLUi).

## La notion d'enjeu

Les cartes d'enjeux des unités paysagères interrogent les dynamiques paysagères et dégagent des préoccupations et des alertes selon le **point de vue de l'État**, c'est ce que l'on appelle ici un **enjeu** :

- ce qui se joue aux yeux de l'État, en termes de processus d'évolution pouvant altérer, conforter, l'identité de l'unité paysagère
- ce n'est pas une dynamique paysagère
- ce n'est pas un verbe, une action, ni un objectif
- c'est un nom

L'enjeu naît souvent d'une dynamique paysagère pouvant altérer le caractère identitaire de l'unité. La **préoccupation liée à cette dynamique est souvent formulée en enjeu.**

### Typologie d'enjeux :

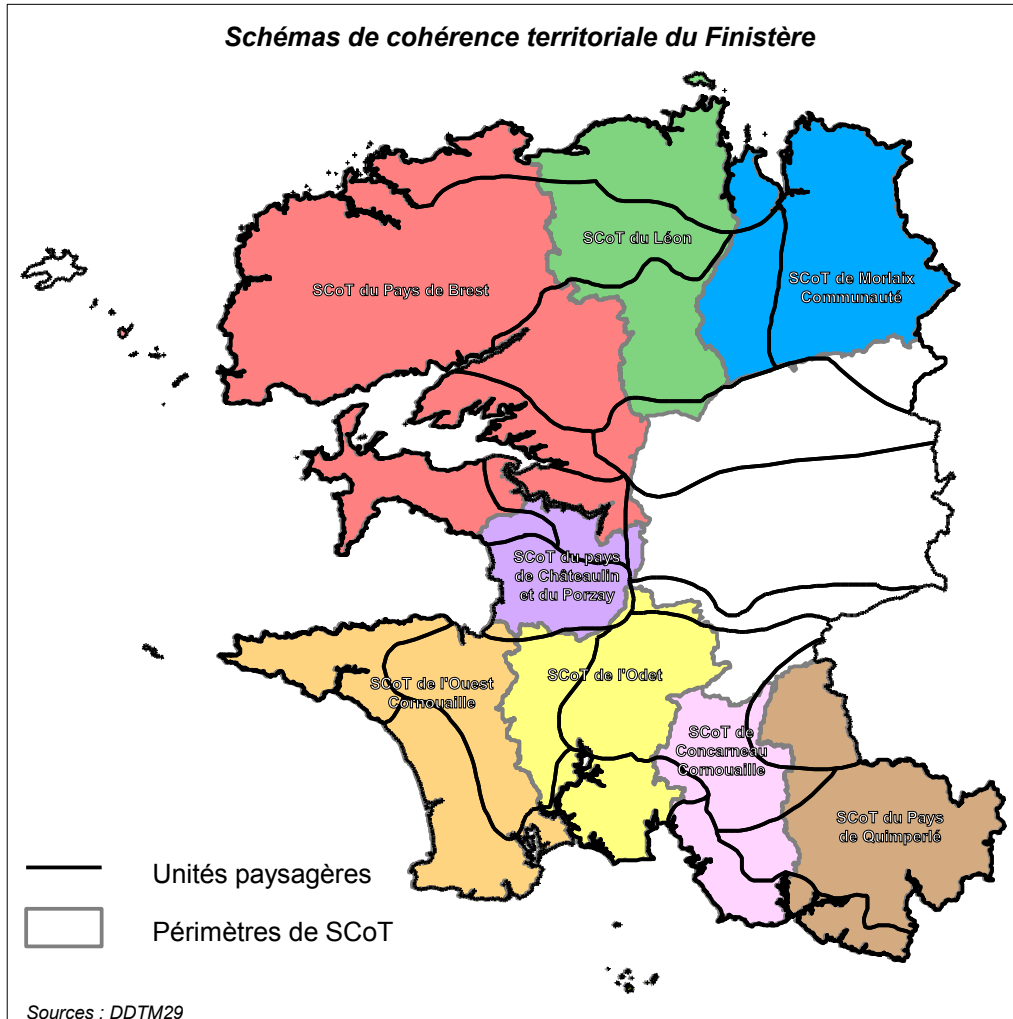
- par thème
  - ✓ teinte chaude : enjeu lié à l'urbanisation, l'aménagement
  - ✓ teinte verte : enjeu lié aux paysages agricoles ou naturels
  - ✓ teinte bleue : enjeu lié aux sites emblématiques
- par orientation
  - ✓ teinte chaude : enjeu lié à l'urbanisation, l'aménagement
  - ✓ teinte verte : enjeu lié aux paysages agricoles ou naturels
  - ✓ teinte bleue : enjeu lié aux sites emblématiques

Il existe de grandes familles d'enjeux (par thème et par orientation). Néanmoins, les nuances d'enjeux sont importantes entre chaque unité. C'est pourquoi les cartes d'enjeux **ne peuvent pas être assemblées pour faire une carte départementale.**

Par ailleurs, les enjeux **ne sont pas exclusifs** les uns des autres.

Les cartographies qui suivent sont présentées à l'échelle des unités paysagères.

Néanmoins, la mise en regard des ensembles de paysages et des SCoT constitue une aide à la cohérence des politiques publiques impactant les paysages, au-delà des limites territoriales, et pour une meilleure mise en valeur des identités paysagères.



## Note sur les sources

Les illustrations chiffrées des dynamiques des unités paysagères ont été réalisées par l'analyse de différentes sources et données :

- 1 - Les recensements agricoles 2000 et 2010 (AGRESTE – DRAAF Bretagne)
- 2 - Les chiffres clés du logement ©INSEE (INSEE, Recensement population)
- 3 - Le nombre de permis de construire autorisés de 2009 à 2011 (source SITADEL, DREAL Bretagne)
- 4 - Les chiffres de consommation foncière (MAJIC DGFIP 2007-2013)
  - Tache urbaine 1980 / 2000 / 2011 (DDTM 29)
  - Évolution de la consommation foncière sur 6 ans (DDTM 29)
- 5 - Les orthophotos 2000 – 2012
- 6 - Le référentiel Loi Littoral, composé de 8 fascicules pour l'application de la loi Littoral (DREAL Bretagne).

Les documents et photographies dont les sources ne sont pas précisées appartiennent à la DDTM du Finistère.

*Sauf mentions contraires, le copyright des œuvres reproduites appartient aux photographes, aux artistes qui en sont les auteurs ou à leurs ayants droits. Malgré les recherches entreprises certains ayants droits n'ont pu être joints.*

*Nous les invitons à se mettre en relation avec :  
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
2 boulevard du Finistère – Service Aménagement  
CS 96018*

*29325 Quimper cedex  
Courriel : ddtm-sa@finistere.gouv.fr*

**Fiche 13**

Intégration des bâtiments agricoles, serres ... dans le paysage

**Fiche 17**

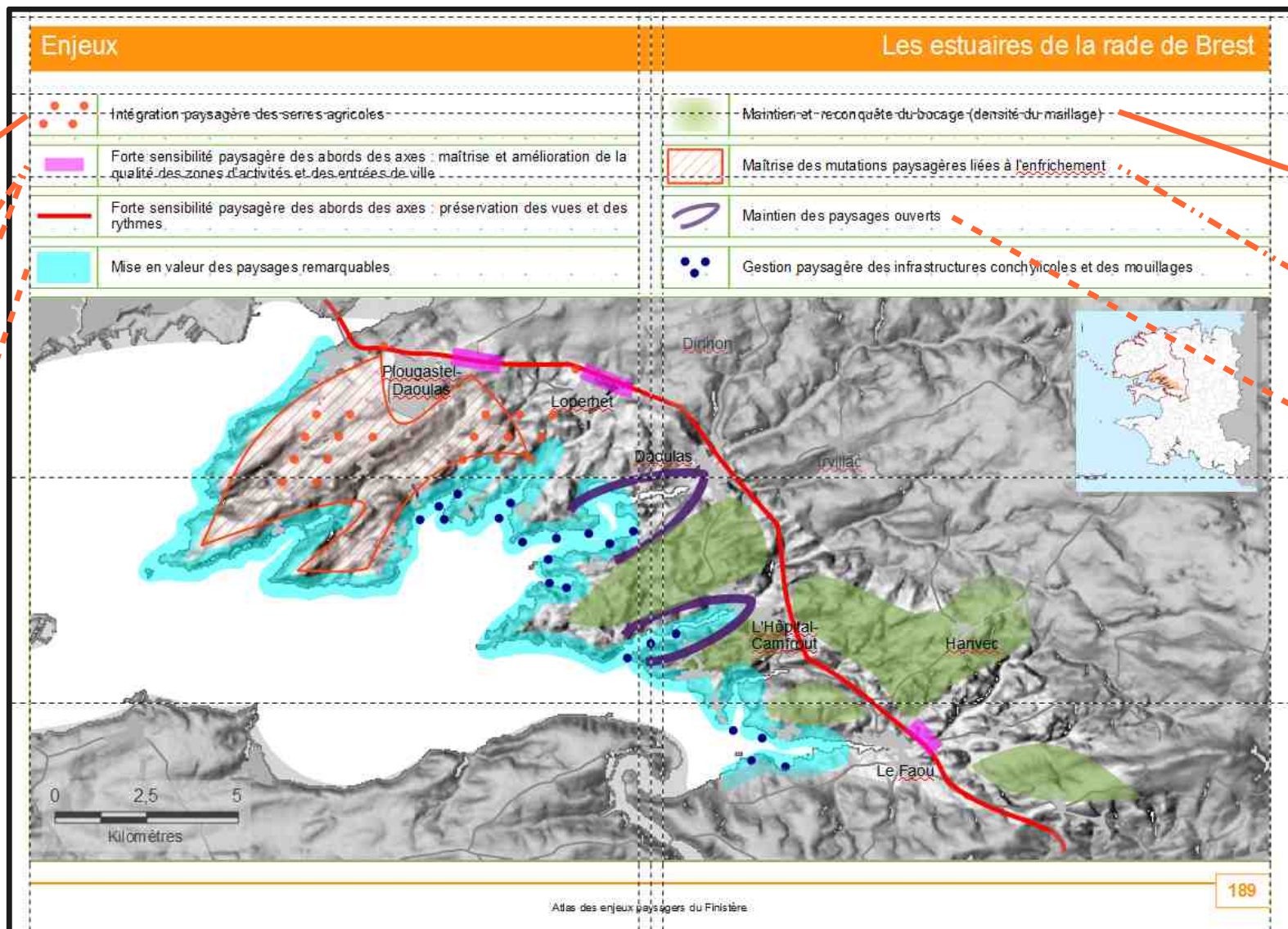
Intégration et maîtrise qualitative des extensions urbaines

**Fiche 18**

Préservation et valorisation de la qualité paysagère des entrées de bourgs et de villes

**Fiche 21**

Protéger les territoires naturels et mettre en valeur leurs paysages



**Fiche 14**

Préservation du bocage dans le paysage

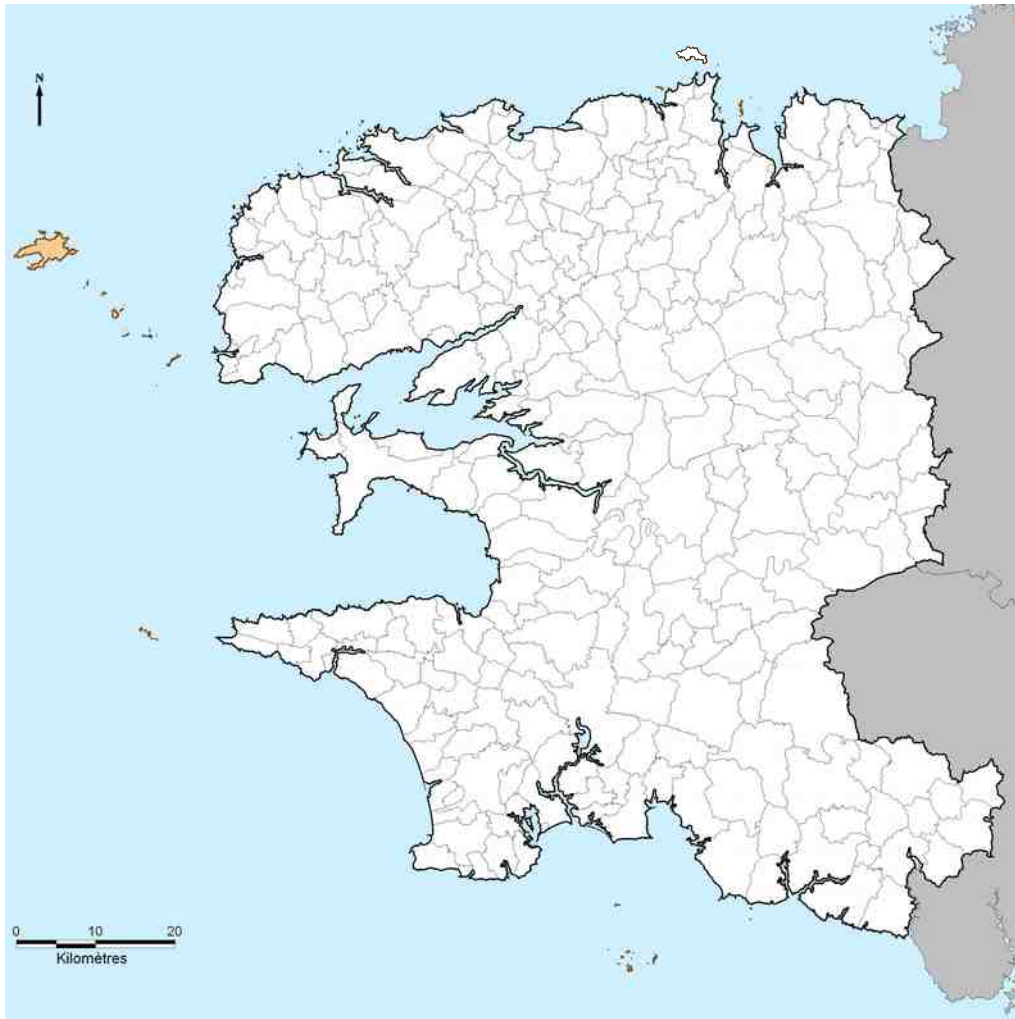
**Fiche 16**

Maintien et gestion des paysages de l'agriculture péri-urbaine et littorale

**Fiche 21**

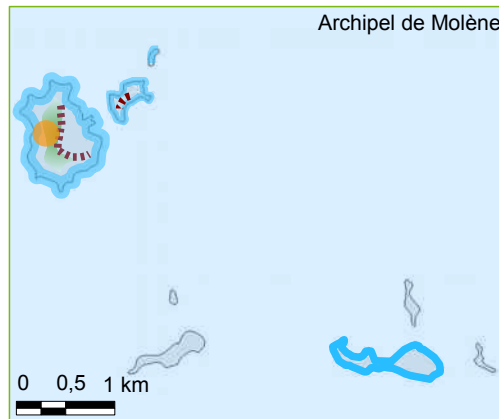
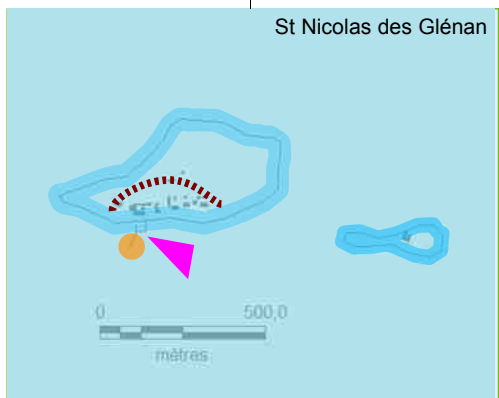
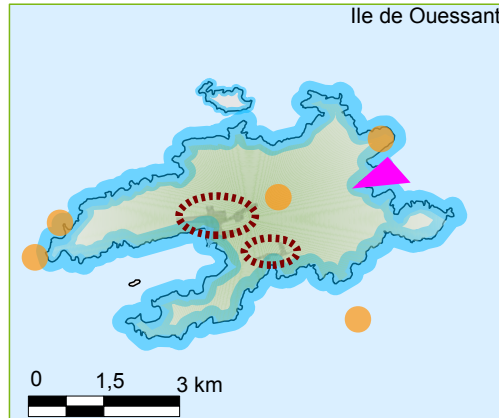
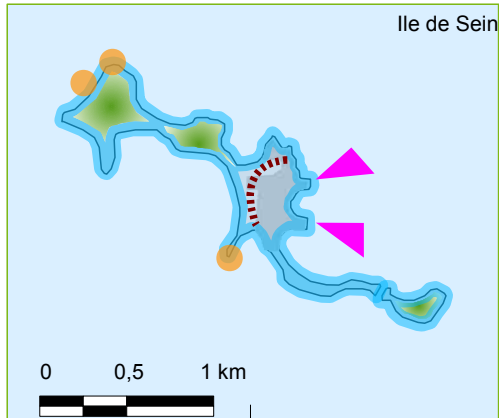
Protéger les territoires naturels et mettre en valeur leurs paysages


## Les îles et les îlots





- Archipel de Molène (Molène, Le Conquet)
- Archipel des Glénan (Fouesnant)
- Ile de Sein
- Ouessant







|   |  |
|---|--|
|  | Mise en valeur des paysages insulaires emblématiques |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
|  | Gestion de la déprise agricole et préservation des éléments du paysage agricole |
|---|---|

|   |   |
|---|---|
|  | Intégration des nouvelles constructions |
|---|---|

|   |  |
|---|--|
|  | Mise en valeur et gestion du patrimoine maritime |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
|  | Maintien de la qualité des arrivées sur l'île |
|---|---|



**Topographie / géologie**

Bouts de terre isolés et soumis aux influences marines, les îles préservent des caractéristiques différentes.

Sein, Ouessant et Molène se rattachent à différents types de côtes.

L'île d'Ouessant culmine à 60 m sur son plateau relativement homogène, taillé par son vallon central.

En revanche Molène et Sein culminent avec 10 et 20 m.

**Boisement et végétation**

La taille des îles est trop modeste pour contenir quelques espaces affranchis des contraintes climatiques du littoral. Partout, le vent et les embruns agissent comme facteur essentiel dans le façonnement du paysage : peu d'arbres, pas de boisements, seule la végétation rase se maintient et conserve un paysage ouvert. La lande\* et les pelouses littorales sont très présentes.

**Habitat**

Lors de la construction de leurs habitations, les îliens ont toujours cherché (jusqu'à un passé récent) à se protéger des assauts du vent : l'étroitesse des rues, l'architecture et l'orientation des bâtiments, ainsi que l'utilisation optimale de la topographie, ont contribué à la spécificité des hameaux et villages insulaires. Les seules infrastructures lourdes, qui sont aussi les constructions les plus importantes sur les îles, sont les phares et les sémaphores. Sur Ouessant les constructions des villages dispersés ont été implantées en fonction des vents et de la lumière.

**Éléments particuliers**

- Abandon de l'agriculture, Friche\*.
- Pression touristique.
- Les ports, digues et jetées, situés au cœur des bourgs.



*Paysage sénan, pelouse littorale, fougères en cordon de galets : un paysage maritime*



*Petit port (Molène) en secteur abrité, situé au cœur de bourg*



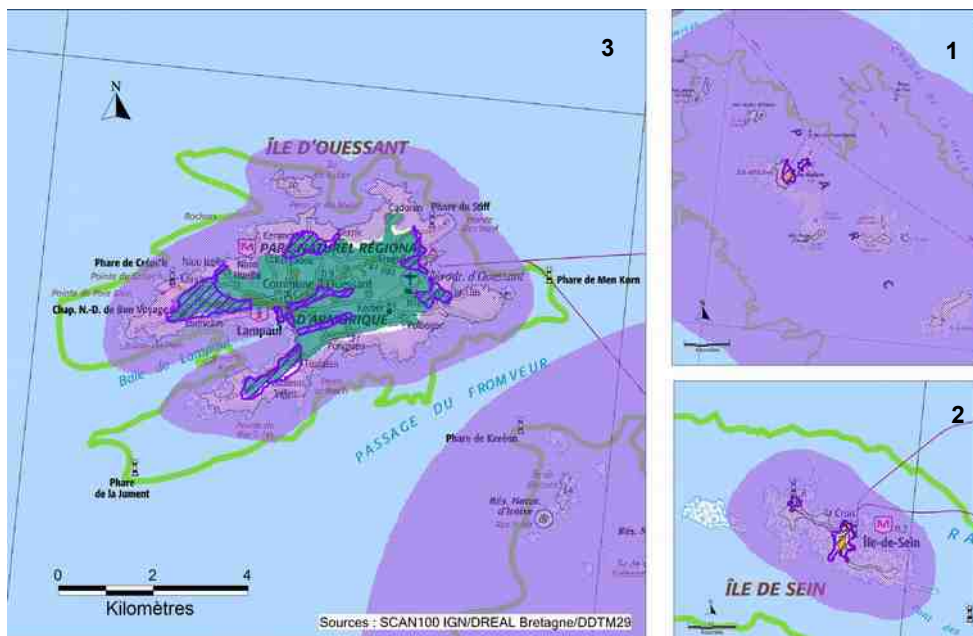
*Côte rocheuse de l'île d'Ouessant  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du Paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*

Les îles constituent une unité littorale à part entière, tant elles sont chargées d'une forte identité du fait de leur isolement relatif.

La mer est omniprésente, elle ceinture les îles et conditionne les paysages.

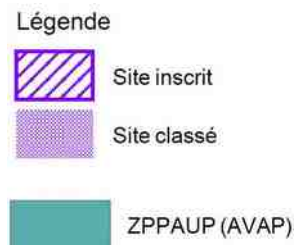
Les paysages insulaires sont à la fois changeants au gré des marées et également constants dans leur composition : paysage ouvert, quasi absence de végétation arborée, place importante du minéral (rocher, maison, mur de pierre, mur de clôture).





**Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel**

- 1 - Site classé et inscrit de l'archipel de Molène et DPM correspondant
- 2 - Site classé et inscrit de l'île de Sein et DPM, secteur du bourg et du phare
- 3 - Site classé et inscrit de l'île d'Ouessant : ensemble formé par le littoral de l'île et le DPM, sites côtiers et intérieurs



### Les dynamiques urbaines

Il est possible de distinguer deux types d'entités pour cette unité. D'un côté, les îles (Ouessant, Sein, Molène) qui bénéficient d'une liaison régulière vers le continent. Elles disposent d'un bourg et d'un port et sont habitées à l'année. De l'autre, les îlots, qui ne sont pas ou très peu urbanisés, prisés de manière ponctuelle et de façon saisonnière (Archipel des Glénan et autres espaces de terres émergés).

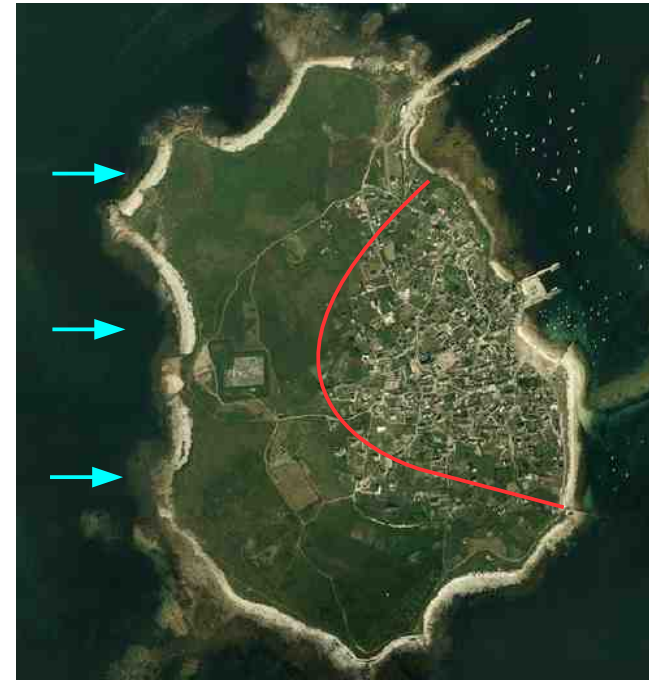
Les îles finistériennes ont été marquées par **une urbanisation en bordure de littoral puis progressivement dans les terres**, structurées par leur port qui représente le lien vers le continent (pour Ouessant, l'urbanisation s'est faite autour de son port historique devenu secondaire de Lampaul). Des valorisations portuaires sont en cours, notamment la requalification du port du Stiff sur l'île d'Ouessant. Sur ces sites côtiers, **le front bâti est dense mais stable, seul l'intérieur des îles est en mouvement**.

Malgré des disparités dans les formes d'habitats, on constate une homogénéité des hauteurs qui reste constante au fil des années (maximum en R+2), offrant des silhouettes de bourg harmonieuses en arrivant de la mer. Seuls des marqueurs patrimoniaux ou signalétiques verticaux tels que les églises ou les phares viennent rythmer le paysage insulaire.

**De nouvelles maisons individuelles ainsi que d'autres projets ponctuels** (centre de remise en forme sur Ouessant notamment) **apparaissent en périphérie de bourg et le long des axes**. Sur Ouessant et Sein, ces constructions se révèlent maîtrisées tandis que sur Molène, la progression est plus diffuse.

Il n'existe pas de lotissements actuellement et aucune opération d'urbanisation n'est prévue. La surface de terre restante apparaît faiblement urbanisée, le mitage est ponctuel et se résume à quelques maisons individuelles, amers ou encore bâtiments religieux. Les interfaces littorales se retrouvent ainsi préservées.

De par le caractère insulaire et la difficulté d'accès au territoire, les îles sont principalement attractives en période saisonnière. Ainsi, le taux déjà très haut de résidences secondaires ne cesse de grimper passant de 49 % en 1999 à 56 % en 2010 sur les trois principales îles. On compte seulement près de 1600 habitants à l'année toutes îles confondues et ce nombre est en diminution.



**Île de Molène**

- Vents dominants
- Urbanisation groupée

*Une urbanisation groupée implantée en fonction de la dominance des vents*

*(orthophoto 2012)*

## Les dynamiques agricoles

Sur les îles finistériennes, l'activité agricole se différencie du reste du département. **Seul Ouessant continue à exploiter quelques hectares de terres et cette agriculture est en déprise\***. Sur les autres îles et îlots (Sein, Molène, Archipel des Glénan), les terres ne sont plus cultivées et on remarque une disparition progressive des marqueurs de systèmes agraires historiques, comme en témoignent les vestiges d'anciens murets. Des pâtures sont encore présentes notamment sur Ouessant.

**Les anciens espaces agricoles laissés à l'abandon s'enrichissent progressivement.** Parfois, ces espaces font l'objet de réflexions et d'actions pour développer l'agriculture insulaire, notamment sur Molène ou Ouessant.

## Les dynamiques spécifiques

Avec leur côté insulaire très attrayant, les îles finistériennes attirent de nombreux touristes chaque année. **Cette pression touristique a des conséquences liées aux usages et aux pratiques des vacanciers.** Les territoires sont soumis au développement de sentiers touristiques secondaires qui impactent les milieux et façonnent les paysages.

Les côtes sableuses des îles connaissent également **une dynamique naturelle d'érosion du trait de côte** plus marquée que sur le reste du département, notamment sur l'île de Saint-Nicolas des Glénan ou l'île de Sein. De plus, de par sa topographie et son relief, Sein est davantage soumise au phénomène de montée des eaux et fait face à des problématiques de submersion de plus en plus marquées.

Enfin, les ports, lieux stratégiques de ces territoires, sont prisés en termes de plaisance, mais uniquement en haute saison tel que sur l'archipel des Glénan. A cet égard, l'archipel a créé une nouvelle ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers), effective en 2017.

Enfin, la question de l'**autonomie énergétique** des îles se pose, et constitue un enjeu primordial.



*Dynamique d'enrichissement sur Ouessant et vestiges d'anciens murets  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*



*Sentiers aménagés à la fois pour les piétons, les véhicules et les vélos  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*



*Une pression touristique forte en haute saison*

Là où l'océan règne dans sa souveraineté absolue, les îles bretonnes ont toutes leur caractère propre et se sont organisées autour de la rigueur du climat. Les murets ont remplacé les arbres inexistantes et les maisons se sont souvent serrées pour mieux résister au vent.



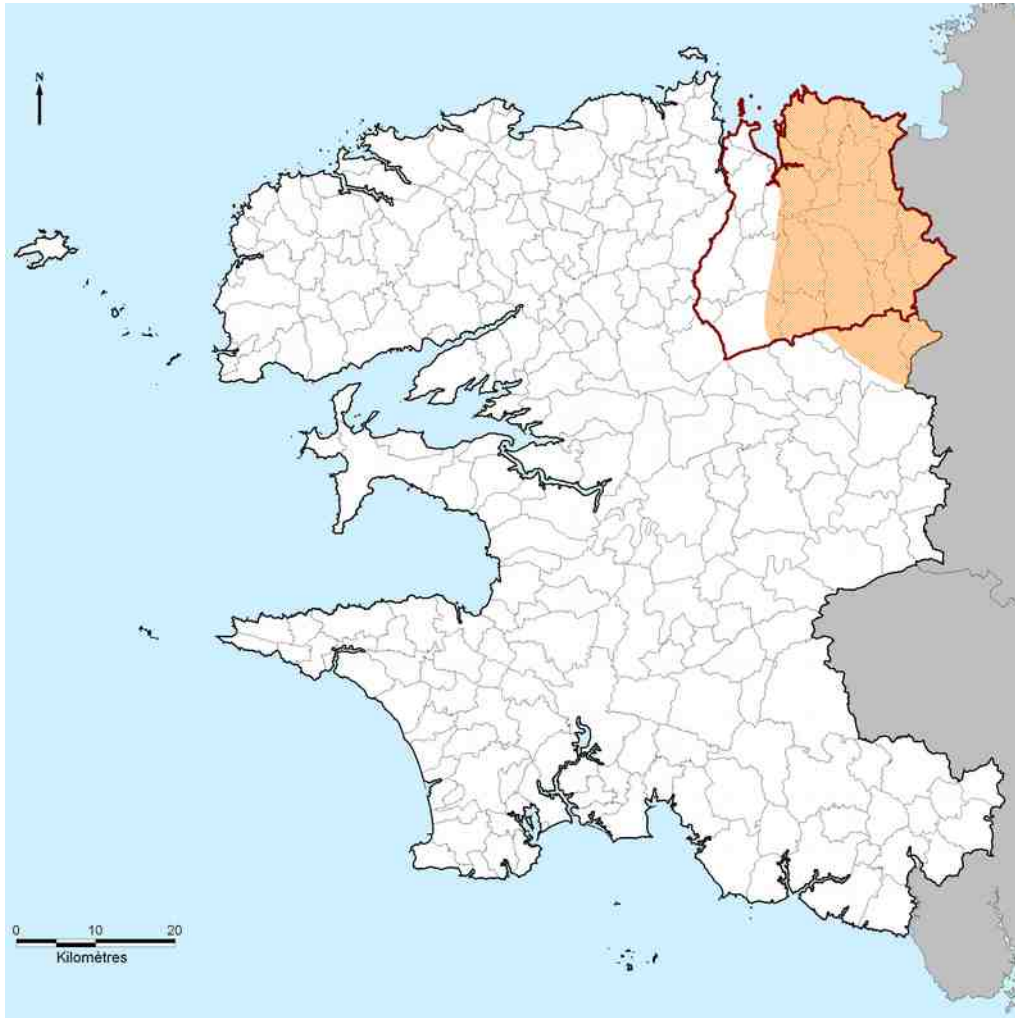
▲  
L'île d'Ouessant

#### *L'île d'Ouessant (le phare du Créach)*

*Sur les petits entiers sinueux au bord des rives où l'on s'attarde, l'île d'Ouessant montre constamment ses merveilles : seule une nature dotée d'une créativité surhumaine a pu produire ces parois rocheuses et insolites. Elles forment, dans leurs mouvements, un immense espace changeant, mystérieux et propice à l'imagination.*

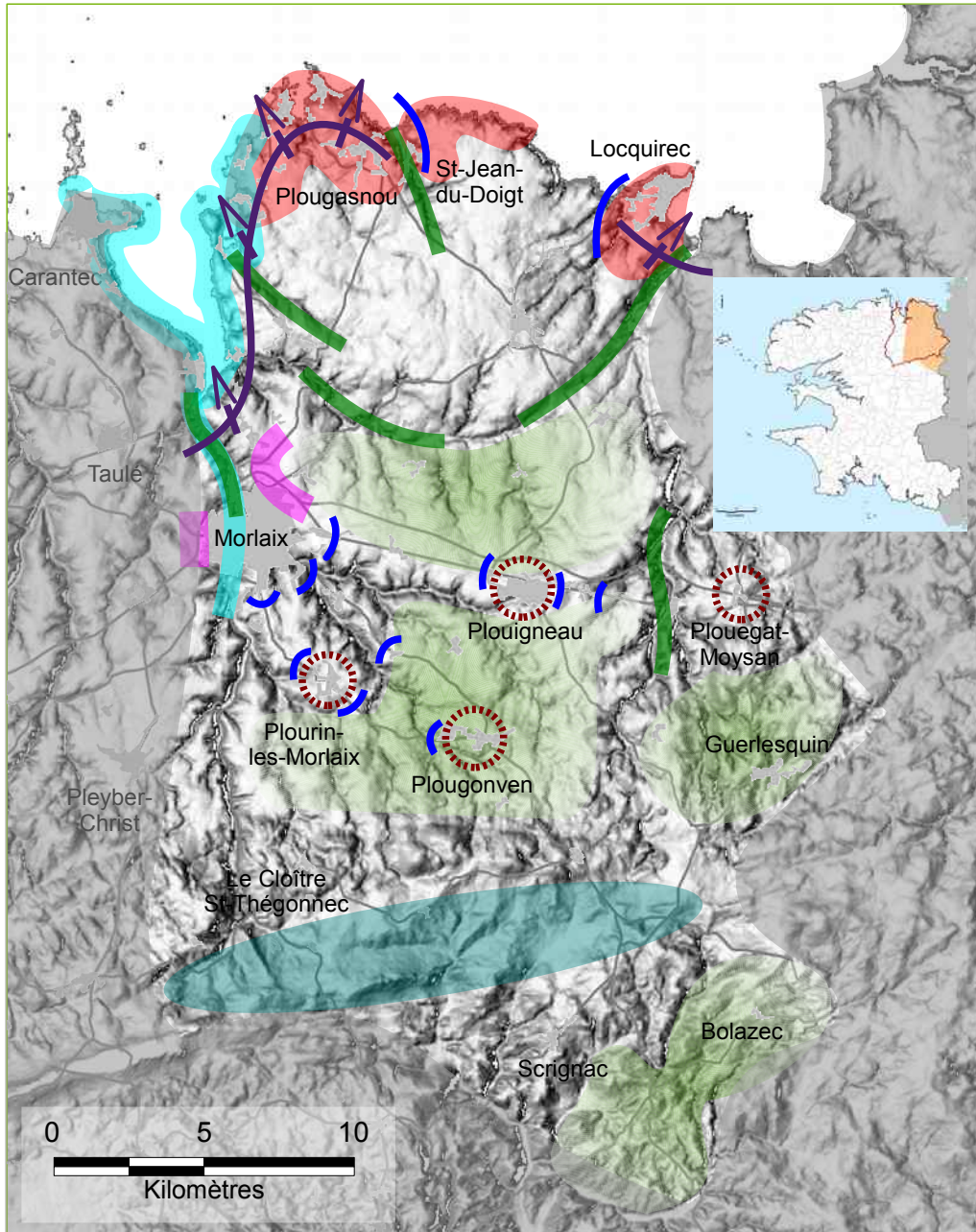
Source : « Le voyage d'un peintre chinois en Bretagne » HE HIFU (1952 – 2008) – Éditions Ouest-France Édilarge SA Rennes  
Le copyright des œuvres et du texte de HE HIFU figurant dans cet atlas appartient à sa famille, représentée en France par M. Christine et J. Paul Louis de l'association « Encres de Chine »

## Le Trégor morlaisien



- Bolazec
  - Botsorhel
  - Garlan
  - Guerlesquin
  - Guimaëc
  - Lanmeur
  - Lannéanou
  - Le Cloître-Saint-Thégonnec
  - Le Ponthou
  - Locquirec
  - Morlaix
  - Pleyber-Christ
  - Plouégat-Guerrand
  - Plouégat-Moysan
  - Plouezoc'h
  - Plougasnou
  - Plougonven
  - Plouigneau
  - Plounéour-Ménez
  - Pourin-Lès-Morlaix
  - Saint-Jean-Du-Doigt
  - Scrignac
- SCoT de la C.A. de Morlaix Communauté





Limitation de l'étalement urbain et qualité des entrées de bourgs



Structuration de l'urbanisation : conservation des vues sur mer et des limites entre espace bâti et non bâti



Préservation de coupures d'urbanisation



Qualité des zones industrielles et commerciales



Mise en valeur des paysages maritimes remarquables



Mise en valeur des liens visuels à la mer



Continuité visuelle par les vallées et axes de découverte du paysage



Gestion des contreforts des Monts d'Arrée (points d'appel)



Maintien des lignes et du maillage du bocage, notamment intégration dans les opérations d'aménagement

## Topographie / géologie

Caractère animé issu d'une succession des vallées encaissées, tandis ce que le littoral revêt un relief plus doux traversé de petites vallées évasées. Le relief, sur l'ensemble de l'unité, peut tout de même être qualifié de doux, à modéré. La côte est formée de pointes granitiques dans la baie de Morlaix, qui s'émettent dans la mer. Plus à l'est, des falaises hautes se substituent à cette frange côtière basse.

Au sud, vers le versant nord des Monts d'Arrée, peu marqué, la montée est progressive. Sur les crêtes, présence d'affleurements rocheux et panorama (sommets de landes, forts contrastes entre ces hauteurs et l'espace bocager et boisé qui s'étend à ses pieds).

## Boisement et végétation

De nombreux boisements peu étendus de feuillus et résineux rythment le paysage. Lorsque nous nous rapprochons de la mer, d'autres essences d'arbres apparaissent comme des pins et des cyprès de Lambert. Des falaises littorales sont couvertes de landes littorales sur leurs versants.

## Bocage

Le bocage se caractérise par des talus couverts de taillis et de quelques arbres de hauts jets ou parfois, simplement d'herbacées. Quelques vergers cidricoles anciens sont présents. Le bocage littoral quant à lui est très ouvert et comporte également d'anciens vergers cidricoles.

## Habitat

L'habitat est dispersé assez uniformément sur l'ensemble du territoire hormis sur les hauteurs.

Une concentration est plus forte sur le littoral et au nord de la RN 12.

L'habitat isolé est « dissimulé » dans le tissu bocager. Présence de manoirs et de châteaux aux environs de Morlaix. La couronne périurbaine de Morlaix est en pleine croissance, les terrains sur lesquels sont construites les maisons sont de taille conséquente. En revanche, nous notons que certains hameaux sont délaissés, comptant un nombre important de logements abandonnés.

## Bâti agricole

Les exploitations agricoles sont présentes sur le territoire, cependant, le bocage associé aux boisements, les dissimule.

## Éléments particuliers

De manière ponctuelle, des affleurements rocheux sont présents sur cette unité paysagère.

Une ambiance de station balnéaire se dégage de Locquirec comme certaines communes cost-armoricaines, tandis ce que certains villages proches n'ont pas connu un tel développement.

La baie de Morlaix, les mouillages dans l'anse de Plouézoc'h, le château du Taureau.

La ville de Morlaix : ses viaducs, dont le plus ancien (SNCF) est emblématique de l'image de la ville. Le port, qui remontait autrefois jusqu'au centre ville. Les anciennes manufactures de tabac réhabilitées.

Le caractère animé du relief et de nombreux petits boisements caractérisent le Trégor Morlaisien. L'unité est sillonnée par la RN 12, ayant favorisé l'installation de zones industrielles et commerciales. La densité de l'habitat est plutôt faible, à l'exception de Morlaix et ses abords.



*Le port de Morlaix et sa manufacture*

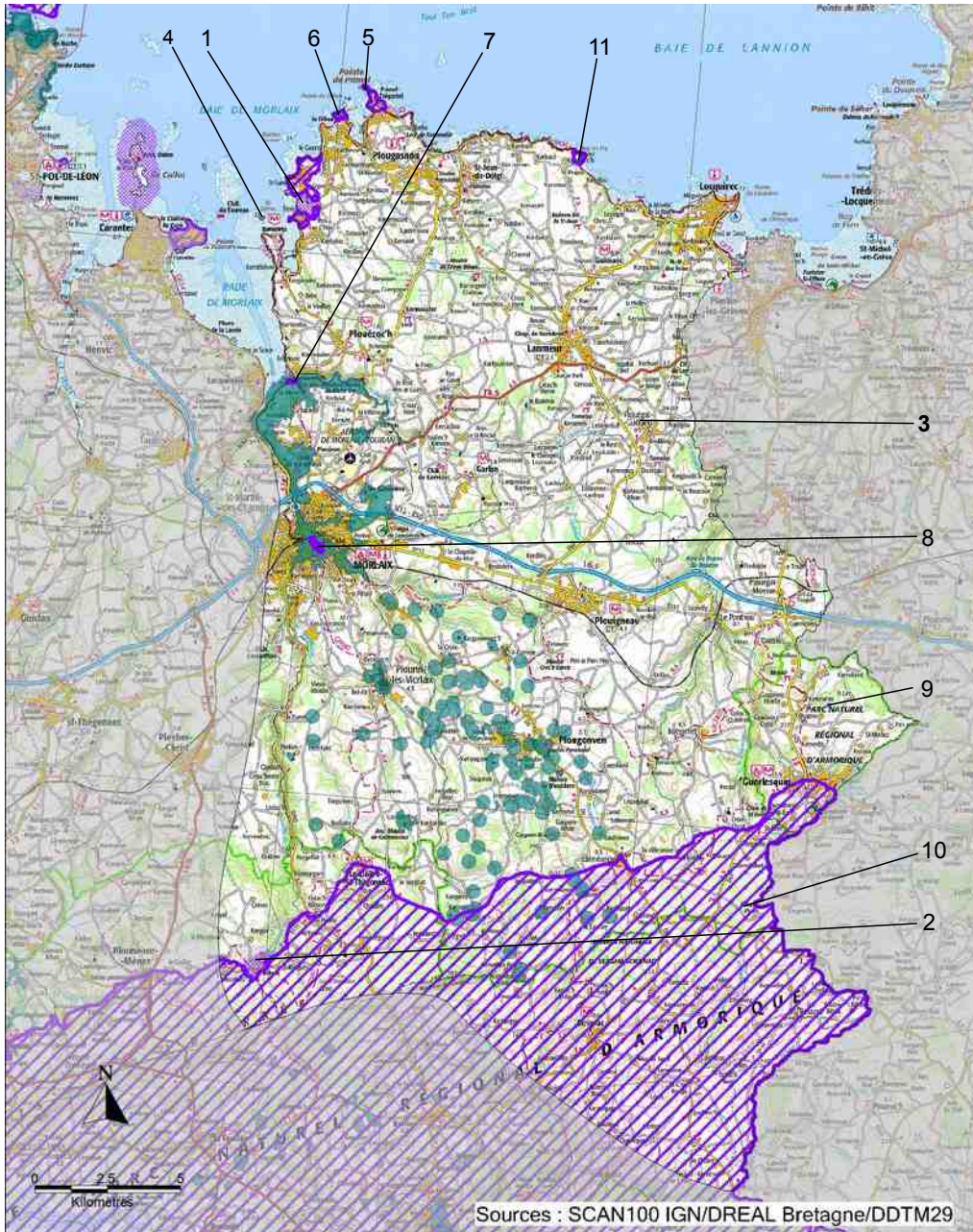


*Silhouette de bourg remarquable en paysages agricoles ouverts*



*Des reliefs doux ponctués de haies bocagères*






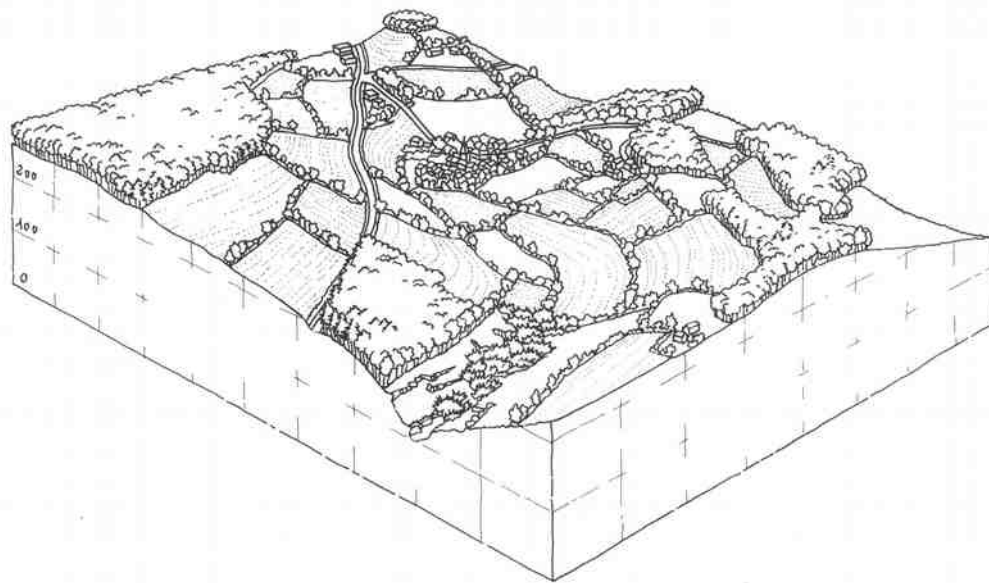


**Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel**

- 1 - Site classé et inscrit de St Samson
- 2 - Site classé du village du Relecq et ses abords
- 3 - Site classé l'église, le cimetière et les arbres
- 4 - Site classé Ile Stérec
- 5 - Site inscrit de la Pointe de Primel
- 6 - Site inscrit de la Pointe du Diben
- 7 - Site inscrit de la partie du bois de Suscinio à Ploujean
- 8 - Site inscrit de l'ensemble urbain à Morlaix
- 9 - Site inscrit de la chapelle et fontaine St Trémeur
- 10 - Site inscrit des Monts d'Arrée
- 11 - Site inscrit de la Pointe de Beg en Fry

Légende

-  Site inscrit
-  Site classé
-  } ZPPAUP (AVAP)

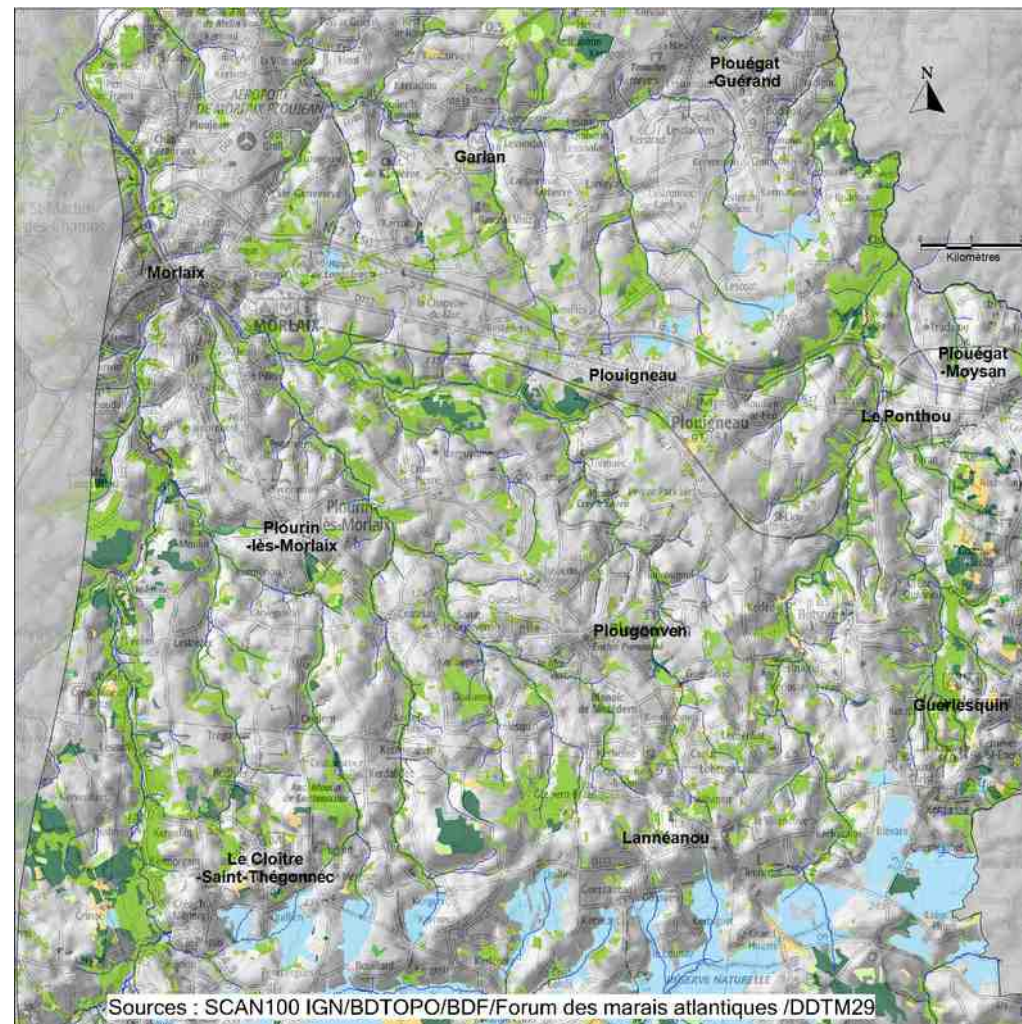


Sources : bureau d'étude CERESA, 2003, Atlas des paysages du Finistère, projet DDE

Des vallées encaissées, de nombreux boisements de feuillus ou résineux et un maillage bocager relativement dense animent le relief.

Traversée par la RN 12, l'unité voit ses bourgs se développer en couronne péri urbaine de Morlaix. Les villages plus éloignés sont moins dynamiques. L'habitat est isolé et on note la présence de nombreuses exploitations agricoles.

Une végétation diversifiée en fonction du relief (multitude de boisements, landes et tourbières)



Sources : SCAN100 IGN/BDTOPO/BDF/Forum des marais atlantiques /DDTM29

- Cours d'eau
- Tourbière
- Lande
- Forêt sans couvert arboré
- Peupleraie
- Forêt feuillus
- Forêt conifères
- Forêt mixte

## Les dynamiques urbaines

Sous l'influence de la ville de Morlaix, cette unité montre **une périurbanisation importante** à partir de la ville vers les bourgs alentours, tels que Plouigneau, Plourin-les-Morlaix ou encore Plougouven (plus de 100 ha de terres urbanisées de 2007 à 2013 sur ces trois communes), **qui s'est accentuée** lors de la dernière décennie. De nouvelles constructions sont apparues, d'ordre à la fois commercial, résidentiel ou encore destinées à l'exploitation, et viennent modifier les paysages.

Les interstices de la ville de Morlaix se sont urbanisés au fur et à mesure des années avec notamment la création de nouveaux lotissements pavillonnaires. Cependant, les réserves foncières de la ville atteignent aujourd'hui leurs limites. Ainsi, aux alentours de Morlaix, le mitage résidentiel, déjà diffus, continue de progresser.

La côte morlaisienne fut l'objet d'un développement urbain important fortement restreint à l'heure actuelle. Pour autant, de nouvelles infrastructures agricoles s'implantent près des côtes, proposant des paysages qui alternent entre villages urbanisés et agriculture préservée en bordure du littoral.

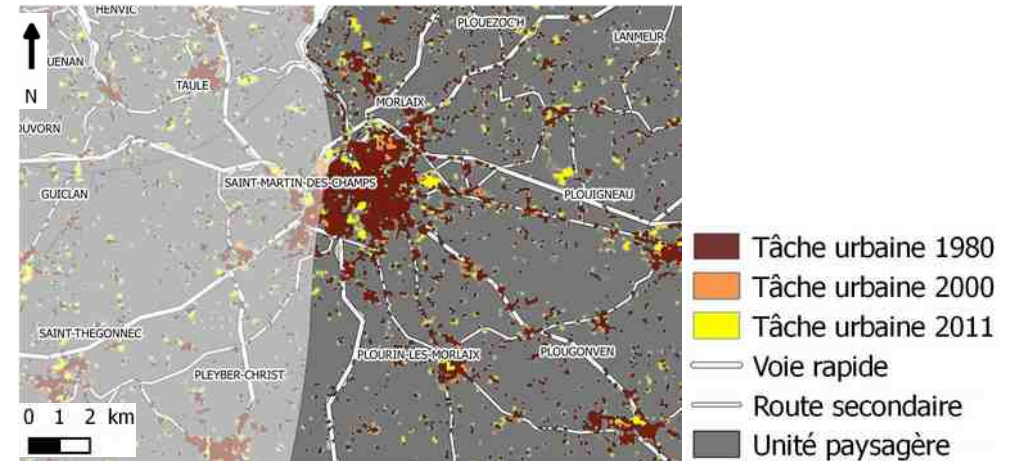
Des zones de campings et de parcs résidentiels de loisirs se sont développées ces dernières années, provoquant un contraste fort entre un paysage naturel et un paysage structuré par l'homme.

A contrario, les communes du sud de l'unité (Botsorhel, Lannéanou, Bolazec, etc.) conservent un caractère rural faiblement urbanisé.

En entrée de villes, et plus particulièrement à Morlaix, le paysage est marqué par des formes architecturales très hétérogènes en raison de la diversité de fonctions des bâtiments juxtaposés côte à côte.

Le développement commercial accompagné de publicités et de grandes enseignes rythment désormais le paysage. Toutefois, **des mesures sont à venir afin de réduire ces affichages** dans les prochaines années.

Le vieillissement de certains éléments, tel que du bâti non valorisé ou abandonné, donne un caractère désuet aux paysages bordant les axes à l'intérieur des terres.



Urbanisation de Morlaix durant la dernière décennie



Développement du front bâti, de la végétation et des mouillages à Locquirec



Aménagements rectilignes (trait de côte, plantations...) pour l'accueil des touristes

Caractère désuet d'éléments abandonnés à l'intérieur des terres

### Les dynamiques agricoles

Avec près de 60 % du territoire de l'unité destiné à l'agriculture, le Trégor n'échappe pas aux mutations du département avec cependant des spécificités.

D'une part, grâce à la bonne qualité des terres, **la surface agricole utile du Trégor morlaisien se maintient depuis les années 2000**.

Un équilibre s'opère entre deux phénomènes visibles de façon ponctuelle à l'échelle de l'unité ; d'un côté, **des zones d'intensification agricole apparaissent** sur les plateaux qui font disparaître quelques haies bocagères ou hauts talus pour faciliter l'exploitation. De l'autre, on remarque **des zones de végétation qui se développent**, comme notamment des fonds de vallons devenus difficiles à exploiter qui s'enrichissent ou encore des coteaux cultivés ou boisés qui apparaissent dans le paysage.

D'autre part, malgré une baisse de 30 % des exploitations agricoles, on constate néanmoins **un maintien d'une agriculture diversifiée** (maraîchage, polyculture ou élevage) offrant une variété de cultures dans le paysage. Les exploitations se diversifient également vers de la serriculture, provoquant l'arrivée de nouvelles serres visibles sur le territoire.

Par ailleurs, la baie de Morlaix est historiquement **le siège de concessions conchylicoles** (*activité agricole selon le code rural et de la pêche maritime*) à hauteur de 700 ha. La présence de ces éléments aquacoles accentue le caractère maritime de cette unité. Il n'y a pas de concessions à venir pour autant, celles-ci ont été récemment modifiées passant d'une exploitation au sol à une exploitation hors-sol sur des tables. Cette évolution a fait évoluer le paysage de la baie à marée basse notamment. Outre la conchyliculture, le reste de la baie est marquée par une cohabitation de plusieurs activités qui continuent de se développer (plaisance, transport maritime, activités nautiques, pêche, etc.).

### Les dynamiques spécifiques

Les paysages sont marqués par **l'implantation de parcs éoliens**, d'autres pouvant éventuellement apparaître dans les prochaines années. De plus, le secteur de Morlaix pourrait faire l'objet d'une implantation d'installations destinées à la valorisation de biogaz, le secteur concerné restant à définir.

Malgré son ancienneté, **le port de Morlaix est en perte de vitesse**. Avec un accès contraignant en bout d'estuaire, il fait également face aux problèmes d'envasement. En concurrence avec d'autres ports de plaisance plus demandés vers les côtes, tels que Plougasnou ou Locquirec, ce site portuaire, spécifique en milieu urbain, n'est pas sujet à des projets de développement. A contrario, en tant que station balnéaire importante, le port de Plougasnou est sujet à une future extension, notamment dans le but de le rendre à flot de façon permanente. D'un point de vue général, la plaisance continue de se développer au sein de la baie de Morlaix avec un projet de 888 nouvelles places en ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) dans les années à venir.



*Implantation de serres maraîchères dans le paysage à proximité du littoral*



*La baie de Morlaix marquée par les exploitations conchylicoles*

Les représentations culturelles de cette unité paysagère séparent le Léon du Trégor. De la terre (frontière nord des monts d'Arrée) à la mer (à falaises et côtes basses), elles témoignent d'un passé chargé d'histoire et d'une activité économique florissante.



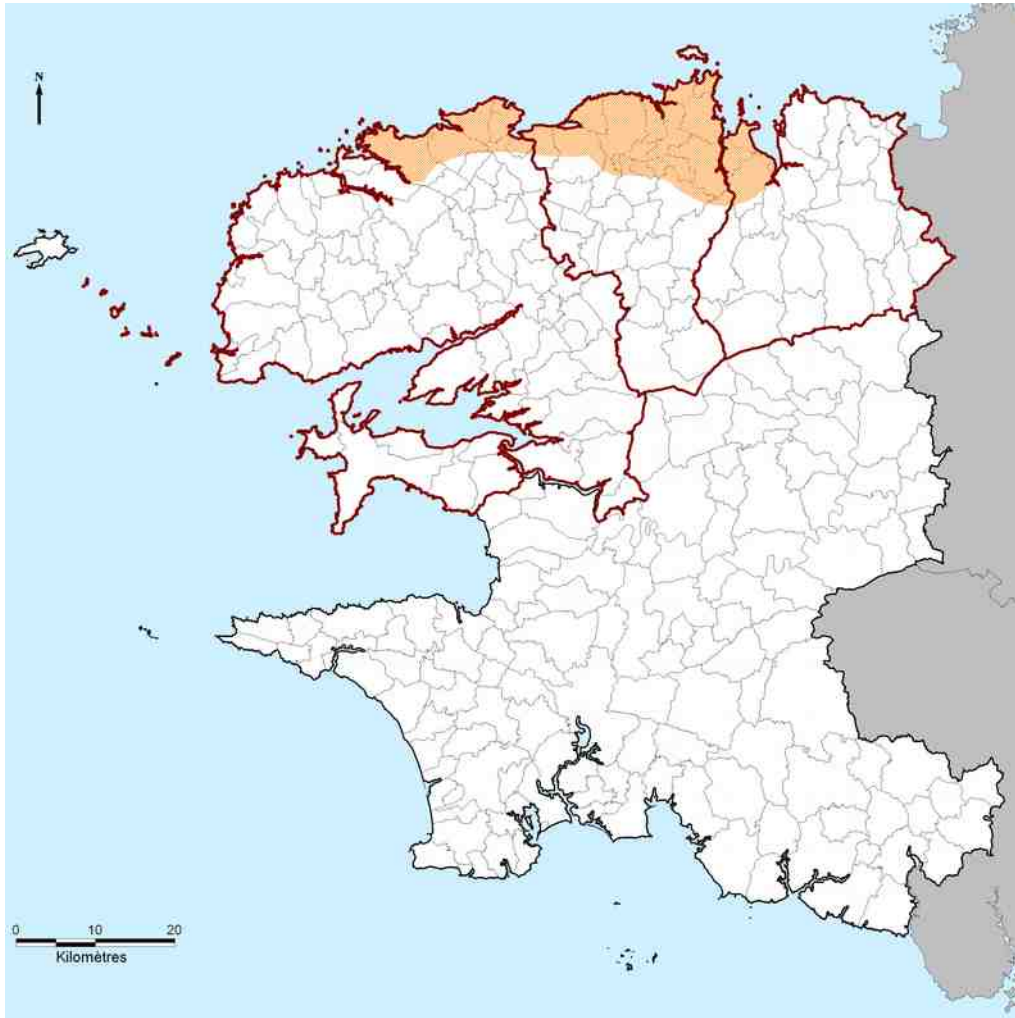
▲  
Port de Locquirec, fonds Villard

*“Des vapeurs montent de la mer. Le flot s'est retiré de la grève de Saint-Jean, très morne. Plus loin les rochers roux dentellent l'horizon et des îlots, de plus en plus petits, de plus en plus rongés, s'égrènent, s'enveloppent de brume, disparaissent...”*

Source : extrait de *“De Plougasnou à Saint-Jean-du-Doigt”* 1912  
Charles GENIAUX (1870 - 1931)



## Le Léon légumier



- Batz (île de)
  - Brignogan-Plages
  - Carantec
  - Cléder
  - Goulven
  - Guiclan
  - Guissenny
  - Henvic
  - Kerlouan
  - Locquénolé
  - Mespaul
  - Plouénan
  - Plouescat
  - Plougoulm
  - Plougerneau
  - Plouider
  - Plounéour-Trez
  - Plounévez-Lochrist
  - Plouvorn
  - Plouzévédé
  - Roscoff
  - Saint-Pol-de-Léon
  - Saint-Vougay
  - Santec
  - Sibiril
  - Taulé
  - Tréflaouénan
  - Tréfléz
  - Trézilidé
- SCoT du Pays de Brest, SCoT du Léon et SCoT de la C.A. de Morlaix Communauté







Préservation de la lisibilité des limites de la ville



Axe majeur de découverte du paysage et des villes patrimoniales : enjeu de la mise en scène des paysages et de la qualité des zones commerciales et industrielles



Maîtrise de l'étalement urbain



Mise en valeur des paysages emblématiques



Maintien des coupures d'urbanisation entre les zones bâties



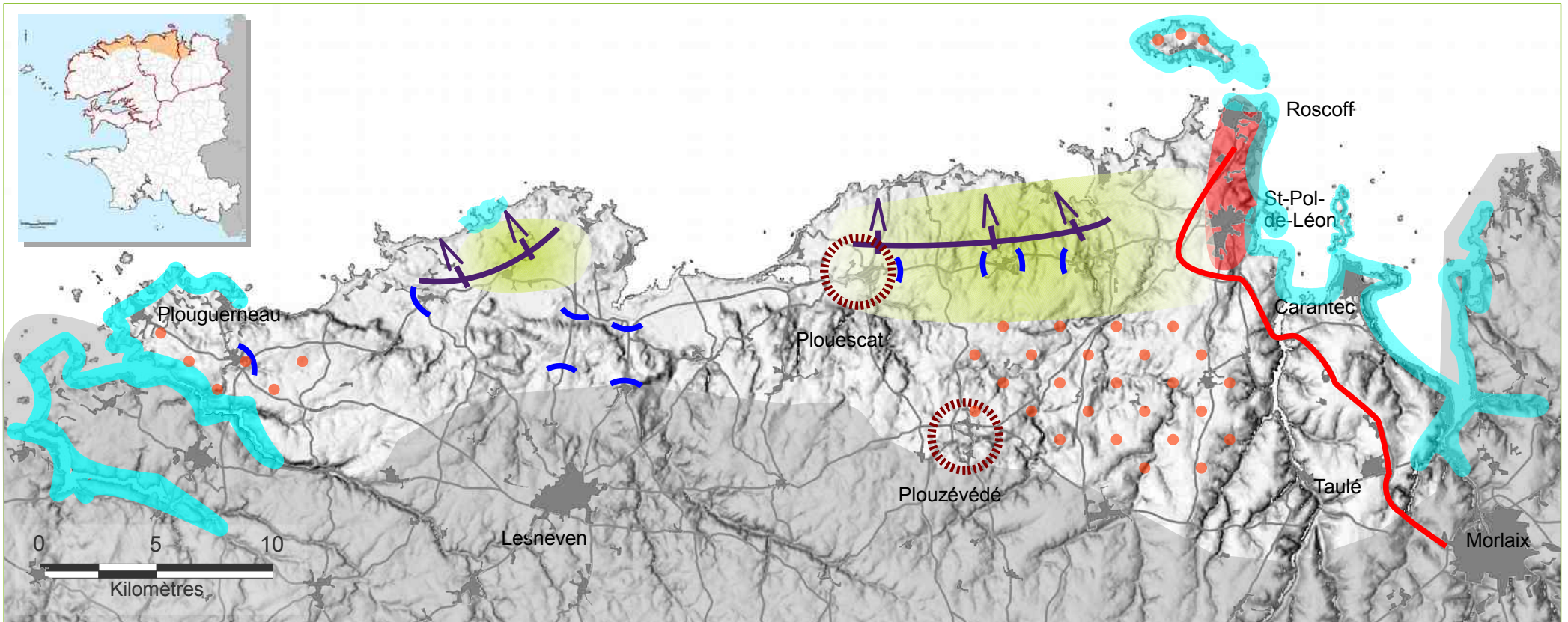
Préservation des cônes de vue et des liens visuels à la mer dans l'aménagement des bourgs



Intégration des bâtiments agricoles, agroalimentaires et notamment des serres et des coopératives



Préservation des talus agricoles résiduels



**Topographie / géologie**

Ondulations très douces et très évasées du relief (vallonements amples), causés par les nombreux fleuves côtiers. Le relief dunaire de la côte est assez faible, avec des hauteurs ne dépassant pas 20 mètres.

**Boisement et végétation**

Absence de boisements conséquents, les conifères sont cependant employés ponctuellement comme brise-vent pour protéger habitations et bâtiments agricoles : pins et cyprès de Lambert en majorité. Les arbres peu nombreux marquent alors fortement les paysages de leurs silhouettes verticales.

**Bocage**

Peu présent à l'intérieur, il est plus important sur le littoral avec des haies brise-vent pour protéger les primeurs et des talus renforcés de pierres sèches. Les activités agricoles intensives pratiquées sur cette unité ont particulièrement simplifié le bocage.

**Habitat**

Nous observons des habitations dispersées sur cet espace, dispersion essentiellement due à la multitude d'exploitations agricoles disséminées. Les vues lointaines autorisées par les champs ouverts transforment souvent les clochers et autres éléments verticaux comme des points de repère.

L'agglomération est particulièrement dense entre Saint Pol-de-Léon et Roscoff.

**Bâti agricole**

Les bâtiments agro-industriels (hangars, serres, bâtiments d'élevage) sont présents, les bâtiments les plus récents sont souvent implantés en zone ouverte et sont facilement perceptibles. En effet, la vocation agricole de l'espace demeure affinée.

**Éléments particuliers**

Apparition de méjou au fur et à mesure que l'on se rapproche de la mer, structure parcellaire souvent accompagnée d'un hameau.

- Les flèches de Saint Pol-de-Léon
- L'ambiance maritime très marquée de Roscoff
- Vues sur la baie de Morlaix, à l'est.



*Des vues lointaines sur des parcelles agricoles, et sur la mer*



*Des cultures légumières en plein champ ou sous serres*



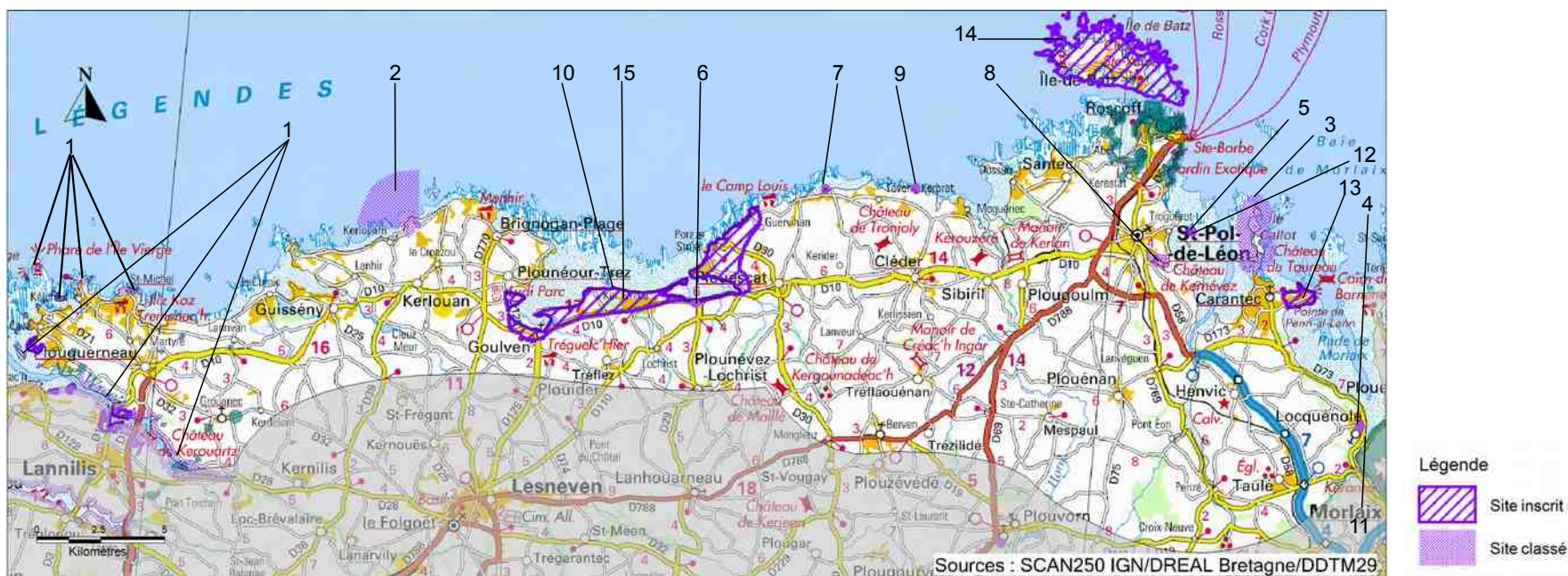
*Dans les terres, la végétation arborée se montre plus présente*

**Paysages ouverts offrant des vues lointaines.**

**Paysages agricoles intensifs : ordonnancement et couleurs spécifiques aux productions de primeurs.**

**Les cultures s'étendent très près de la mer et le cordon dunaire initial est très réduit.**

## Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé et inscrit des Abers
- 2 - Site classé du hameau de Ménez Ham et côte avoisinante
- 3 - Site classé de l'île Callot, domaine public maritime
- 4 - Site classé du cimetière avec son enceinte et l'arbre de la liberté planté au milieu de la place
- 5 - Site classé du rocher ste Anne
- 6 - Site classé du rocher du Kernic
- 7 - Site classé des rochers de la Villau
- 8 - Site classé du château et parc de Kernevez ainsi que chemins et ruisseaux
- 9 - Site classé des rochers de Groac'h Zu
- 10 - Site classé des rochers de Roc'h Vran et Roc'h Velen
- 11 - Site inscrit du bois voisin du cimetière
- 12 - Site inscrit de l'îlot ste Anne
- 13 - Site inscrit de la pointe de Pen Al Lann
- 14 - Site inscrit de l'île de Batz et îlots qui l'entourent
- 15 - Site inscrit des dunes de Keremna

## Les dynamiques urbaines

Sous l'influence des principaux axes de circulation, **le Léon légumier s'est urbanisé en nappe à partir des bourgs et le long des voies**, notamment le long de la RD 10 reliant Goulven à Saint-Pol-de-Léon. Ce phénomène s'est intensifié en remontant vers les villes de Plouguerneau à l'Ouest puis vers l'Est, Cléder, Saint-Pol-de-Léon et Roscoff, pôle urbain principal de ce territoire.

Par exemple, chaque année, les permis de construire délivrés se sont élevés en moyenne à 0,85 % du parc existant de 2009 à 2011 sur Plouguerneau et à 1,1 % sur Cléder, ce qui est supérieur à la moyenne finistérienne qui s'élève à environ 0,75 %.

**Le mitage résidentiel est maîtrisé** à l'échelle de l'unité. Les périmètres d'urbanisation des communes se maintiennent, préservant ainsi les cônes de vues et les liens visuels à la mer. Autour de Saint-Pol-de-Léon puis le long de la RD10, les règlements de publicité des villes de Saint-Pol-de-Léon et de Roscoff, destinés à renforcer la qualité paysagère du territoire, ont permis de limiter la publicité et les enseignes diversifiées.

Le littoral du Léon fut l'objet d'une forte urbanisation, notamment sur les communes de Kerlouan ou de Guisseny, qui est aujourd'hui davantage maîtrisée en raison de la loi littoral.

Cependant, **le tourisme est très présent sur la côte**, notamment en haute saison. Ainsi, le paysage du Léon continue d'être marqué par la présence de parcs résidentiels de loisirs (PRL) ou de campings.



*Progression de l'urbanisation le long des axes routiers et au plus près du trait de côte*



*Silhouette du bourg de Sibiril qui se dessine en arrière plan*



*Développement de campings en bordure de littoral sur la commune de Cléder*

## Les dynamiques agricoles

En raison de l'excellente qualité des terres du territoire, l'agriculture de cette unité fut historiquement dédiée aux primeurs et **cette spécialité légumière se maintient aujourd'hui**. Il existe néanmoins des évolutions notables.

Sur la partie littorale dite historiquement « l'Arvor », **la taille des parcelles anciennement très petites augmentent**. Les cultures se simplifient et les talus sont moins nombreux. De son côté, la végétation déjà peu présente se maintient.

D'avantage dans les terres, sur la partie anciennement appelée « le Gorré », **les parcelles agricoles ont également subi un remembrement important qui est dorénavant plus ralenti**. La végétation s'intensifie ponctuellement notamment en fond de vallons.

Rattachée à l'unité du Léon légumier, l'île de Batz connaît une agriculture très présente qui se maintient, facilitée par sa proximité au continent et à la ville de Roscoff (environ 2,5 km seulement). On retrouve alors des dynamiques agricoles semblables à celles de l'«Arvor».

Suite aux mutations du monde agricole, **de nouvelles pratiques apparaissent**. Des infrastructures imposantes se sont implantées dans les dernières années pour répondre aux besoins des agriculteurs telles que des coopératives de matériel, de regroupement ou de conditionnement. On note également des cultures sous serres ou sous bâches de plus en plus présentes dans les paysages ouverts du Léon.

Enfin, avec un recul de 30 % du nombre d'exploitations agricoles, on remarque également des bâtiments agricoles abandonnés qui se dégradent au fil du temps.

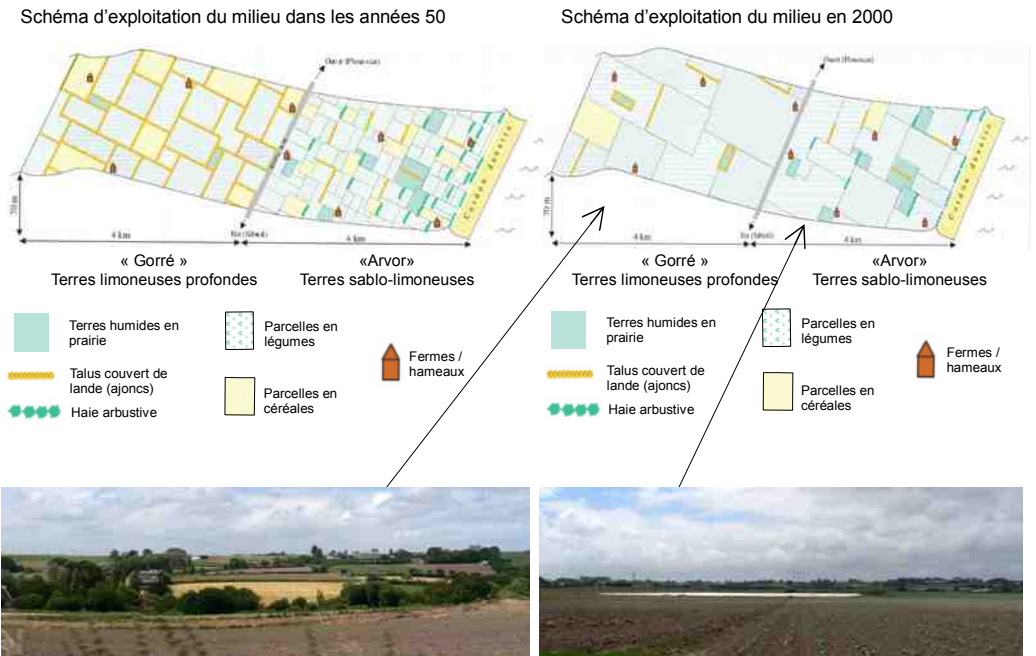
Toutes les infrastructures agricoles se révèlent très apparentes dans le paysage en raison de la faible végétation dominante sur le Léon légumier.

## Les dynamiques spécifiques

En tant que façade littorale très prisée, **les ports de plaisance** tels que Roscoff ou Carantec, se maintiennent sur la côte et sont sujet à des développements. En effet, un projet de 92 nouvelles places en ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) est prévu. Ces ports cohabitent en permanence avec d'autres activités maritimes telles que la pêche, les activités nautiques, la conchyliculture ou encore le transport maritime qui sont en développement. De plus, avec une demande de plus en plus forte de la part des particuliers, Roscoff a récemment construit un nouveau port d'une capacité d'environ 650 mouillages. Ainsi, une nouvelle infrastructure portuaire est apparue dans le paysage côtier du Léon.

Enfin, en tant que territoire très agricole, l'unité du Léon légumier est marquée par la mise en place d'installations de valorisation de biogaz. D'autres infrastructures similaires sont actuellement en développement.

## Le remembrement parcellaire du Léon durant les cinquante dernières années



Paysage agricole actuel du Gorré à gauche et de l'Arvor à droite

Source : Olivier Beucher - DESS développement agricole - Dynamique de transformation des systèmes agraires du Haut-léon - Université Paris I - 2004



De grandes coopératives viennent rythmer le paysage du Léon

Offrant des vues lointaines, les terres, riches et fertiles de cultures entretenues, caractérisent cette unité paysagère. Les reliefs dunaires sont faibles, découvrant ainsi les clochers témoignant d'un passé lié à une forte influence du clergé par sa cité épiscopale nommée « Castel Paol » centrée autour de sa cathédrale.



*" Voici, certes, le coin le plus fertile de Bretagne ; les paysans sont moins pauvres, les champs mieux cultivés, les colzas magnifiques, les routes bien entretenues, et c'est ennuyeux à périr . (...) la campagne des environs de Saint-Pol est d'une tristesse froide.*

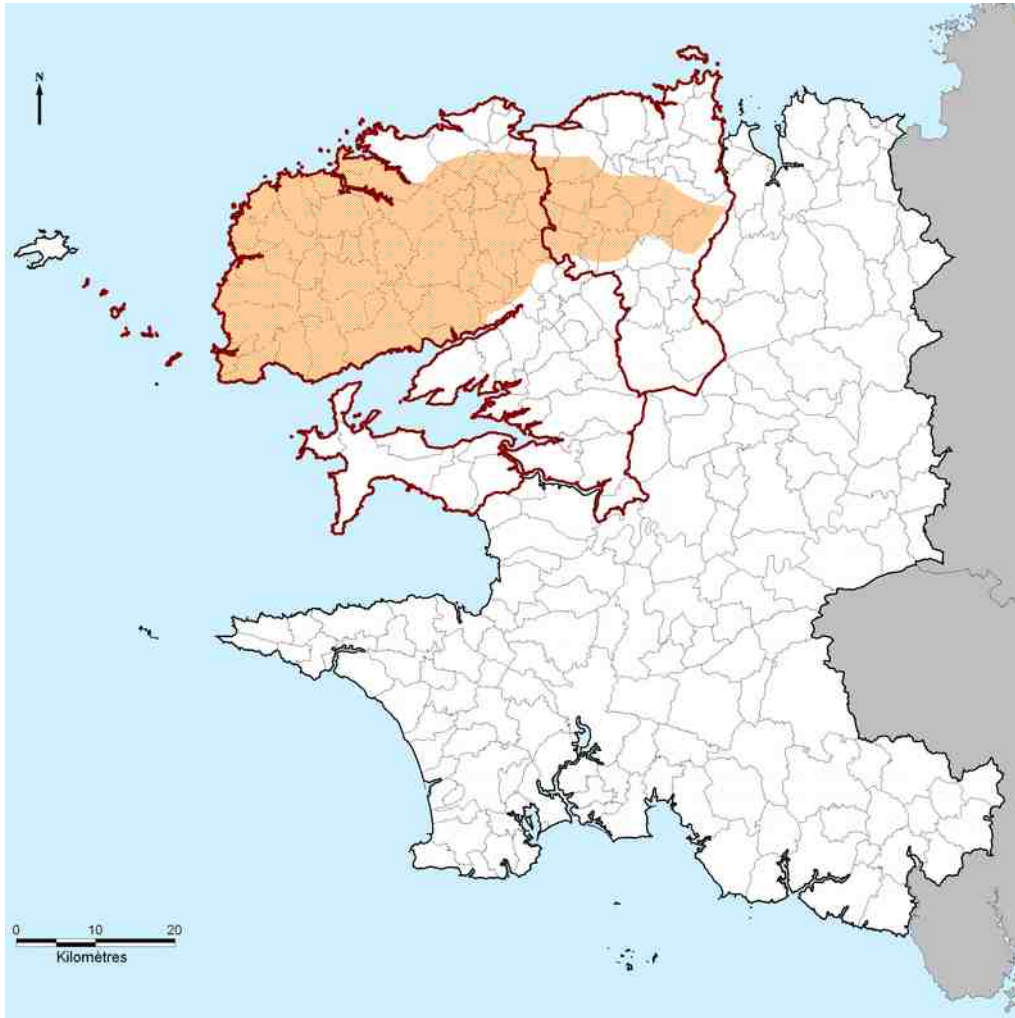
*La teinte morne des terres lentement onduleuses se fond sans transition dans la pâleur du ciel, et la courte perspective n'a pas de grandes lignes dans ses proportions, ni de changement de couleur sur ces bords"*

*Source : extrait de "Par les champs et par les grèves »  
Gustave Flaubert (1821 - 1881)*

▲  
Menez Ham – HE YIFU (1952 – 2008)  
« Le voyage d'un peintre chinois en Bretagne »  
Editions Ouest France Edilarge SA Rennes

*Le copyright des œuvres et du texte de HE YIFU figurant dans cet atlas appartient à sa famille, représentée en France par M. CHRISTINE et J. Paul LOUIS de l'association « Encres de Chines »*

## Le plateau léonard



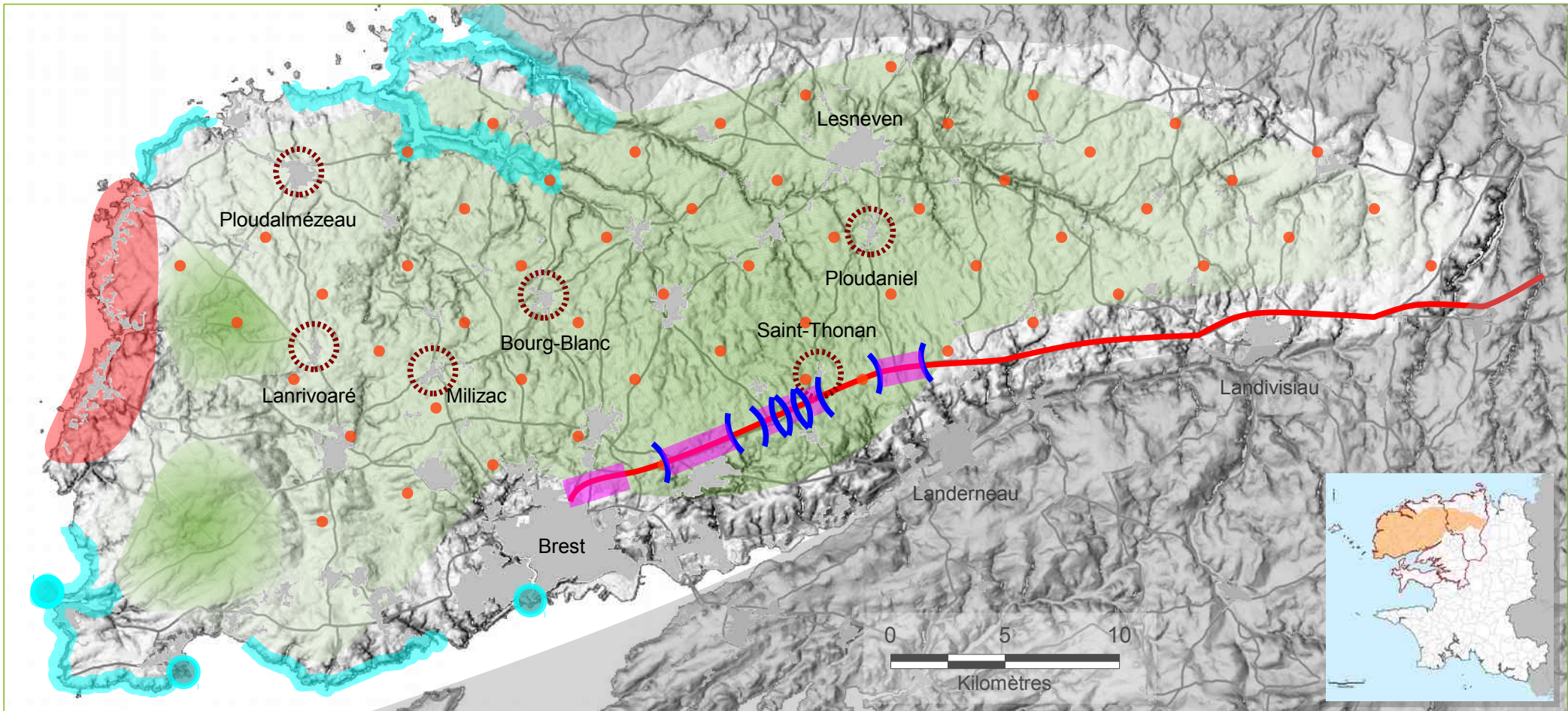
- |   |                                       |   |                   |
|---|---------------------------------------|---|-------------------|
| ○ | Bodilis                               | ○ | Lanarvily         |
| ○ | Bohars                                | ○ | Landéda           |
| ○ | Bourg-Blanc                           | ○ | Landerneau        |
| ○ | Brélès                                | ○ | Landunvez         |
| ○ | Brest                                 | ○ | Lanhouarneau      |
| ○ | Coat-Méal                             | ○ | Lanildut          |
| ○ | Gouesnou                              | ○ | Lannilis          |
| ○ | Guiclan                               | ○ | Lanrivouré        |
| ○ | Guilers                               | ○ | Le Conquet        |
| ○ | Guipavas                              | ○ | Le Drenec         |
| ○ | Guipronvel                            | ○ | Le Folgoët        |
| ○ | Guissény                              | ○ | Le Relecq-Kerhuon |
| ○ | Kernilis                              | ○ | Lesneven          |
| ○ | Kernouës                              | ○ | Loc-Brévalaire    |
| ○ | Kersaint-Plabennec                    | ○ | Locmaria-Plouzané |
| ○ | La Forest-Landerneau                  | ○ | Milizac           |
| ○ | Lampaul-Plouarzel                     | ○ | Plabennec         |
| ○ | Lampaul-Ploudalmézeau                 | ○ | Plouarzel         |
| — | SCoT du Pays de Brest et SCoT du Léon |   |                   |

... suite (TSVP)

- Ploudalmézeau
- Ploudaniel
- Plouédern
- Plougar
- Plougonvelin
- Plougourverst
- Plougerneau
- Plouguin
- Plouider
- Ploumoguer
- Plounéventer
- Plounévez-Lochrist
- Plourin
- Plouvien
- Plouvorn
- Plouzané
- Plouzévédé
- Porspoder
- Saint-Derrien
- Saint-Divy
- Saint-Frégant
- Saint-Méen
- Saint-Pabu
- Saint-Renan
- Saint-Servais
- Saint-Thonan
- Saint-Vougay
- Trébabu
- Tréfléz
- Trégarantec
- Tréglonou
- Trémaouézan
- Tréouergat



|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  | Préservation des silhouettes des bourgs, de leurs entrées de ville et de la limitation de l'urbanisation en doigt de gant |  | Mise en valeur du patrimoine maritime et des sites militaires à reconverter |
|  | Structuration de l'urbanisation : enjeu de la conservation des vues sur mer et des limites entre espace bâti et non bâti  |  | Axe majeur de découverte du paysage : enjeu de la qualité des abords        |
|  | Maintien de coupures d'urbanisation   |  | Mise en valeur des sites emblématiques,                                     |
|  | Intégration des bâtiments agro-industriels et de la maîtrise de leur évolution (covisibilité, implantation)               |  | Maintien des talus et de la végétation                                      |
|  | Maîtrise et amélioration de la qualité des abords, notamment des zones d'activités  |  | Restauration de la trame bocagère   |



**Topographie / géologie**

Présentant un relief doux, ce plateau granitique est entaillé de nombreux vallons qui contrastent avec les paysages du plateau, modelés depuis des siècles par une agriculture de bon rendement. A l'ouest de Brest, le relief est légèrement plus élevé que le reste du plateau léonard, formant alors des falaises littorales plus hautes que celles qui caractérisent globalement l'unité.

Le lien est fort entre la mer et la terre : par les caractéristiques topographiques et géologiques, la mer s'immisce dans les terres par les abers et la rade.

**Boisement et végétation**

Peu d'arbres parviennent à développer un port de haut jet, même les chênes conservent un port modeste, le vent perturbe en effet leur croissance. Les espaces où se localisent essentiellement les boisements sont les pentes des vallées des abers. Sur les côtes, les landes littorales, présentes sur les falaises, alternent avec les schorres en ria.

**Bocage**

La structure bocagère dominante est un maillage constitué de talus hauts et abrupts, souvent recouverts d'une végétation basse (d'ajoncs, de prunelliers, de saules, d'aubépines...) rabattue par le vent. Le bocage reste de qualité dans plusieurs vallées malgré un remembrement important au siècle dernier. Il est résiduel au nord est.

**Habitat**

Les communes situées à proximité des villes connaissent une croissance constante : Gouesnou, Guipavas, Plabennec (autour de Brest), Ploudaniel (proche de Lesneven). D'autres villages plus reculés, ont conservé une envergure plus modeste comme Plourin.

La récente croissance des communes a modifié ou accentué leur forme urbaine : de nombreux bourgs historiques situés à l'intérieur du plateau se sont développés de façon concentrique, d'autres, sur le littoral, présentent des formes multipolaires, éclatées, nappées de pavillons.

Dans les hameaux et villages, l'utilisation du granit blond est répandue dans l'habitat ancien. Elle n'empêche pas un recours au schiste (pour les anciens bâtiments agricoles notamment). L'habitat récent de type pavillonnaire s'affranchit de ces matériaux et reproduit l'architecture néo-bretonne que l'on retrouve dans toute la région. Des trames végétales exogènes (le cyprès par exemple) accompagnent souvent ces pavillons.

**Bâti agricole**

Les serres et bâtiments d'élevage hors-sol sont facilement visibles du fait d'un paysage ouvert comportant peu de relief. Près de chaque hameau nous retrouvons des infrastructures agricoles de grande envergure. Ce paysage traduit l'activité économique principale du Léon.

Les fourrages sont dominants au sein de cet espace avec près de 50 % des terrains cultivés.

**Éléments particuliers**

- Les abers.
- La rade de Brest.
- Les vallons aux coteaux boisés jouxtant le plateau agricole.

La vocation économique du territoire a structuré les paysages.

Ouverts, ces paysages sont animés ponctuellement par les abers, le bocage ou les vallons.

Les éléments verticaux construits forment des points de repère.



Vue sur l'aber Benoît et ses diverses formes d'activités (plaisance, conchyliculture, etc)

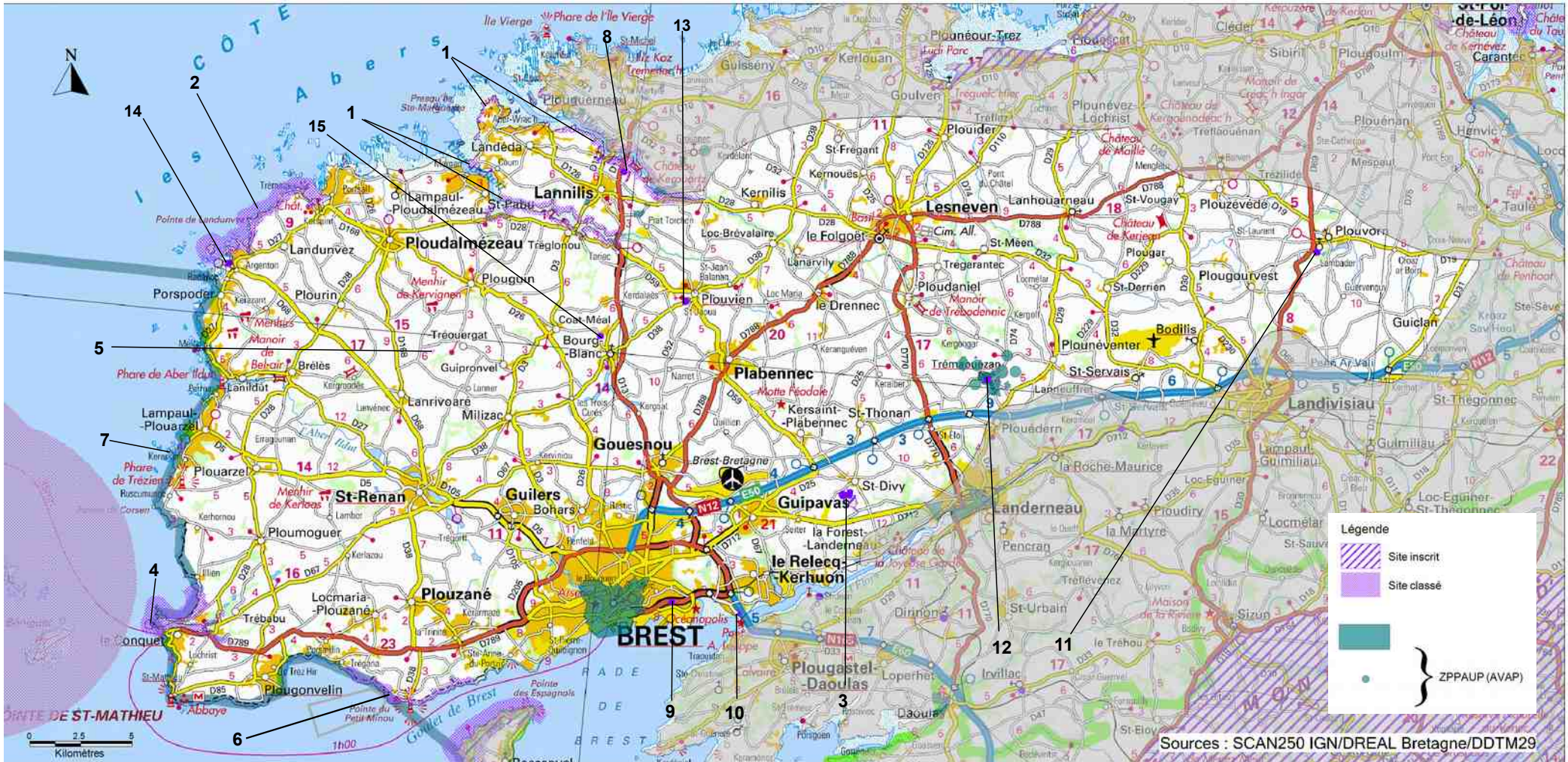


Le plateau léonard et son agriculture, son bocage et ses vallons



Vue depuis la mer sur la plage de Plougonvelin : une côte fortement urbanisée

Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé et inscrit des Abers
- 2 - Site classé et inscrit du littoral de Landunvez
- 3 - Site classé et inscrit des abords du manoir de La Haye et les deux étangs
- 4 - Site classé et inscrit de la dune des Blancs Sablons, étang de Kerjean, ria du Conquet et presqu'île de Kermorvan

- 5 - Site classé Ermitage de Saint Hervé
- 6 - Site classé Goulet de Brest (rive Nord)
- 7 - Site classé Ile Ségat
- 8 - Site classé abords du château de Kérouartz et son parc

- 9 - Site classé chapelle et ancien cimetière du vieux Saint Marc
- 10 - Site inscrit du Pont Albert Louppe
- 11 - Site inscrit du placître de l'église de Lambader avec ses arbres et sa clôture

- 12 - Site inscrit du cimetière de Trémaouézan avec ses arbres et sa clôture
- 13 - Site inscrit placître de St Joua avec ses arbres et sa clôture
- 14 - Site inscrit de la Pointe de Karrec Runjou
- 15 - Site inscrit Placître de St Urfold avec ses arbres et sa clôture

Sources : SCAN250 IGN/DREAL Bretagne/DDTM29

**Les dynamiques urbaines**

Sous l'influence de la ville de Brest, cette unité connaît un **développement urbain continu** en périphérie de la ville et également le long des axes majeurs de circulation.

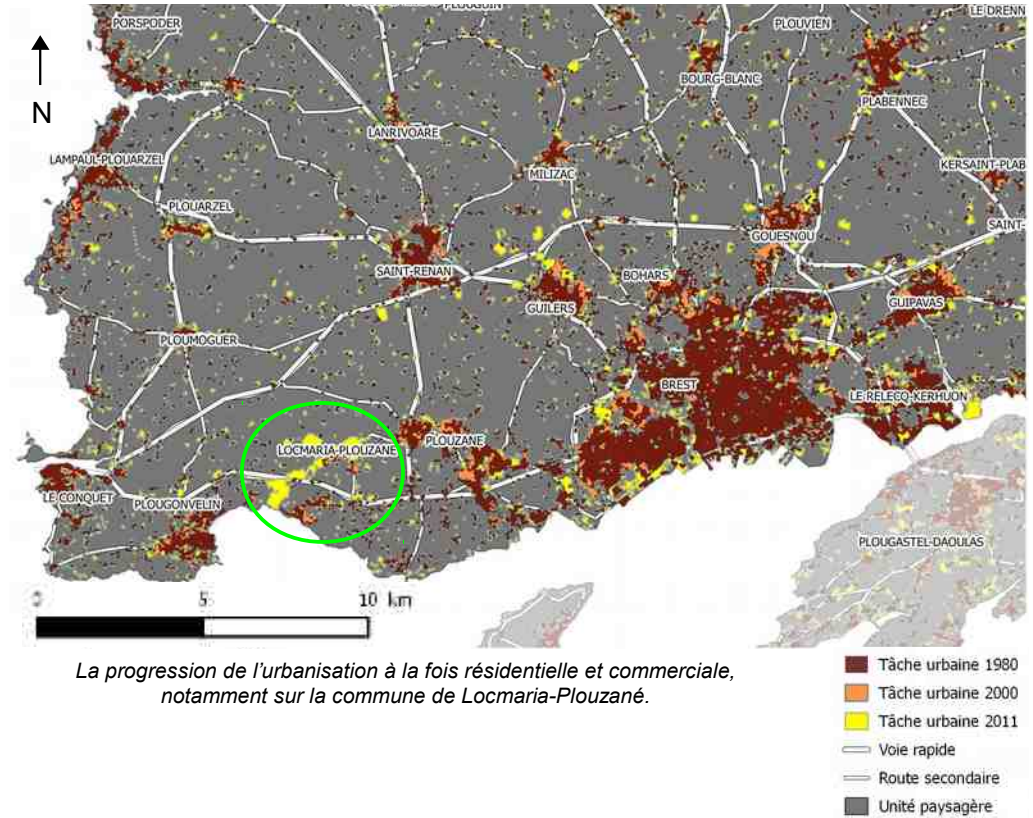
D'une part, les zones d'activités commerciales et industrielles se développent le long des routes notamment autour de la RN 12, de la RN 165 et des échangeurs. Cette croissance se fait de manière concertée entre les différents acteurs du territoire limitant ainsi l'éparpillement. Une prise en compte de la cohérence globale et des infrastructures déjà existantes est remarquable.

D'autre part, les villages situés en périphérie directe de Brest ont connu une urbanisation importante dans les années 70-80. Dorénavant, les communes situées sur la frange de l'agglomération telles que Saint-Renan ou Plabennec continuent de se développer tandis que d'autres plus reculées telles que Plouguin ou Kernilis conservent pour le moment leurs dimensions.

Le littoral a connu une urbanisation forte avec un étalement urbain important de maisons ou de résidences souvent secondaires. Aujourd'hui, les nouvelles constructions sont davantage maîtrisées en raison de la loi littoral, qui implique **une relative stabilisation de l'urbanisation côtière**, excepté sur la commune de Locmaria-Plouzané qui fut fortement développée lors de ces dernières années.

De plus, le territoire à proximité des Abers connaît aujourd'hui encore une pression urbaine importante. Des communes telles que Lannilis ou Plouguerneau continuent de se construire (près de 150 permis de construire délivrés en 3 ans de 2009 à 2011 sur Lannilis contre seulement 30 permis délivrés sur Landéda, commune littorale voisine, sur la même période).

A l'échelle de l'unité, **le taux de résidences secondaires se maintient**. Leur nombre continue à augmenter localement sur les communes littorales telles que Landéda, Plouguerneau, Le Conquet ou encore Plougonvelin dont le taux avoisine les 30 %.



*Développement de la zone commerciale de Kergaradec (Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)*

### Les dynamiques agricoles

A l'image du département finistérien, **l'usage agricole de ce secteur est en mutation**.

Malgré une diminution de 30 % des exploitations agricoles lors de la dernière décennie, **la surface agricole utile est stable**, ce qui montre un maintien de l'activité sur l'ensemble du plateau léonard. A l'image du département, ce territoire fait l'objet de remembrement ayant pour conséquence l'augmentation de la taille des parcelles avec des restructurations entraînant l'ouverture de la maille bocagère, et également l'abandon de bâti agricole non utilisé. Ces éléments sont visibles dans le paysage en raison de la topographie douce et de la faible présence de végétation.

Avec **une activité agricole qui continue de se diversifier** (maraîchages, élevage, cultures fourragères) et une terre très riche, de grandes surfaces de serres sont implantées et sont très apparentes pour les mêmes raisons que la visibilité du bâti agricole.

Sur la côte, des taillis déstructurés ou abîmés apparaissent ainsi que des haies bocagères résiduelles. L'agriculture semi-intensive progresse petit à petit près des côtes.

Dans les terres, certains secteurs humides en fond de vallons, s'enrichissent et reviennent vers une dynamique de végétation naturelle.

### Les dynamiques spécifiques

Le port de Brest tient une place primordiale au sein du paysage de la rade. Le complexe industrialo-portuaire est en développement sur le secteur du polder\* notamment. En tant que façade commerciale tournée vers l'extérieur, certains quartiers ou bâtiments, usés et abîmés par le temps, **sont sujets à des requalifications ou à des embellissements** dans les prochaines années. Cela pourrait venir modifier le paysage de la rade après le passage du goulet de Brest.

D'autres ports de plaisance sont présents tels que Le Conquet, Lanildut ou encore Plouguerneau sur le reste de l'unité et restent très prisés.

Ainsi, les projets de ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) concernent 60 places supplémentaires environ pour les années à venir.

Le plateau léonard est le siège de nombreuses carrières de grandes tailles dont l'activité se maintient.

En outre, un manque significatif de lieux destinés à l'entreposage des déchets de grand calibre est notable à l'échelle du plateau. Ainsi, il est inévitable de voir apparaître dans les prochaines années de telles infrastructures dans le paysage, en périphérie de Brest notamment..



*La présence de serres rythme dorénavant le paysage*



*La végétation clairsemée aux abords des côtes*

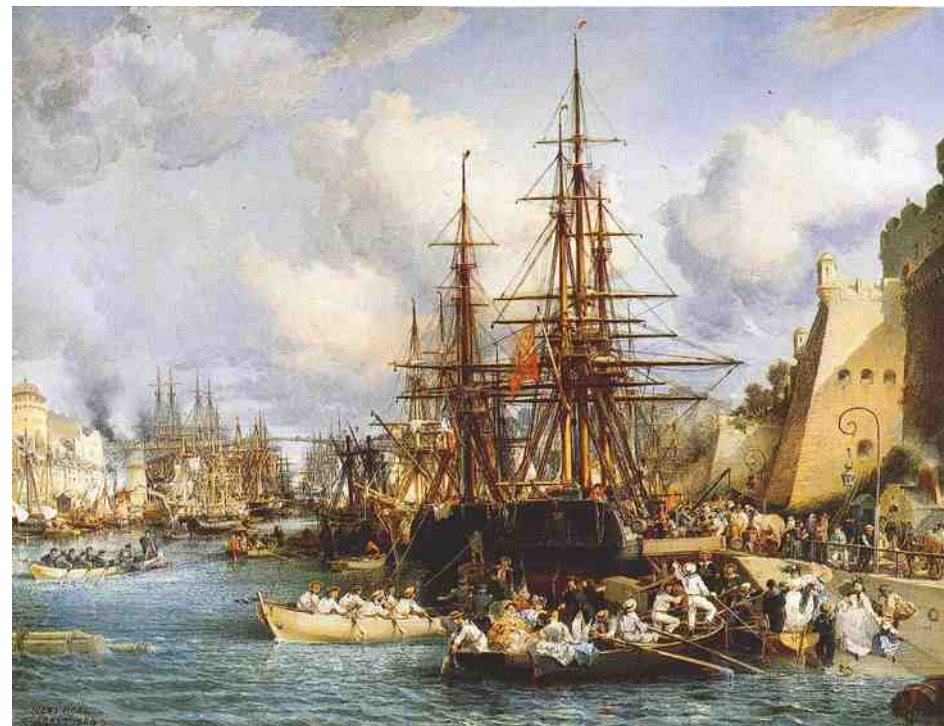


*Le port de Brest en activité*

Cette unité paysagère est caractérisée par ces vallées sauvages, ses abers et ses estuaires qui serpentent au milieu des champs et des lignes boisées, les côtes sont plus élevées et plus escarpées au sud, le nord, l'Aber Vrac'h et l'île Vierge sont la contrée du goëmon, une sorte de parfum âpre et vireux s'en dégage.



▲  
Paysage Plouneventer, 1899  
Jean-Edouard DARGENT dit « Yan' DARGENT »  
(1824 – 1899)  
Huile sur toile 88 x 120cm, Collections du musée de Morlaix,  
n° Inv. 429 (crédit photo : musée de Morlaix)

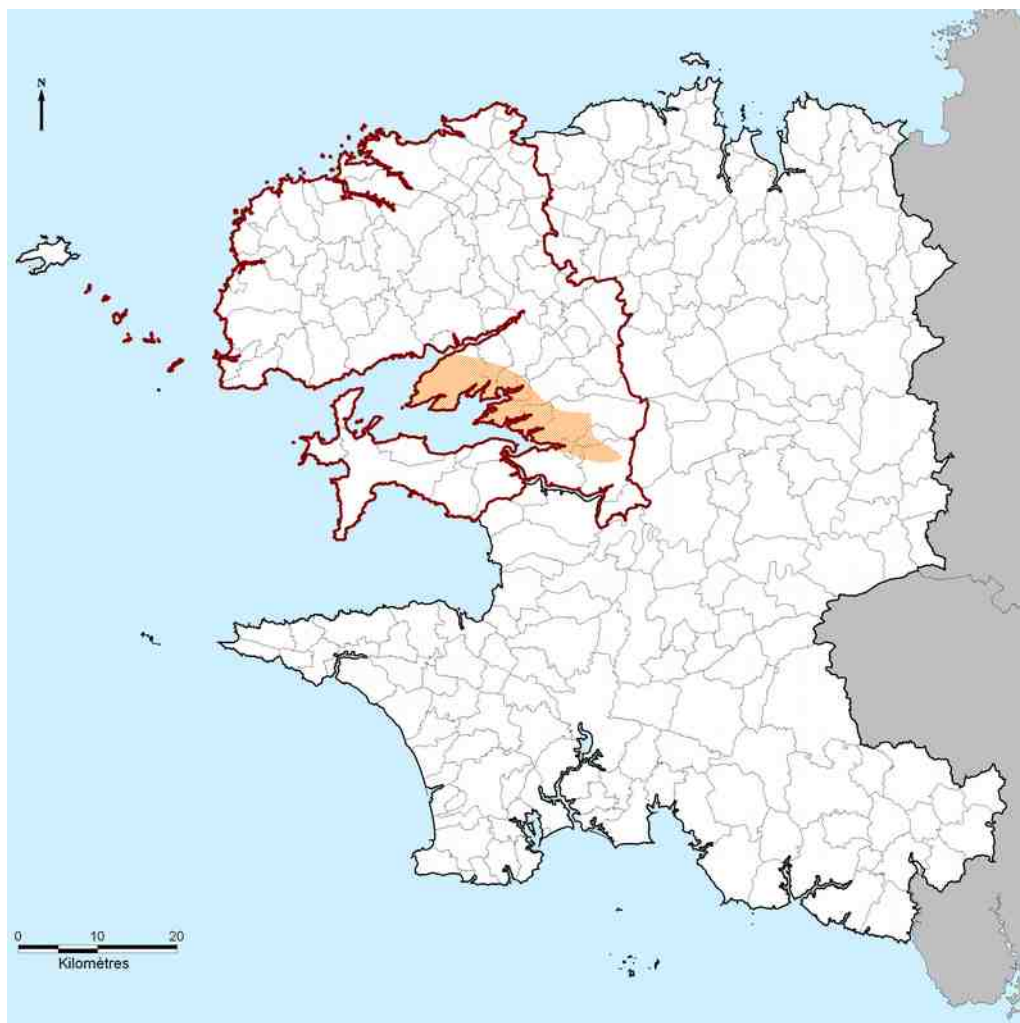


▲  
Le port de Brest, 1864 – Jules Noël (1810 – 1881)  
Musée des Beaux Arts de Brest Métropole Océane

*" Le Léonais, qui comprend, à peu d'exception près, tout le territoire enfermé dans les arrondissements de Morlaix et de Brest, forme la plus riche partie du Finistère. Là, sont les campagnes à luxuriante végétation, les vallées mousseuses, festonnées de chèvrefeuille, de ronces et de houblon sauvage ; mille nids de verdure d'où sort la fumée d'une chaumière et tous ces oasis de fleurs ou d'ombrages au milieu desquelles pointe l'aiguille brodée d'un clocher de granit ou la tête penchée d'un calvaire ... Ce qui est surtout propre au Léonais, c'est l'éblouissante fraîcheur de ses campagnes. Tout dans cette contrée exhale, je ne sais quelle enchanteresse et paisible fertilité "*

Source : extrait de "Dans les ajoncs et par les grèves" 1909 - Jean PHILIPPE, éditions Clouzot – 1909 - poésie









## Les estuaires de la rade de Brest

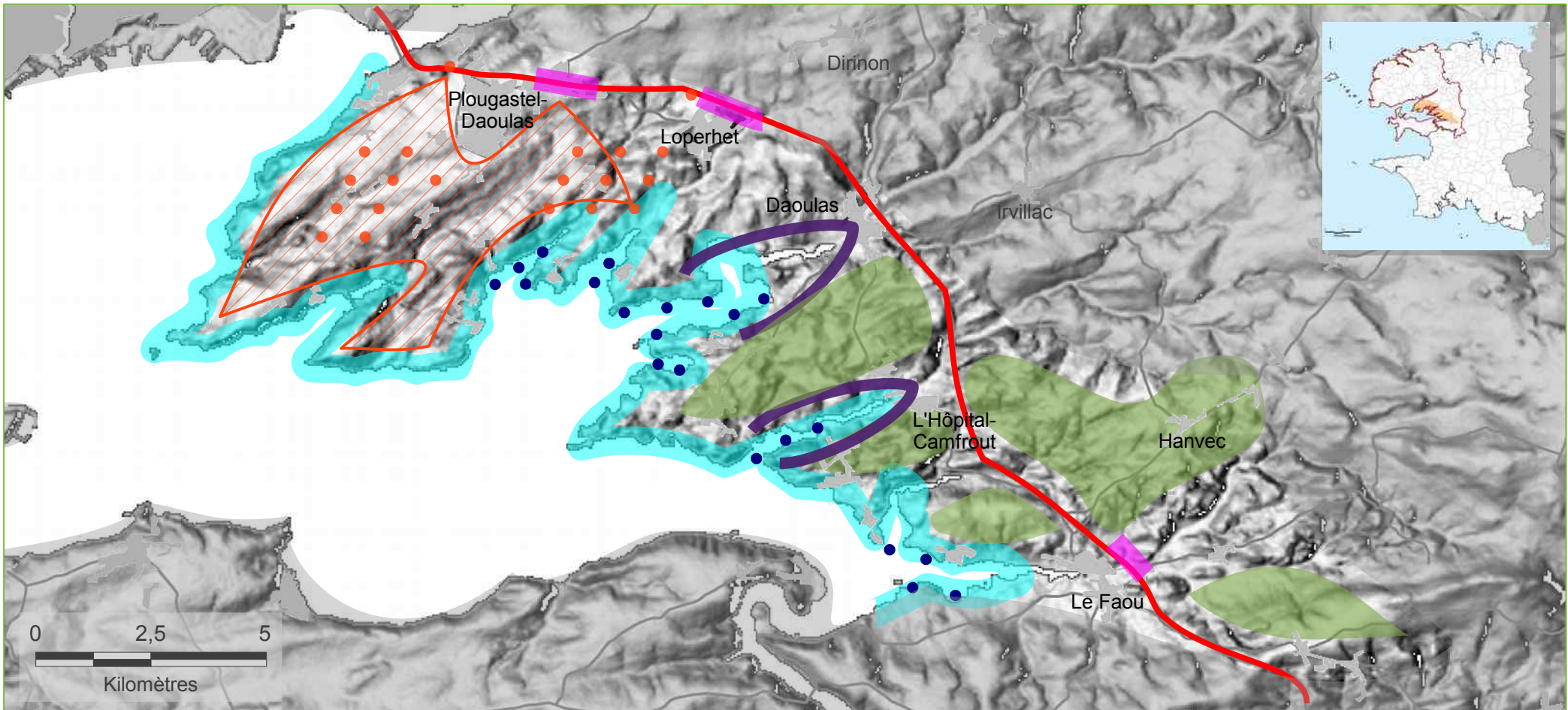


- Daoulas
- Dirinon
- Hanvec
- Le Faou
- L'Hôpital-Camfrout
- Logonna-Daoulas
- Loperhet
- Plougastel-Daoulas
- Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h
  
- SCoT du Pays de Brest





|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | Intégration paysagère des serres agricoles   |  | Maintien et reconquête du bocage (densité du maillage)                |
|  | Forte sensibilité paysagère des abords des axes : maîtrise et amélioration de la qualité des zones d'activités et des entrées de ville |  | Maîtrise des mutations paysagères liées à l'enfrichement              |
|  | Forte sensibilité paysagère des abords des axes : préservation des vues et des rythmes   |  | Maintien des paysages ouverts   |
|  | Mise en valeur des paysages remarquables   |  | Gestion paysagère des infrastructures conchylicoles et des mouillages |



## Topographie / géologie

Sur cette unité, les vallons sont assez marqués, principalement au nord où ils sont parallèles et orientés est-ouest, déterminés par l'orientation des couches géologiques. Le relief s'abaisse doucement vers la mer. La côte est sinueuse, dépourvue de plage mais présente de nombreuses anses et estuaires assez étroits.

La géologie et le relief déterminent fortement le socle de cette unité paysagère, où l'on passe brutalement d'un espace à un autre, où l'on perçoit avec surprise des anses en enfilade.

## Boisement et végétation

Les estuaires et les rias de ce secteur offrent des formes géologiques littorales spécifiques (cordons de galets, flèches et tombolos...) qui permettent le développement de zones humides arrières littorales.

Les secteurs à l'abandon sont investis par des saulaies, principalement en fond de vallon. Les arbres de haut jet parviennent à s'y développer, offrant ainsi une ambiance boisée.

## Bocage

La structure bocagère est en général de bonne qualité. Nous y retrouvons des bocages encore bien structurés, composés de talus hauts surmontés de taillis et cépées, essentiellement au nord de cette unité paysagère. A mesure que nous nous déplaçons vers le sud de l'unité, le bocage devient moins présent mais conserve une structure correcte.

## Habitat

L'utilisation du granite ocre jaune de Logonna est une des caractéristiques de l'habitat traditionnel. Les hameaux présentent un métissage entre habitations récentes et anciennes, plus souvent rénovées qu'à l'abandon. Des lotissements se sont construits autour des agglomérations, dynamisés par la proximité de Brest et de la RN 165. Au nord-est de l'unité, des agglomérations économiquement actives, comprennent une majorité de résidences principales. La frange littorale quant à elle ne présente pas de concentration démesurée de l'habitat.

## Éléments particuliers

- Présence de petite plaisance et de pêche (présence de mouillages individuels).
- Les serres agricoles.
- La déprise agricole se fait sentir plus on approche du littoral (vallons humides en friche).



*Un lien terre/mer omniprésent*

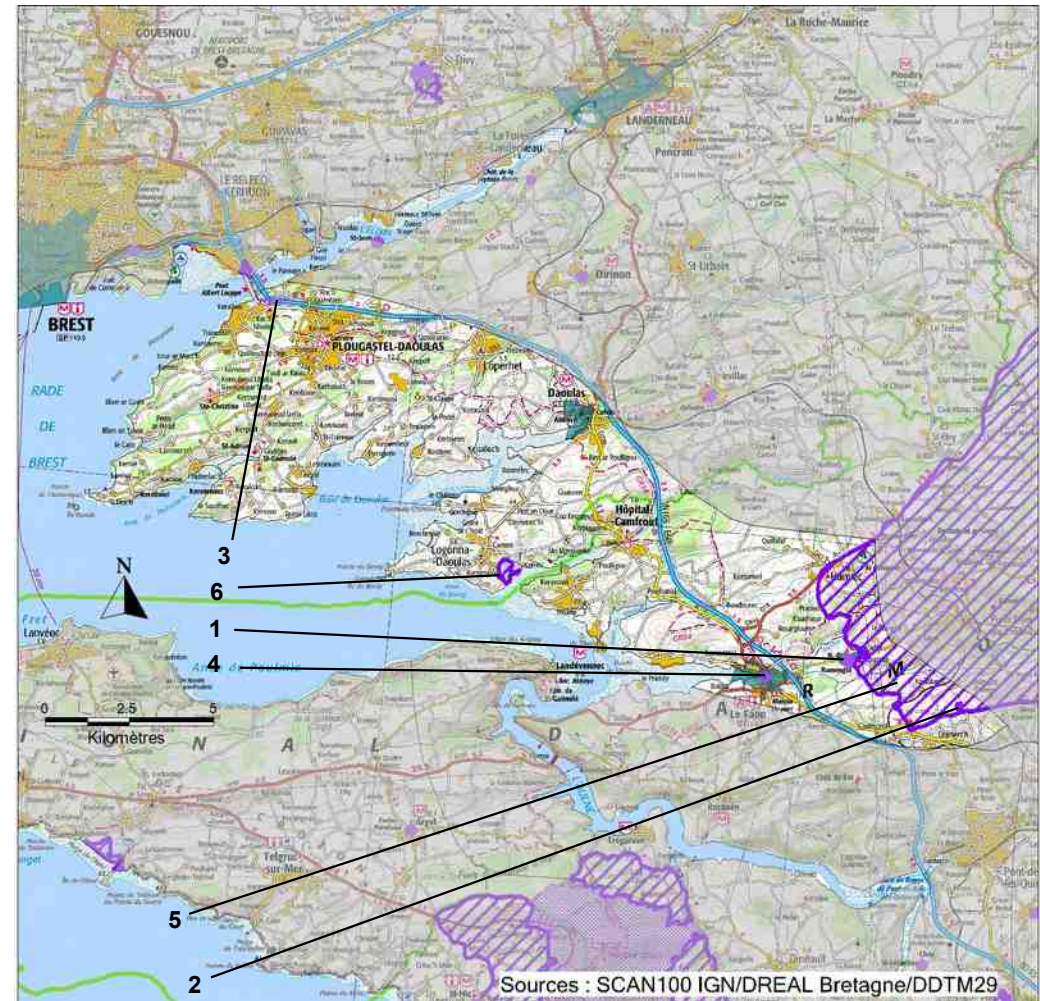


*Un maillage bocager dense et des talus arborés offrent un paysage fermé  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*

Dialogue entre la terre et la mer constant, dû notamment à la sinuosité de la côte (criques, pointes). L'ambiance est mi-rurale mi-maritime, caractérisée par une douceur spécifique, quasi méditerranéenne (visible dans la végétation).

Cette douceur s'explique aussi par une mer souvent calme et un territoire protégé des fortes houles, la presqu'île de Crozon forme en effet un barrage aux vents du large.

Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé de Rumengol, mur de clôture du cimetière, calvaire et ses arbres
- 2 - Site classé du camp du Muriou
- 3 - Site classé des abords du Pont Albert Louppe
- 4 - Site classé église et ses abords, quai et arbres
- 5 - Site inscrit des Monts d'Arrée
- 6 - Site inscrit abords de l'étang de Moulin-Mer

**Légende**

-  Site inscrit
-  Site classé
-  ZPPAUP (AVAP)

## Les dynamiques urbaines

Avec le pont de l'Iroise et la RN 165 qui permettent un accès direct à l'agglomération brestoise, les estuaires de la rade de Brest bénéficient d'une situation privilégiée. Les communes de l'unité telles que Plougastel-Daoulas ou encore Daoulas font face à une pression urbaine et foncière importante en proximité des bourgs notamment.

L'étalement urbain progresse, avec notamment des lotissements qui apparaissent le long des axes provoquant des expansions en étoile.

Les extensions à partir des hameaux sont en augmentation et les formes architecturales se diversifient avec peu de cohérence globale.

Le littoral fait l'objet d'une privatisation qui ferme peu à peu les paysages sur la rade de Brest et restreint les accès à la côte.

Les zones d'activités se sont implantées de part et d'autres de la RN 165 recherchant l'effet vitrine. On constate une hétérogénéité de formes et d'implantations qui posent des questions de gestion ou de reconversion.

Les entrées de villes ont fait l'objet de nombreux aménagements urbains récents, plus ou moins bien intégrés, qui témoignent d'une volonté de prendre soin des centres-villes.



*Des constructions aux implantations et formes architecturales variées*



*Le phénomène de privatisation du littoral (cabanisation, apparition de jardins clos...)*



*La zone commerciale au niveau de l'échangeur de Plougastel-Daoulas*

## Les dynamiques agricoles

Avec une topographie vallonnée et une forte présence de zones humides à l'échelle de l'unité, **l'agriculture traditionnelle est en déprise** plus on se rapproche des côtes. Le phénomène d'enrichissement est remarquable. Le manteau végétal et les boisements des talus sont également en développement. Cette intensification de végétation contribue à **la fermeture des larges vues sur les paysages et accentue le caractère intimiste et bocager**.

Le nombre d'exploitations a chuté de 42 % lors de la dernière décennie ce qui est supérieur à la moyenne finistérienne. La SAU (Surface Agricole Utile) a reculé de 6 %, ce qui est comparable au reste du département.

**Les exploitations agricoles continuent de se développer et d'intensifier l'activité maraîchère (serriculture)**, comme en témoigne le développement important de serres. En effet, ce territoire détient une densité élevée de serres maraîchères à l'échelle du département. Pour autant, celles-ci ne sont que peu apparentes en raison d'une végétation fortement présente et dense.

Les estuaires de la rade de Brest abritent de nombreuses **concessions conchylicoles (activité agricole selon le code rural et de la pêche maritime)**. Parmi celles accordées dans les années 70 (concessions de parcs à huîtres sur l'estran ou en eaux profondes), seules les concessions en eaux profondes ont été abandonnées depuis.

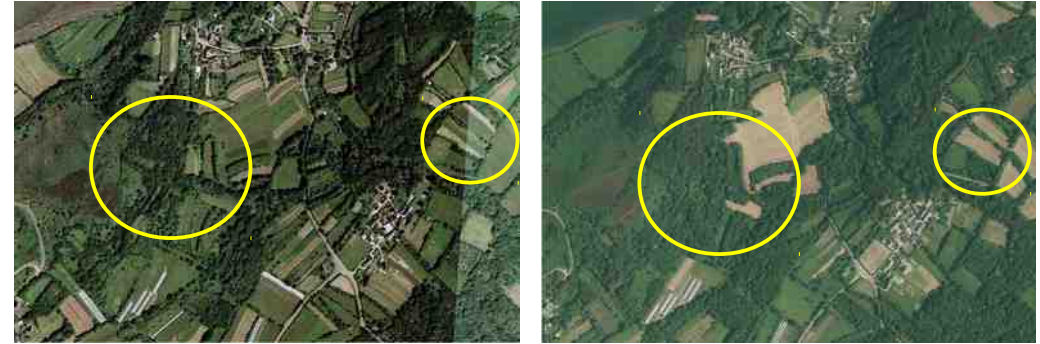
Aujourd'hui, 575 hectares sont concédés en rade de Brest. Ils sont exploités en majorité, même si certains secteurs sont en jachère depuis la crise de mortalité aiguë des huîtres creuses en 2008. Aussi, des structures d'élevage sont parfois entassées dans l'attente d'être retirées, puis remplacées par des neuves, sans pour autant être abandonnées.

En outre, par nécessité de repérage des parcs, la perche ployante est de rigueur pour le bornage des parcs (balisage des concessions), bien que de gros bidons ou bouées sont toujours visibles à la surface de l'eau des estuaires. Associés aux mouillages des bateaux, ces marqueurs matériels continuent de rythmer les paysages marins de l'unité.

## Les dynamiques spécifiques

Avec ses paysages remarquables et ses endroits privilégiés entre terre et mer, le territoire de l'unité attire des touristes et des vacanciers. **Les camping-cars continuent de marquer les paysages** aux abords du littoral.

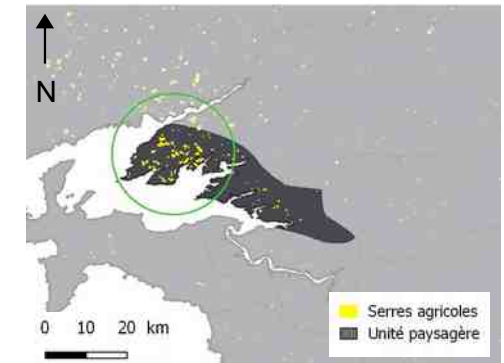
Enfin, en tant que deuxième plus gros bassin du département, la rade de Brest est marquée par une forte activité de plaisance. L'objectif est de continuer à développer cette capacité d'accueil de manière soutenable pour le milieu et de façon concertée pour concilier les différents usages : environ 46 nouvelles places (mouillages) en ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) étaient envisagées en 2017.



Développement de la végétation entre 2000 et 2012 sur la commune de Plougastel-Daoulas (Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)



De vastes surfaces de serres apparaissent en nombre au cœur du territoire



Densité des serres agricoles  
Source : Bdcarto-IGN, Bdtopo-IGN



Tables ostréicoles (parcs à huîtres) en attente de remplacement dans l'Anse de Penfoul

Les représentations culturelles évoquent des ambiances estuariennes multiples et variées. Entre activités maritimes et agricoles, la mer se déroule sans vague sur la plage. Les paysages vallonnés, les rivières, les criques et pointes contrastent avec les pays voisins (Léonard et Arrée).



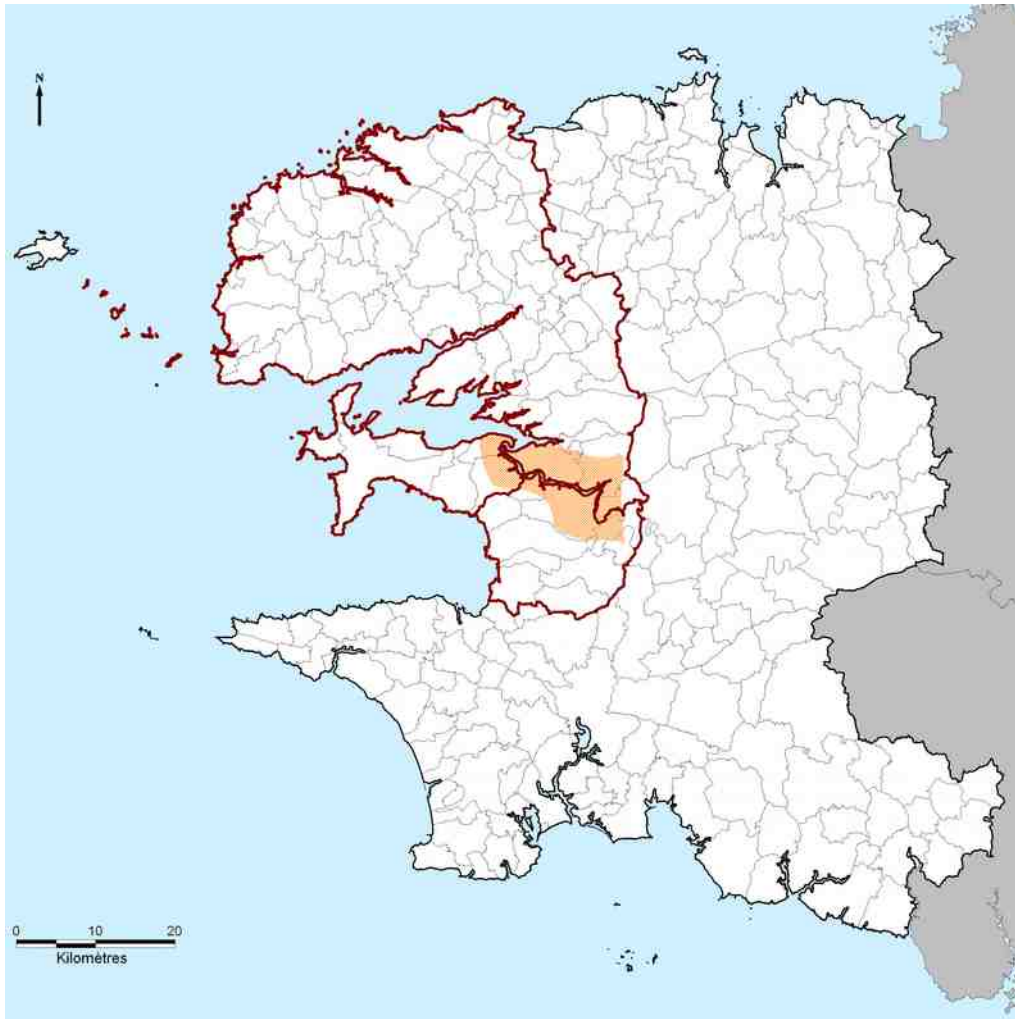
▲  
Ciel d'orage au Faou 1896 – Maxime Mauffrat (1861 - 1918)

*Refermée sur les eaux, l'étreinte de la terre dit oubli, dit accueil et le vieux pays ouvre son cœur au plus profond pour y serrer bien doucement la mer. C'est qu'elle vient de loin, de millions de houles, de millions de siècles. La voici maintenant au milieu des champs inclinés, à travers les arbres penchés vers sa caresse... Comment dire aber, abri, cette pénétration amoureuse de route océane ? (...)*

*Elle s'amuse, histoire de se rafraîchir un peu, elle joue à la rivière, étirant ses méandres heureux, avec des airs de chemins creux. Pourtant, c'est bien la mer... Pour commencer, elle prend le paysage entier dans ses reflets, les bois, les vieilles demeures amarrées à ses berges, le ciel aussi, qui la fait bleue ou grise, verte ou noire, et les nuages d'en haut, qu'elle roule dans sa coulée, et le soleil, qui lui lance des épines de feu et les voilà qui se mettent à danser...*

*Source : extrait de « Océan d'Armorique les plus beaux textes sur la Bretagne et la mer » 1972  
Louis LE CUNFF (1919 - 1989)*

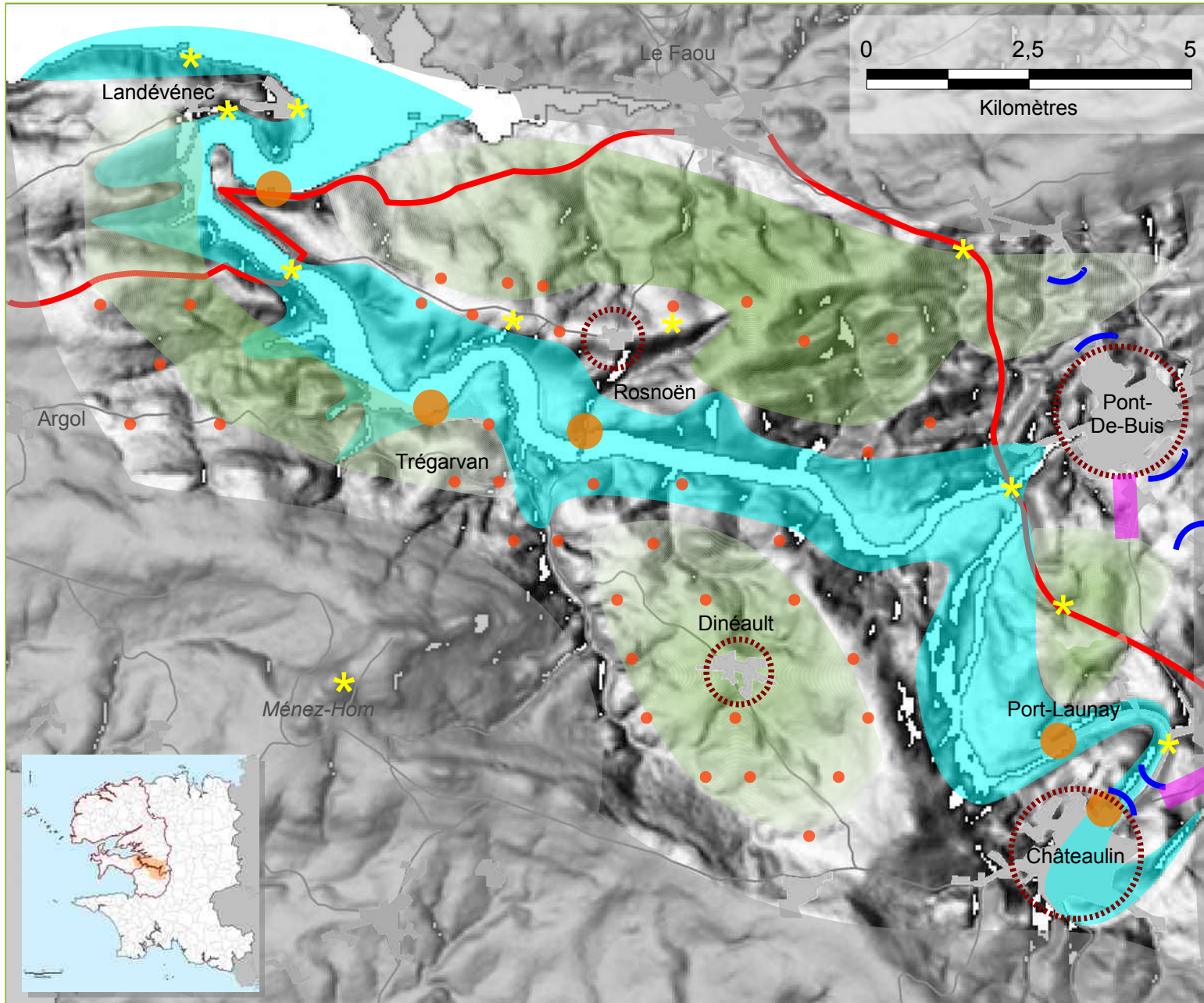
## L'Aulne maritime



- Argol
- Châteaulin
- Dinéault
- Landévennec
- Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h
- Port-Launay
- Rosnoën
- Saint-Ségal
- Trégarvan
  
- SCoT du Pays de Brest et SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay







- Valorisation de la silhouette urbaine et densification
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les zones bâties
- Intégration des bâtiments agro-industriels et de la gestion des co-visibilités (silos)
- Image des entrées de ville : maîtrise de la qualité des zones d'activités (implantation, déblai, limite espace urbain/rural)
- Maîtrise des paysages portuaires et des zones de mouillage
- Axe majeur de découverte du paysage : enjeu de la qualité des abords et des paysages perçus
- Valorisation des paysages remarquables (vallée de l'Aulne, Landévenec, Térénez, Châteaulin...)
- Préservation et restauration de la maille bocagère
- Points de vue remarquables : préservation des premiers plans et des panoramas

**Topographie / géologie**

Marqué par le relief des monts d'Arrée (prolongement de la chaîne des monts d'Arrée jusqu'au Menez Hom), cette unité paysagère vallonnée offre des vues sur les estuaires de l'Aulne et la rivière du Faou qui ouvrent et élargissent les fonds de vallées.

L'Aulne maritime forme l'estuaire de l'un des plus grands fleuves côtiers de Bretagne, ses versants concaves sont hauts (plus de 100 m), abrupts et boisés, ses versants convexes, quant à eux, très évasés et cultivés. L'influence des marées modifie le paysage par la présence de vasières.

**Boisement et végétation**

Au-delà de leur présence sur les flancs concaves de l'Aulne et dans les vallées secondaires, les boisements sont nombreux et s'immiscent dans des espaces agricoles cultivés (les boisements alternent avec les zones agricoles actives). La situation ventée des coteaux et sommets limite le développement d'arbres de haut-jet, ces derniers se situant surtout dans les vallons. Notons la présence de pins essentiellement maritimes, authentifiant la proximité de la mer.

**Bocage**

Le maillage bocager est assez hétérogène, globalement lâche, il peut être déstructuré sur les hauteurs. Fait de talus hauts, il comporte essentiellement une végétation arbustive ou de cépées (châtaigniers notamment). Ce bocage irrégulier accueille de nombreux bâtiments agricoles, certains constituant des éléments peu valorisant pour le paysage.

**Habitat**

Les agglomérations sont plutôt de petite taille et globalement bien préservées. Châteaulin s'est implantée au bord des rives de l'Aulne canalisée, et comme pour Port Launay, l'urbanisation remonte le long des vallées secondaires.

L'habitat rural traditionnel est implanté à mi hauteur entre les vallées et les points hauts. De nombreux hameaux se sont établis à proximité de l'estuaire, possédant généralement un accès au fleuve (bien que ces derniers aient une vocation tournée vers l'agriculture).

**Éléments particuliers**

- Présence, à l'est, de la voie express RN 165, entaille au milieu des fortes ondulations des collines.
- Panoramas offerts par des belvédères (Rosnoën, saut du loup).
- Unité pittoresque valorisée par l'abbaye de Landévennec ainsi que le pont de Térénez .
- Aux sommets nus des vallons, les éléments verticaux tels que les antennes de télécommunication et les éoliennes marquent le paysage agricole.
- Forte imbrication de la mer et de la terre : partie estuarienne de l'Aulne [au-delà de Port Launay, au lieu dit Guily Glaz, l'Aulne est canalisée, la rivière se rétrécit et ses berges sont plantées].
- Cimetière à bateaux.

L'Aulne maritime est une unité paysagère de transition, formant un patchwork des différents paysages qui l'entourent. Elle est marquée par la présence du fleuve, et de ses coteaux escarpés.



Large vue depuis le belvédère de Rosnoën, sur Trégarvan et le Menez-Hom  
Crédits photo : Anne-Claire Guillou – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique



La ville de Port-Launay implantée au bord de l'Aulne

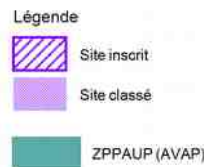


Vue sur l'Aulne maritime et le pont de Térénez depuis le Menez-Hom

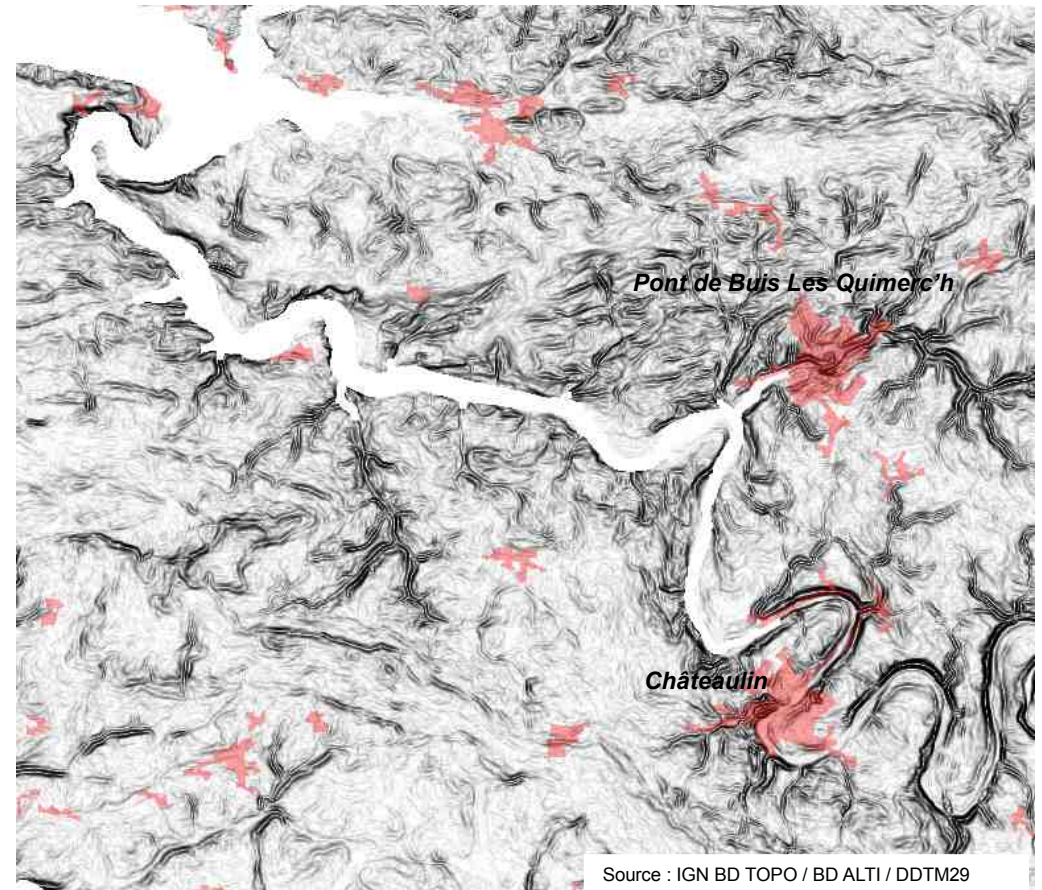
Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé et inscrit du Ménez Hom
- 2 - Site inscrit de Port-Launay
- 3 - Site inscrit des rives de l'Aulne
- 4 - Site inscrit des abords de la chapelle Notre-Dame
- 5 - Site inscrit du placître de la chapelle St Sébastien avec ses arbres et sa clôture



Les coteaux abrupts de l'Aulne et de la Douffine



La représentation des pentes, de leur gradient, ici en nuancé de gris, fait apparaître un relief accidenté et pentu des coteaux de l'Aulne et de la Douffine.  
 Le fleuve s'élargit vers l'ouest, mais les pentes restent marquées jusqu'à Landévennec.  
 Châteaulin s'est établi sur le méandre concave de l'Aulne.

## Les dynamiques urbaines

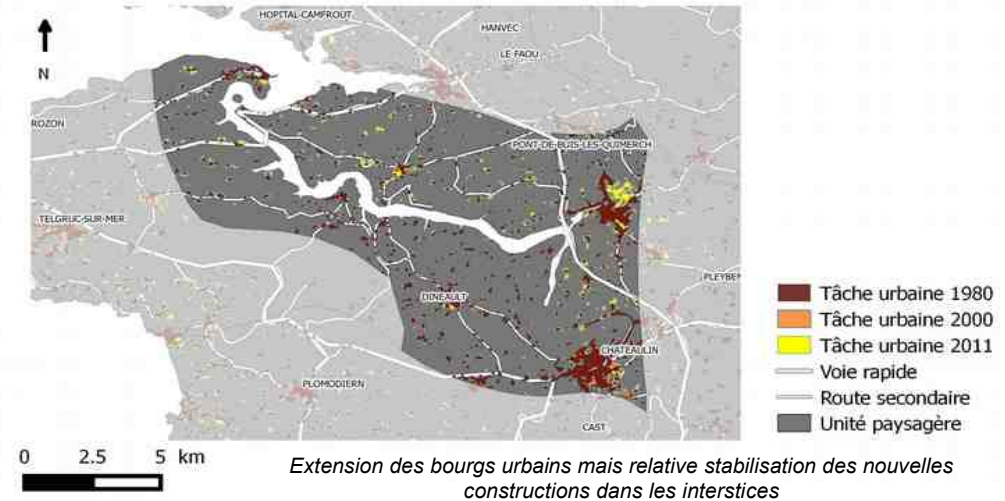
Au regard de l'unité, les dynamiques urbaines se distinguent en deux temps.

D'une part, **les villes de Châteaulin, Pont-de-buis-les-Quimerch, Rosnoën ou encore Dinéault continuent de s'urbaniser.** On remarque des extensions de bourg, le long des axes et également sur les coteaux. Sur Châteaulin par exemple, chaque année, les permis de construire délivrés se sont élevés en moyenne à 0,45 % du parc existant de 2009 à 2011.

Les zones d'activités se sont développées souvent en entrée de villes tel que le parc d'activités de *Penn Ar Roz*, situé à proximité de l'échangeur du Pouillot près de Châteaulin où se croisent les axes Brest-Quimper (RN 165) et Châteaulin-Carhaix. Ces opérations se révèlent plus ou moins connectées avec le tissu existant et ne sont pas toujours intégrées de façon cohérente aux formes du relief.

D'autre part, **le reste de l'unité présente une urbanisation dispersée et peu dense, qui ne connaît pas d'évolution.** On remarque des coupures d'urbanisation maîtrisées entre les différents pôles urbains. Certains centres bourgs connaissent des problèmes de dévitalisation, tels que Landévennec ou Trégarvan par exemple.

S'inscrivant dans un paysage emblématique, le nouveau pont de Térénez permettant le franchissement de l'Aulne, a fait l'objet d'un travail paysager important.



Une urbanisation qui progresse sur les coteaux



La zone d'activités de Châteaulin et ses lots aménagés destinés à la vente

### Les dynamiques agricoles

D'un point de vue général, **l'agriculture recule à l'échelle de l'unité** (production de lait et élevage de porcs majoritairement), avec une baisse de – 6,5 % de la SAU depuis les 10 dernières années. Cependant, on distingue deux dynamiques agricoles différentes au regard du territoire.

Aux abords de l'Aulne, de façon comparable à l'unité des estuaires de la rade de Brest, **l'agriculture est en déprise**, en raison d'une topographie vallonnée et d'une forte présence de zones humides. Les boisements s'intensifient sur les rives et les coteaux de l'Aulne. Le phénomène d'enfrichement est remarquable notamment dans les fonds de vallons perpendiculaires au fleuve, ce qui contribue à la fermeture des paysages.

Ainsi, la différence entre les parties boisées (versant érodé et difficile d'accès) et celles cultivées (versant aux pentes douces) est toujours visible.

Sur le reste de l'unité, **l'agriculture se maintient et s'intensifie localement**. De nouveaux bâtiments agricoles sont créés, d'autres modifiés et on voit notamment apparaître des silos. Ainsi, le paysage de l'Aulne maritime est fortement marqué par la présence de bâti agricole visible sur les plateaux et en partie haute des coteaux .

### Les dynamiques spécifiques

Avec son caractère intimiste à la fois fluvial et maritime, le long de l'Aulne se développent de petits espaces d'accueil de plaisance. Le paysage tout le long du fleuve est ainsi marqué par des petits ports munis de petites cales et de mouillages comme à Port-Launay notamment.



*Développement des boisements et enfrichement des fonds de vallons*



*Bâtiments agricoles qui s'imposent dans le paysage, apparition de silos*

Dans la continuité des reliefs de la chaîne des monts d'Arrée, encastrée entre les boisements du Cranou et le Menez-Hom, l'Aulne et la rivière du Faou cheminent à travers les fonds de vallée offrant de l'envergure au paysage.



◀  
La vallée de l'Aulne 1897  
Paul SÉRUSIER (1864 - 1927)

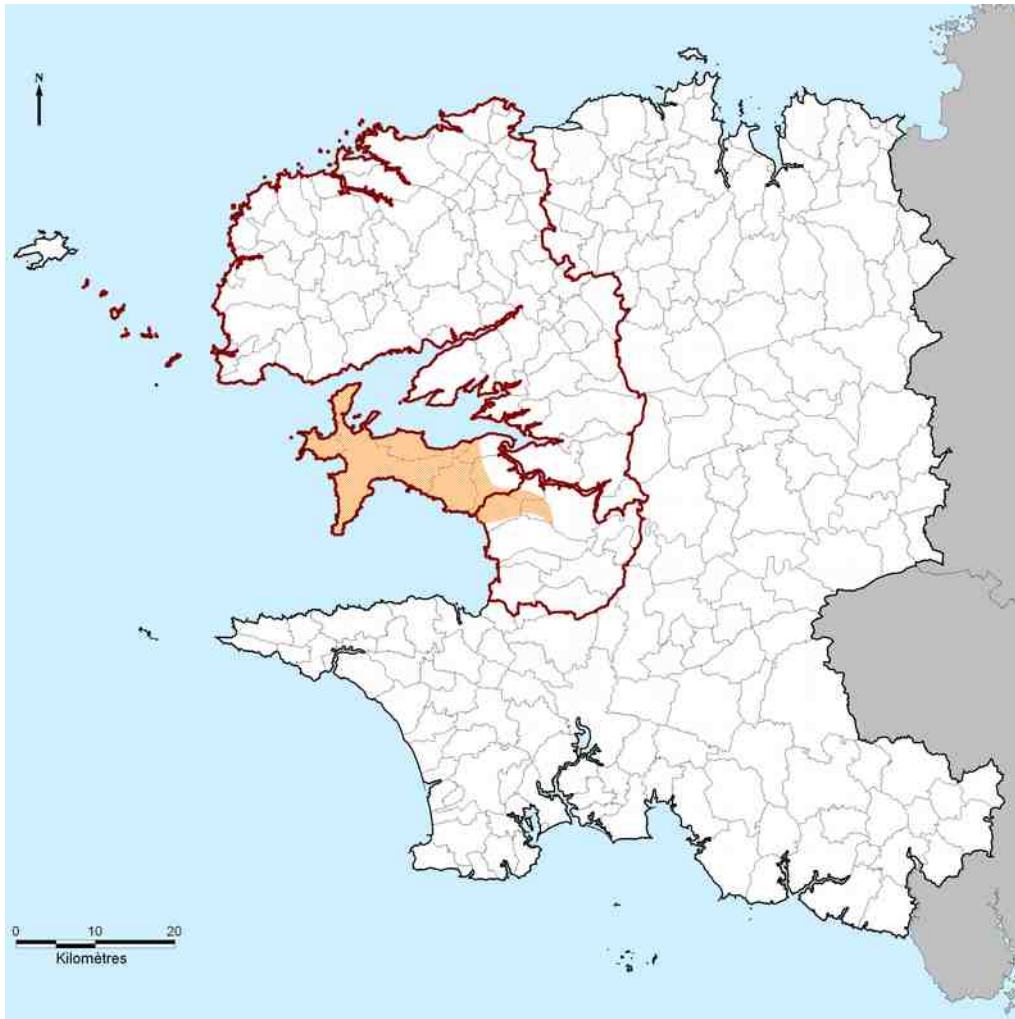


▲  
Landévennec, Anse de Penform, fonds Villard



L'emblématique « cimetière à bateaux » de l'anse de Penform à Landévennec











## La presqu'île de Crozon

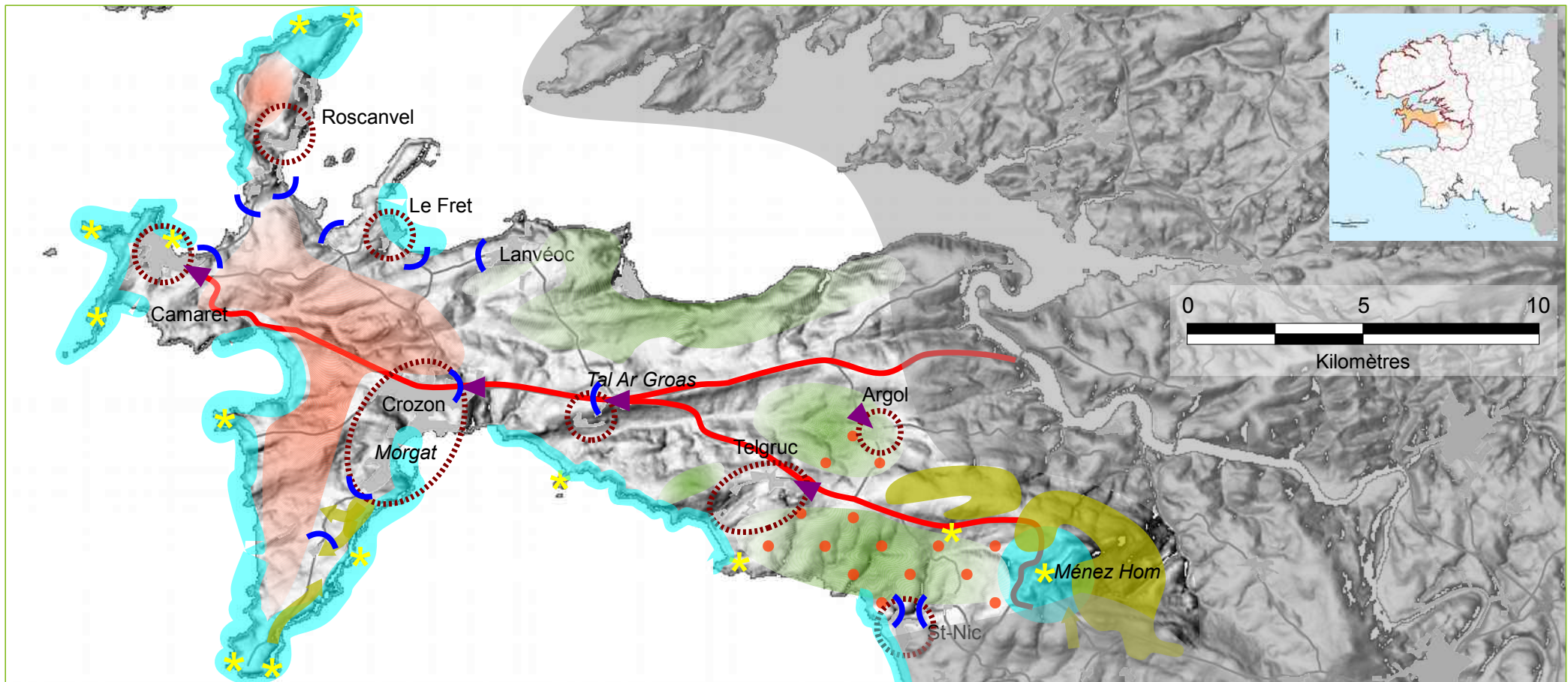


- Argol
- Camaret-sur-mer
- Crozon
- Dinéault
- Landévennec
- Lanvéoc
- Roscanvel
- Saint-Nic
- Telgruc-sur-mer
- Trégarvan
  
- SCoT du Pays de Brest et SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay





|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | Maîtrise qualitative des extensions urbaines, soin des fronts de mer, densification, implantation en fonction du relief                        |  | Préservation des paysages remarquables et intégration des aménagements de gestion de la fréquentation |
|  | Amélioration de la qualité paysagère des entrées de ville en limitant la banalisation  |  | Restauration du bocage dégradé, maintien du bocage, gestion de l'enfrichement                         |
|  | Maintien des coupures d'urbanisation entre les zones bâties  |  | Maîtrise du boisement et de l'enrésinement  |
|  | Intégration des bâtiments agricoles  |  | Maîtrise des mutations paysagères liées à la déprise agricole et enfrichement                         |
|  | Axe majeur d'accès et de découverte de la presqu'île : enjeu de la sensibilité des abords en vue proche et lointaine (urbanisation, publicité) |  | Préservation et mise en valeur des premiers plans et panoramas  |



## Topographie / géologie

La topographie de cette unité paysagère varie énormément entre les différentes sous-unités qui la composent. Le relief est mouvementé à l'est, tandis que la partie occidentale est essentiellement composée de hautes côtes rocheuses (dues à la géologie) alternant avec des plages particulièrement vastes dans les anses (complexité de la côte par le travail incessant de la mer).

## Boisement et végétation

A l'est, les boisements sont quasi absents (présence uniquement de pins maritimes et plus rarement, de cyprès de Lambert). Vers l'ouest, des boisements mixtes constitués de pins maritimes majoritairement ainsi que de chênes sont présents. Enfin, la partie la plus à l'ouest de la presqu'île se compose de nombreux boisements de pins, de fourrés littoraux, ainsi que de vastes zones de landes rases.

## Bocage

Le bocage est de forme élargie à déstructurée, les talus sont bas, arbustifs et au contraire, dépourvus de plantations ligneuses plus on s'approche de l'ouest (présence de murets de pierres sèches).

## Habitat

Les formes d'habitat varient en fonction de leur exposition au climat océanique. Les côtes protégées (côte sud de la presqu'île et côte est de Roscanvel par exemple) sont très anthropisées, alors que la côte ouest, exposée, présente quelques hameaux typiques. Certaines communes (comme Camaret), ne sont pas sans rappeler les formes d'urbanisation des îles (rues étroites,...). Morgat, située sur la commune de Crozon, revêt quant à elle une architecture balnéaire de première vogue et exceptionnelle pour le Finistère. Enfin, l'habitat rural, aggloméré en hameau, marque le paysage, il présente une qualité de bâti et fait l'objet de réhabilitation (exemple du Cap de la Chèvre, rénovation de maison pour résidences secondaires).

Camaret recouvre les caractéristiques d'un port de pêche.

## Bâti agricole

Aux environs de Lanvéoc, l'agriculture est encore très active et contribue au paysage ouvert, dans le secteur de Telgruc-sur-Mer, l'activité agricole s'étend jusqu'au bord de mer. A mesure que l'on se déplace vers l'ouest de la presqu'île, l'activité agricole régresse, la déprise agricole est prégnante à l'ouest, le recul de l'activité laisse la place libre aux fourrés littoraux et landes rases.

## Éléments particuliers

- Présence d'installations militaires.
- Site du cap de la Chèvre.
- Le Menez Hom, sa silhouette, constitue un point de repère et un verrou à l'entrée de la presqu'île.
- Les routes centrales offrent des vues étendues sur la baie de Douarnenez et sur l'agglomération de Brest, au nord.



Vue sur l'anse de Dinan et ses falaises escarpées



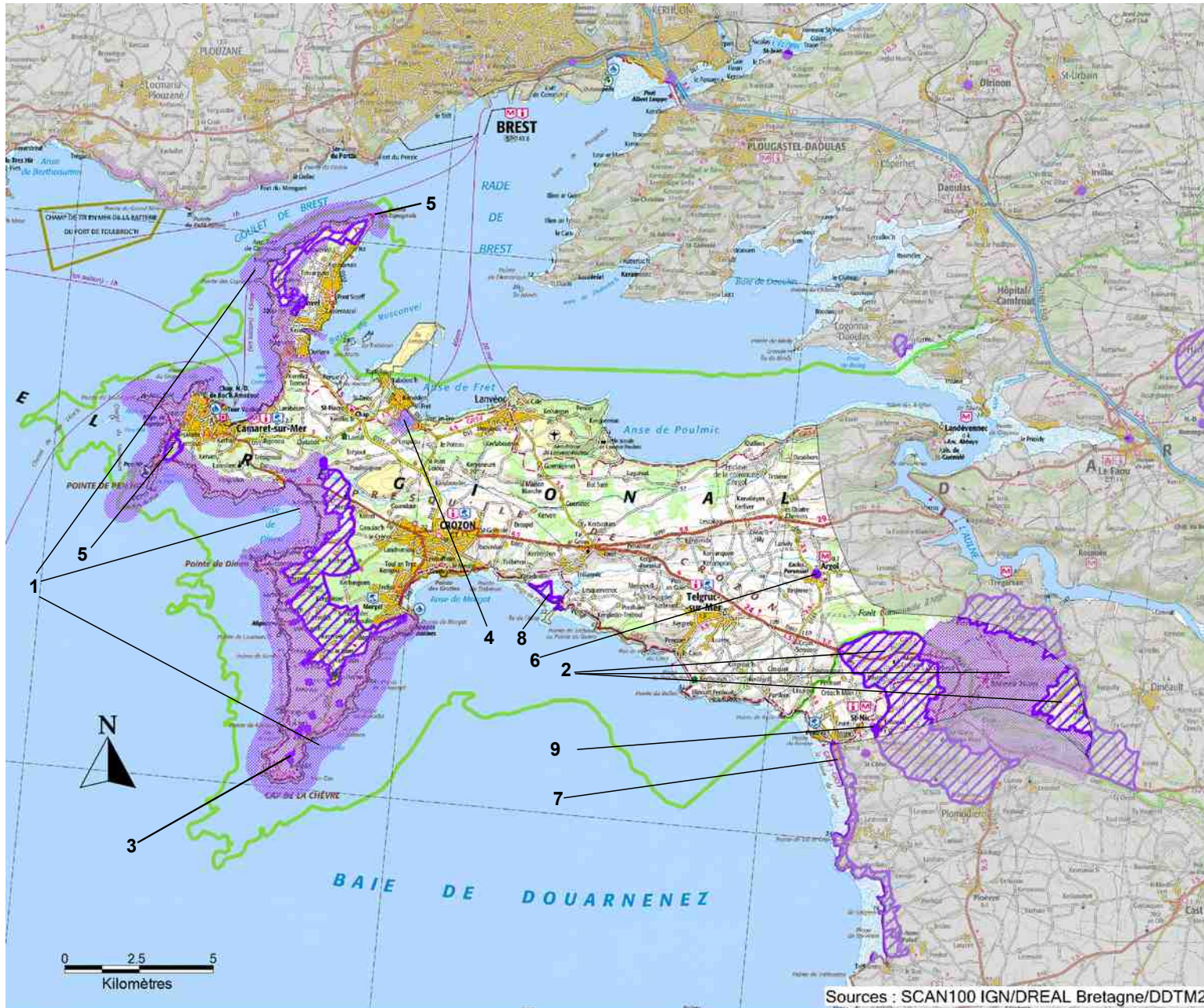
Les terres agricoles parsemées de bocage à l'est de la presqu'île



Vue sur le Menez-Hom depuis la commune de Dinéault  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'armorique



Point de vue sur Morgat, front bâti coloré  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'armorique



## Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel

- 1 - Site classé et inscrit de l'ensemble formé par le littoral et DPM
- 2 - Site classé et inscrit du Ménez-Hom
- 3 - Site classé et inscrit du Cap de la Chèvre et ses grottes
- 4 - Site classé de l'étang du Fret
- 5 - Site inscrit de la pointe des Espagnols et de Penhir
- 6 - Site inscrit du cimetière avec ses arbres et sa clôture
- 7 - Site inscrit de la Baie de Douarnenez
- 8 - Site inscrit de l'île de l'Aber
- 9 - Site inscrit cimetière de l'église de St Nic + arbres et clôtures

### Légende

-  Site inscrit
-  Site classé

**Les dynamiques urbaines**

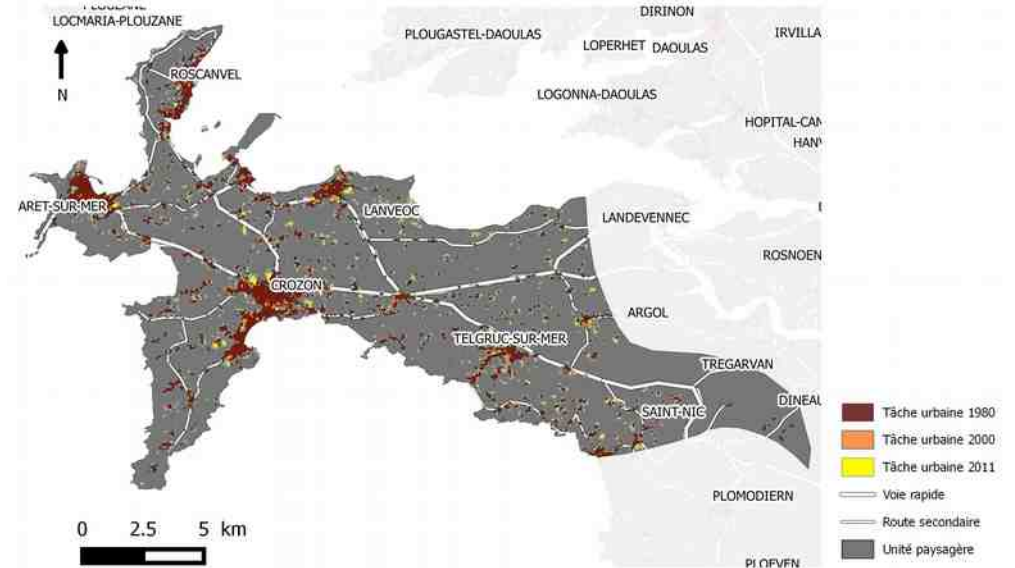
En tant que territoire du bout du monde, la presqu'île de Crozon présente **une urbanisation dispersée** tirée par les bourgs de Crozon, Camaret ou Lanvéoc. Celle-ci progresse en extension de bourg, le long des axes routiers, sur les coteaux ou encore près du littoral. De plus, le territoire de l'unité est marqué par **un mitage de l'espace qui est en augmentation**. Sur Crozon par exemple, de 2009 à 2011, près de 135 permis de construire ont été délivrés, ce qui est très élevé pour une commune du littoral.

Les nouvelles constructions se développent et ont souvent des fonctions liées à l'attractivité touristique du territoire. On note une augmentation du nombre de maisons secondaires de +6 % lors des dix dernières années. A l'échelle de l'unité, la moyenne est de 38 % pour ces logements occasionnels, ce qui est largement supérieur à la moyenne finistérienne s'élevant à 13,1 % en 2010. Ainsi, les paysages urbains sont marqués par l'importance de ce bâti saisonnier, notamment sur les communes de Crozon, Roscanvel ou encore Saint-Nic dont le taux de résidences secondaires dépasse les 50 %.

Outre les constructions individuelles, on note une présence importante de campings et de villages vacances. **Des équipements d'accueil et de valorisation touristique** (parkings, sentiers, voies vertes, etc.) **apparaissent également sur le territoire afin de gérer les flux et d'augmenter les capacités d'accueil**. Ainsi, la pression touristique très forte continue de se développer avec une population qui triple en période estivale (environ 16 500 habitants l'hiver contre 45 000 l'été). De plus, le phénomène de cabanisation visible aux abords des côtes continue de se développer (par exemple sur les secteurs de Kernavéno ou Kerastorbel sur la commune de Crozon ou encore sur la commune de Telgruc). Ces phénomènes impactent les paysages remarquables et les milieux naturels.

Des mesures sont prises pour gérer les flux touristiques avec notamment des aménagements légers destinés à la canalisation des flux de fréquentation (petites barrières symboliques, panneaux signalétiques, etc.). D'autres mesures ont pour objectif de sensibiliser les touristes à l'importance du respect des espaces et elles continuent de se développer sur **les nombreux sites emblématiques de la Presqu'île** (Cap de la Chèvre, Ménez-Hom, Pointe de Pen-hir, etc.).

Dans le but de rendre accessible le territoire, **on remarque des améliorations dans les aménagements routiers** (D 8, D 887, D 791) ainsi que l'apparition récente du nouveau pont de Térénez sur l'axe Brest - Le Faou - Camaret, qui s'impose comme œuvre architecturale majestueuse à l'entrée de la presqu'île.



*Une urbanisation (résidentielle, touristique, commerciale) qui progresse en extension de bourg, le long des axes, en bordure de littoral et de façon dispersée*



*Urbanisation récente du littoral*

## Les dynamiques agricoles

Au sein de la presqu'île de Crozon, se distinguent deux dynamiques agricoles différentes.

A l'est, **l'agriculture se maintient** (production de lait et élevage de volailles), mais se restructure à l'image du reste du département avec une baisse de 32 % du nombre d'exploitations. Au nord-est, le paysage est marqué par un maillage bocager dense et laniéré.

A l'ouest, on remarque **un recul général de la culture des terres et des pratiques agricoles**. Les landes, auparavant fauchées, se boisent et ferment les paysages et les milieux. D'anciennes parcelles agricoles laissées à l'abandon s'enrichissent notamment en bordure de littoral.

En perdant leurs usages agricoles, ces espaces connaissent une baisse des aménités (identité et biodiversité). Ainsi, la remise en exploitation de ces espaces peut présenter un intérêt paysager ou économique.

Sur les flancs du Ménez-Hom, les massifs boisés se densifient et les terrains à nu s'enrichissent, on constate des phénomènes d'enrésinement.

## Les dynamiques spécifiques

Le caractère enclavé de la presqu'île ainsi que la proximité de la ville de Brest furent à l'origine **d'implantations militaires** qui marquent le paysage (île longue, Guenvévez, etc.). Sur certaines zones ce bâti est vieillissant comme sur Guenvévez. D'autres sites continuent de se développer comme notamment sur la commune de Lanvéoc.

Le territoire de Crozon fait également l'objet de **projets énergétiques** tels que des centrales photovoltaïques au sol qui pourraient voir le jour à l'horizon 2015. On remarque déjà ce type d'infrastructures sur certains bâtiments dans le paysage.

Enfin, la presqu'île est le siège de **ports de plaisance** relativement prisés tels que Camaret ou encore Crozon-Morgat qui ont récemment fait l'objet de projets d'augmentation de capacité d'accueil



Maintien du maillage bocager laniéré à l'est de la presqu'île  
(Orthophoto 2012)



Déprise agricole à l'ouest de la presqu'île  
(Orthophoto 2012)



Phénomène naturel de boisement qui s'étend jusqu'au littoral

Source : Mélodie Brun - Florianne Mandin - Maxime Aubinet - Héloïse Chaigne - La presqu'île de Crozon : un territoire entre deux mers - École nationale supérieure du paysage de Versailles - 2010

La presqu'île de Crozon et en particulier son extrémité ouest, présente un paysage sauvage et authentique de grande envergure, dans lequel alternent hautes côtes rocheuses et plages, particulièrement vastes dans les anses. Chacune des trois pointes a son identité propre et sa forme unique, rappelant l'atmosphère insulaire.



▲  
Rayons du soir 1892 – Charles COTTET (1863 - 1925)

*Le Finistère du Finistère*

*Extrémité dernière de l'extrémité occidentale de la terre habitable.*

*Ici se termine le royaume des hommes.*

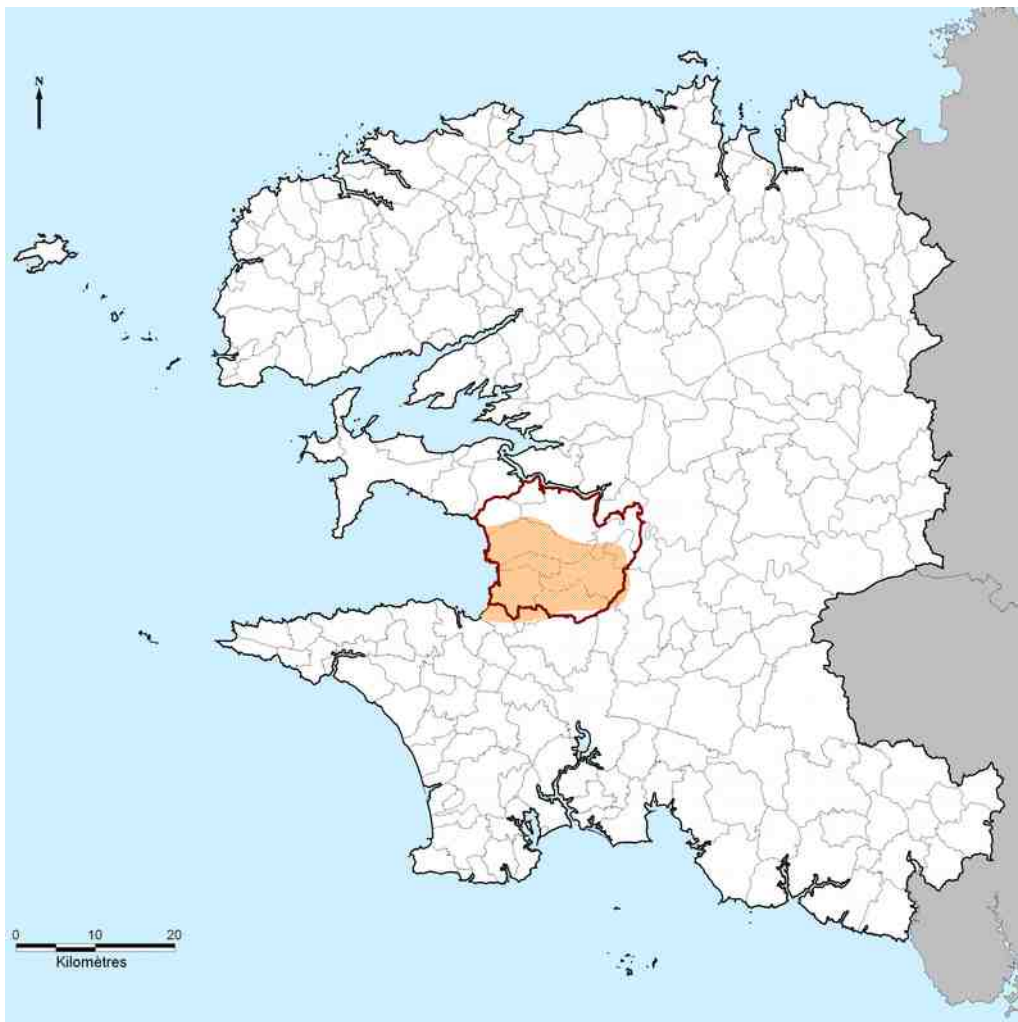
*Ici commence l'empire des grandes eaux immortelles, domaine sacré du vieil océan.*

*Ici pointe et darde le croc central de ce trident fait de granits, de grès, de quartz, Saint-Mathieu, Crozon, Sein, que la Bretagne plante et plonge au flanc de l'atlantique.*

*Toute une architecture de landes, de caps, de baies, d'anses, de grèves, dont, au roulement des ressacs brassant sables et galets, les lignes, les aspects, les tons, les vacarmes et les contrastes déconcertèrent...*

Source : extrait de « A travers la presqu'île de Crozon, Morgat et Camaret »  
Georges Gustave TOUDOUZE (1847 – 1912)  
Éditions de la Ligue maritime française, Paris, 1907

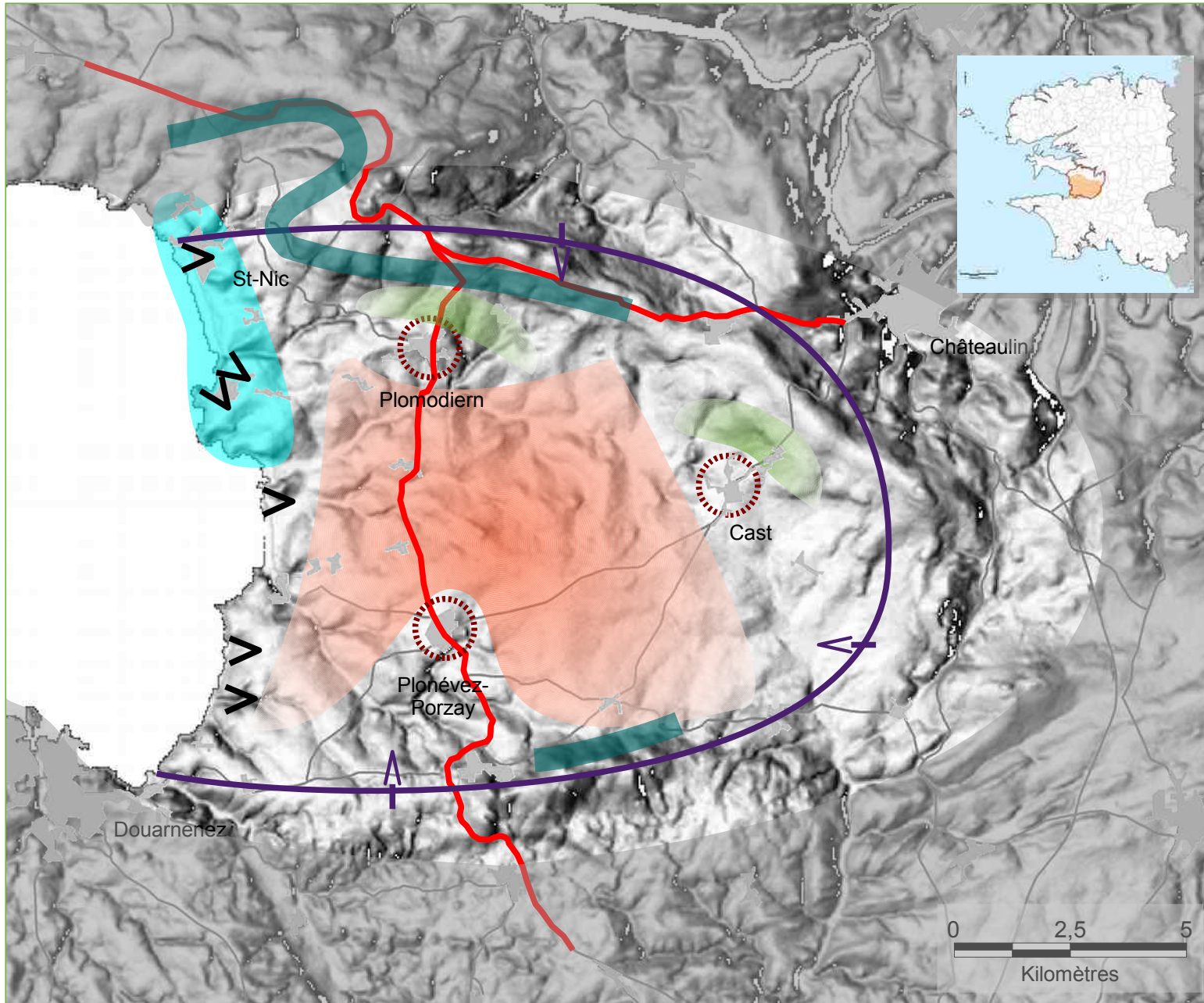
## La cuvette du Porzay




- Cast
- Châteaulin
- Kerlaz
- Locronan
- Ploéven
- Plomodiern
- Plonévez-Porzay
- Quéménéven
- Saint-Coulitz
  
- SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay










- 


Prise en compte dans les projets du fonctionnement visuel lié à la structure en amphithéâtre de la cuvette
- 


Préservation des contre-forts du Menez-Hom et de la montagne de Locronan (lisibilité) par intégration réfléchie
- 

Préservation de la lisibilité des plans de relief par rapport à l'urbanisation
- 

Maîtrise qualitative des silhouettes des bourgs (développements périphériques) et traitement des limites entre espace rural et espace bâti
- 

Axe majeur de découverte du paysage : sensibilité des abords en vue proche et lointaine
- 

Gestion du bâti agricole en mutation : excroissance et bâti à l'abandon
- 

Inscription paysagère des campings et parcs résidentiels de loisirs en mutation
- 

Mise en valeur des paysages emblématiques

## Topographie / géologie

Cette unité paysagère s'apparente à une vaste cuvette en amphithéâtre, et s'ouvre à l'ouest aux vents littoraux. Le relief, doux au centre, s'accroît à la périphérie de la cuvette.

La côte, composée de cordons dunaires, est interrompue par les pointes rocheuses de Tréfuntec et de Talaguip (cette côte haute, sablo-rocheuse appartient à l'unité littorale de la baie de Douarnenez).

La géologie et le relief ont défini l'occupation du sol : les grès des contreforts du Menez Hom et les reliefs granitiques des montagnes de Locronan sont boisés (étagement de la végétation), la cuvette, dépression tendre schisteuse aux sols fertiles est exploitée par l'agriculture.

## Boisement et végétation

L'exposition aux vents d'ouest ne favorise pas les boisements, le chêne ne parvient pas à produire des arbres de haut jet (contrairement au pin sylvestre).

## Bocage

A priori, il n'y aurait jamais eu de bocage dense car le sol, qui est particulièrement riche, a toujours été plus propice aux céréales qu'à l'élevage.

De très vastes zones présentent un caractère bocager résiduel offrant de longues perceptions visuelles (reliques bocagères d'un bocage à maille élargie). Lorsqu'elle est présente, la structure bocagère est à dominante arbustive : prunelliers et saules ; nous y retrouvons également des chênes de taille réduite. Quelques secteurs, localisés pour la plupart à l'ouest de l'unité ont conservé un maillage bocager structuré, mais élargi à certains endroits.

## Habitat

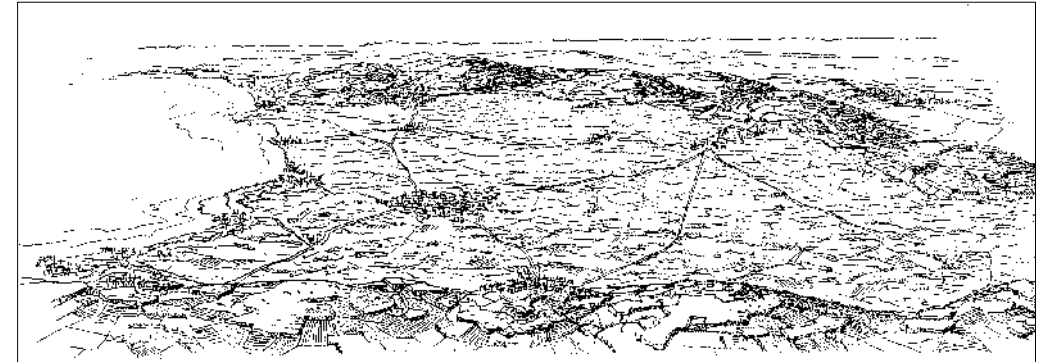
L'habitat est dispersé dans la campagne. Les infrastructures liées au tourisme sont peu présentes (campings sur le cordon dunaire et aménagement du bourg de Locronan).

## Bâti agricole

Nous retrouvons aujourd'hui dans cette unité un paysage d'openfield\*. L'agriculture intensive s'étend très près de la mer. Les infrastructures de l'agriculture intensive sont nettement visibles, et, s'avancent jusqu'aux abords du littoral. On note également la présence de porcheries de grande taille.

## Éléments particuliers

- La perception du paysage en amphithéâtre.
- Chapelle de saint-Anne-La-Palud.
- Une série d'éoliennes souligne le relief et marque l'entrée nord-est de cette unité.



*La cuvette du Porzay encerclée de ses monts*



*Des parcelles agricoles au plus près du littoral*

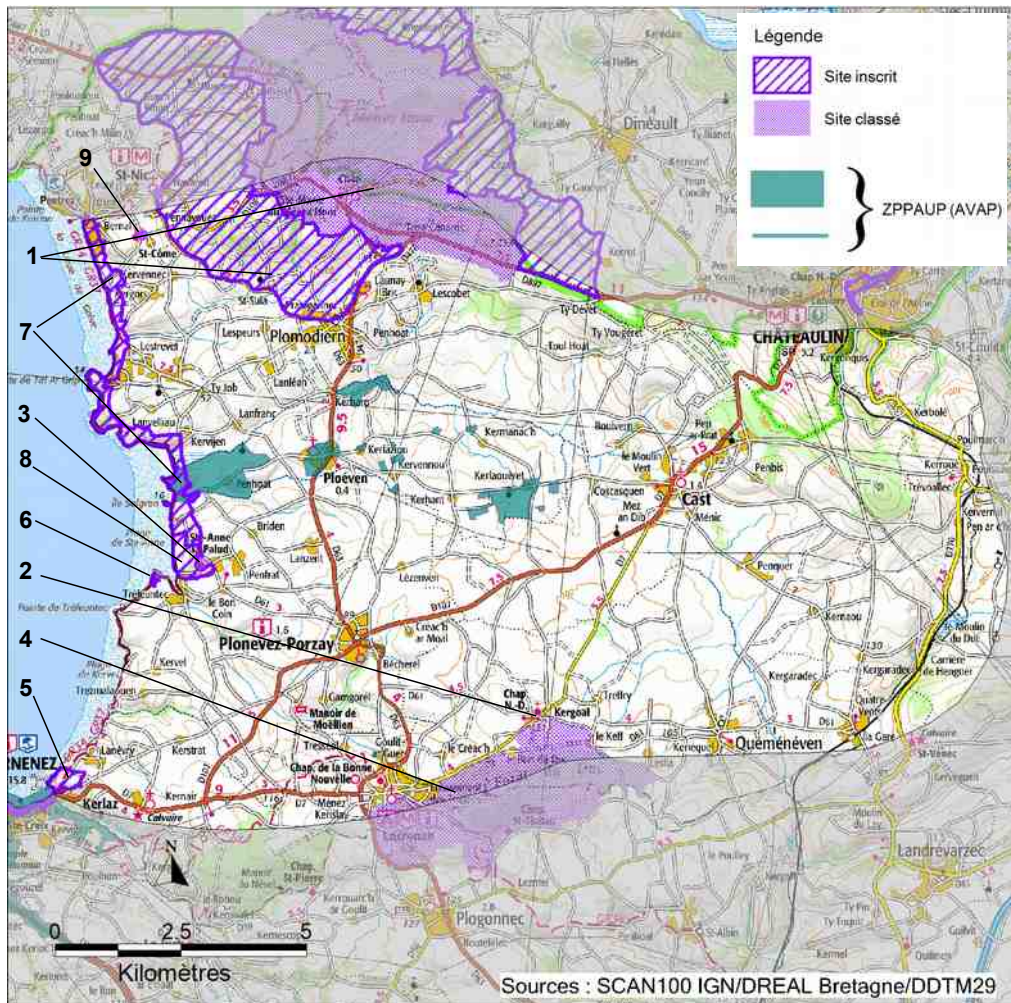


*Vue sur la cuvette du Porzay et la baie de Douarnenez en arrière plan*

Une frange littorale préservée du mitage urbain.

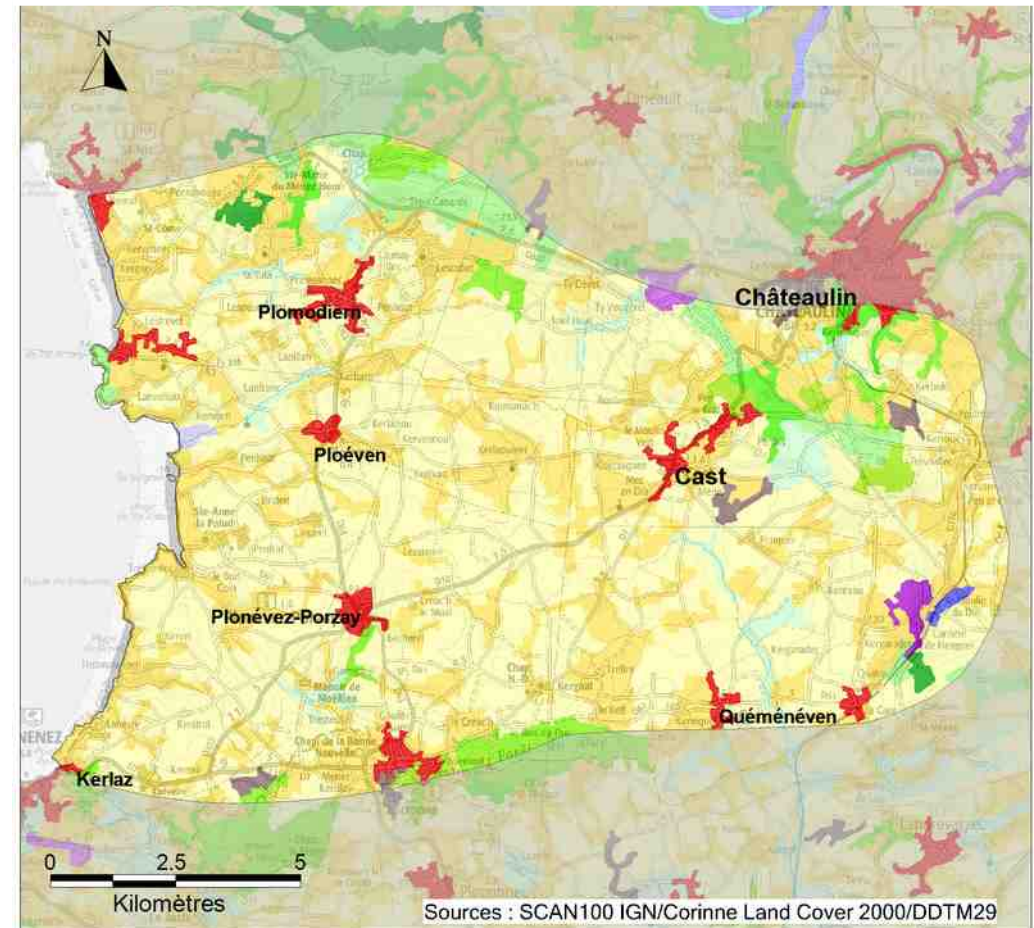
Un fonctionnement visuel caractéristique liée à la structure en amphithéâtre, et offrant des vues lointaines sur les paysages agraires.

## Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé et inscrit du Ménez-Hom
- 2 - Site classé du placître de la chapelle ND de Kergoat
- 3 - Site classé de la chapelle Ste Anne-la-Palud et ses abords
- 4 - Site classé de la montagne de Locronan dite « Ménez Lokorn »
- 5 - Site inscrit de la Pointe du Ry
- 6 - Site inscrit de la Pointe de Tréfeuntec
- 7 - Site inscrit de la Baie de Douarnenez
- 8 - Site inscrit des landes et dunes de Ste Anne-la-Palud
- 9 - Site inscrit placître de St Côme avec ses arbres et sa clôture

## Un territoire agricole



- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Prairies
- Systèmes cultureux et parcellaires complexes
- Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle importante
- Forêts et milieux semi-naturels
  - Forêts de feuillus
  - Forêts de conifères
  - Forêts mélangées
  - Landes et broussailles
  - Forêts et végétation arbustive en mutation
  - Plages, dunes et sables
- Zones Humides
  - Tourbières
  - Marais maritimes
- Territoires Artificialisés
  - Tissu urbain discontinu
  - Zones industrielles ou commerciales
  - Extraction de matériaux

## Les dynamiques urbaines

Située entre les villes de Quimper et Brest, cette unité présente une densité peu élevée de 60 habitants/km<sup>2</sup> contre une moyenne de 131 habitants/km<sup>2</sup> sur le Finistère justifiant une faible urbanisation. Elle est marquée par **un mitage de l'espace qui est en augmentation**.

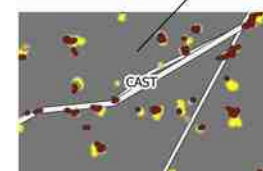
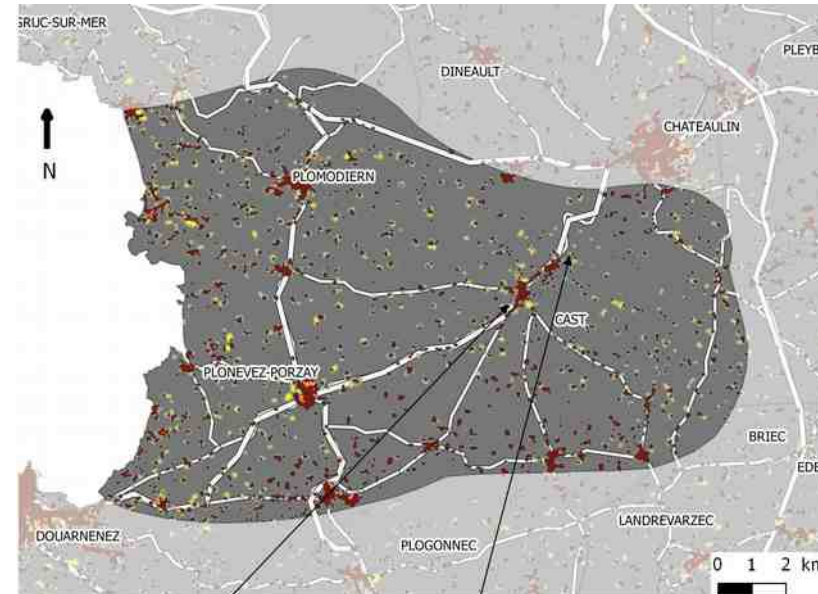
Une partie des constructions récentes de la dernière décennie est apparue en continuité des bourgs ou des hameaux déjà existants laissant de vastes espaces agricoles exploités. Cependant, d'autres implantations sont apparues en marge du bâti de façon décousue.

Pour autant, les nouvelles constructions conservent un style néo-breton en cohérence avec le bâti plus ancien offrant une vision harmonieuse de la cuvette d'un point de vue général, par exemple sur les hauteurs du Ménez-Hom.

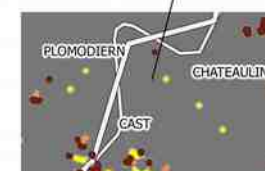
La côte reste en partie préservée grâce à l'absence d'axes routiers majeurs et à une agriculture qui se maintient. Cependant, récemment, les secteurs de Kervel et Trezmalaouen en bordure de littoral se sont urbanisés avec le développement du tourisme. On remarque des infrastructures de type campings, centre de vacances et également de l'habitat résidentiel. De nouvelles opérations sont encore à venir.



Vue sur le mitage du territoire de la cuvette de Porzay



Nouvelles constructions en continuité avec le bâti existant isolé



Mitage en extension en discontinuité avec le bâti existant

- Tâche urbaine 1980
- Tâche urbaine 2000
- Tâche urbaine 2011
- Voie rapide
- Route secondaire
- Unité paysagère

Evolution de la tache urbaine entre 2000 et 2011

### Les dynamiques agricoles

A l'image du département finistérien, **l'agriculture de ce territoire est en mutation**. Dominée par la production de lait et l'élevage de porcs, la cuvette du Porzay affiche **une agriculture qui se maintient**, qui marque les paysages, et voit ses bâtiments agricoles s'agrandir.

La surface agricole utile diminue depuis la dernière décennie de façon comparable à l'ensemble du département, soit d'environ 5 % ainsi que les exploitations agricoles qui ont diminué de 25 %. Ce chiffre élevé est significatif, mais il est lié aux restructurations internes du monde agricole. Il peut néanmoins expliquer l'abandon de bâti impactant directement le territoire. Ces bâtiments présentent des opportunités de démolition ou de réhabilitation pour requalifier le paysage.

Pour autant, **la remise en état après exploitation de bâtiments est peu mise en œuvre** en raison notamment du coût élevé du démantèlement des constructions. Cela est également le cas pour des bâtiments classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui en ont l'obligation. De plus, dans certains cas, les propriétaires de ces bâtiments sont inconnus. Pour autant, dans le cas où le bâti n'est pas désuet, il présente de nouveaux potentiels d'utilisation notamment pour des activités économiques, y compris agricoles.

En outre, le paysage de l'unité présente deux dynamiques agricoles remarquables. D'une part, **une agriculture semi-intensive près des côtes en progression** liée aux restructurations parcellaires évoquées précédemment. L'effet brise-vent n'étant pas présent sur ce territoire, on constate un recul progressif des taillis avec futaies de l'intérieur des terres vers le littoral. D'autre part, **un maillage bocager peu dense dont la trame est stabilisée** dans les terres avec néanmoins des parcelles résiduelles enserrées de bocage.

### Les dynamiques spécifiques

Depuis 40 ans, la population du territoire augmente de façon trois fois moins rapide que le reste du département et fait face au vieillissement. Pour autant, **la portion de littoral constitue le caractère attractif** de cette unité et explique le taux des résidences principales qui diminue petit à petit au profit des résidences secondaires, - 2 % contre + 0,5 % depuis les années 2000. Cela représente un pourcentage de près de 16 % pour ces résidences occasionnelles, ce qui est supérieur à la moyenne finistérienne de 13,1 % en 2010. Ces dernières se situent essentiellement sur les communes littorales de Plomodiern et Plovénez-Porzay. La côte possède également de vastes espaces d'accueil destinés à la haute saison (parcs résidentiels de loisirs, campings, etc.), notamment sur les lieux-dits de Trezmalaouen, Kervel ou encore Treguer, qui marquent les paysages littoraux.

Contrairement aux territoires voisins, la cuvette du Porzay fait l'objet d'un schéma éolien approuvé et réalisé. Ainsi, le paysage se trouve marqué par ces infrastructures et montre un intérêt particulier pour les énergies renouvelables. Pour autant, ce territoire n'est pas sujet à de futures implantations dans un avenir proche, il n'y a donc pas de modification paysagère prévue à court terme d'un point de vue énergétique.



*Vue de l'agriculture intensive et du bocage du Porzay*



*Bâtiment agricole laissé à l'abandon*

Cette cuvette naturelle aux vues très longues est surtout représentée historiquement par la chapelle de Sainte-Anne la Palud, lieu de pèlerinages et de pardons, et par Locronan, où l'on retrouve l'âme de l'ancienne Bretagne.



▲  
« Sainte-Anne la Palue » – Émile SIMON (1890 – 1976)

Collection Conseil général du Finistère / Legs Madeleine FIÉ-FIEUX  
1998 Inv. SQ. 1998, 1670 Musée départemental breton / Serge GOARIN

*" Courage ! Le panorama est superbe.*

*La lieue de grève longue et blanche de Pentrez, déserte et sauvage, ...*

*Le chemin se perd dans les dunes, l'herbe sèche, les ajoncs ras ...*

*Bénite est l'infertile plage*

*Où, comme la mer tout est nu.*

*Sainte est la chapelle ...*

*La voilà ! ... La chapelle sauvage de Sainte-Anne la Palud, blottie dans son enclos de courte verdure.*

*On se signe. On est arrivé.*

*Nombreux sont les fidèles. Ils viennent de loin.*

*Certains, en pénitence, font déjà le tour de l'église, sur leurs genoux.*

*D'autres, en partie dévêtus, font leurs ablutions à la fontaine.*

*L'eau en est miraculeuse ..."*

Source : extrait de « L'Argolienne » 1992 - Jeanne-Marie GUILLAMET (1922 – 2012)  
Editions Emgleo Breizh, Brest

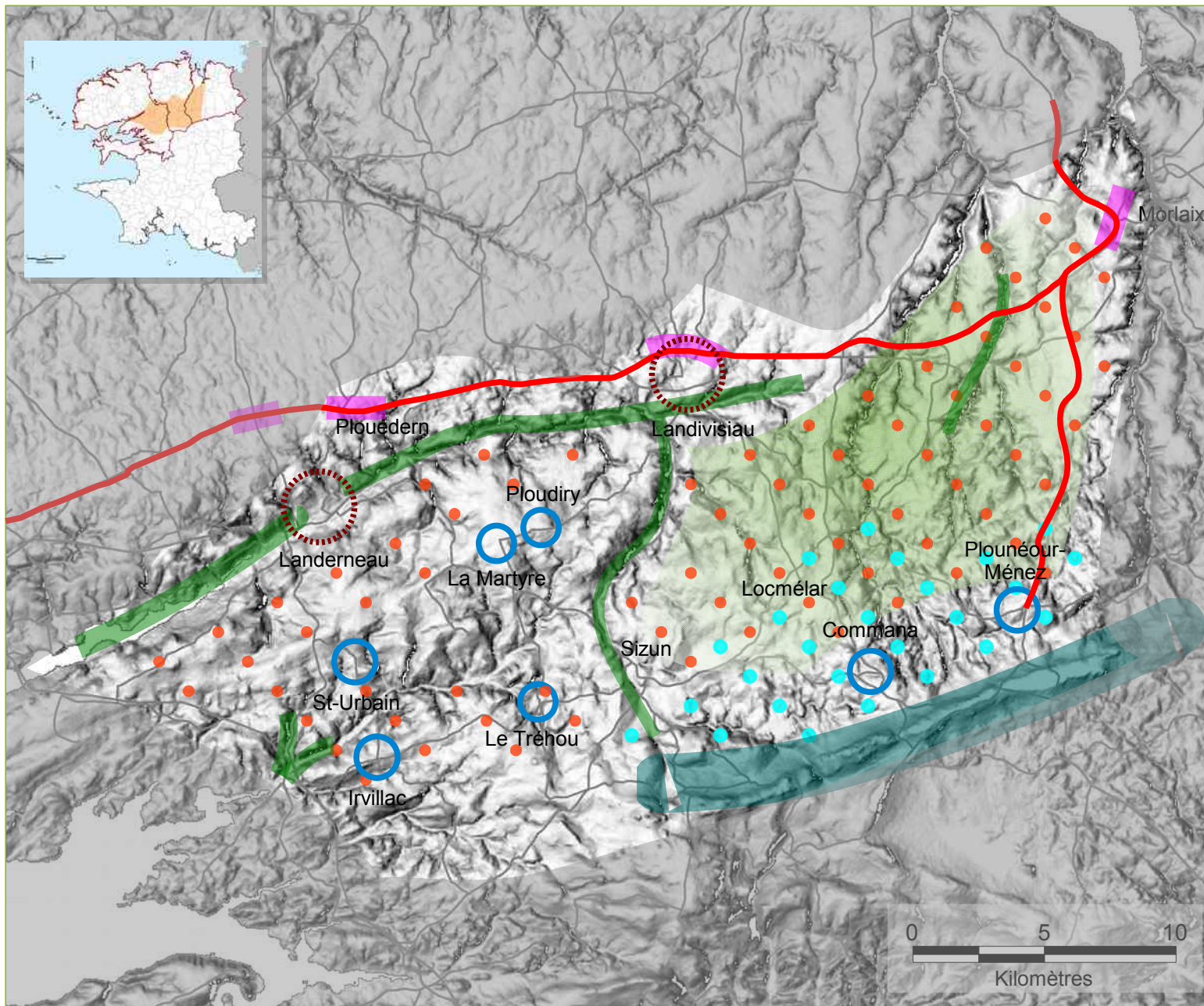
## Les marches de l'Arrée





- |    |  |    |                        |
|----|--|----|------------------------|
| —○ | Bodilis  | —○ | Loperhet               |
| —○ | Commana  | —○ | Pencran                |
| —○ | Dirinon  | —○ | Pleyber-Christ         |
| —○ | Guiclan  | —○ | Ploudiry               |
| —○ | Guimiliau  | —○ | Plouédern              |
| —○ | Hanvec   | —○ | Plounéour-Ménez        |
| —○ | Irvillac   | —○ | Plouneventer           |
| —○ | La Forest-Landerneau   | —○ | Saint-Eloy             |
| —○ | La Martyre   | —○ | Sainte-Sève            |
| —○ | La Roche-Maurice   | —○ | Sant-Martin-Des-Champs |
| —○ | Lampaul-Guimiliau  | —○ | Saint-Sauveur          |
| —○ | Landerneau   | —○ | Saint-Servais          |
| —○ | Landivisiau  | —○ | Saint-Thégonnec        |
| —○ | Lanneuffret  | —○ | Saint-Urbain           |
| —○ | Loc-Eguiner  | —○ | Sizun                  |
| —○ | Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec  | —○ | Taulé                  |
| —○ | Locmélar   |    |                        |
| —  | SCoT du Pays de Brest, SCoT du Léon et SCoT de la C.A. de Morlaix Communauté |    |                        |











- 


Limites de l'étalement urbain : maîtrise de l'extension entre coteaux/plateau (dont projet de contournement de Lanrinou)
- 


Maîtrise des silhouettes des bourgs : sensibilité des abords en vue proche et lointaine (due au relief)
- 


Intégration des bâtiments agro-industriels
- 

Amélioration de la qualité des zones d'activités et des perceptions depuis la RN12
- 

Axe de découverte du paysage : enjeu des paysages perçus et qualité des abords
- 

Mise en valeur des éléments patrimoniaux (enclos, moulins)
- 

Préservation des contreforts des Monts d'Arrée et qualité du bassin visuel
- 

Mise en valeur des continuités visuelles des vallées et des axes de découverte des paysages (séquence, alternance)
- 

Préservation du bocage au regard des pratiques agricoles et énergétiques

**Topographie/ géologie**

Cette unité connaît des variations importantes et possède néanmoins des caractéristiques communes.

Du sud au nord, se distinguent une succession de vallées situées à la base des monts d'Arrée, et des collines peu prononcées, orientées parallèlement à la montagne (succession de plans orientés est /ouest ). C'est un relief mouvementé à petite échelle, mais de faible ampleur. Il est dû à la présence de nombreuses vallées aux fonds étroits et humides, dont celles de l'Élorn et de la Penzé. Nous retrouvons sur le secteur des sommets déchiquetés.

Enfin, de nombreuses petites rivières sont présentes sur cette unité.

**Boisement et végétation**

Les boisements sont nombreux le long de la vallée de l'Élorn, ainsi qu'aux abords des zones cultivées (espaces plus difficilement exploitables). Par ailleurs, quelques massifs de feuillus et de résineux, peu étendus, sont présents.

**Bocage**

Le bocage de cette région agricole est majoritairement élargi, bien que serré aux abords des vallées ; il est constitué d'arbustes, de cépées, et parfois de talus nus.

Espace agricole : les parcelles sont plus grandes sur les hauteurs, à l'approche de petites rivières leur taille se réduit.

Forts contrastes entre les hauteurs couvertes de landes et de quelques boisements et les espaces agricoles bocagers qui s'étendent aux pieds des monts d'Arrée. De même, le plateau de Ploudiry offre des vues contrastées intéressantes (landes, boisements...).

**Habitat**

Le matériau le plus fréquent dans l'habitat ancien est le schiste, analogue à celui utilisé dans les monts d'Arrée et les montagnes noires.

Au nord de l'unité, les villages à proximité de la RN 12 présentent d'anciennes habitations rénovées et habitées, jouissant de l'activité économique liée à l'axe de communication.

**Bâti agricole**

En hiver, lorsque les végétaux ont perdu leurs feuilles et que le maïs a été coupé, les vues peuvent s'étendre très loin, les exploitations agricoles sont donc facilement reconnaissables.

**Éléments particuliers**

- L'influence de la RN 12 (Brest-Rennes) se fait ressentir au nord par une présence régulière de zones d'activités sur les communes irriguées par cette infrastructure.
- Haute vallée de l'Élorn et lac du Drennec

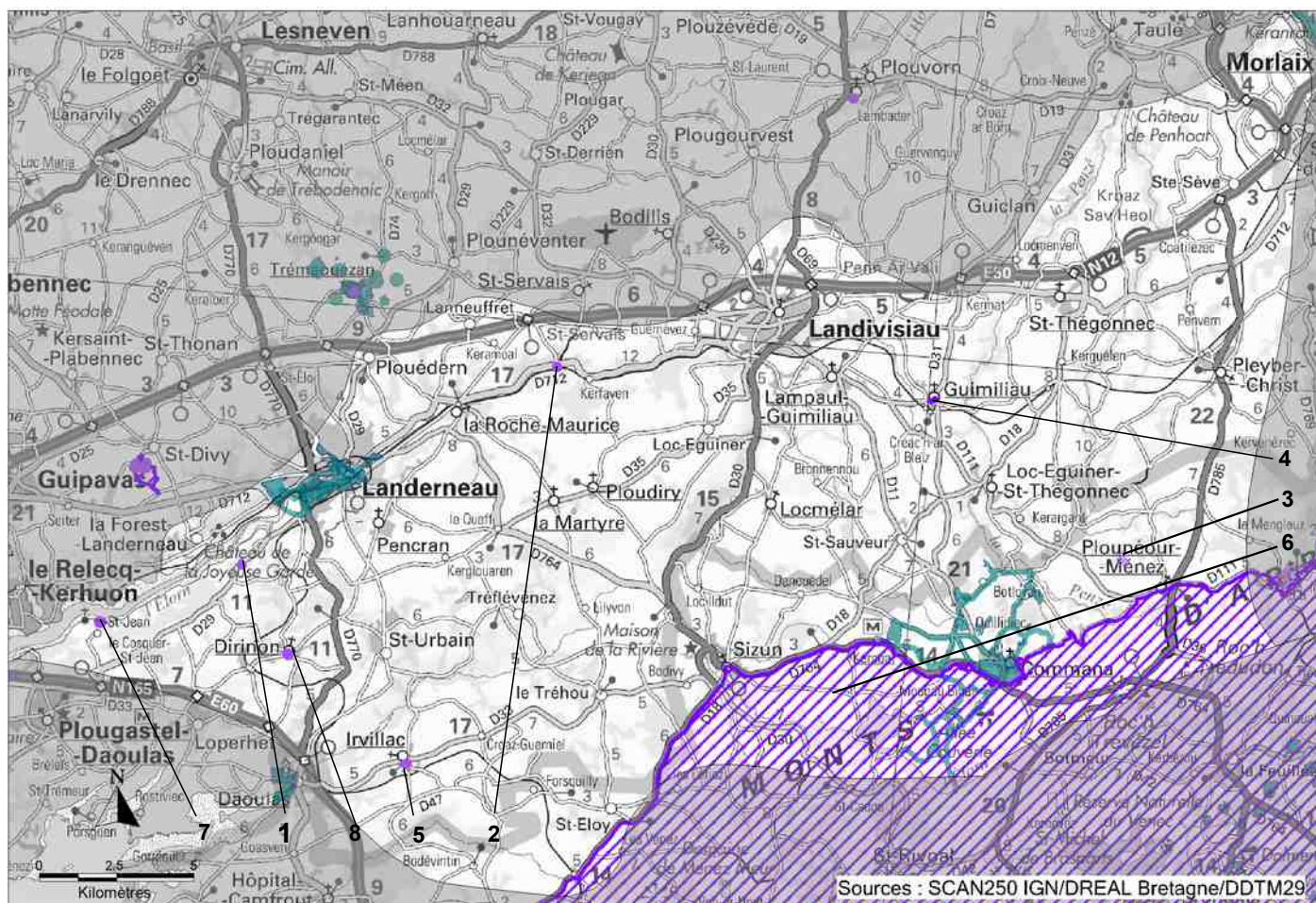


*Vue sur la ville de Landerneau construite sur les rives de l'Elorn et pont habité*






*Point de vue sur la silhouette du bourg de Plouneour Menez  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*

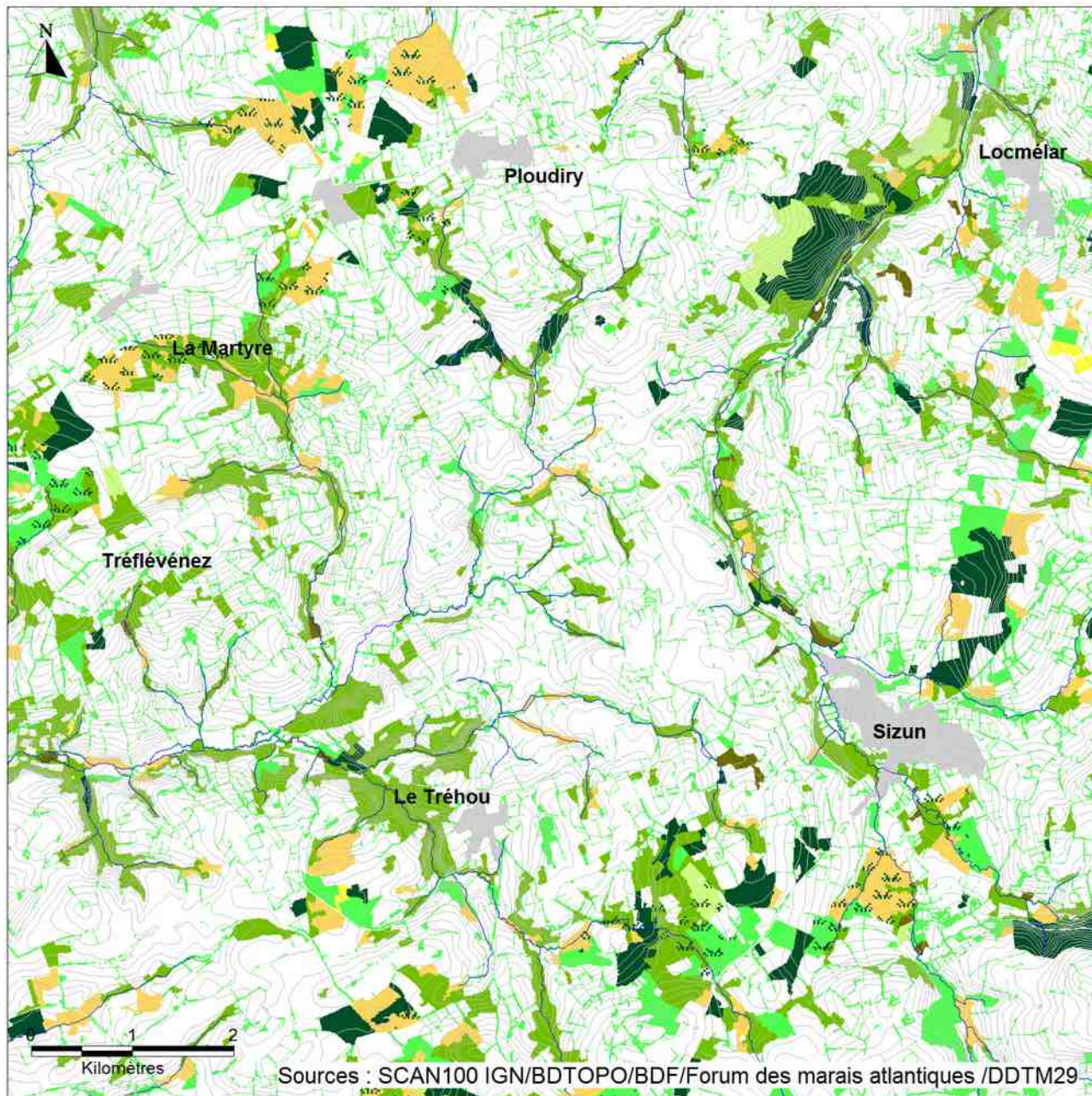
Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé des rochers de Kermenguy, parcelle 305
- 2 - Site classé des ruines de la chapelle de Pont Christ, arbres, rivière de l'Elorn et vieux pont
- 3 - Site classé du manoir de Penhoat, ses abords et allées de hêtres
- 4 - Site inscrit des abords de l'église de Guimiliau (immeubles nus, élévations et toitures, cimetière, voie publique dans la traversée du site)
- 5 - Site inscrit du cimetière avec ses arbres et sa clôture
- 6 - Site inscrit des abords des Monts d'Arrée
- 7 - Site inscrit du placître de la chapelle St Jean avec ses arbres et sa clôture
- 8 - Site inscrit du cimetière de Dirinon avec ses arbres et sa clôture

**Légende**

-  Site inscrit
-  Site classé
-  } ZPPAUP (AVAP)



Une succession de vallées et de collines, présence d'une végétation diversifiée

-  Cours d'eau
-  Tourbière
-  Lande
-  Formation herbacée
-  Forêt sans couvert arboré
-  Peupleraie
-  Forêt feuillus
-  Forêt conifères
-  Forêt mixte
-  Trame Bocage

## Les dynamiques urbaines

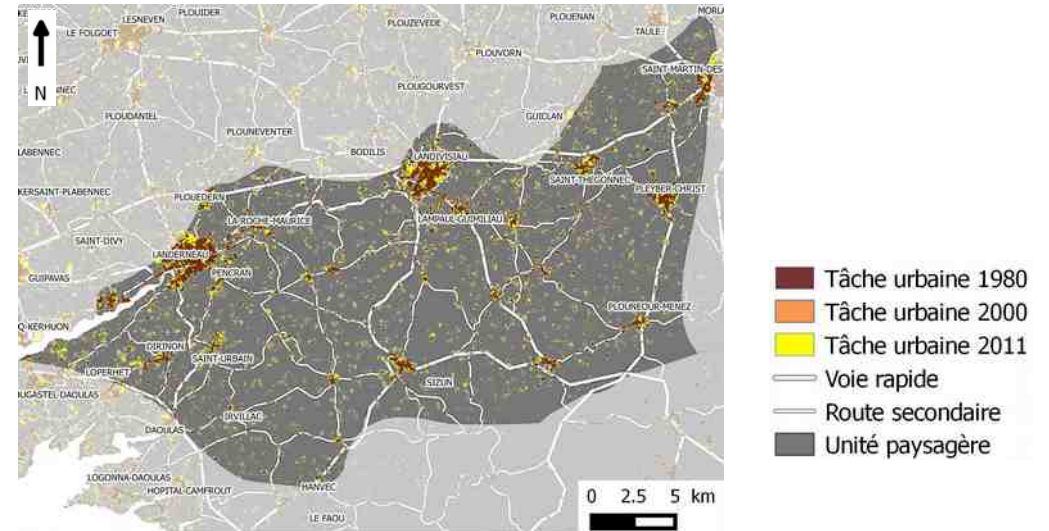
Au cœur du Finistère nord, le développement urbain de l'unité s'est fait par petites touches et continue sa progression, tiré par les villes de Landerneau, Landivisiau ou encore Sizun. En effet, de 2007 à 2013, plus de 100 ha de terres ont été urbanisés sur l'ensemble de ces trois communes.

Le passage de la quatre voies entre Brest et Morlaix rend le territoire des marches de l'Arrée facilement accessible en ses abords, notamment le long des axes RN 12 et RN 165. Cela implique une attractivité du point de vue résidentiel. De nouvelles maisons s'implantent le long des axes provoquant des extensions de bourgs, comme cela est visible sur la commune de Saint Urbain et le développement de villages « tas » (urbanisation à la fois le long des axes et dans les espaces intermédiaires), par exemple sur la commune de Sizun.

En tant que territoire situé à la croisée des grands pôles urbains du département (Morlaix, Brest et Quimper), cette unité est également propice à de grandes infrastructures commerciales et industrielles. De grands échangeurs font déjà l'objet d'un développement important en ce sens, avec des efforts d'intégration paysagère notables.

Pour autant, la publicité n'est pas toujours maîtrisée au sein de l'unité et certaines entrées de ville telles que Landivisiau se trouvent marquées par des affichages publicitaires désorganisés.

Les zones artisanales ou industrielles déjà existantes s'agrandissent au fil des années, comme c'est le cas notamment sur la commune de Sizun.



Une urbanisation dispersée sous influence des villes



Intégration réfléchie d'un bâtiment commercial le long de la RN 165



Des infrastructures électriques et des affichages publicitaires marquent l'entrée de ville de Landivisiau

## Les dynamiques agricoles

D'un point de vue général, **l'agriculture se maintient au sein de l'unité**, dominée par la production de lait et l'élevage de porcs. On note un léger recul de la SAU à hauteur de 2 % depuis la dernière décennie et une baisse d'environ 34 % du nombre d'exploitations agricoles liée aux restructurations internes.

A l'échelle de l'unité, **la trame bocagère est en mutation**. Les restructurations parcellaires impliquent des zones de destruction de haies localisées. Le maillage peu dense recule peu à peu sur le territoire tandis que d'autres zones s'enrichissent, notamment les fonds de vallons et les abords de l'Élor. Ces phénomènes provoquent localement la fermeture de vues et de paysages. La végétation reste très présente sur le reste du territoire marqué par la présence de taillis avec futaie et des coteaux boisés.

Les bâtiments agricoles très nombreux sur le territoire s'intègrent bien grâce à une végétation développée. On constate également l'implantation de culture hors sols sous serres, notamment à proximité des grands axes de communication.

## Les dynamiques spécifiques

Face à un territoire très agricole, **le bocage est utilisé à l'est pour le développement de pratiques énergétiques**. De plus, les communes de Dirinon et Pleyber-Christ ont mis en place des cultures de Taillis de saule à Très Courte Rotation (TTCR) créant un paysage intermédiaire entre une parcelle agricole classique, bien structuré et un boisement éphémère de grande hauteur.

De plus, le territoire des marches de l'Arrée pourrait éventuellement recevoir de nouvelles éoliennes notamment au nord-est de l'unité. Ainsi, le paysage serait marqué par l'arrivée de ces nouvelles infrastructures.

Enfin, avec ses nombreux éléments patrimoniaux tels que des anciens moulins, centres bourgs ou églises, le tourisme vert et culturel est grandissant à l'échelle de l'unité



*Disparition de haies bocagères suite aux restructurations parcellaires et enrichissement des fonds de vallons (Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)*



*Développement de végétation et enrichissement près de la commune de Commana*



*Récolte des taillis de saule de grande hauteur*

Source : AILE

On n'y ressent pas l'atmosphère sauvage et grandiose des sommets des crêtes, si ce n'est aux alentours des rochers de Bannaec Huella.



▲  
Vue générale de Pleyber-Christ, fonds Villard

*" Alentours, mêlées aux terroirs riches et féconds, les landes se montrent, sauvages, inexploitées, tantôt emplissant la plaine rocailleuse, tantôt hérissant le versant des vallées.*

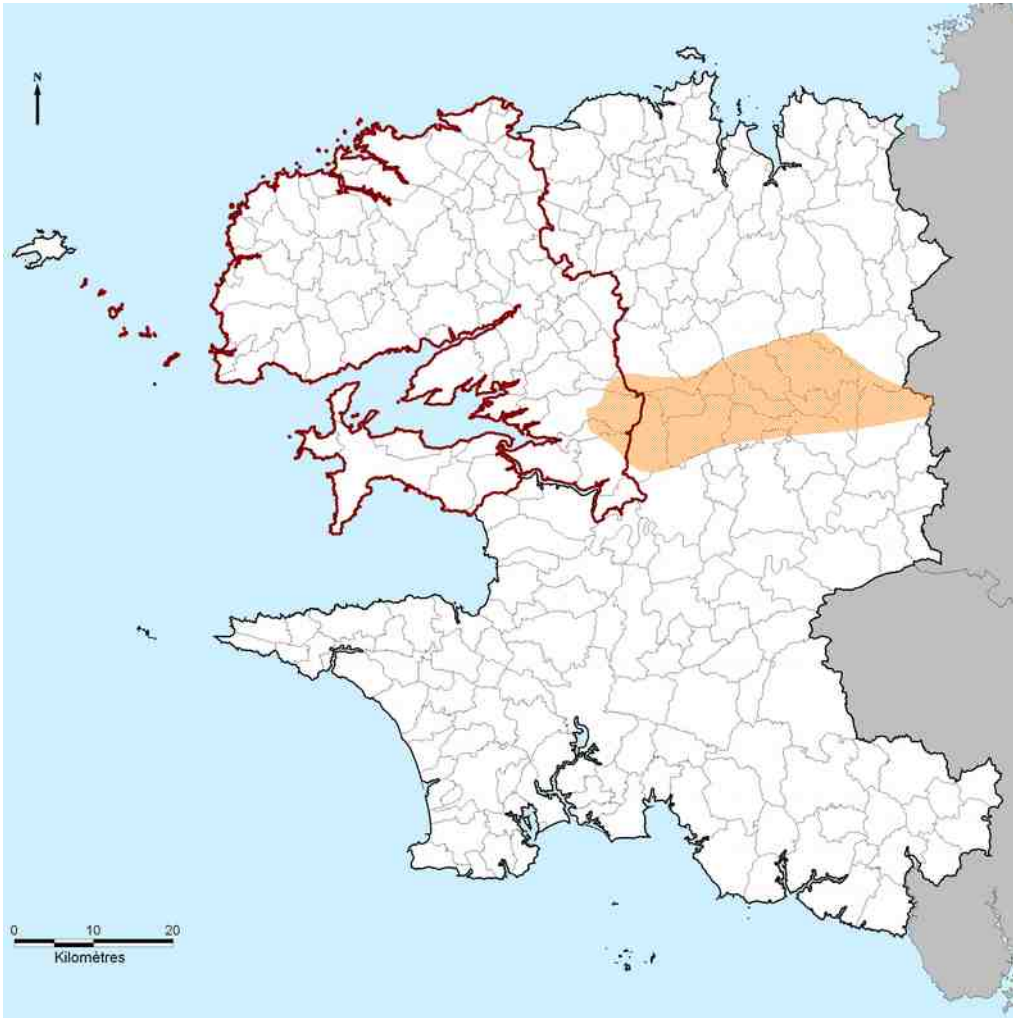
*Des forêts mystérieuses et poétiques, bien qu'exténuées par la civilisation moderne, conservent encore le cachet de sublime grandeur que leur ont donné à l'envi la nature, la légende et l'histoire. "*

*Anonyme*

















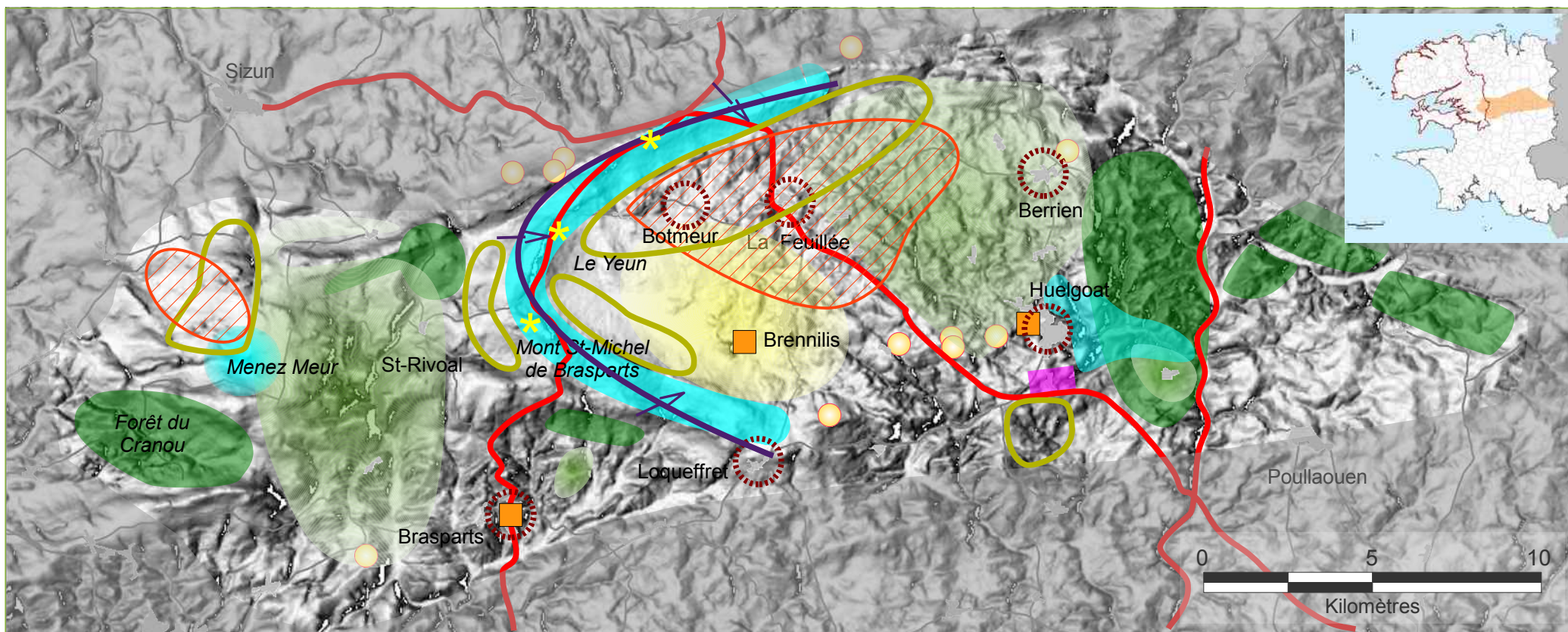
## Les monts d'Arrée



- Berrien
  - Botmeur
  - Braspart
  - Brennilis
  - Hanvec
  - Huelgoat
  - La Feuillée
  - Le Faou
  - Locmaria-Berrien
  - Lopérec
  - Loqueffret
  - Plouyé
  - Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h
  - Poullaouen
  - Saint-Eloy
  - Saint-Rivoal
  - Scrignac
  - Sizun
- SCoT du Pays de Brest



|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|  | Revitalisation de centres bourgs et reconquête des hameaux ruraux  |  | Points de vue remarquables : préservation des premiers plans et panoramas                  |
|  | Axe majeur de découverte du paysage : enjeu de la sensibilité des abords en vue proche et lointaine (D785, D764 et voie verte) |  | Préservation des sites remarquables et intégration des équipements liés à la fréquentation |
|  | Intégration des hébergements légers de loisirs (yourtes, hébergements de plein air...)   |  | Prise en compte du bassin visuel des crêtes (dans les projets)                             |
|  | Intégration et / ou reconversion des carrières   |  | Maîtrise des mutations paysagères liées à l'enfrichement ou à l'enrésinement               |
|  | Reconversion du site de Brennilis : enjeu d'un projet intégré  |  | Préservation du bocage   |
|  | Requalification de la zone d'activités (porte d'entrée du territoire)  |  | Préservation et mise en valeur des silhouettes boisées (lisibilité, animation de l'espace) |



## Topographie / géologie

Secteurs accidentés avec de nombreux reliefs : le plus haut sommet breton (384 mètres d'altitude) Roch Trédudon, Tuchen Kador. La topographie varie dans les 7 sous unités. Les paysages alternent entre relief très animé, versants abrupts, affleurements rocheux, crêtes et ondulations douces. La topographie permet des vues lointaines.

La variété des roches présentes (grès, schistes, etc) crée des formes d'érosion différenciées qui concourent à la qualité des paysages.

## Boisement et végétation

Sur cette unité paysagère, ce sont avant tout les landes qui dominent et notamment à l'ouest. Nous retrouvons des végétations basses sur l'ensemble de cet espace, mais également des conifères de haut jet. En effet, l'environnement marque fortement les paysages par la présence de petites parcelles boisées.

## Bocage

Le bocage des monts d'Arrée alterne entre maillage serré (la sous unité paysagère de Saint-Rivoal qui offre un paysage fermé), à un maillage plus élargi, mais structurant encore le paysage. Paysages remarquables caractéristique du bocage finistérien, maillage dense.

## Habitat

Concernant l'habitat, soulignons le caractère montagneux des monts d'Arrée : absence d'habitat sur les hauteurs. Présence de nombreux bourgs et hameaux, parfois abandonnés.

Richesse de l'architecture traditionnelle (architecture vernaculaire encore très présente, schiste).

Part de résidences secondaires importante à certains endroits, ces taux de résidences secondaires sont comparables à la situation de la frange littorale (près de 20 %).

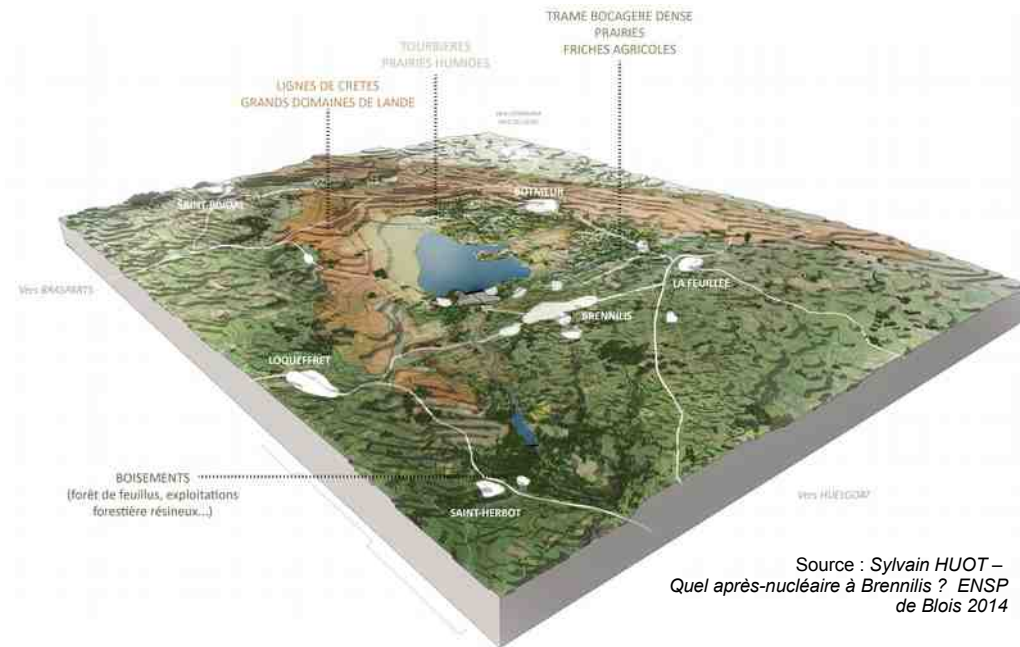
## Bâti agricole

Cette unité comporte très peu de bâti récent.

L'agriculture est en déclin sur cette unité paysagère, nous observons toujours un parcellaire agricole bocager autour de Botmeur. Cependant, l'impression qui domine dans cette unité est le recul de l'agriculture, et les friches qui prennent leur place.

## Éléments particuliers

- Le relief et la végétation (landes...).
- Des installations peu banales (antenne, ancienne unité nucléaire en démantèlement...).
- Site emblématique et protégé, territoire d'action patrimoniale du PNRA.
- Climat rigoureux et pluviométrie influençant de façon importante à la fois la végétation (landes, tourbières...) et la perception des paysages (ambiance austère et mystérieuse : Yeun Elez = Terre de légende ).
- Exploitation et utilisation de l'ardoise de la « Montagne » (toitures caractéristiques, dalles de schiste, etc).
- De nombreux panoramas (RD 785).



Source : Sylvain HUOT – Quel après-nucléaire à Brennilis ? ENSP de Blois 2014



Présence de tourbières au cœur du Yeun Elez

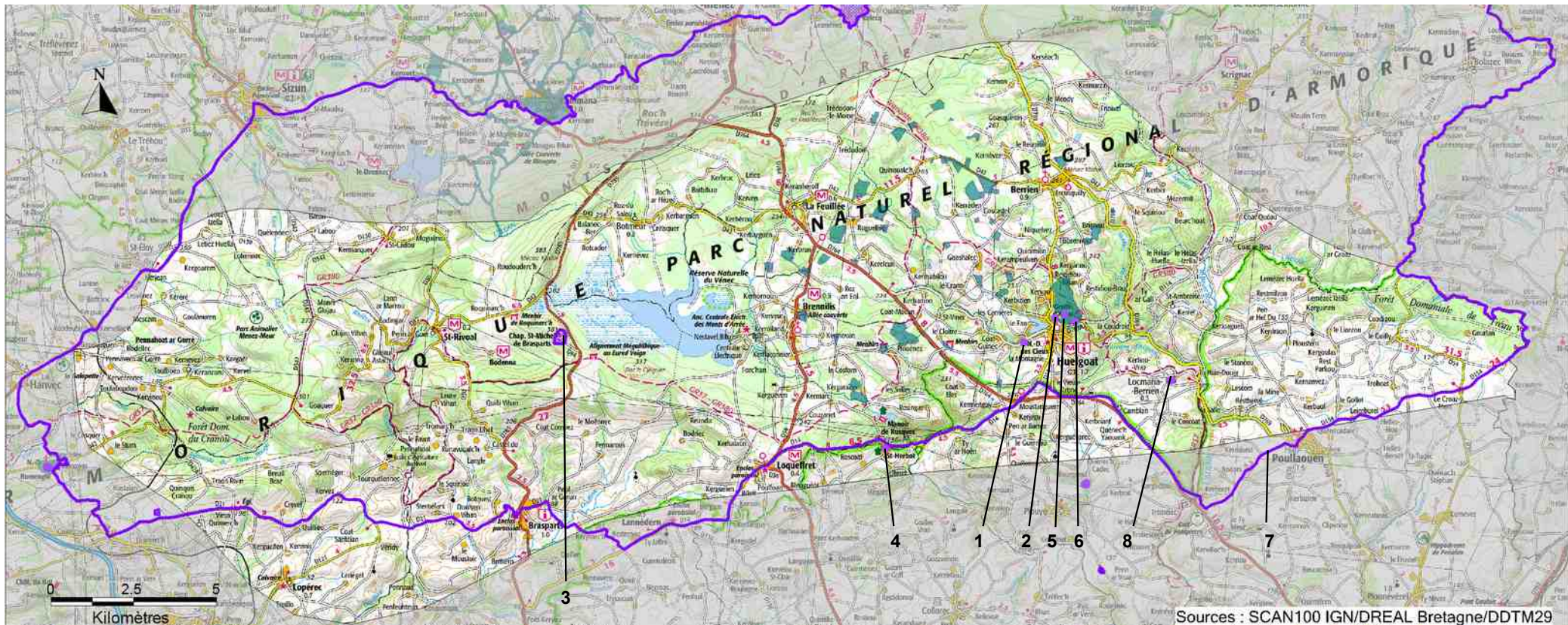
Source : Sylvain HUOT – Quel après-nucléaire à Brennilis ? ENSP de Blois 2014

Un paysage offrant des vues lointaines.

Crête des monts d'Arrée : ligne de force dans le paysage

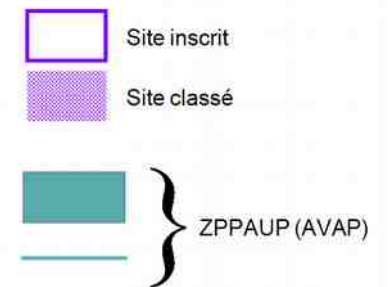
Diversité des ambiances paysagères (landes, bocage, crêtes lointaines)

## Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé des rochers de Reyer-Anilis
- 2 - Site classé des rochers de Huelgoat à la rivière d'Argent
- 3 - Site classé du sommet du mont Saint-Michel de Brasparts
- 4 - Site inscrit du placître de la chapelle St Herbot avec ses arbres et sa clôture
- 5 - Site inscrit des parcelles situées entre la forêt domaniale et le bois du Saulec
- 6 - Site inscrit du gouffre et rochers du Pont-Rouge et leurs abords
- 7 - Site inscrit des Monts d'Arrée
- 8 - Site inscrit de l'église et du cimetière

### Légende



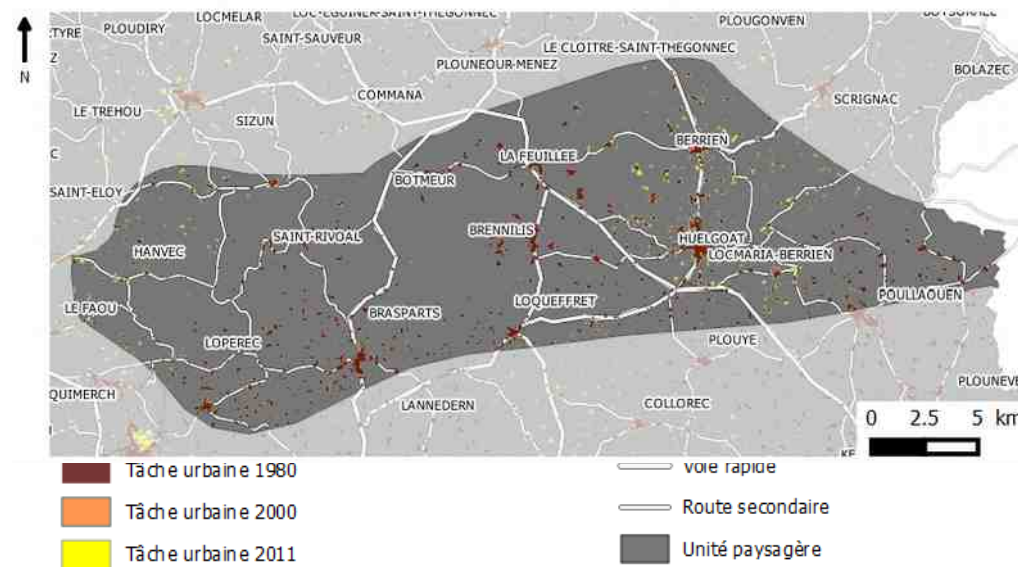
## Les dynamiques urbaines

Avec leur topographie mouvementée et leur relatif éloignement des principales villes finistériennes, les monts d'Arrée représentent l'unité la moins urbanisée du département. **Seul Huelgoat et Berrien connaissent une progression de l'urbanisation en périphérie de bourg et dans les proches environs.**

Cette progression se fait principalement par densification et extension du bâti existant. **Le reste de l'unité reste quasiment inchangé depuis de nombreuses années** en termes de nouvelles constructions résidentielles.

En tant que site touristique renommé au cœur du Parc Naturel Régional d'Armorique, on remarque **des entrées de villes et centres bourgs soignés** tels que Berrien ou Huelgoat. Pour autant, à l'intérieur de ce territoire rural qui subit une dépression démographique, certains bourgs tombent en désuétude tels que Saint Rivoal, Botmeur, La Feuillée ou encore Saint-Cadou et se retrouvent de moins en moins animés au fil du temps.

**Le taux de vacance élevé de l'habitat est en augmentation, témoin de cet exode rural.** Sur l'ensemble de l'unité, ce taux s'élève à plus de 9 %. Ajouté au taux de résidences secondaires également important (environ 19 %), cela équivaut à une part de logements non habités à l'année qui s'élève à 30 %. Avec une population vieillissante qui occupe les logements restants, les centres bourgs à l'échelle de l'unité souffrent de dévitalisation.



*Une urbanisation peu dense qui progresse autour des communes d'Huelgoat et de Berrien principalement*



*La Feuillée : patrimoine bâti et nouveaux usages*

*Crédits photo : Etude agrocampus ouest Angers - Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*

### Les dynamiques agricoles

Vu les spécificités liées à l'unité des monts d'Arrée, le secteur agricole se présente sous plusieurs formes.

D'un côté, en raison des contraintes naturelles et topographiques, les terres qui composent les versants des monts sont rendues difficiles à l'exploitation par l'homme. **La végétation se développe dans les espaces en déprise.** On note **un phénomène d'enrésinement des landes vers les sommets et également des tourbières.** Sur la ligne de crêtes qui s'étend du mont Saint Michel jusqu'à Roc'h Trédudon, les paysages restent ouverts. De l'autre, **le reste de l'unité continue à être exploité par de l'élevage de bovins ou des cultures.** Seuls quelques fonds de vallons s'enrichissent.

On note sur l'ensemble de l'unité **une SAU agricole qui se maintient** malgré ces zones de déprise et d'enrichissement. A l'image du Finistère, on constate les restructurations classiques du monde agricole (augmentation des parcelles, des bâtiments, etc.) avec une chute de plus de 30 % des sièges d'exploitation. Les pratiques évoluent et on voit également apparaître de nouveaux bâtiments agricoles, en complément ou pour remplacer les anciens, qui marquent les paysages.

**Le trame bocagère est en évolution à l'échelle de l'unité.** On remarque notamment des arasements lors des dernières années liés aux restructurations du monde agricole.

### Les dynamiques spécifiques

En tant que site inscrit, les monts d'Arrée suscitent toujours un vif intérêt touristique. Ainsi, les structures d'accueils et itinéraires de randonnées se maintiennent dans le paysage (site de la chapelle Saint-Michel). Sur les sites les plus fréquentés, de nouveaux sentiers piétonniers se dessinent au fil du temps.

La centrale nucléaire de Brennilis et son réacteur sont apparus dans le paysage en 1967. Elle n'est actuellement plus en service et le site est en reconversion. **On peut alors s'interroger sur le devenir de ce paysage industrialo-nucléaire.**

De plus, le territoire est le siège de **nombreuses carrières** dont certaines sont en développement (exemple de Loqueffret) ou en réhabilitation (exemple de Berrien) selon les sites.

**Très présentes** au sein des monts d'Arrée, les exploitations forestières (majoritairement de l'épicéa de Sitka) provoquent des changements d'ambiance brutaux en créant des ouvertures d'espaces et en présentant des sols mis à nu. Une fois les coupes effectuées, et lorsque la surface exploitée dépasse 2,5 hectares, la réglementation forestière oblige les propriétaires à procéder à un reboisement dans les cinq ans, ce qui refermera progressivement les paysages.

Pour autant, dans certains cas particuliers, il convient d'étudier les différentes conséquences en termes de paysages, biodiversité et préservation de la ressource en bois de production.

Selon les cas, le reboisement ne sera pas opportun (soit une surface inférieure à 2,5 hectares, soit une des trois raisons évoquées) et certains sites feront alors l'objet de reconquêtes paysagères avec des réouvertures de larges vues ou de panoramas.

Enfin, avec une végétation imposante de landes et de conifères, **les monts d'Arrée sont enclins aux incendies.** De tels incidents modifient radicalement le paysage de façon très rapide et la reprise des boisements et de la végétation sur ces zones incendiées s'étend sur plusieurs années.



*Fauche des landes et silhouette sombre de boisements résineux  
Crédits photo : Etude agrocampus ouest Angers - Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*



*Vue du site de Brennilis en reconversion, friches laissées à l'abandon et développement de végétation (tourbières et landes)*



*Sylviculture sur Brasparts, récolte d'épicéas de Sitka entre 2000 et 2012  
(Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)*

Il n'est guère de lieu en Bretagne où l'homme se sente davantage en proie aux forces aveugles de la nature. Le Yeun apparaît comme le vestibule de l'enfer, où les âmes des défunts viennent roder à la nuit tombante.



Aquarelle de Sylvain HUOT.  
Quel après nucléaire à Brennilis ? ENSP Blois 2014

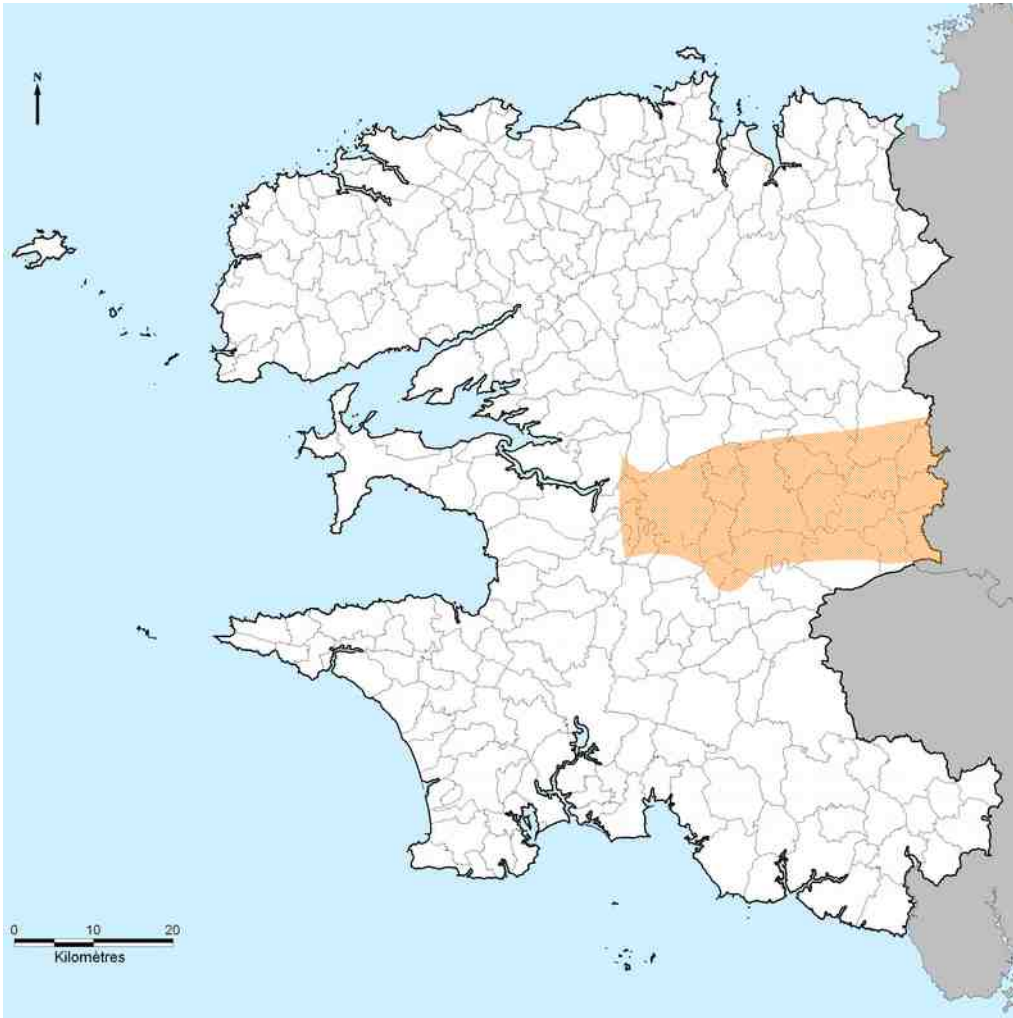
« L'échine blême du Roc Trédudon m'apparaît tout à coup, par-delà le haut du village, pareil à un corps malsain qui vient de se dénuder. C'en est presque indécent. Un frisson lui passe dessus, peut-être à cause d'une haute lance, immobile et vibrante à la fois, plantée tout droit dans sa chair : le pylône de la télévision. Son métal est plus chaud à l'œil que la terre. Un coup de soleil fugitif n'arrive pas à faire chanter la moindre couleur. Le vent est dur, qui lamine les rares queues de chats égarés dans la désolation céleste. J'en arrive à regretter la boue grasse qui me pompait les semelles plus bas, à l'entrée de cette ferme où roule encore une charrette tirée par un cheval aux pieds si poilus qu'il semblait marcher sur sa propre crinière. Mais que pouvais-je faire de mieux ? J'ai été rejeté jusqu'ici par un village qui ne voulait pas de moi parce qu'on préfère être seul pour méditer son testament. J'ai été poussé dans le dos par les portes fermées, les cours désertes, les fenêtres mortes, les crèches en ruines, les écriteaux « maison à vendre », poussé vers cette crête où s'élève un monument aux patriotes qui combattirent et moururent ici, les premiers de tous, pour la liberté des survivants. Les survivants sont libres, certes, mais libres d'aller vivre ailleurs quand il est trop tôt pour mourir et trop dur de rester... »

« ... Les maisons qui ont gardé leurs habitants sont bien entretenues, quelquefois refaites avec les meilleurs débris des autres. Résidences secondaires déjà ? Dans les îlots abandonnés, les ardoises pèsent trop lourd sur les voliges, les toits sont concaves, s'apprentent à crever, à se déverser à l'intérieur... »

Source : extrait de « Vivre en Cornouaille » 1972 de Pierre-Jakez HELIAS











## Le bassin de Châteaulin

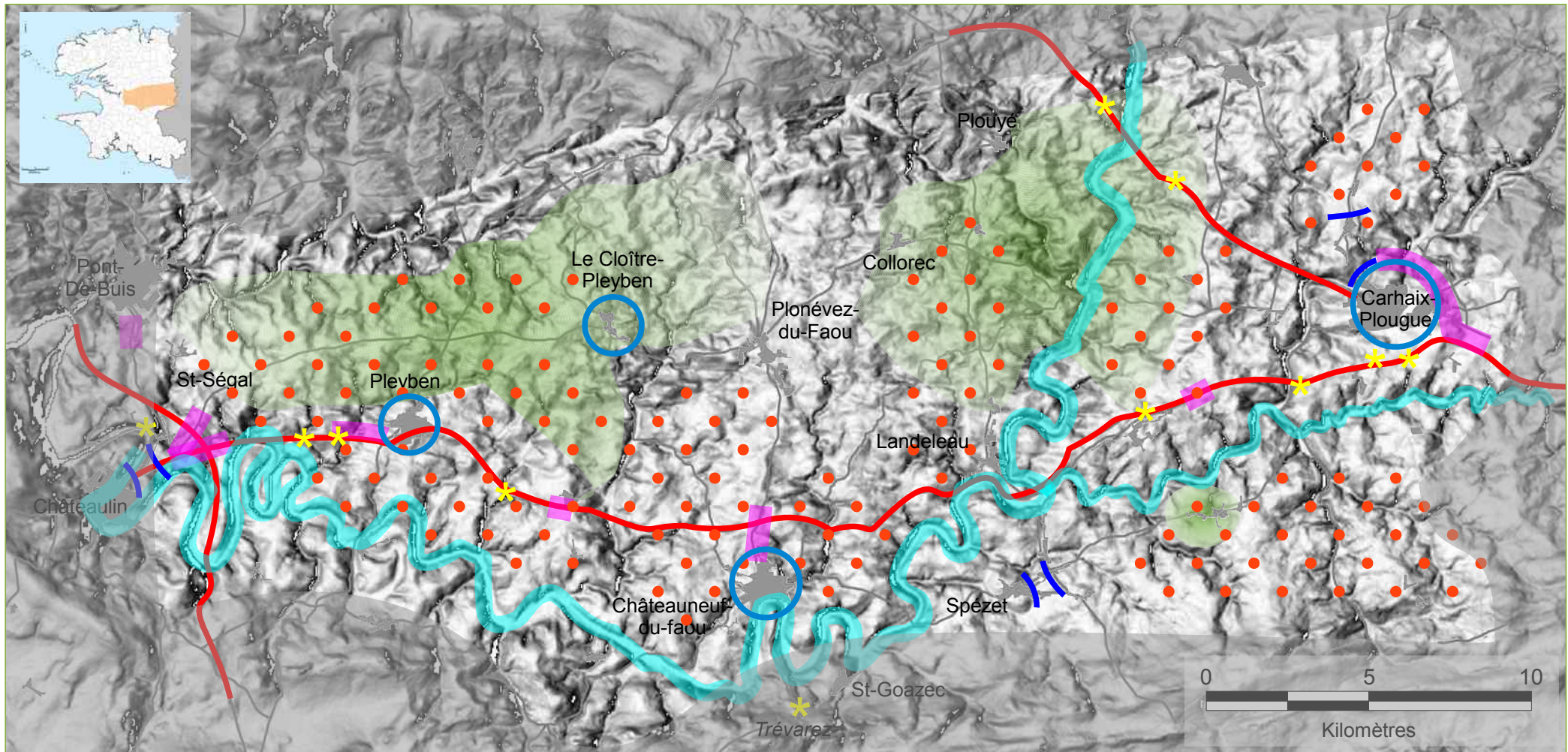


- Carhaix-Plouguer
- Châteaulin
- Châteauneuf-du-Faou
- Cléden-Poher
- Collreoc
- Gouézec
- Kergloff
- Landelau
- Lannédern
- Laz
- Le Cloître-Pleyben
- Lennon
- Lothey
- Motreff
- Pleyben
- Plonévez-du-Faou
- Poullaouen
- Plounévezel
- Plouyé
- Saint-Coulitz
- Saint-Hernin
- Saint-Ségal
- Saint-Thois
- Spézet



|   |   |
|---|---|
|  | Valorisation et préservation des silhouettes urbaines                                       |
|  | Préservation de coupures d'urbanisation   |
|  | Intégration des bâtiments agro-industriels (volumétrie, implantation, silos et toitures PV) |
|  | Gestion de la qualité des zones d'activités aux échangeurs                                  |

|   |  |
|---|--|
|  | Axe majeur de découverte des paysages : enjeu de la qualité des abords et des aménagements (mise à 2 x 2 voies RN 164) |
|  | Préservation et mise en valeur des paysages remarquables   |
|  | Préservation de la maille bocagère au regard des pratiques agricoles et énergétiques                                   |
|  | Mise en valeur des cônes visuels majeurs (axes de découverte, domaine de Trévarez)                                     |



**Topographie / géologie**

Cette unité paysagère, au relief modéré, s'inscrit dans un bassin de roches tendres, dépression schisteuse marquée par l'Aulne et ses affluents (l'Hyère, l'Ellez...). Cette cuvette est limitée par deux éléments visuels forts que constituent les monts d'Arrée au nord et les montagnes noires au sud, correspondant à des bombements de roches dures.

**Boisement et végétation**

Des points hauts, principalement des montagnes noires, on aperçoit de larges bandes sombres de boisements, mixtes ou enrésinés. Les fonds de vallons sont boisés, notamment dans les quelques vallées relativement encaissées.

**Bocage**

Le bocage est majoritairement déstructuré à l'exception des fonds de vallons où les friches gagnent du terrain. Le maillage reste cependant relativement bien conservé dans le prolongement ouest des montagnes noires. Les haies sont variées : haies de cépées, arbres de haut jet, anciennes ragosses ou anciens chênes têtards, parfois talus seul.

**Habitat**

Les villages ne présentent ni l'animation ni l'extension de l'habitat pavillonnaire des agglomérations littorales ou arrière-littorales. Les éléments bâtis patrimoniaux y sont néanmoins nombreux.

Nous pouvons également remarquer la présence d'industries agro-alimentaires, localisées le long de la RN 164 et l'axe Lorient – Roscoff (D 769).

**Bâti agricole**

La vocation agricole de cette unité orientée sur l'élevage et relayée par des industries agro-alimentaires s'affirme à travers le paysage ouvert. Les bâtiments agricoles marquent le paysage. Ils sont implantés à mi hauteur des plateaux.

**Éléments particuliers**

- Carhaix, à l'est de l'unité paysagère, est la capitale de l'ancien Poher. Dans l'antiquité cette ville était au centre d'un réseau routier en étoile, elle a peu à peu perdu sa prééminence politique et administrative.
- Présence de parcs éoliens.
- L'Aulne canalisée.
- Panoramas vers les limites visuelles fortes.
- Patrimoine bâti religieux.

**Zoom sur l'Aulne**

L'Aulne, de Landeleau à Châteaulin, est la partie finale du canal de Nantes à Brest. En ce sens, elle constitue un élément majeur du patrimoine qui se caractérise par une succession d'écluses et la présence d'un chemin du halage (jusqu'à Port Launay), souligné par des alignements plus ou moins continus de peupliers.

Le paysage y est à la fois calme (au niveau de la voie d'eau elle-même) et animé (succession et alternances de versants aux paysages ouverts - agricoles et fermés - boisés).

**Le relief est un élément déterminant de l'organisation visuelle.**

**Un paysage qui conserve une homogénéité entre deux limites visuelles fortes que sont les montagnes noires et les monts d'Arrée**

**Un paysage de bassin agricole fertile couvert d'un fin maillage bocager**

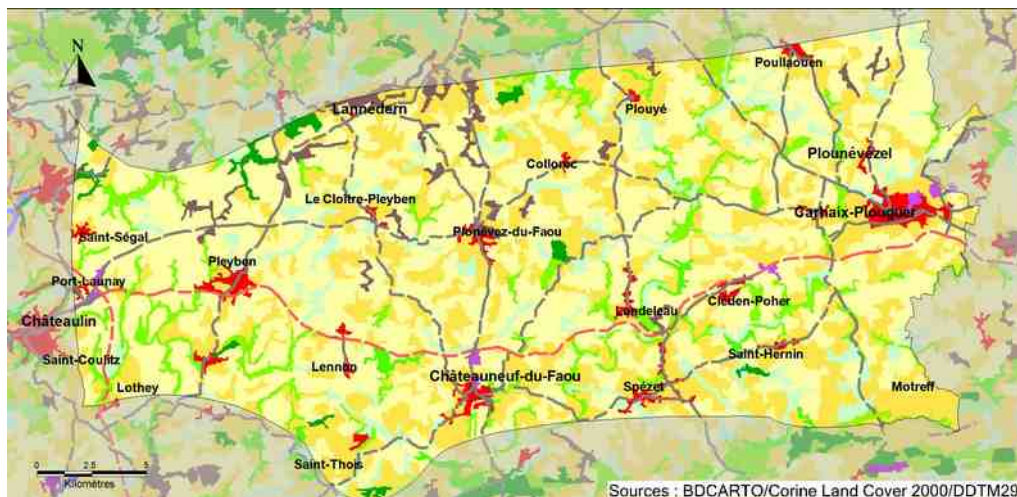


*Vue sur le bourg de Pleyben et son clocher formant un point d'appel dans le paysage  
Crédits photo : Lise Vauvert – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique*



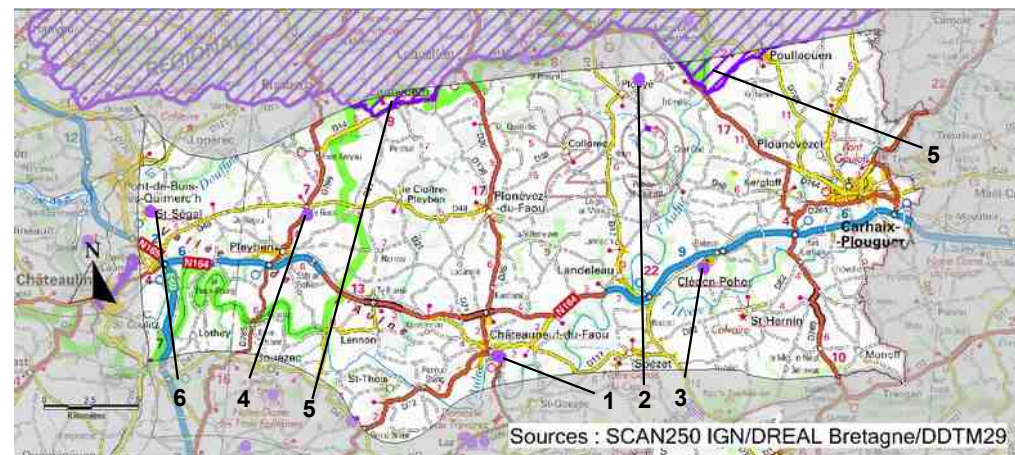
*Large vue sur le bassin de Châteaulin et son activité agricole*

## Une occupation agricole du territoire



- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle importante
- Tissu urbain
- Zones industrielles ou commerciales
- Forêts
- Landes
- route nationale (N164)
- route départementale

## Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé de la colline boisée de la rosière des Portes
- 2 - Site inscrit des chapelles St Mathurin et St Salomon et les arbres qui les entourent
- 3 - Site inscrit du cimetière avec ses arbres et sa clôture
- 4 - Site inscrit du placître de Lannélec avec ses arbres et sa clôture
- 5 - Site inscrit des Monts d'Arrée
- 6 - Site inscrit du placître de la chapelle St Sébastien + cimetière avec leurs arbres et clôtures

### Légende

- Site inscrit
- Site classé

**Les dynamiques urbaines**

L'urbanisation du bassin de Châteaulin apparaît de façon dispersée sur l'ensemble de l'unité. Elle s'est développée autour des villes de Carhaix, Pleyben, Châteauneuf-du-Faou, Plonévez-du-Faou et également à partir d'anciens hameaux agricoles. Aujourd'hui, on distingue deux dynamiques urbaines remarquables.

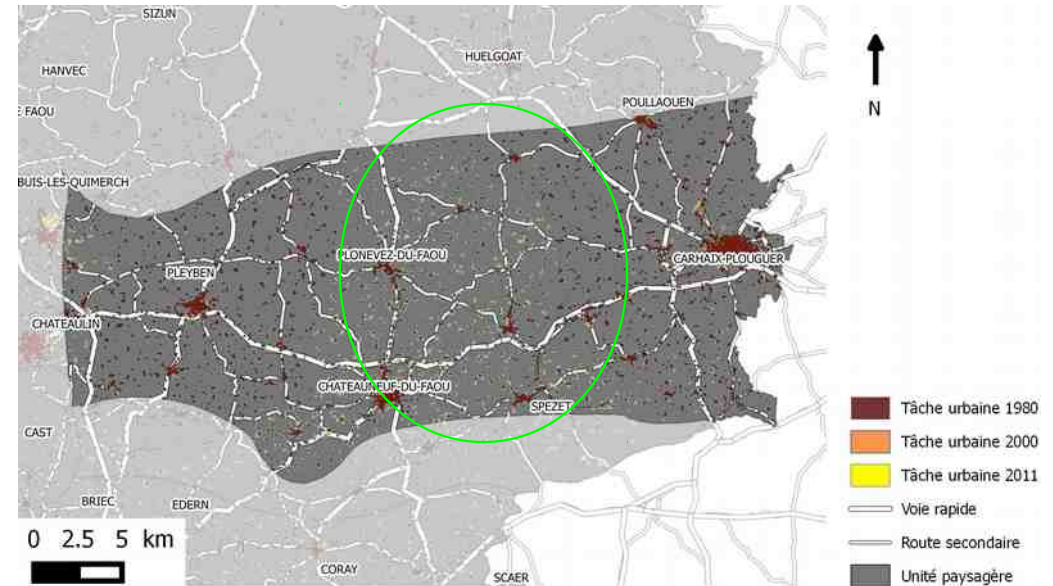
D'une part, à l'Est et à l'Ouest de l'unité, l'urbanisation s'est stabilisée lors des dernières années et il n'existe pas de projet d'extension important connu à l'heure actuelle, la demande étant relativement faible.

D'autre part, au centre de l'unité, l'urbanisation continue de progresser autour des zones bâties déjà existantes telles que Plonévez-du-Faou ou Châteauneuf-du-Faou. En effet, chaque année sur ces deux villes, les permis de construire délivrés se sont élevés en moyenne à 0,7 % du parc existant de 2009 à 2011 contre seulement 0,3 % pour la ville de Carhaix. A l'échelle de l'unité, le mitage n'est pas en progression.

Territoires ruraux éloignés, certains bourgs tombent en désuétude au fil du temps au profit des villes voisines. Les bâtiments et vitrines commerciales sont laissés à l'abandon dans les zones reculées impliquant une spirale négative sur les centres-bourgs des petites communes. Pour autant, des programmes de revitalisation à cet égard sont actuellement en cours d'élaboration. Ainsi, dans les prochaines années, le paysage urbain de certaines communes pourrait faire l'objet de projets de revalorisation.

Dans le but de rendre le territoire mieux accessible, des projets d'aménagements routiers sont en cours. Des nouvelles infrastructures apparaissent tels que de nouveaux échangeurs ou encore très prochainement, la mise à 2 x 2 voies de la RN 164 de Lennon à Landeleau.

Enfin, outre l'urbanisation résidentielle, on constate des industries (agroalimentaire, exploitation, etc.) qui se sont implantées le long de l'axe reliant Carhaix à Châteaulin. On note également des extensions de zones d'activités sur ces mêmes espaces.



*Une urbanisation stabilisée à l'Est et à l'Ouest de l'unité mais qui continue de se développer en son centre*



*Un bourg confronté à la problématique de dévitalisation*

## Les dynamiques agricoles

L'agriculture de ce territoire se maintient d'un point de vue global. Depuis les 10 dernières années, la SAU n'a chuté que d'un 1,4 % environ. Pour autant, le secteur agricole est en mutation à l'image du département finistérien. Le remembrement est allé de pair avec l'industrialisation de l'agriculture. Cette dernière s'est développée, s'est modernisée, ainsi les paysages agricoles se sont modifiés.

On voit apparaître de grands bâtiments agro-industriels, des infrastructures avec silos et également des bâtiments d'élevage de volailles, porcins ou encore bovins. Ces nouveaux bâtiments sont souvent volumineux mais sont implantés proches du bâti agricole ancien. En outre, on note également sur le territoire des bâtiments agricoles, notamment en pierre, laissés à l'abandon.

Le paysage du bassin de Châteaulin est marqué par la présence de bocage. Depuis plusieurs années, cette trame bocagère est en mutation. D'une part, on note des zones de suppression ou d'arasement de haies bocagères pour l'agrandissement des parcelles notamment sur le bassin du Poher. D'autre part, les fonds de vallons se reboisent, fermant progressivement les vues et modifiant les perspectives paysagères.

## Les dynamiques spécifiques

En tant qu'axe touristique structurant, le canal de Nantes à Brest tient une place importante au sein du bassin de Châteaulin. Avec une fréquentation liée au tourisme vert en hausse (vélos, canoë-kayak, tourisme fluvial, etc.), le canal est sujet à des entretiens et des améliorations régulières afin de continuer la valorisation de cet atout.

D'un point de vue énergétique, le bassin de Châteaulin fut marqué par l'implantation de parcs éoliens. Le parc de Plouyé est à l'étude pour sa restructuration, avec l'objectif de remplacer les éoliennes de 75 mètres par des aérogénérateurs de 150 mètres, ce qui impactera les paysages alentour.

Un projet de centrale photovoltaïque pourrait voir le jour sur la commune de Lohéy, ce qui viendrait modifier les paysages liés à cette zone.



Disparition de haies bocagères sur le bassin de Poher (en jaune), apparition d'un nouvel échangeur et aménagement de la RN 164 (en vert) entre 2000 à 2012  
(Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)



Implantation de bâtiments agricoles avec silos imposants



Le paysage structuré du Canal de Nantes à Brest

Les représentations propres à cette unité paysagère témoignent d'une relation forte aux traditions religieuses et culturelles. Le paysage est enclavé entre les points hauts des monts d'Arrée et des montagnes noires mais conserve néanmoins une certaine homogénéité au sein d'une agriculture vivante et intensive.



▲  
Pleyben – L'église et l'hôtel de ville, fonds Villard

*Par temps de vent noir,  
les goélands se réfugient  
dans l'arrière-pays des labours.*

*Entre les mottes luisantes  
comme la vague qui s'éboule,  
ils se posent dans des nids précaires.*

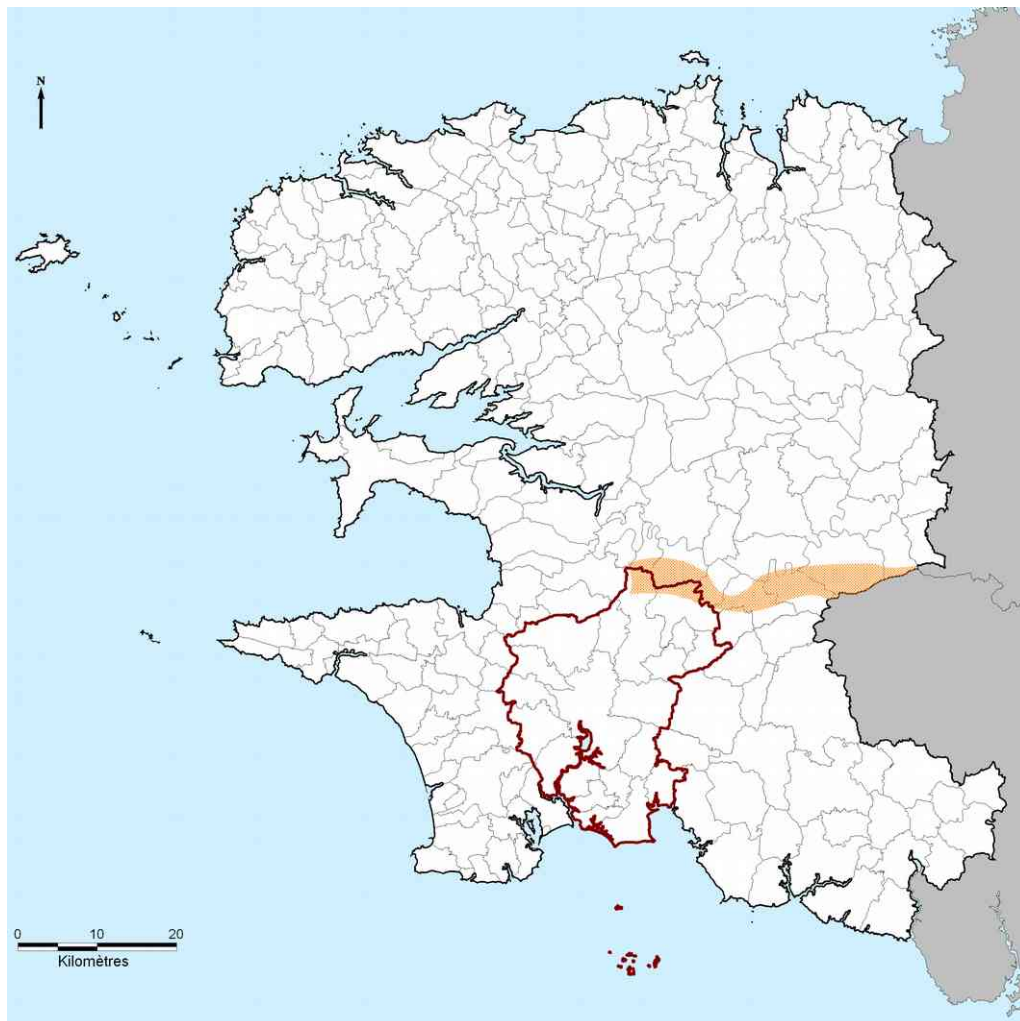
*De ma fenêtre j'observe  
leurs atterrissages forcés,  
leurs envols ratés,*

*J'écoute leurs cris de fausse joie  
de confondre les lèvres serrées des sillons  
avec les sourires multiples de la mer.*

Source : texte poétique de Gérard LE GOUIC



## Les montagnes noires



- Briec
- Ederm
- Gouézec
- Laz
- Lothey
- Saint-Goazec
- Saint-Hernin
- Saint-thois
- Spézet
- SCoT de L'Odet





Maîtrise des extensions et qualité des entrées de bourg au regard du relief et des principes d'étagement et de vue



Perception paysagère des lignes de crêtes et gestion des boisements



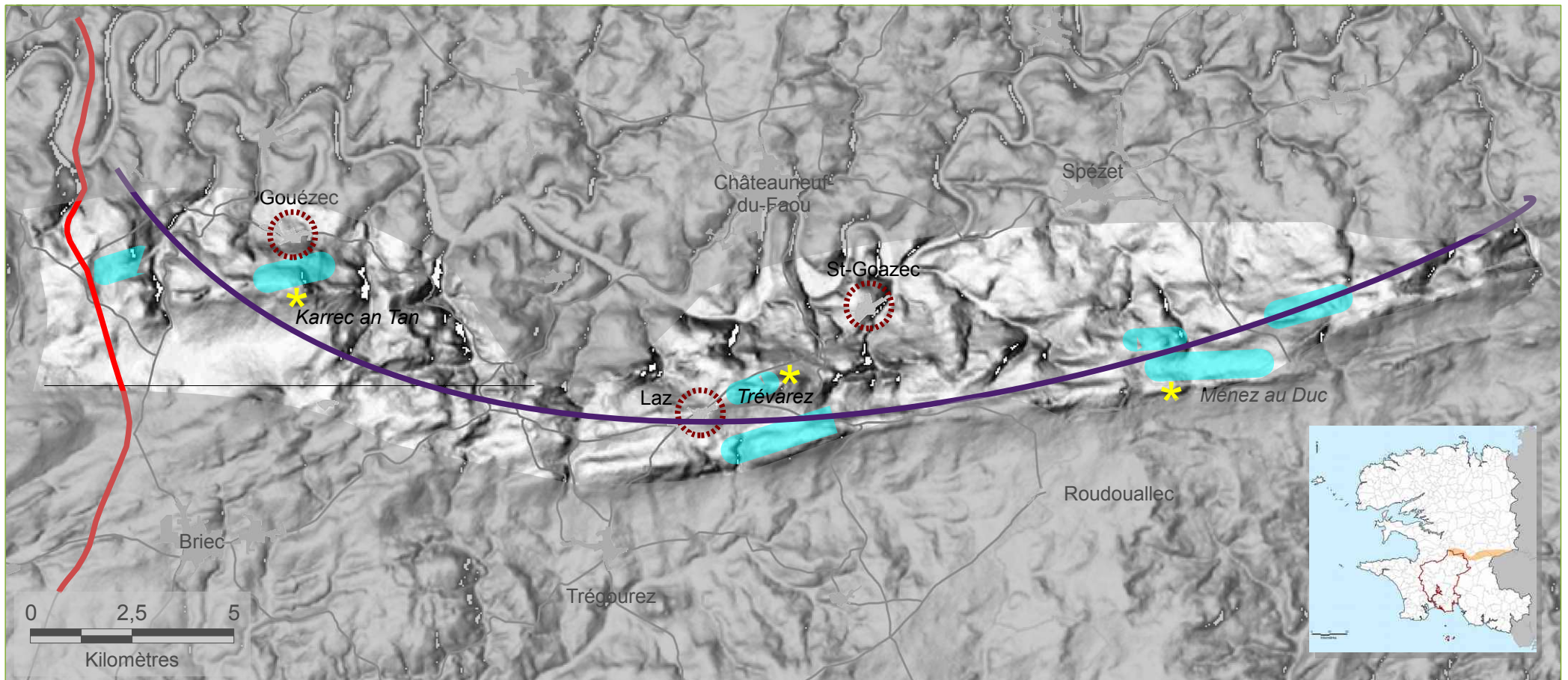
Axe majeur de découverte du paysage : sensibilité des abords



Point de vue remarquable : préservation et mise en valeur des premiers plans et panorama



Mise en valeur des sites naturels et éléments de paysage (pics rocheux, landes et tourbières)



**Topographie / géologie**

La topographie offre des vues lointaines. Sur cette chaîne de collines peu élevées orientées est/ouest, constituées d'affleurements rocheux, se développent de nombreuses végétations diversifiées (étagements).

Présence de landes et de boisements de résineux (sylviculture) entre lesquels subsistent des parcelles cultivées et des portions de bocage à hêtres. Les boisements sont nettement moins nombreux dans le secteur de la Roche du Feu que sur le reste des montagnes noires. En revanche, nous pouvons indiquer que la forêt de Laz, implantée sur une colline voisine, est rattachée à cette unité paysagère.

**Bocage**

Le bocage est assez dense sur les pentes.

Présence de portions de bocage à hêtres.

**Habitat**

Les hameaux et les bourgs ruraux se sont généralement installés à mi-pentes, en fonction du relief. Le schiste, caractéristique des montagnes noires, est encore présent sur les constructions anciennes de cette unité.

**Éléments particuliers**

- Présence de lignes à haute-tension qui s'affirment dans le paysage.
- Des vues très longues et des vues très courtes alternent depuis les voies de communication sinueuses.
- Le château et le domaine de Trévarez.



*Le site de la Roche du Feu (279 m) offre de larges vues sur le cœur de la Cornouaille*



*Vu sur les crêtes et les silhouettes sombres des parcelles boisées*



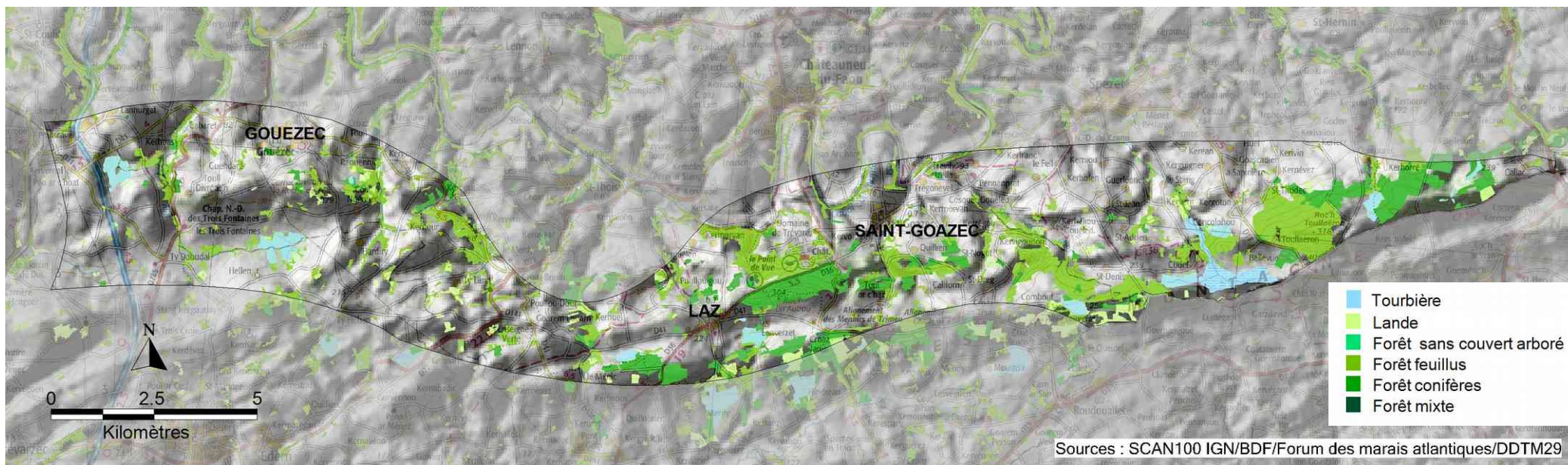
*Le paysage agricole marqué par la présence de taillis avec futaies. Des silhouettes de bourgs se dessinent en arrière plan*

**Ambiance typée empreinte des schistes (affleurement, toitures et constructions).**

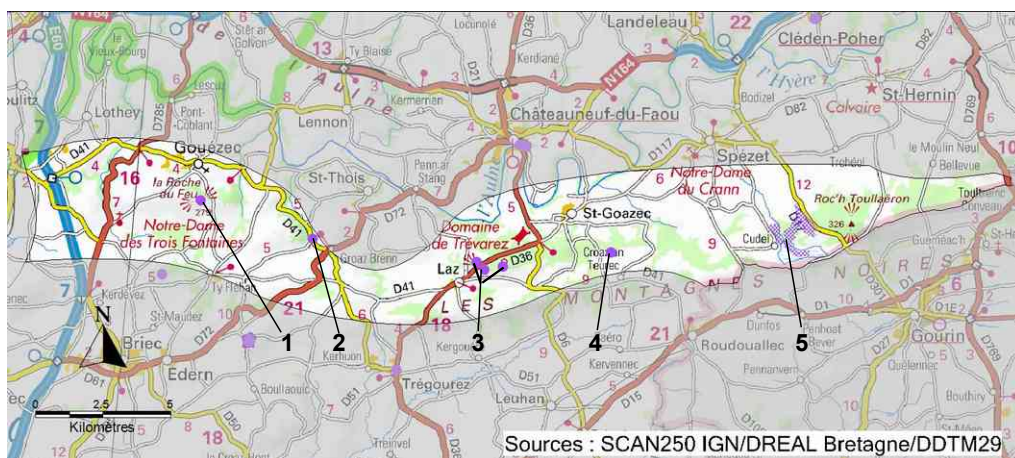
**Implantation des bourgs à mi-pentes.**

**Nombreux panoramas de qualité.**

Développement de la végétation en fonction du relief



Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé du sommet de Carrec An Tan (la Roche du Feu)
- 2 - Site classé de la Roche de Kergomar
- 3 - Site classé des rochers de Roc'h an Autrou, Roc'h ar Plenn et du Roc'h Moniven
- 4 - Site classé du rocher au lieu-dit Roc'h Veur
- 5 - Site classé de Kudel (rochers et étang de Kudel, cirque de Loabou)

Légende

-  Site inscrit
-  Site classé

### Les dynamiques urbaines

En tant que territoire rural excentré, et peu desservi par les grands axes routiers du département, **l'unité des montagnes noires ne subit pas de pression foncière**. L'urbanisation progresse par petites touches en extension de bourg et autour des hameaux déjà existants. Des lotissements voient le jour sur le territoire, et ils ne sont pas toujours bien intégrés au tissu urbain existant ni à la topographie. Ainsi, il arrive que ces opérations ferment localement les vues de l'intérieur et modifie les structures de l'étagement des éléments de paysage (champ, bocage, tissu urbain, etc.) d'un point de vue extérieur.

Le territoire souffre d'une décroissance démographique importante depuis le début du XXe siècle. Le taux de vacance des logements est en augmentation et s'élève aujourd'hui à près de 10 %. De petits bourgs ruraux sont en perte de vitesse, tels que Saint-Hernin ou Lothey.

### Les dynamiques agricoles

A l'échelle de l'unité, **l'agriculture se maintient** (production de lait majoritairement) avec une baisse de la SAU de moins de 3 % sur les dix dernières années. Les bâtiments agricoles se modernisent et on voit apparaître des nouvelles grandes infrastructures dans le paysage. Le bocage relativement lâche est stable et il s'intensifie localement.

Par ailleurs, ponctuellement, on note une augmentation du nombre de parcelles agricoles en friche et un développement des espaces boisés fermant peu à peu certaines vues et clairières ponctuelles que proposent les routes en balcon et les points hauts.

### Les dynamiques spécifiques

Des espaces forestiers sont actuellement exploités pour la **silviculture**.

Ces exploitations forestières provoquent des changements d'ambiance brutaux en créant des ouvertures d'espaces et en présentant des sols mis à nu. Une fois les coupes effectuées, et lorsque la surface exploitée dépasse 2,5 hectares, la réglementation forestière oblige les propriétaires à procéder à un reboisement dans les cinq ans, ce qui refermera progressivement les paysages.

Pour autant, dans certains cas particuliers, il convient d'étudier les différentes conséquences en termes de paysages, biodiversité et préservation de la ressource en bois de production.

Selon les cas, le reboisement ne sera pas opportun (soit une surface inférieure à 2,5 hectares, soit une des trois raisons évoquées) et certains sites feront alors l'objet de reconquêtes paysagères avec des réouvertures de larges vues ou de panoramas. Sur les sommets, des phénomènes d'enrésinement sont remarquables.



*Une urbanisation qui se développe par petites touches entre bâti existant et parcelles agricoles exploitées sur la commune de Gouézec*



*Des bâtiments agricoles récents et un bocage de taillis avec futaies relativement lâche qui se maintient*



*Développement de végétation et enrichement de parcelles*

Cette chaîne de collines orientée d'est en ouest présente des formes pittoresques par ces affleurements rocheux de schistes qui ont suscité contes et légendes tels que « la légende du mur du diable » ou « la roche du feu ».

Entre les routes sinueuses, les boisements et les landes prédominent en forêt de Laz.



▲  
Saint-Thois – Pêcheurs à la ligne, fonds Villard

#### Légende du mur du diable

*" Dans la montagne de Saint Gildas, entre Cast et Châteaulin se trouvent quelques tronçons d'un très vieux mur appelé « le mur du diable ».*

*Cela s'est passé durant une nuit du treizième siècle. En échange de l'âme de la jeune châtelaine, le diable devait bâtir un mur d'une hauteur d'environ quatre pieds tout autour d'une enceinte de chasse. Mais cela, deux conditions : il fallait qu'il pose lui-même la première et la dernière pierre.*

*Le diable se mit hâtivement à l'ouvrage ... Le mur était pratiquement terminé ...*

*Mais le père de la jeune fille veillait. Quand il ne resta plus que quelques pierres à poser, le seigneur et sa suite se mirent à frapper toutes celles qui restaient avec leurs marteaux .*

*Furieux, le diable ne pouvant plus utiliser ses matériaux touchés par des chrétiens, monta sur l'aile des vents en direction de la montagne « karrec-An-Tan ». Il s'empara alors d'un lourd et gros rocher qui pouvait à lui seul achever quatre mètres de murs. Quand il revint, les maçons du seigneur avaient terminé l'ouvrage.*

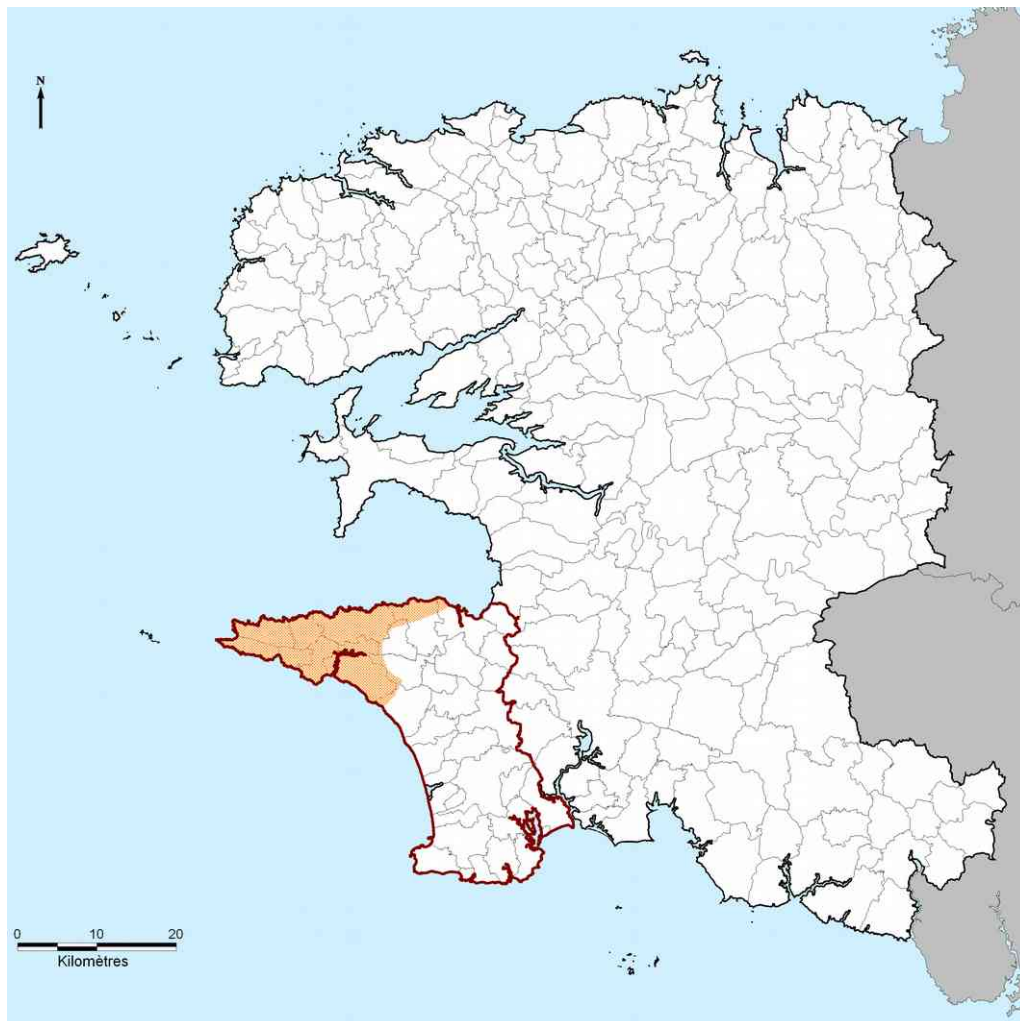
*Le diable, voyant qu'il venait de perdre l'âme de la châtelaine se mit dans une violente colère. Il lança le rocher qu'il tenait avec une telle vigueur que la terre trembla. Vous pouvez encore le voir dans une prairie au pied de la Roche du Feu en Gouézec."*

Anonyme





## Le Cap-Sizun



- Audierne
- Beuzec-Cap-Sizun
- Cléden-Cap-Sizun
- Esquibien
- Goulien
- Plogoff
- Plouhinec
- Pont-Croix
- Poullan-sur-mer
- Primelin
  
- SCoT de l'Ouest Cornouaille





Maîtrise de l'étalement urbain



Préservation de la lisibilité des limites de la ville en maîtrisant l'urbanisation : compacité et forme du bâti.



Axes de découverte du paysage : enjeu de la qualité des abords et des paysages perçus



Préservation et mise en valeur des paysages emblématiques, notamment de la Pointe du Raz et de la gestion de ses abords



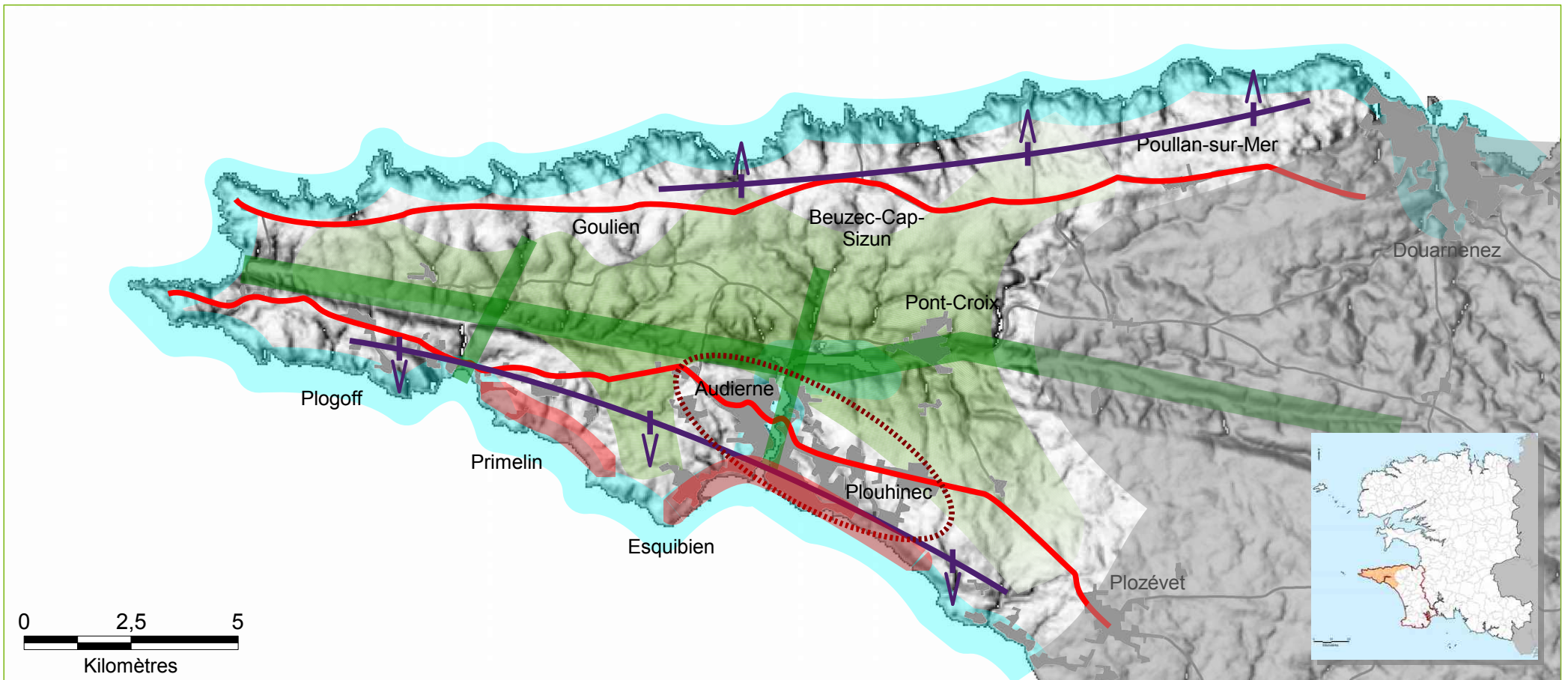
Maintien, dans les terres, du lien visuel à la mer



Mise en valeur des vallées et préservation des continuités visuelles



Préservation du bocage rythmant les paysages du Cap : murets de pierres sèches, haies basses d'épineux.



## Topographie / géologie

Le littoral est parcouru de falaises hautes et sinueuses. Le relief marqué crée des vallons de forme et d'envergure diverses. Une longue brèche orientée est-ouest aboutit dans la Baie des Trépassés. Son fond plat lui donne une forme en U. Les vallons secondaires quant à eux sont plus resserrés et perpendiculaires. A l'est de l'unité, l'organisation du relief est semblable (autour de l'estuaire du Goyen). En revanche, de Beuzec-cap-Sizun à Poullan sur mer, le relief est plus plat.

## Bocage et boisement

Les paysages sont ouverts, sans arbre, structurés par des murets de pierres sèches. Sur le littoral, le bocage est essentiellement constitué de haies basses d'épineux, seules capables de résister au vent. Les murets de pierres sèches sont de plus en plus difficiles à discerner du fait de la végétation qui les recouvre et de leur disparition au siècle précédent. Sur le plateau, le maillage bocager est dégradé, le pin maritime est présent alors que l'orme a disparu. Les fonds de vallées, en friche, sont structurés par un maillage bocager dense : talus couvert de saules et de frênes.

## Habitat

L'habitat est dispersé et occupe une place importante au sein des paysages qui restent avant tout ouverts. L'architecture y est spécifique : façades chaulées blanches, fenêtres et volets portant les couleurs des bateaux dans les communes portuaires comme Audierne. Au cœur du maillage bocager de l'unité existe un riche patrimoine de manoirs, chapelles et petits ouvrages en pierre.

## Bâti et parcelles agricoles

Le paysage agricole correspond à un espace rural autrefois actif. L'élevage est l'activité principale : production laitière suivie de loin par la production porcine. Les cultures d'herbe pour l'élevage, suivies du maïs et des céréales sont les plus représentées sur cet espace. Les infrastructures agricoles sont facilement visibles dans ce paysage ouvert. De plus l'activité agricole est présente jusqu'au bord des falaises. La déprise agricole est très forte dès que les terrains sont difficiles à exploiter.

## Éléments particuliers

- Développement de l'éolien (Beuzec-Cap-Sizun et Goulien).
- Site emblématique de la pointe du Raz.
- Port d'Audierne et fleuve du Goyen.

Relief relativement élevé offrant des paysages ouverts et maritimes

L'habitat dispersé marque les paysages ruraux et littoraux

Verticalité des éoliennes dans un paysage particulièrement horizontal



*Falaises déchiquetées de la pointe du Van à la pointe du Raz*



*Bocage encore présent avec une maille très élargie (Poullan-sur-mer)*

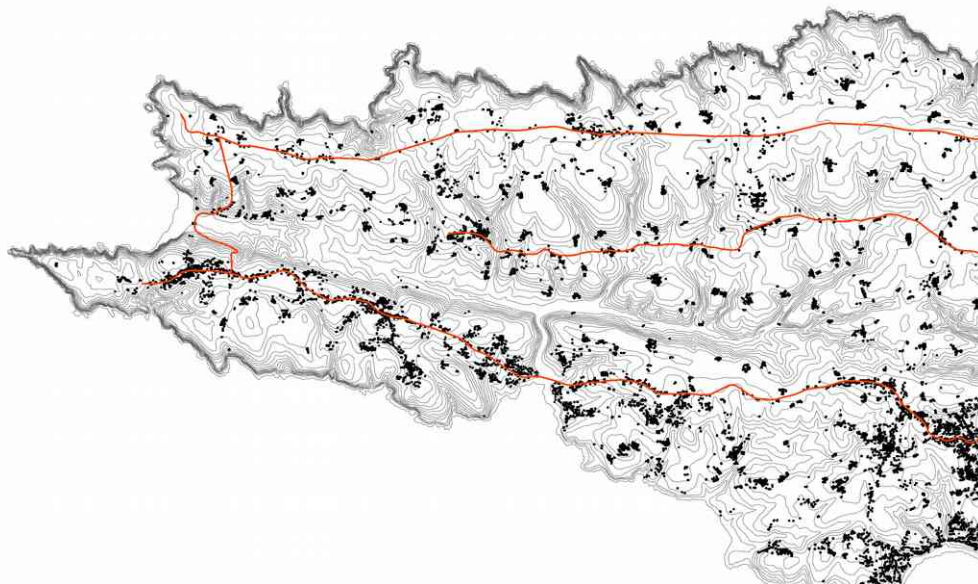


*Mitage de la frange littorale par l'habitat (Plouhinec)*



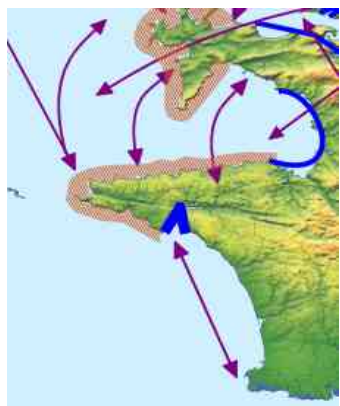
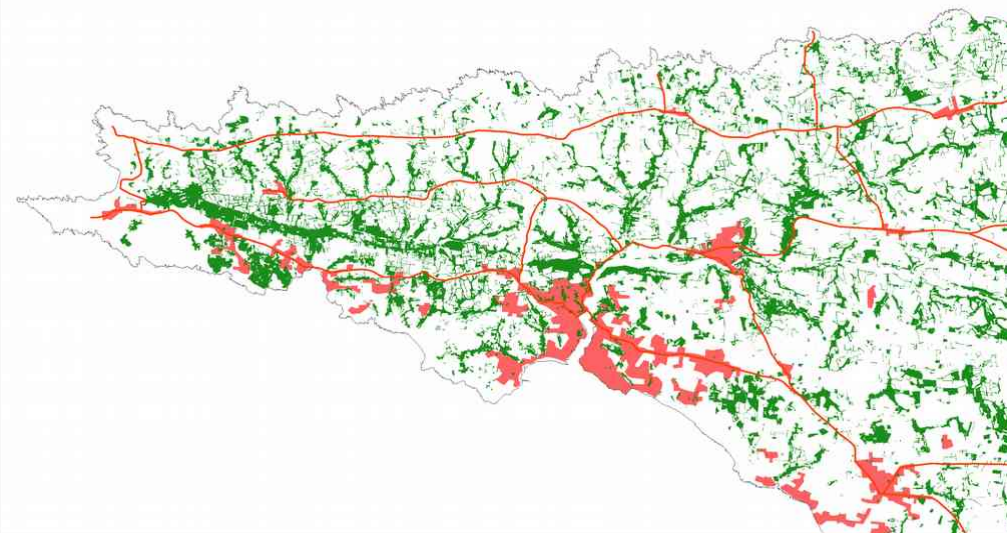
*Vue lointaine du parc éolien de Goulien, depuis la pointe de brézellec*

Corrélation entre la topographie, les axes de communication et l'habitat






Les implantations humaines initiales se localisent dans les zones où le relief est le plus favorable : en dehors des fonds de vallons humides, en dehors des points dominants formés par les deux lignes des crêtes parallèles, en recul des côtes trop exposées.

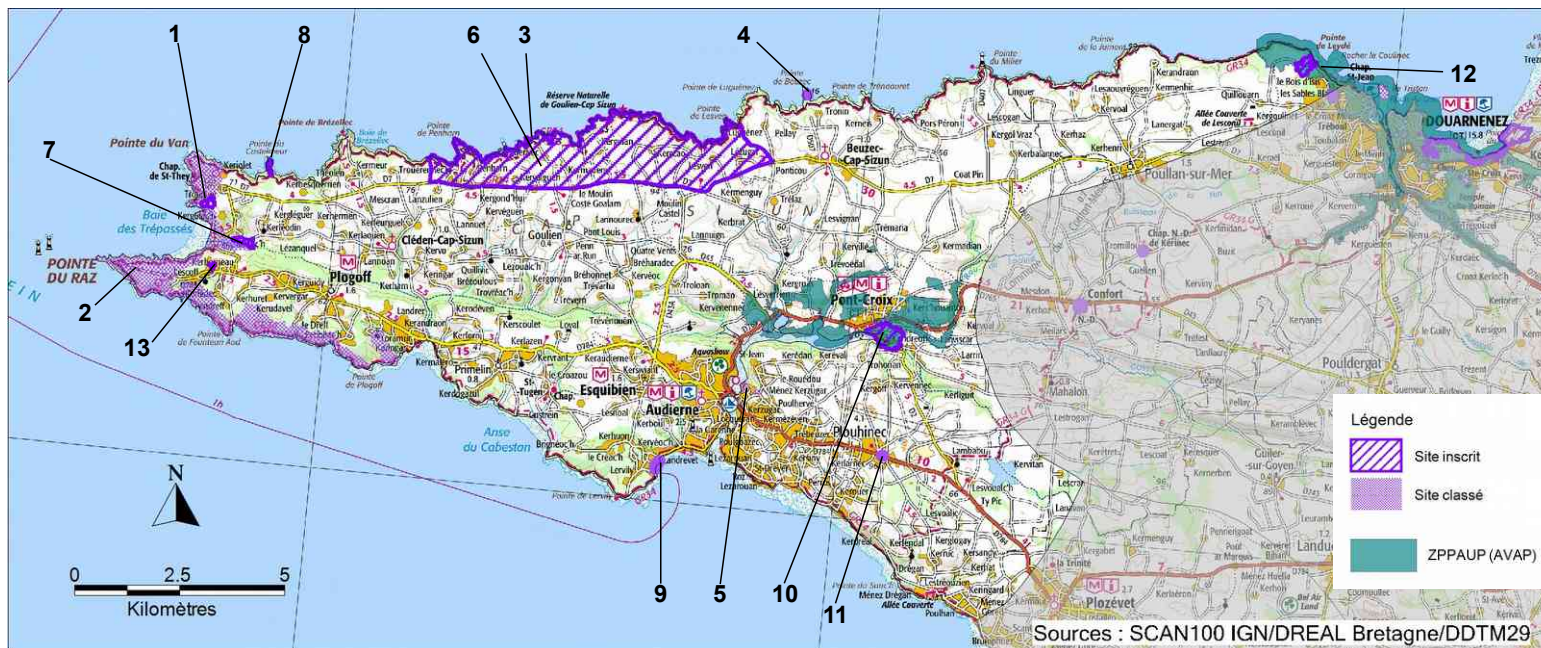
Boisement dans les fonds de vallée ( notamment sur les coteaux de la faille Est / Ouest) et un bocage qui s'amenuise jusqu'à la côte



Dialogue visuel avec les côtes voisines

-  Terre dominant la mer
-  Mer entrant dans les terres
-  Contacts visuels majeurs

## Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé et inscrit de la Pointe du Van
- 2 - Site classé de la Pointe du Raz
- 3 - Site classé de la Pointe de Breneur
- 4 - Site classé de la Falaise de Castel Coz
- 5 - Site classé du Domaine de Loquéran
- 6 - Site inscrit du Cap Sizun (partie)
- 7 - Site inscrit de la Baie des Trépassés (plage, lac, terrains avoisinants et abords)
- 8 - Site inscrit de la Pointe et Montage de Castel Meur
- 9 - Site inscrit de l'Anse de Saint-Evette
- 10 - Site urbain inscrit
- 11 - Site inscrit du cimetière désaffecté
- 12 - Site inscrit du vallon Saint Pierre
- 13 - Site inscrit du Tertre de l'ancien sémaphore de Lescoff

Sources : SCAN100 IGN/DREAL Bretagne/DDTM29

## Les dynamiques urbaines

Territoire rural éloigné, l'unité s'est urbanisée autour des centres bourgs et le long des axes routiers, notamment au sud de part et d'autre de la RD 784. Depuis trente ans, cette urbanisation est fortement ralentie.

Le paysage est marqué par le développement des résidences secondaires, les communes présentes sur l'unité en comportent aux environs de 30 %. En terme de nouvelles constructions, à Cléden-Cap-Sizun par exemple, les résidences secondaires représentaient 60 % en 2005 (37,5 % à Plogoff, 32,14 % à Plouhinec en 2005 également). Sous forme de maisons individuelles, ces résidences secondaires participent à l'étalement urbain ainsi qu'à l'artificialisation du trait de côte.

Le port d'Audierne, principale ville du cap, offre à la fois une attractivité touristique et locale mais souffre d'une dévitalisation de son habitat et de ses commerces.

## Les dynamiques agricoles

D'un point de vue agricole, des modifications majeures s'opèrent : l'agriculture (production de lait et élevage de porcs principalement) et les agriculteurs jouent un rôle essentiel sur le paysage de par leurs pratiques. Or, le Cap-Sizun, jusqu'en 2005 perdait de la SAU, laissant place à des friches entraînant la fermeture visuelle des paysages (dont les hameaux), ou de nouvelles constructions, modifiant ainsi les paysages agricoles. Cléden-Cap-Sizun a perdu 99 hectares de SAU par exemple (soit 5,2 % de son territoire en 3 ans entre 2001 et 2004). La situation est la même pour Plouhinec, Poullan-sur-Mer, Beuzec-Cap-Sizun. Cependant, depuis 2005, cette régression de la SAU a tendance à freiner, entre 2005 et 2008, la SAU stagne à l'échelle de l'unité paysagère.

Le maillage bocager est encore très présent, mais il n'est plus toujours géré à l'intérieur du Cap.

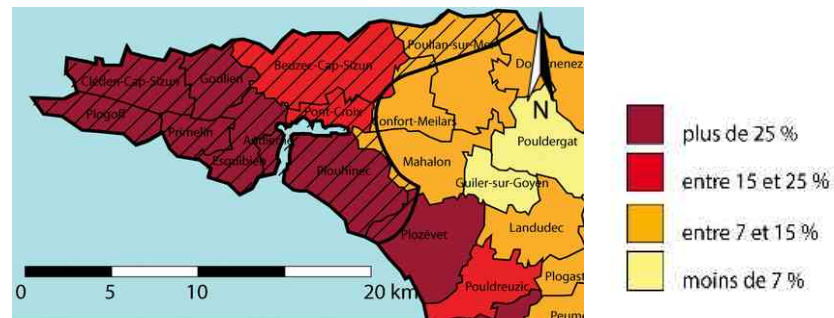
## Les dynamiques spécifiques

Cette unité paysagère comporte de nombreux sites majeurs des paysages finistériens qui contribuent à la renommée de ce territoire (pointe du Raz, pointe du Van, patrimoine architectural du cap). Depuis le 7 février 2013, la pointe du Raz en cap Sizun a été labellisée Grand Site de France afin de valoriser l'exceptionnelle qualité de ce territoire. L'actuel périmètre du label devrait être étendu aux territoires entiers des 5 communes (Beuzec-Cap Sizun, Goulien, Cléden-Cap Sizun, Plogoff et Primelin). En outre, le dossier de candidature pourrait inclure des actions sur l'urbanisme et les aménagements des bourgs.

La fréquentation de ces sites emblématiques implique des évolutions du paysage de par la mise en place de structures nécessaires à l'accueil et aux loisirs des vacanciers. Qu'il s'agisse de campings, d'hôtellerie, de parcs à thème, de parkings ou de publicité pour ces établissements précédemment cités, le paysage en est forcément modifié.

Le label récemment obtenu pourrait permettre à terme une réorganisation plus cohérente des espaces urbanisés de façon dispersée et disparate ainsi qu'une résorption progressive des affichages publicitaires qui nuisent à la beauté des paysages (dont le contrôle relève toujours de la compétence État).

Enfin, certains secteurs sont depuis quelques temps ponctuellement sujets à l'érosion marine (Cléden cap-Sizun, Plogoff, etc.).



Part des résidences secondaires en 2007



Petites parcelles entourées de murets, envahies par la lande à fougère et prunellier (Plogoff)



Déprise de l'agriculture littorale



Un équipement de loisir sur la commune d'Audierne visible en arrivant sur le rivage

L'accent des représentations culturelles est ici mis sur l'océan et la nature et ce qui en découle (le vent, les tempêtes) ainsi que sur les ports comme celui d'Audierne. La pointe du Raz est un élément emblématique de cette unité, maintes fois représentée.



▲  
La pointe du Raz 1897 - Maxime MAUFRA (1861 - 1918)



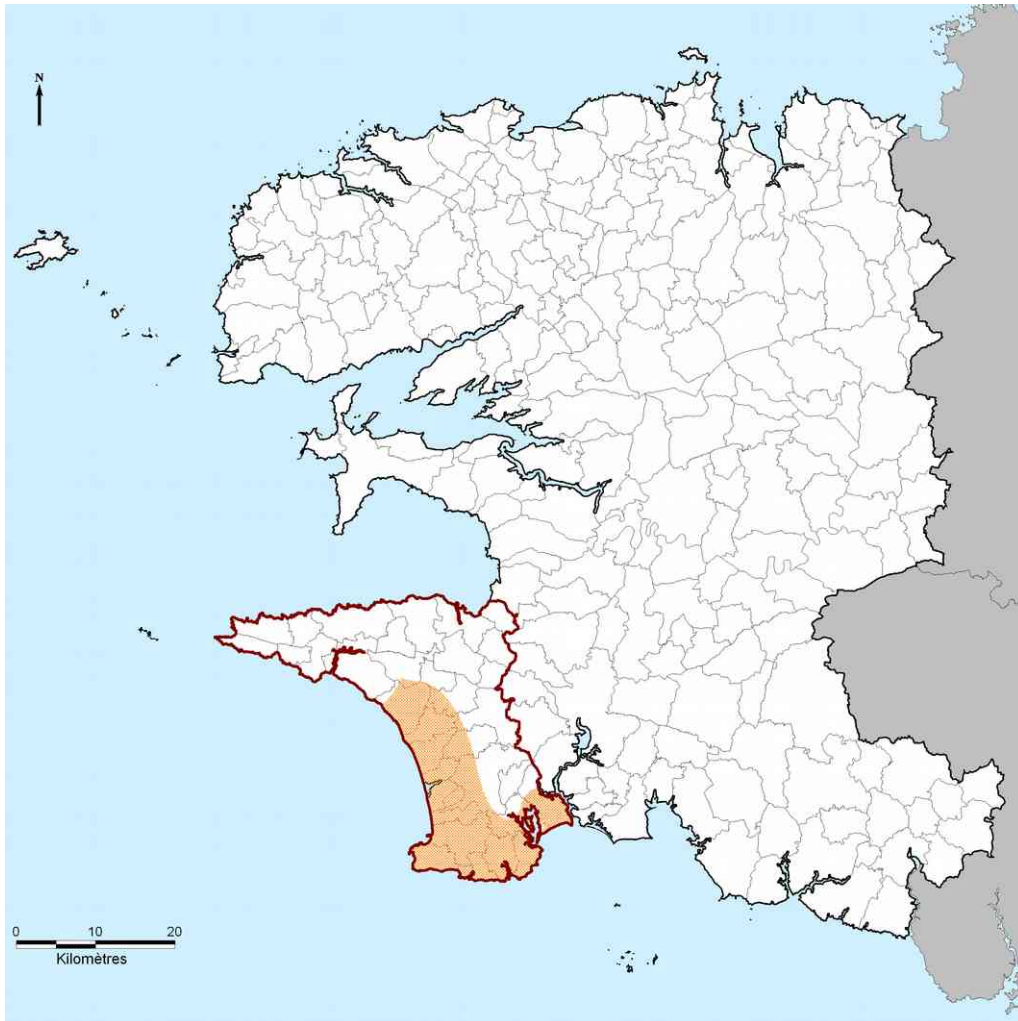
Audierne, vue générale du port et évolution de l'urbanisation (fonds Villard)

*.. " Allons trouver l'océan là où il règne, dans sa souveraineté absolue. On atteint la pointe du Raz, depuis Audierne, par l'intérieur des terres. D'abord, quelques fonds de verdure et çà et là des bouquets d'arbres égaiant encore la campagne. Mais à mesure qu'on monte sur le plateau, le paysage s'appauvrit et se dénude. Oh ! Qui rendra la tristesse de ces rideaux de pins ébréchés par le vent qui prolent sur le ciel leurs maigres colonnades, et celle du clocher de Tugeau qui se dessine sur la mer dans une cassure de terrain, et l'air d'abandon des sémaphores où paît une chèvre misérable attachée à un poteau ? "...*

Source : extrait de « *Tristis usque ad mortem...* » vers 1900 – Édouard SHURÉ (1841 – 1929) Océan d'Armorique 1972

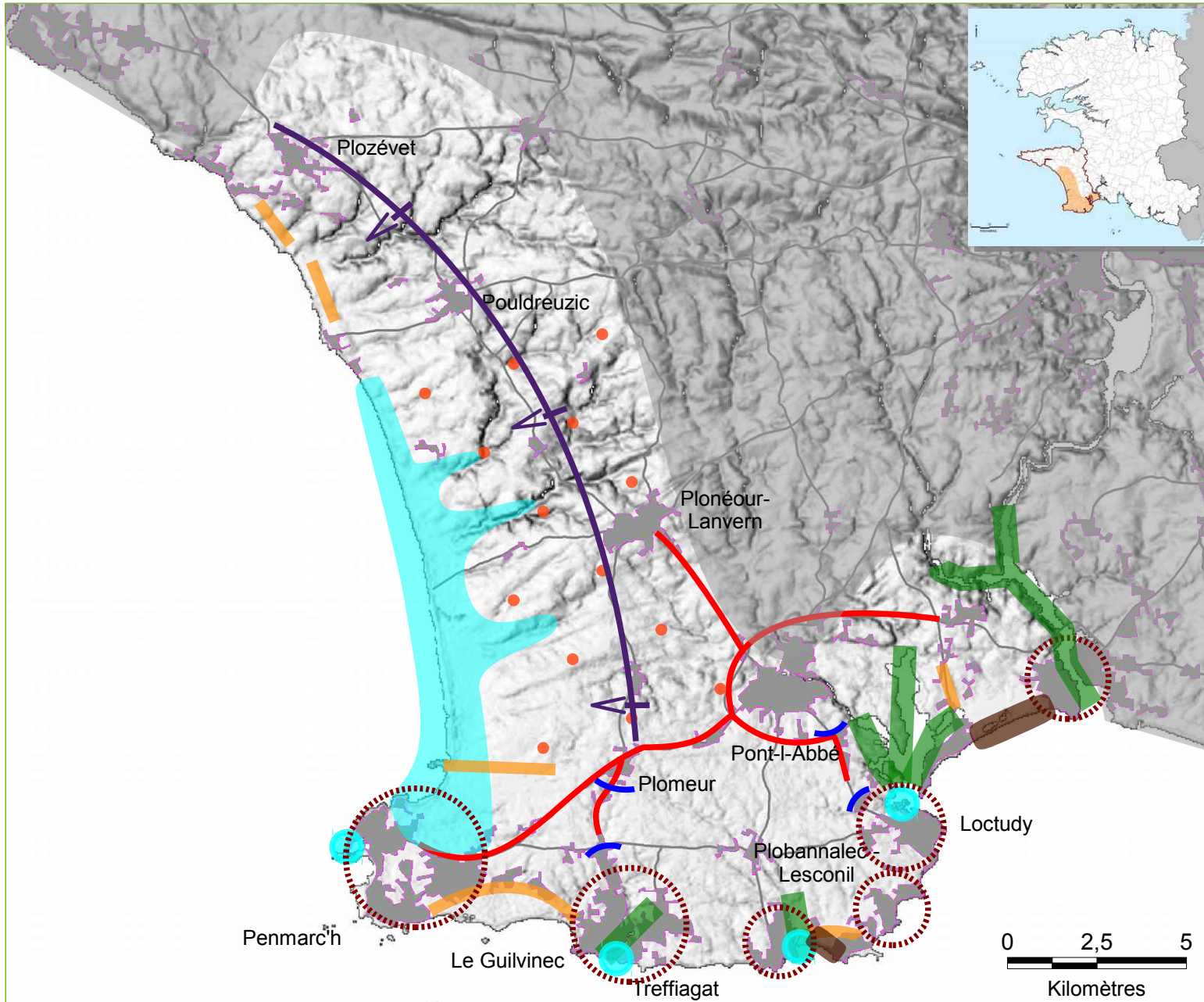












## La baie d'Audierne et le littoral bigouden



- Combrit
- Guilvinec
- Ile-Tudy
- Landudec
- Loctudy
- Penmarc'h
- Peumerit
- Plobannalec-Lesconil
- Plomeur
- Plonéour-Lanvern
- Plovan
- Plozévet
- Pont-L'Abbé
- Pouldreuzic
- Saint-Jean-Trolimon
- Treffiagat
- Tréguennec
- Tréogat
- SCoT de l'Ouest Cornouaille





- 
Gestion paysagère du développement des arrières bourgs littoraux portuaires
- 
Maintien de coupures d'urbanisation
- 
Intégration des équipements touristiques et de loisir (notamment le long des axes)
- 
Gestion des bâtiments agricoles à l'abandon : enjeu de la requalification paysagère
- 
Mise en valeur et requalification du patrimoine maritime (bassins portuaires et équipements, phares...)
- 
Axe de découverte du paysage : enjeu de la mise en valeur des entrées de ville & de la qualité des aménagements
- 
Paysage emblématique : cohérence des aménagements en espace ouvert sensible
- 
Préservation des vues sur mer
- 
Reconquête et mise en valeur paysagère des fonds de rias
- 
Dynamique du trait de côte : gestion des mutations du paysage

## Topographie / géologie

Le relief au sein de cette unité paysagère est doux, en légère pente, le plateau s'abaisse doucement vers le sud-ouest offrant des vues sur l'océan. Présence d'un long cordon dunaire à l'ouest et d'une côte rocheuse basse au sud. Un cordon de galets de 7 km, l'Ero Vili, accompagne le cordon dunaire de la baie. A l'arrière du cordon, les zones humides basses sont peu habitées.

## Boisement et végétation

Les vents littoraux limitent la croissance des essences forestières. Il en résulte un paysage très ouvert, où quelques pins maritimes se découpent sur un horizon dégagé. Les châtaigniers et les chênes sont rares sur le littoral et se développent un peu plus dans les terres (vallées nord-est et ria).

## Bocage

Le bocage est très lâche, plus l'on s'approche de l'ouest, plus les haies sont basses, les talus nus.

## Habitat

La baie d'Audierne offre des silhouettes de bourgs et de hameaux lisibles dans les paysages ouverts. A l'inverse, sur le littoral sud entre Loctudy et Penmarc'h les extensions urbaines sont importantes et quasiment continues. L'habitat est dispersé et occupe une place importante au sein des paysages qui restent avant tout ouverts. L'architecture y est spécifique : façades chaulées blanches, fenêtres et volets portant les couleurs des bateaux dans les communes portuaires. Au cœur du maillage bocager de l'unité existe un riche patrimoine de manoirs, chapelles et petits ouvrages en pierre.

## Bâti agricole

Le paysage agricole correspond à un espace rural autrefois actif. L'élevage est l'activité principale : production laitière. Les cultures d'herbe pour l'élevage, suivies du maïs et des céréales sont les plus représentées sur cet espace. Les infrastructures agricoles sont visibles dans ce paysage ouvert. De plus l'activité agricole est présente jusqu'au bord du rivage.

## Éléments particuliers

- Sites exceptionnels de la baie d'Audierne et de la pointe de la Torche.
- Présence de la bubiculture.
- Les ports de pêche de St Guénolé, Penmarc'h, Le Guilvinec, Loctudy.
- La phare d'Eckmühl qui marque la pointe sud de la baie d'Audierne.



*Le cordon dunaire de la Baie d'Audierne et ses zones humides arrière littorale*



*Côte rocheuse basse, Penmarc'h et son patrimoine maritime*



*L'habitat s'implante en bord de rivage, les maisons gardent encore des traits de l'architecture traditionnelle (le blanc des façades)*



*Paysage rural relativement ouvert, la végétation arbustive souligne le relief, les silhouettes des pins se détachent.*

**Paysage ouvert, côte rocheuse basse et cordon dunaire**

**Paysage littoral parsemé de maisons individuelles**

**Paysage agricole dominant et équipements touristiques et portuaires nombreux**

## Les ports bigoudens

La côte sud de l'unité paysagère Baie d'Audierne et littoral bigouden est caractérisée par plusieurs cités portuaires que sont Loctudy, Lesconil, Le Guilvinec, Saint Guénolé et Penmarch, ainsi que des espaces naturels.

### Le cadre naturel

Le relief plat conditionne une exposition aux vents, en conséquence, les arbres de haut jet se font rares. Seules les silhouettes des cyprès de Lambert et les pins Incignis se distinguent. Leur déformation singulière témoigne des effets du vent (anémomorphisme).

Sur la côte, les pointes rocheuses basses de granit clair alternent avec des anses sableuses plus ou moins étendues. En arrière, quelques marais persistent, et sont d'une grande richesse écologique. La végétation quant à elle, est typique des espaces arrière-littoraux humides : fourrés de prunelliers, saules et roseaux dans les fossés.

Aux abords des agglomérations et hameaux, les murets de pierres sèches sont encore fréquents, et souvent employés dans des aménagements récents des bourgs.

### Les activités et l'urbanisation

L'activité portuaire tournée vers la pêche a provoqué une urbanisation importante du bord de mer aux 19 et 20ème siècles. En effet, les villes se sont construites à l'abri de la houle, généralement en fond de ria, et chaque construction était positionnée de sorte à supporter au mieux les assauts de l'océan.

A l'heure actuelle, le tourisme, mais également les habitations des résidents annuels, sont les moteurs de l'urbanisation. Cependant les prérogatives et logiques de disposition du bâti semblent avoir été oubliées compte tenu du caractère dispersé de l'habitat. Par ailleurs, ces citées portuaires se développent par leurs arrières bourgs, le long des axes de communication. En arrière des ports bigoudens, la présence de l'habitat pavillonnaire est également élevée, sur l'axe Penmarc'h-Pont L'Abbé par exemple.

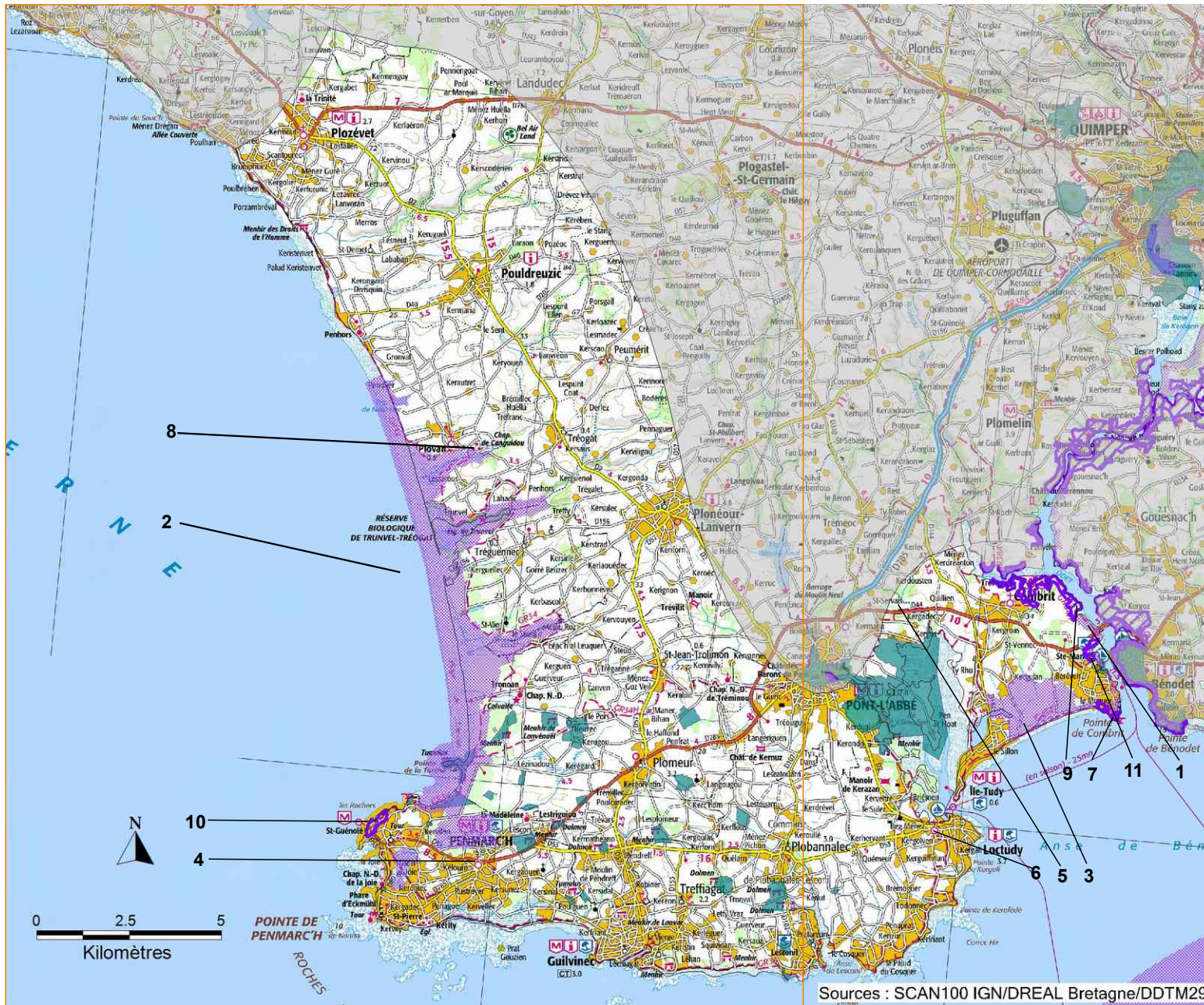
L'activité portuaire n'est plus représentée uniquement par la pêche (et ses activités supports telles que les structures de mareyage, les criées...) qui subit des restructurations importantes (moins de bateaux dans les bassins avec les sorties de flotte). On remarque le développement récent de la plaisance et de ses activités connexes.



*Bassins portuaires à l'abri, dans une ria*



*Loctudy, évolution entre 2000 et 2009 : l'urbanisation en lotissement, à l'arrière du bourg portuaire, se déploie entre les axes de communication, les champs s'urbanisent, une coulée verte subsiste*



**Sites protégés  
au titre du patrimoine paysager,  
architectural, historique ou culturel**

- 1 - Site classé et inscrit des rives de l'Odet au lieu-dit Sainte Marine
- 2 - Site classé de la Baie d'Audierne (DPM)
- 3 - Site classé des polders
- 4 - Site classé des arbres entourant l'église de Saint Nonna
- 5 - Site classé des châtaigniers de Kerzéoc'h
- 6 - Site classé des chapelle et cimetière de Pors Bihan
- 7 - Site classé de l'ancien sémaphore de Combrit
- 8 - Site classé de l'ancien cimetière entourant l'église
- 9 - Site inscrit de l'anse de Combrit
- 10 - Site inscrit partie de la côte à Saint-Guénolé
- 11 - Site inscrit du Bois du Cosquer

**Légende**

- Site inscrit
- Site classé
- ZPPAUP (AVAP)

Sources : SCAN100 IGN/DREAL Bretagne/DDTM29

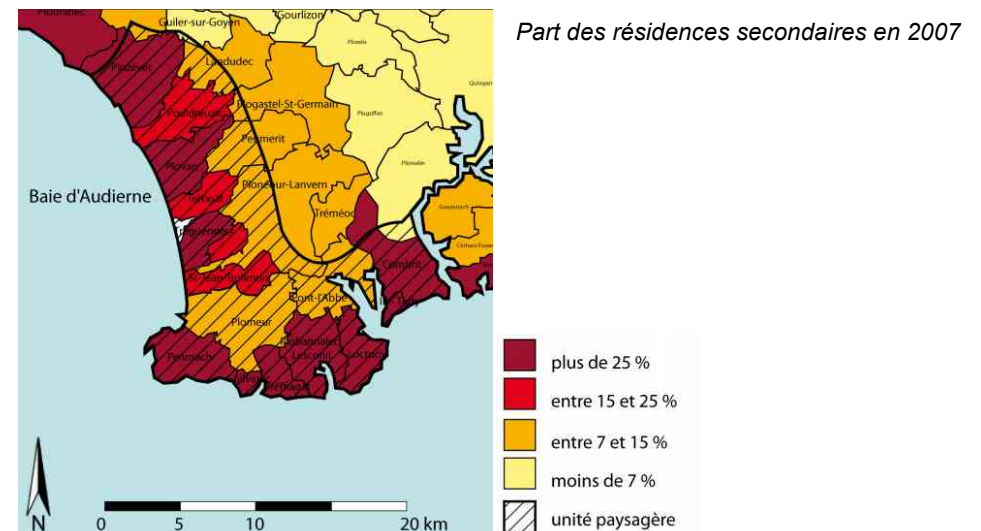
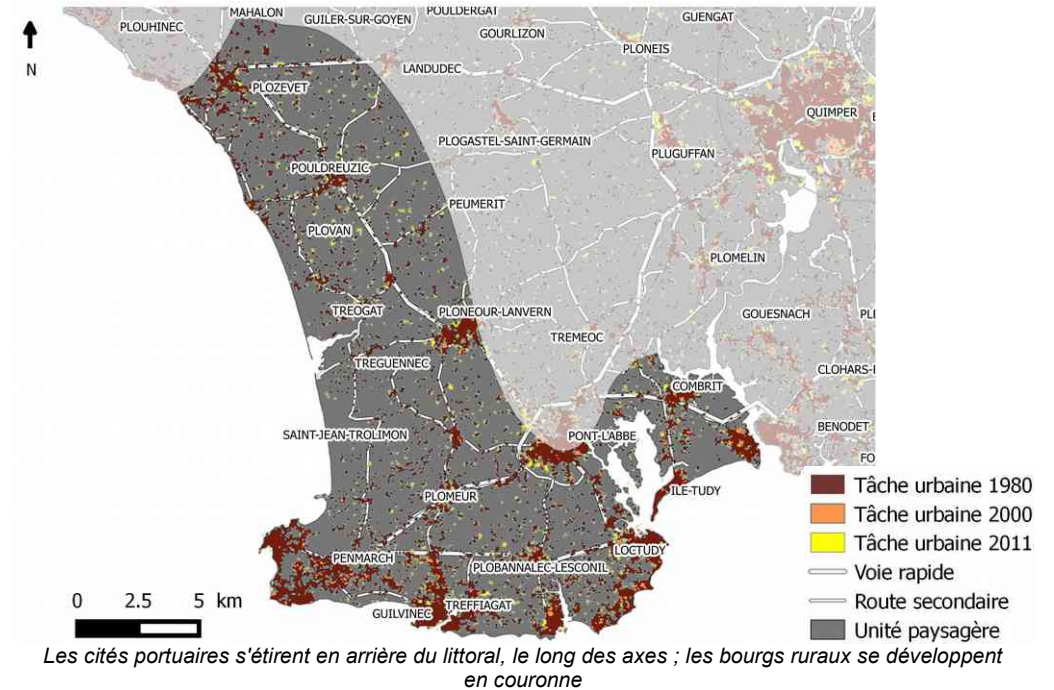
## Les dynamiques urbaines

Les paysages de cette unité évoluent et se modifient sous l'influence de plusieurs phénomènes.

**L'habitat se développe.** En effet, cette unité paysagère est un espace attractif du fait de sa localisation littorale, de la richesse de son patrimoine naturel et de sa relative proximité avec le pôle quimpérois. Qu'il s'agisse de résidences secondaires (30,7 % des constructions neuves sur l'unité paysagère en 2005 étaient des résidences secondaires hormis Pont-l'Abbé) ou de résidences à l'année, les constructions se multiplient.

La forme généralement adoptée est la maison individuelle, implantée en milieu de parcelle. Cette forme est en rupture avec l'architecture des habitations traditionnelles, et déforment la silhouette des villages par l'étalement. De plus, nous retrouvons ces habitats à proximité immédiate du littoral, dont certaines parties ont perdu de leur caractère naturel. Cette production d'habitat est également à prendre en considération dans la fermeture des paysages. Les nouvelles constructions agissent tel un rideau opaque positionné devant les cônes de perception.

Le paysage est marqué par le phénomène de **multiplication des zones d'activités**, généralement implantées en bordure d'axes routiers et en entrée d'agglomération. Par leur ressemblance et homogénéité, leur ignorance d'adaptation au site (topographie, trame bocagère...), les entrées de villes se banalisent et perdent de leur signification. Les nombreuses pré-enseignes qui accompagnent les zones commerciales participent également à cette banalisation. De plus, au sein des paysages ouverts, elles forment de véritables rideaux opaques fermant les vues que l'on pourrait avoir sur le paysage littoral ou rural.



## Les dynamiques agricoles

La production de lait et de grandes cultures se maintient sur cette unité. En outre, on note le développement des bâtiments agricoles, essentiellement visibles au nord ouest du territoire. Ces derniers, du fait d'un paysage ouvert, sont visibles, et sont souvent en désaccord avec les anciennes formes de bâti de cette unité. En effet, les dimensions de ces constructions se sont agrandies, les nouveaux matériaux de construction ne reprenant pas toujours les teintes naturelles des anciennes structures.

Enfin, cette unité paysagère est parsemée de nombreux bâtiments avicoles aujourd'hui à l'abandon, éléments exposés à la vue pouvant dévaloriser l'image du territoire.

## Les dynamiques spécifiques

Une autre évolution notoire est le développement du tourisme et des infrastructures de loisirs. Le tourisme est un facteur fondamental de la vitalité économique de ce territoire. Cette activité prend la forme d'équipements tels que les campings, les parcs à thème, les résidences de loisirs...

Le développement de la plaisance et de la pêche, faisant partie intégrante de cette unité, nécessite des équipements (pontons, cales, aires de stationnement, jetées en blocs de pierres empilées...) indispensables à ces activités, qui font indéniablement évoluer le paysage.

Enfin, le phénomène d'érosion du trait de côte reste un élément marquant du littoral de la baie d'Audierne, notamment sur les communes de Pouldreuzic, Plomeur, Penmarc'h et leurs alentours.



*Bâti agricole abandonné ; une partie est requalifiée en habitation*



*Des campings avec une densité de mobil-homes élevée ; une palissade marque la limite entre espace public et privé*



*Ganivelles et sentiers canalisant la fréquentation et l'accès aux plages*



Les représentations culturelles propres à cette unité paysagère portent des caractéristiques communes : un fort rapport à la mer et aux éléments qui lui sont associés (la pêche, le vent, les rivages...), mais aussi la religion, par les églises, chapelles et calvaires (ex : Le pardon de Penhors).



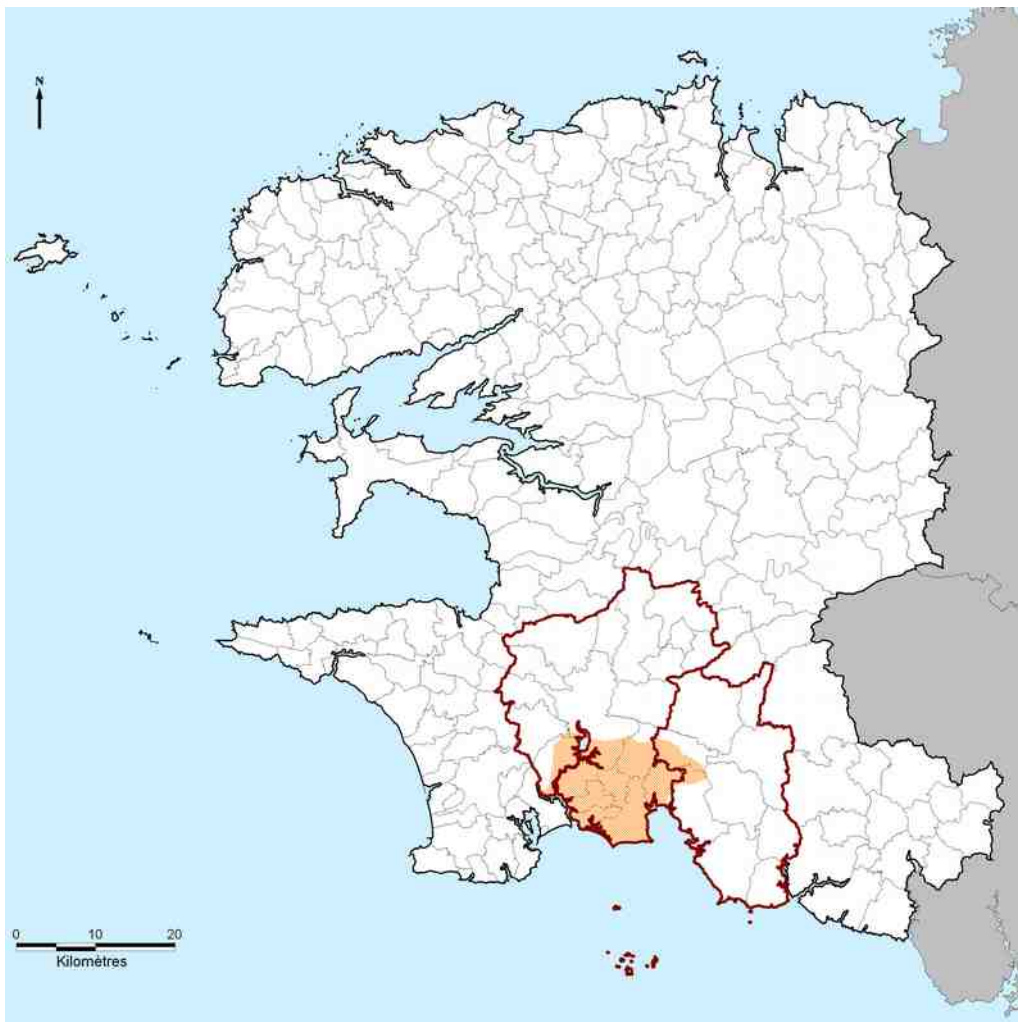
▲  
Bateaux au port du Guilvinec, fonds Villard

*" Sur les côtes nues, il est plus difficile de se défendre. Alors, on se tourne vers le Sud, on s'épaule d'Est en Ouest, quand on peut, on négocie avec les vents dominants comme un bateau à voile navigue au près. Qui a vu, du haut du phare de Penmarc'h, comment les escadres de maisons sont disposées en bataille sur le plateau bigouden, celui-là sait que les lignes ne sont jamais bêtement parallèles, mais que le moindre accident de terrain, modifiant un tantinet le lit des vents, a entraîné les bâtisseurs à infléchir la direction des longères si bien que, parfaitement immobiles, elles ont l'air d'amorcer de fines manœuvres par rapport les unes aux autres. Autour des ports bigoudens, tout le monde est amiral de naissance..."*

Source : « Vivre en Cornouaille » - Pierre-Jakez HÉLIAS (1914 – 1995)  
Éditions de la Cité 1972

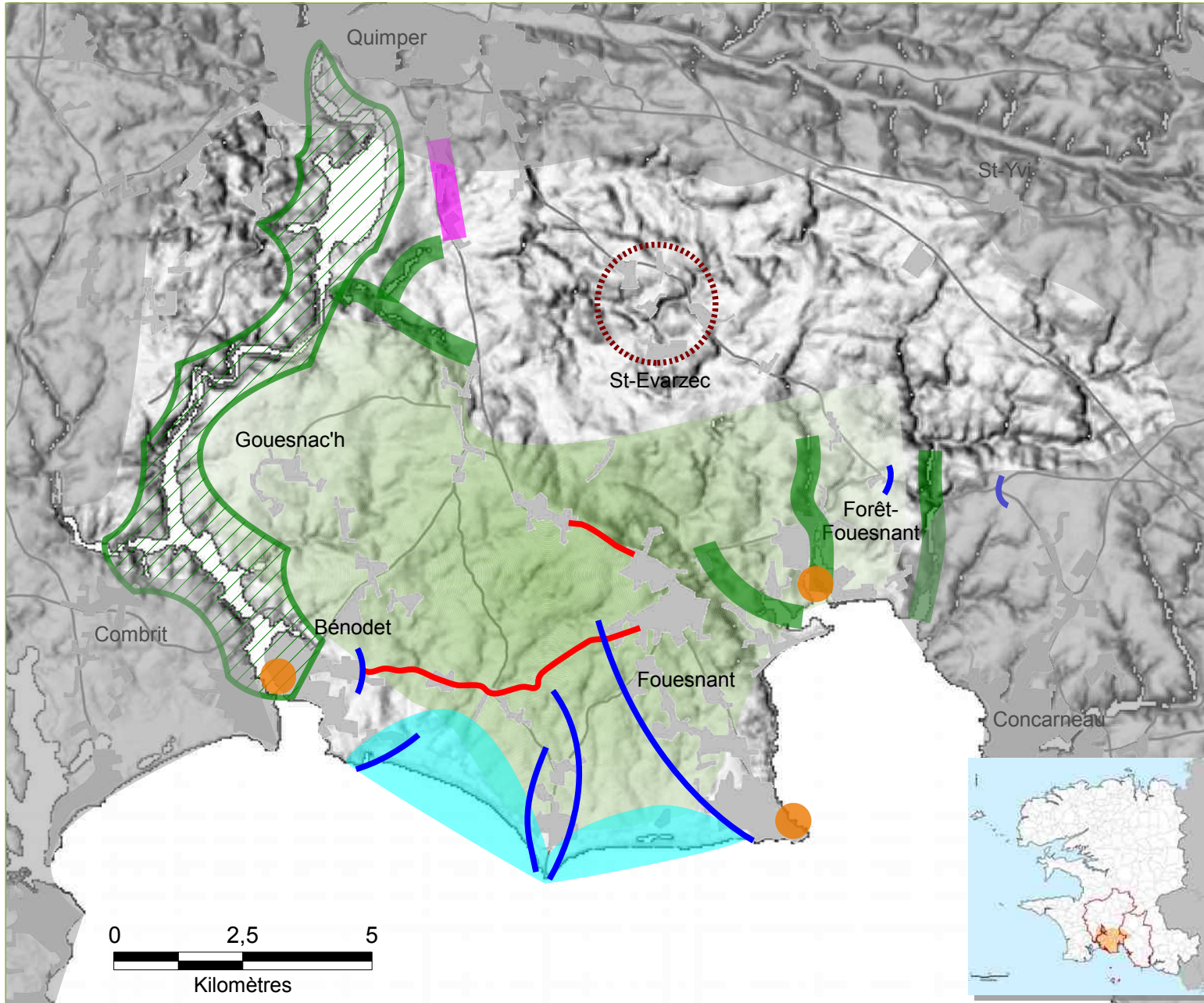


## La Cornouaille fouesnantaise



- Bénodet
- Clohars-Fouesnant
- Concarneau
- Fouesnant
- Gouesnac'h
- La-Forêt-Fouesnant
- Plomelin
- Pleuven
- Quimper
- Saint-Evarzec
- Saint-Yvi
  
- SCoT de L'Odet et SCoT de Concarneau-Cornouaille





- Gestion des limites entre espace rural et espace bâti
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les zones agglomérées
- Amélioration de la qualité des zones d'activités pour marquer l'entrée de ville
- Maîtrise qualitative des activités de plaisance et préservation du patrimoine maritime
- Requalification des axes de découverte du paysage
- Préservation et mise en valeur des paysages emblématiques et des éléments naturels
- Maintien des vallées humides
- Préservation et mise en valeur de l'Odet, sa vallée, ses coteaux
- Maintien d'une agriculture littorale, notamment des vergers

## Topographie / géologie

Le relief est marqué de Quimper à Saint-Evarzec, offrant des vues plutôt courtes et des paysages peu ouverts. Il s'adoucit progressivement, de la Forêt Fouesnant à Bénodet, à l'approche de la mer. Les deux vastes cordons dunaires qui séparent les trois pointes rocheuses basses de Bénodet, de Moustierlin et de Beg Meil constituent, avec leur arrière-littoral immédiat, l'ouest de la baie de Bénodet. Plus à l'est, la côte basse devient sablo-rocheuse : il s'agit de l'ouest de la baie de Concarneau.

## Boisement et végétation

Les boisements sont ici assez nombreux avec un mélange de feuillus et de pins maritimes. Les arbres sont de haut jet. Notons la présence de nombreux vergers cidricoles, la plupart anciens et de taille réduite, plus ou moins à l'abandon.

## Bocage

Bocage haut composé de cépées (châtaignier) et d'arbres de haut jet (chênes, châtaigniers). Le bocage dense est préservé, créant une ambiance boisée.

## Habitat

De Quimper à Saint-Evarzec, la densité de l'habitat et des activités est modérée. Cependant des lotissements récents indiquent la proximité du bassin d'activités que constitue Quimper. Plus près du littoral, l'habitat individuel se développe, (importance des résidences secondaires). Les activités liées au tourisme, et surtout au nautisme, se multiplient le long des axes de communication.

Bénodet a les caractéristiques d'une station balnéaire ancienne. Son emplacement à l'embouchure de l'Odet ajoute à son pittoresque.

Les campings, nombreux, sont souvent dissimulés par les lotissements.

## Bâti agricole

La végétation et le bocage permettent une dissimulation des bâtis agricoles d'élevages. Ainsi, les marques de l'agriculture intensive n'apparaissent pas prédominantes de cette unité paysagère.

## Éléments particuliers

- Influence du bassin de Quimper.
- Quelques vergers cidricoles bien entretenus et récents sont le signe que cette activité est encore présente dans la région quimpéroise. L'appellation d'origine contrôlée (AOC) du cidre crédibilise la spécificité de ces paysages.
- Baie de la Forêt Fouesnant.

Un littoral contrasté alternant patrimoine naturel et architectural.

Un écrin rural, en rétrécissement.

Une identité balnéaire avec des aménagements liés à l'économie de loisirs et de tourisme.



*Le caractère balnéaire marque cette unité (Bénodet)*

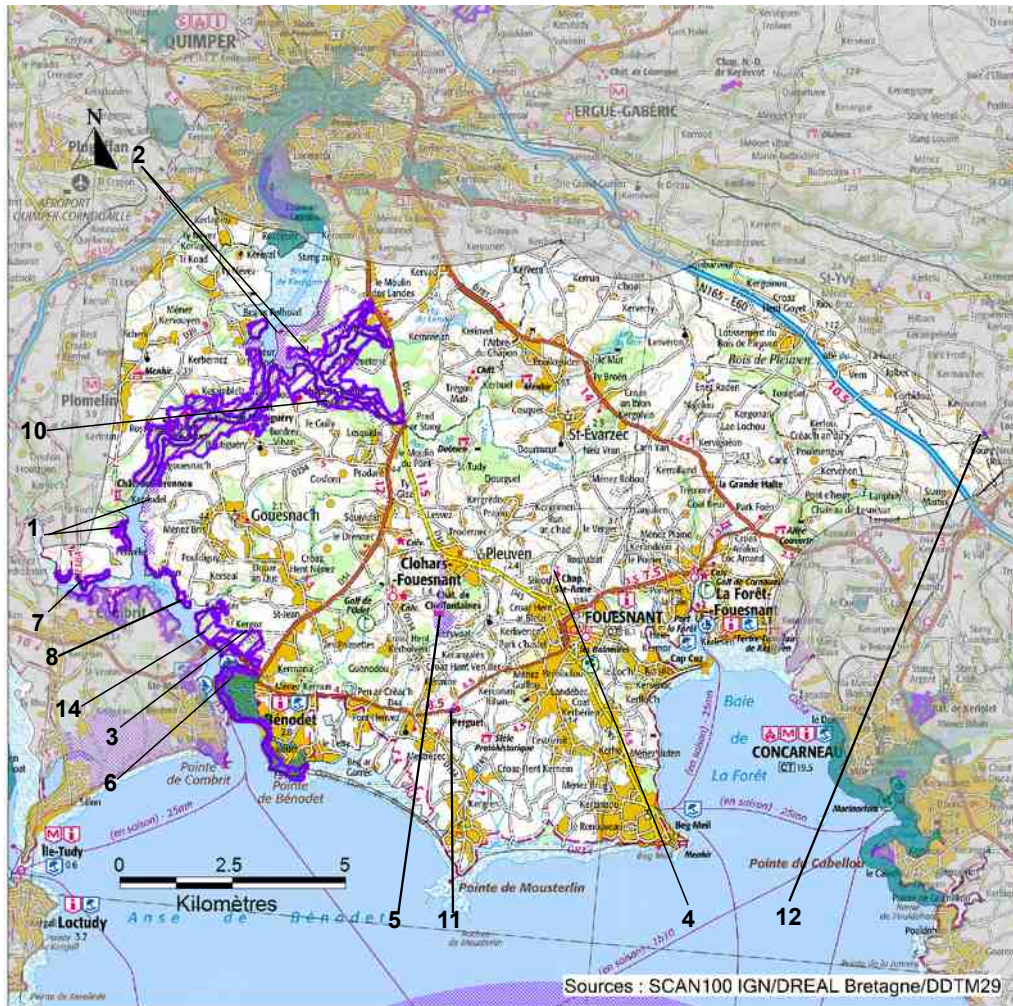


*Le charme des bords de l'Odet caractérisés par une végétation très dense*






*La présence de vergers marque le paysage de la Cornouaille fouesnantaise*

Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé et inscrit des rives de l'Odet
- 2 - Site classé et inscrit du domaine de Lanroz
- 3 - Site classé et inscrit du manoir de Kergos
- 4 - Site classé bosquet d'arbres entourant la chapelle Ste Anne
- 5 - Site classé du château de Cheffontaines et son parc
- 6 - Site côtier classé de l'Odet
- 7 - Site inscrit de l'anse de Combrit
- 8 - Site inscrit des plantations en bordure de l'Odet à Kerdudel
- 9 - Site inscrit Les Vire-court
- 10 - Site inscrit du site de Penfrat St Cadou
- 11 - Site inscrit du placître de Perguet avec ses arbres et sa clôture
- 12 - Site inscrit du placître de Locmaria an Hent avec ses arbres et sa clôture
- 13 - Site inscrit de Beg-ar-Polhoat
- 14 - Site inscrit de l'anse de Penfoul

Légende

-  Site inscrit
-  Site classé
-  ZPPAUP (AVAP)

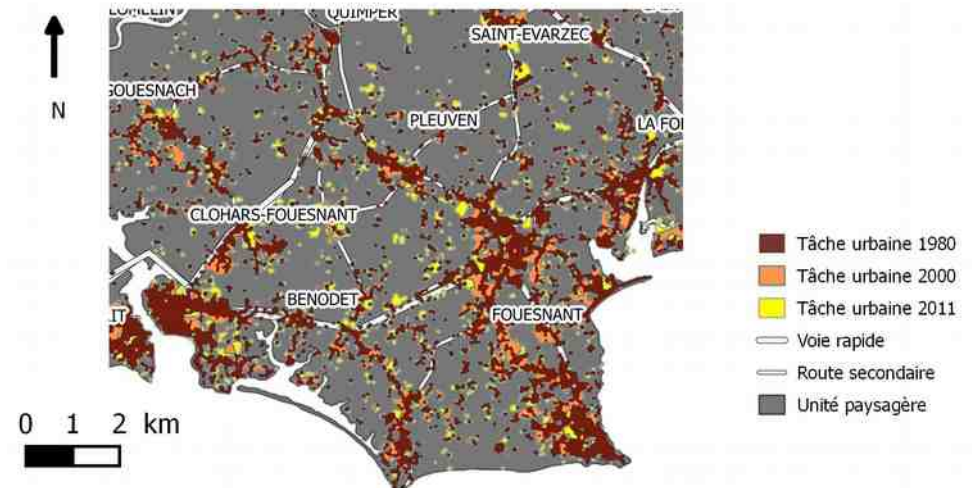
**Les dynamiques urbaines**

Sous la dynamique du pôle quimperoïse et en proximité directe avec le littoral, le secteur privilégié de la Cornouaille fouesnantaise s'est beaucoup développé en termes d'urbanisation et ce phénomène est toujours d'actualité.

Sur la côte, la densité du bâti est élevée (Bénodet, Fouesnant) et est essentiellement constituée de maisons et résidences secondaires. En effet, le nombre de ces logements occasionnels s'élève à 35 % sur la commune de Fouesnant et à plus de 53 % pour la commune de Bénodet, et ce chiffre est en augmentation. De nombreuses infrastructures destinées aux touristes (campings dont mobil-homes, résidences de vacances, hôtels ...) se sont développées renforçant ainsi l'identité balnéaire du site.

Dans les terres, on remarque une dissémination importante de maisons individuelles et l'apparition de nouveaux lotissements camouflés au cœur d'une végétation dense. (Pleuven, Gouesnac'h...). A l'échelle de l'unité, le mitage est en augmentation.

Avec un bassin de vie important et des liaisons très empruntées (Bénodet-Quimper, Bénodet-Concarneau), l'artificialisation des terres continue avec le développement de grandes zones d'activités commerciales aux abords de ces axes. Cette progression s'accompagne d'une signalétique spécifique et d'équipements importants destinés à accueillir et attirer la clientèle (enseignes, grands parkings...). De plus, les équipements routiers (ronds-points, échangeurs) se multiplient, supports de compositions paysagères plus ou moins sophistiquées. Ces éléments contribuent à la banalisation du paysage.



Une urbanisation qui progresse de façon anarchique (le long des axes, dans les terres, en extension de bourgs, etc.)



Développement de maisons individuelles en milieu de parcelle  
photo: Jean-Pierre Ferrand



Développement des zones d'activités le long des axes sur la route de Bénodet



## Les dynamiques agricoles

Le secteur agricole de l'unité, dominé par la production de lait et les grandes cultures, connaît une forte mutation. Face à une pression urbaine importante, les nouvelles constructions grignotent peu à peu les terres agricoles et on constate que l'écrin rural de l'unité se rétrécit.

La SAU a chuté d'un peu plus de 10 % lors des dix dernières années ce qui est environ deux fois supérieur à la moyenne finistérienne. Par exemple, la commune de Gouesnac'h a perdu près de 38 ha et Fouesnant près de 39 ha en terres agricoles de 2007 à 2013, ce qui témoigne de la progression importante de l'urbanisation à l'échelle de l'unité.

La végétation très présente (boisements, bocages, etc.) continue de s'épaissir depuis les dernières années près du littoral et dans les terres. Les abords de l'Odet, sa vallée et ses coteaux restent préservés de cette urbanisation galopante. Quelques vergers apparaissent encore, mais leur nombre tend à diminuer.

## Les dynamiques spécifiques

Sur la côte, les espaces ouverts continuent d'être préservés (landes, cordons dunaires, etc.), avec parfois des aménagements destinés à l'accueil des touristes (voies cyclables, sentiers...).

De plus, avec cette situation privilégiée, la zone littorale est marquée par le développement des activités maritimes et la plaisance (pêche, activités nautiques, etc.). Des aménagements propres à cette économie de loisirs continuent à être mis en place. Récemment, le port de La Forêt-Fouesnant a été agrandi, témoin de cette dynamique de valorisation touristique.

A l'échelle du bassin de navigation, les zones de mouillages sont en développement avec un projet qui s'élève à environ 106 nouvelles places en ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers).

Les activités de plaisance et de loisirs cohabitent également avec l'activité conchylicole qui continue de marquer les paysages.



Des équipements destinés aux vacanciers de plus en plus imposants sur le littoral fouesnantais  
Photo: Jean-Pierre Ferrand



Le port de La Forêt-Fouesnant, récemment agrandi  
(Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)



Quelques activités conchylicoles continuent de marquer le paysage

Les représentations culturelles se rapportant à cette unité paysagère portent en partie sur la mer, les plages et le littoral, les longs cordons dunaires et les sites naturels variés, plantés de feuillus et pins maritimes et l'on atteint rapidement l'arrière pays, les bocages préservés offrant des vues plutôt courtes, abritant un réseau de chemins creux bordés de talus plantés de chênes et de châtaigniers.



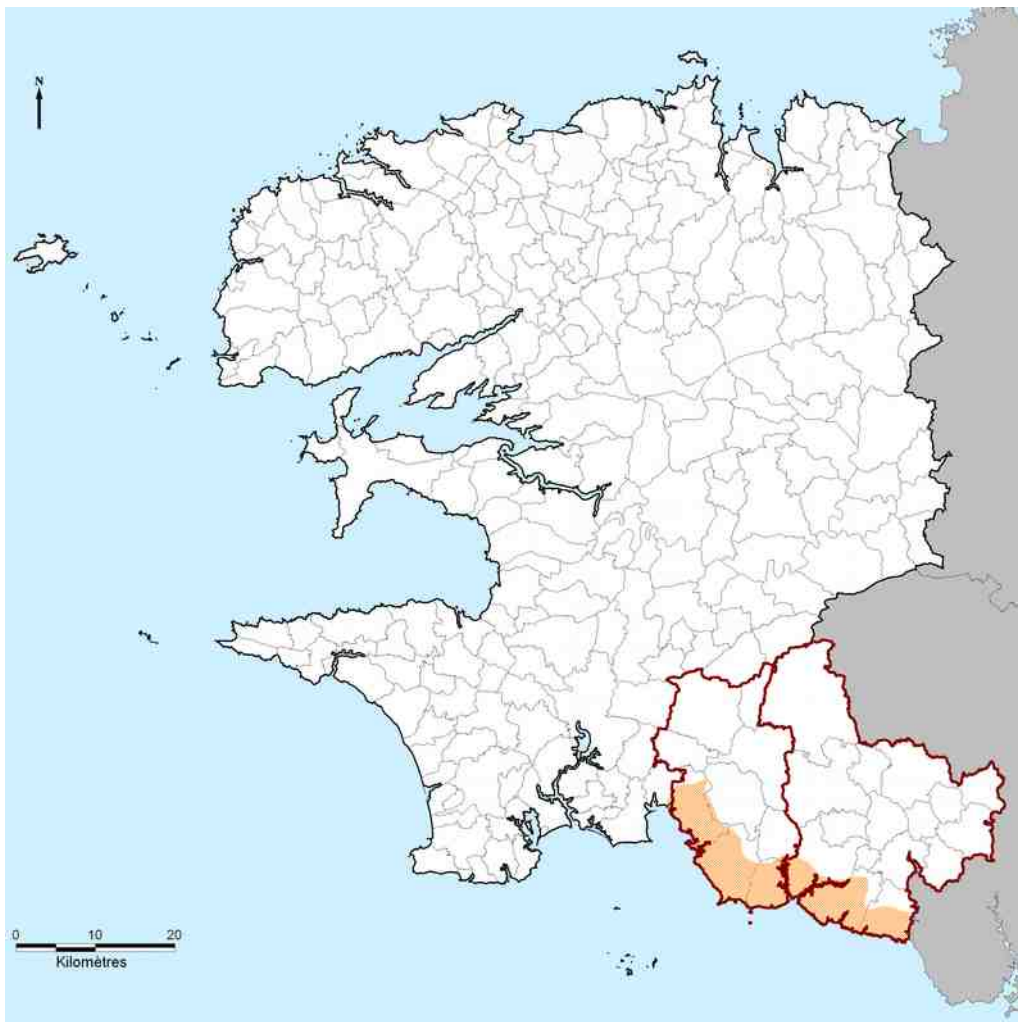
▲  
« Église Sainte-Marine » – Émile SIMON (1890 – 1976)  
Collection Conseil général du Finistère / legs Madeleine FIÉ-FIEUX 1998  
Inv. SQ 1998, 1396. Musée départemental breton / Serge GOARIN

*" Les pommiers de Cornouaille sont des rois qui, dans les prairies se saluent et montrent leurs manteaux brodés comme draps d'honneur, de beaux fruits rouges et or.*

*Les pommiers de Cornouaille ouvrent leurs bras, soulèvent en plis lourds de fier brocart d'automne et, tout à coup, l'abandonnent retombant et traînant sur la robe d'ombre bleue où leur pied se prend. "*

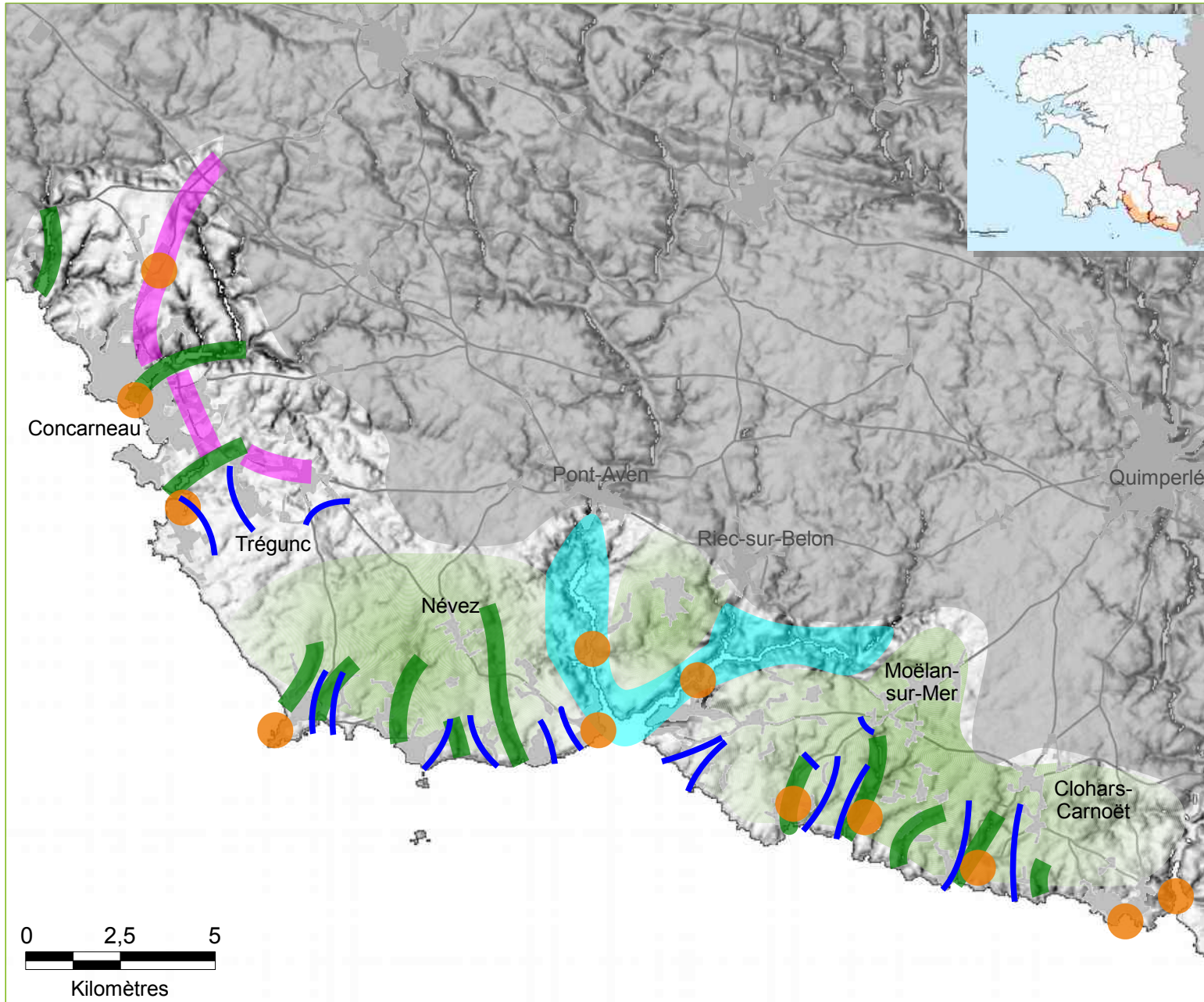
Source : extrait de « Le livre du pays d'Ar Mor »  
Marguerite BURNAS-PROVINS ( 1872 - 1952)

## La Cornouaille littorale



- Clohars-Carnoët
- Concarneau
- Moëlan-sur-mer
- Névez
- Riec-sur-Bélon
- Trégunc
- SCoT de Concarneau-Cornouaille et SCoT du Pays de Quimperlé





)) ( (

Préservation des coupures d'urbanisation entre les bourgs avec une vigilance sur les lisières entre espace urbain / espaces naturels ou agricoles

▬

Gestion de la qualité des zones d'activités, image de la ville (783, entrée de la ville de Concarneau, liaison Concarneau-Trégunc)

●

Maîtrise qualitative du développement des activités liées à la plaisance

■

Préservation et mise en valeur des sites de l'Aven et du Belon et des perceptions de la côte

▬

Maintien des vallées et zones naturelles comme coupure d'urbanisation

■

Maintien d'une agriculture littorale et des paysages agraires

**Topographie / géologie**

Le relief est doux, le paysage est essentiellement rythmé par une succession de vallons et vallées. Les rias de l'Aven et du Bélon composent des paysages typiques qui complètent l'union entre la terre et la mer. La frange littorale se compose de deux types de côte : une côte basse rocheuse (la baie de Concarneau à l'ouest de la pointe de Trévignon) et une côte rocheuse moyenne (située entre la pointe de Trévignon et le Pouldu).

**Boisement et végétation**

A l'approche du littoral, la végétation basse (prunelliers, ajoncs, saules) remplace peu à peu, dans le bocage, des essences plus forestières (chênes, châtaigniers). Le paysage s'ouvre progressivement, à l'exception des fonds de vallons protégés qui sont colonisés par des saulaies. La densité des pins maritimes dans les boisements ou de cyprès de Lambert dans les jardins, est typique des paysages arrière-littoraux. Nous pouvons également noter la présence d'une ormaie littorale résiduelle, et de quelques vergers cidricoles (dans le secteur de Carnoët et de Moëlan-sur-Mer).

**Bocage**

Présence d'un bocage semi résiduel de moins en moins haut à mesure que l'on se rapproche du littoral.

**Habitat**

Très forte urbanisation de la côte. L'habitat se densifie à l'approche de la mer. L'attrait touristique lié au littoral a favorisé l'extension des nombreux hameaux le long des voies de communication illustrant nettement le phénomène d'urbanisation.

**Éléments particuliers**

- Paysage semi-ouvert avec forte influence de la mer. Une perception de la mer (au dernier moment) avec un certain effet de surprise, du fait :
  - ✓ du relief accidenté et doux,
  - ✓ d'une forte urbanisation de la côte,
  - ✓ d'une végétation assez basse.
- Présence des rias de l'Aven et du Bélon avec des mouillages et une activité conchylicole.



*Vue sur le port de Concarneau et sur la ville close en arrière plan depuis le pont du Moros*



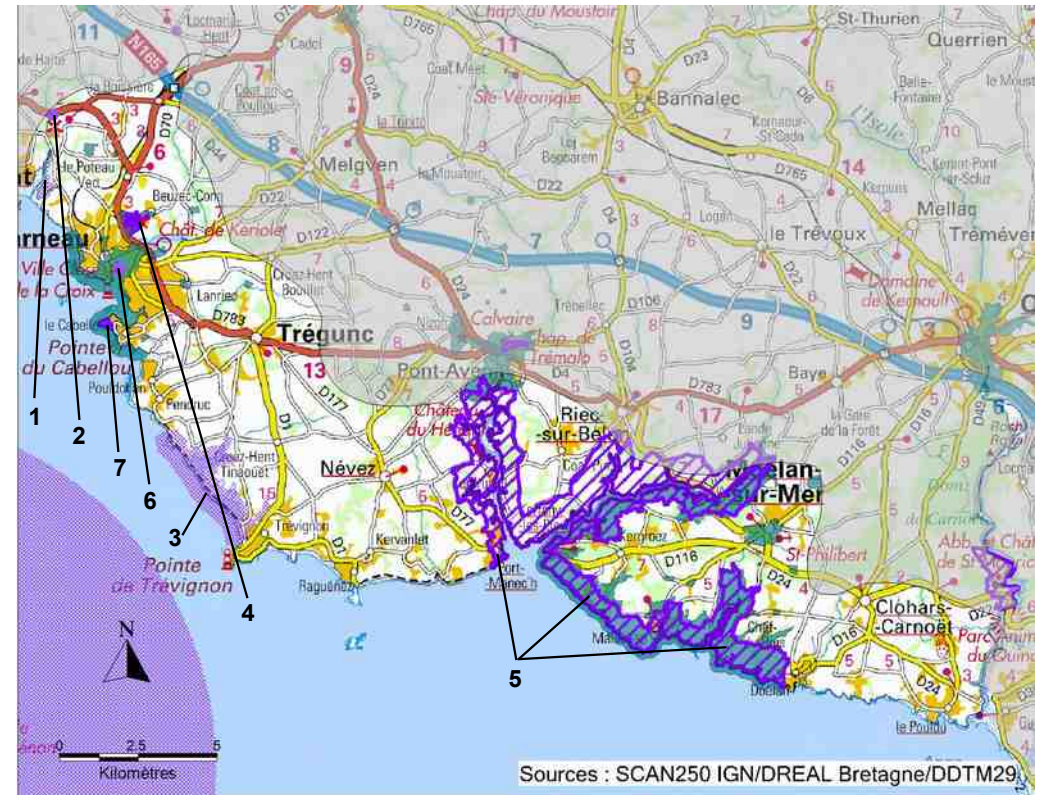
*Le Bélon, une zone où cohabitent diverses activités (conchyliculture, plaisance, etc)*



*La côte basse rocheuse sur la commune de Trégunc*




Paysage semi-ouvert avec forte influence de la mer

Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Site classé et inscrit de l'anse St Laurent
- 2 - Site classé du Vieux moulin du Chef du Bois
- 3 - Site classé dunes et étangs littoraux
- 4 - Site inscrit des parties boisées du domaine de Kériolet
- 5 - Site inscrit de l'ensemble bordant la rive gauche de l'Aven et ensemble bordant la rive droite du Bélon, littoral entre les rivières de Brigneau et Merrien
- 6 - Site inscrit du massif boisé du SE de la Ville Close
- 7 - Site inscrit de la Pointe du Cabellou

**Légende**

-  Site inscrit
-  Site classé
-  ZPPAUP (AVAP)

## Les dynamiques urbaines

Les évolutions paysagères de cette unité sont essentiellement liées à l'étalement urbain. Avec une situation privilégiée et attractive en bord de mer, la Cornouaille littorale bénéficie également de l'influence des villes moyennes telles que Concarneau ou Quimper et également de villes plus grandes telles que Quimper ou Lorient. De plus, l'unité est bien desservie grâce à la RN 165 reliant Lorient à Quimper, ce qui permet une accessibilité facilitée à la fois pour les résidents permanents et occasionnels, dont les propriétaires de maisons secondaires.

De nouvelles constructions apparaissent en extension de bourgs, le long de voies et à proximité des bordures littorales sous forme de lotissements ou de groupes d'habitations. Les différents lots sont destinés à devenir des maisons principales et occasionnellement des maisons secondaires. En effet, le nombre de ces résidences secondaires à l'échelle de l'unité s'élève à 24 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne finistérienne (13,6 %). De plus, ce chiffre est en augmentation depuis les dix dernières années.

Près du littoral, l'habitat plus tardif et plus diffus est venu en arrière des plages, créant des quartiers ou même des petits pôles urbains. On peut parler d'un phénomène de conurbation du littoral entrecoupé de fenêtres d'espaces naturels. Autour des plages, des stations balnéaires se sont développées.

Une autre évolution liée à ces nouvelles constructions est le développement de zones d'activités ou leur intensification. En effet, de nombreux lots viabilisés il y a quelques années se remplissent notamment aux abords de Concarneau ou encore de Pont-Aven. Des réseaux routiers et autres infrastructures nécessaires sont mis en place pour permettre l'accès à ces grands espaces commerciaux et d'activités. Ces opérations sont souvent accompagnées d'une publicité importante aux abords des villes. Ainsi, tous ces aménagements impactent fortement le paysage et contribuent à sa banalisation.

D'un point de vue global, la surface artificialisée de l'unité de 2007 à 2013 représente 180 ha de terres consommées qui correspondent à toutes ces constructions récentes. Cependant, si la dynamique d'extension urbaine est importante sur les plateaux, ses effets sont modérés sur le paysage côtier, notamment grâce à la loi littoral. La côte immédiate reste ainsi préservée avec ses landes, ses dunes et ses zones humides tout comme certains espaces privilégiés très boisés tels que Riec-sur-Bélon, la pointe de Penquernéo et les abords de l'Aven et du Bélon.



Une urbanisation sous forme de maisons individuelles (Trévignon, Trégunc)  
Source: Jean-Pierre Ferrand



Banalisation du paysage aux abords des entrées de ville



Développement des zones d'activités et des infrastructures routières sur la commune de Concarneau  
Source : Jean-Pierre Ferrand



## Les dynamiques agricoles

A l'échelle du département, **cette unité connaît le recul de terres agricoles le plus élevé de tout le territoire**. En effet, la SAU a chuté de près de 16 % depuis les dix dernières années, ce qui est largement supérieur à la moyenne finistérienne qui s'élève à environ 5 %. L'urbanisation galopante citée précédemment est à l'origine de ce phénomène.

L'agriculture de ce territoire (production de lait et grandes cultures principalement) a été également marquée par le remembrement. Pour autant, comparativement à d'autres sites du Finistère, **l'unité conserve un maillage bocager relativement lâche**. La végétation s'intensifie ponctuellement aux abords des estuaires. On constate une progression des boisements sur les coteaux. Certains espaces agricoles sont laissés de côté faisant apparaître des espaces en friches, notamment sur les terrains pentus.

Sur le littoral, au regard du morcellement parcellaire ou encore du faible intérêt économique de certains secteurs, **le phénomène d'abandon des terres agricoles s'accélère**. La remise en exploitation de ces espaces peut présenter un intérêt paysager ou économique, et certaines collectivités y travaillent.

De plus, des mesures réglementaires (ZPPAUP, sites classés et inscrits) sont prises afin de préserver les espaces naturels telles que les zones côtières aux abords de l'Aven et du Bélon, ou encore les dunes et les étangs littoraux (zones humides) près de la pointe de Trévignon. **Ainsi, ces paysages naturels sont conservés à l'heure actuelle**.

## Les dynamiques spécifiques

Territoire littoral, les paysages sont marqués par divers usages qui entrent parfois en conflit. **Les activités de pêche et de conchyliculture continuent d'être pratiquées malgré la progression des activités nautiques**, telle que la plaisance, qui viennent peu à peu les remplacer.

Dans les rias et sur la côte, le nombre de mouillages est en augmentation, la taille et la nature des bateaux également, ce qui est venu peu à peu modifier les paysages. Un projet de 68 nouveaux mouillages est actuellement en cours sur cette côte des rias.

Dans l'Aven et le Bélon, une activité nautique intense anime les ports durant la saison estivale. Toutefois, sur ces mêmes espaces, **la conchyliculture continue de marquer les paysages**. On note ainsi la présence de bâtiments d'exploitation et de parcs.

De par son côté attractif, la côte est marquée par des camping-cars qui stationnent de manière désordonnée, visibles notamment sur la commune de Trégunc. Ainsi, des espaces d'accueil sont mis en place afin de limiter ce phénomène.

Enfin, le port de pêche de Concarneau connaît des difficultés similaires aux autres ports du département (perte de vitesse, baisse des ventes, etc.). Cependant, il conserve des atouts qui lui permettent de maintenir une activité diversifiée tout au long de l'année (transformation des produits, commercialisation, chantier naval et réparations, etc.). En tant que secteur stratégique, ce port fera l'objet dans les prochaines années d'un réaménagement urbain en lien avec le cœur de la ville.



Urbanisation des terres agricoles à partir d'anciens hameaux Source: Jean-Pierre Ferrand

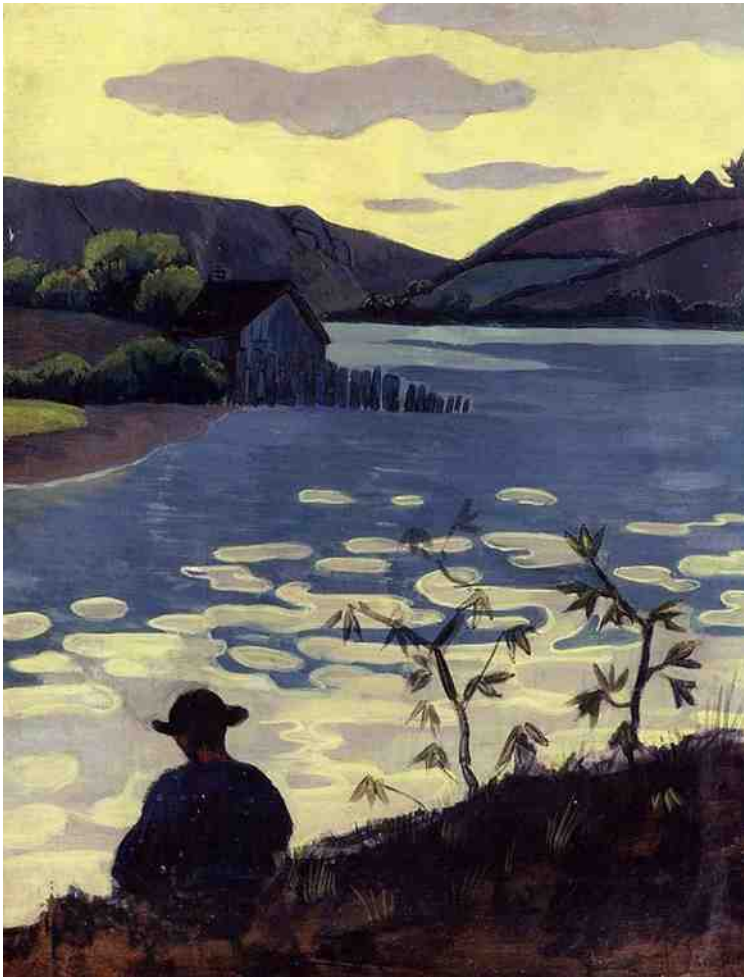


Déprise des terres agricoles littorales à Moëlan-sur-Mer (Orthophoto 2012)



La plaisance progresse peu à peu aux abords du Bélon, cohabitant avec les exploitations conchylicoles

Cette unité paysagère se déroule à partir du pays de Concarneau, et présente un climat doux et des ambiances colorées, la mer est omniprésente, les rias de l'Aven et du Bélon pénètrent le paysage et, se ferme progressivement au sud-est sur le forêt de Carnoët et par la Laïta, frontière naturelle avec le Morbihan.



« Pêcheur sur la Laïta » 1890  
Paul SÉRUSIER (1864 - 1927)

#### *Le pouldu*

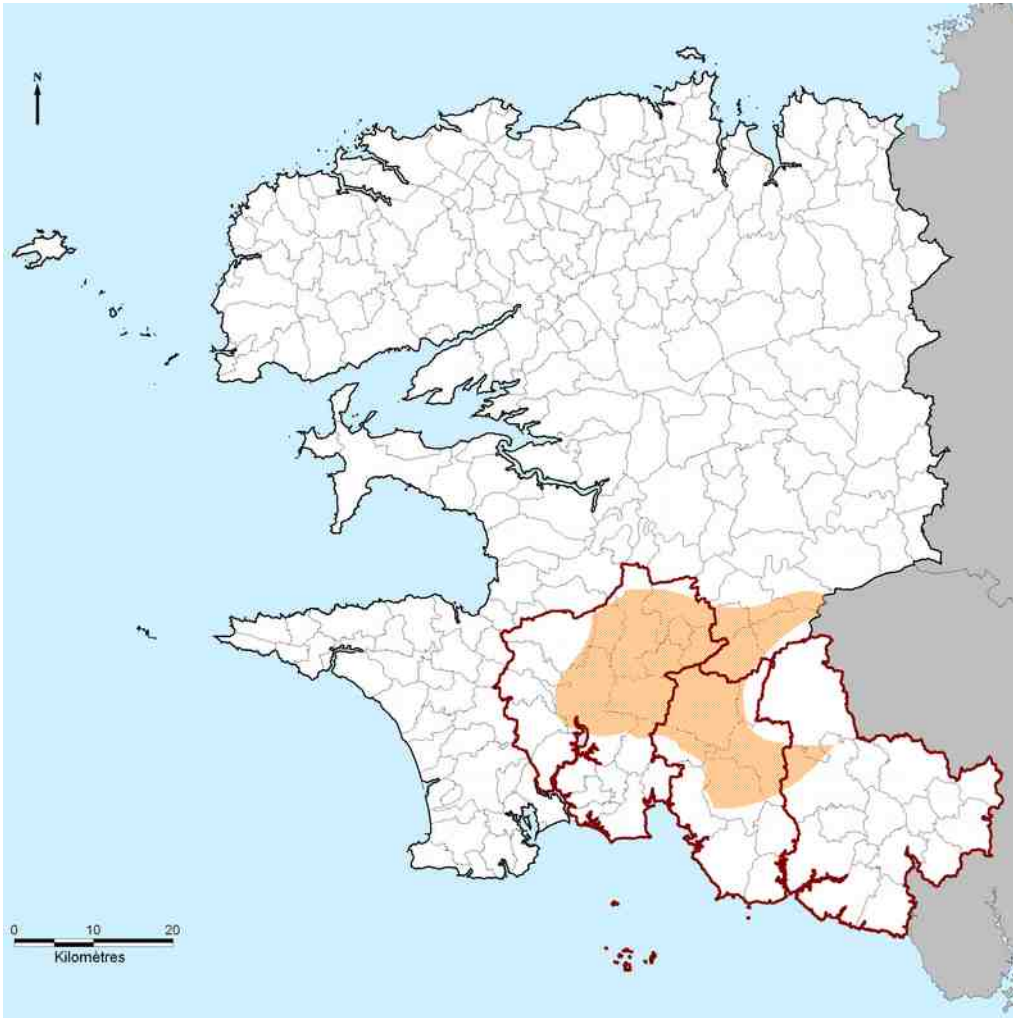
*" Ce n'est pas le réveil qui l'a sorti du sommeil, ce n'est pas le travail à accomplir qui l'a fait venir au jour, l'aurore indolente mais victorieuse tire par la main le petit port et l'entraîne vers une nouvelle journée. "*

*Source : «Le voyage d'un peintre chinois en Bretagne - HE HIFU (1952 – 2008)*

*Éditions Ouest France Édilarge SA Rennes*

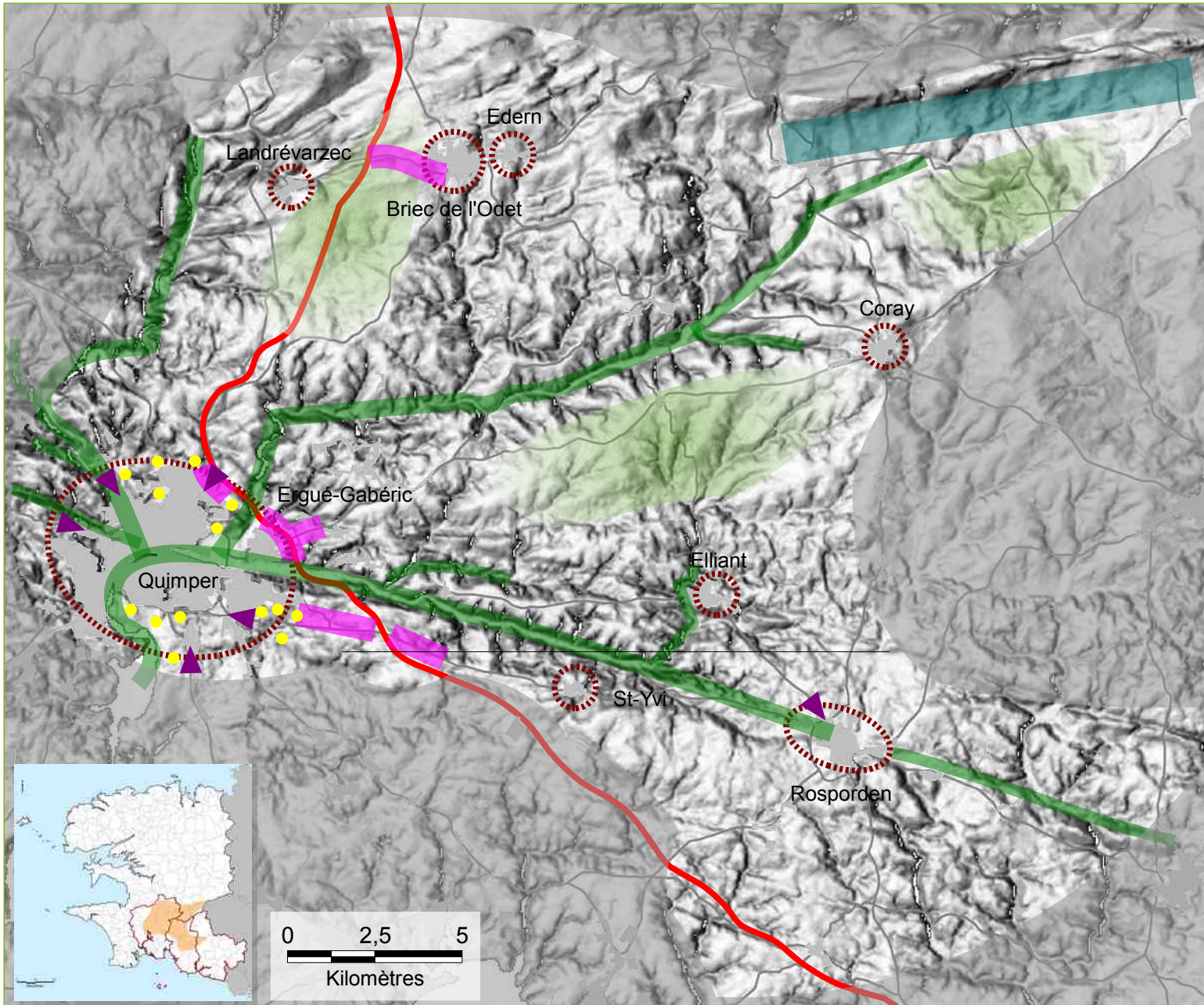
*Le copyright des oeuvres et du texte de HE HIFU figurant dans cet atlas appartient à sa famille, représenté en France par M. CHRISTINE et J. Paul LOUIS de l'association "Encre de Chine"*


## Le coeur de la Cornouaille





- Bannalec
  - Brier
  - Coray
  - Eder
  - Elliant
  - Ergué-Gabéric
  - Landrévarzec
  - Landudal
  - Langolen
  - Laz
  - Leuhan
  - Melgven
  - Quimper
  - Rosporden
  - Saint-Evarzec
  - Saint-Goazec
  - Saint-Yvi
  - Trégourez
- SCoT de L'Odét, SCoT de Concarneau-Cornouaille et SCoT du Pays de Quimperlé








 Lisibilité des limites de la ville : maîtrise qualitative des extensions, densification et implantation du bâti en fonction du relief et des vues


 Maîtrise de la qualité des entrées de ville


 Amélioration de la qualité des zones d'activités, de leurs abords, notamment au regard du relief et des vues

 Axe majeur de découverte du paysage : enjeu de la mise aux normes autoroutières, de la qualité des aménagements et de la gestion des abords

 Gestion des boisements et lisibilité des crêtes et des contreforts

 Mise en valeur des vallées humides et de leurs coteaux boisés : animation de l'espace, maintien des corridors écologiques, lien terre/mer

 Préservation de la restauration de la maille bocagère

 Maintien des paysages de l'agriculture péri-urbaine

## Topographie / géologie

Vaste unité présentant une certaine homogénéité. Le relief y est vallonné et présente des contrastes assez marqués par la traversée des cours d'eau constituant des unités linéaires à part entière. Les vallées de l'Odet, du Steir, du Jet sont relativement encaissées et leurs lits sont marqués par des zones humides, exploitées en pré et champs clos. Les crêtes qui marquent les paysages offrent des vues lointaines.

## Boisement et végétation

Cette unité paysagère est faiblement boisée, c'est donc tout naturellement qu'en résulte un paysage ouvert, notamment sur les plateaux. Les boisements se développent sur les coteaux des vallées (feuillus essentiellement), ces écrins de verdure ponctuent et animent la perception des paysages.

## Bocage

Les terres fertiles, situées sur les plateaux, ont été quadrillées par le bocage. Ce dernier est assez ouvert avec des haies de taillis avec futaie (assez haute), et présence de quelques arbres de haut jet. Au nord de l'unité, sur le plateau agricole, la maille bocagère est plus lâche, les vues sont plus ouvertes.

## Habitat

Quimper, dans sa cuvette, aux confluences des rivières et fleuves, s'étend par delà les coteaux sur les plateaux. L'habitat est dispersé et diffus avec quelques pôles urbains qui structurent le territoire. Les principales agglomérations (Rosporden, Coray, Briec...) n'ont pas toutes connu de développement récent important. On remarque cependant le développement de l'espace urbain pavillonnaire le long des axes de communication, sans réelle accroche aux bourgs ou hameaux historiques.

## Bâti agricole

Cette unité paysagère a une vocation agricole affirmée : les élevages hors sol sont nombreux. Les bâtiments agricoles se développent autour des bâtis et s'insèrent dans la trame bocagère. L'unité est marquée par la présence de bâtiments agro-industriels importants, notamment le long des axes comme la RN 165 (Briec, Quimper, Rosporden).

## Éléments particuliers

- Quimper, noyau central vecteur d'identité forte, avec son patrimoine remarquable (cathédrale...). Le relief apporte une grande diversité d'ambiance dans la ville.
- Éloignés de la mer, ces paysages, quoique aussi authentiques sur les autres paysages finistériens, n'ont probablement pas été aussi fréquentés par les artistes du 19ème siècle.
- La vallée de l'Odet, encaissée en amont, évasée en aval.

Cette unité paysagère présente les caractéristiques de la Bretagne « intérieure », avec sa vocation agricole affirmée, son habitat dispersé et diffus, ses reliefs diversifiés, et son faible taux de boisement, l'ensemble offre un paysage qui reste ouvert, ponctué de paysages plus fermés par les écrins des vallées.



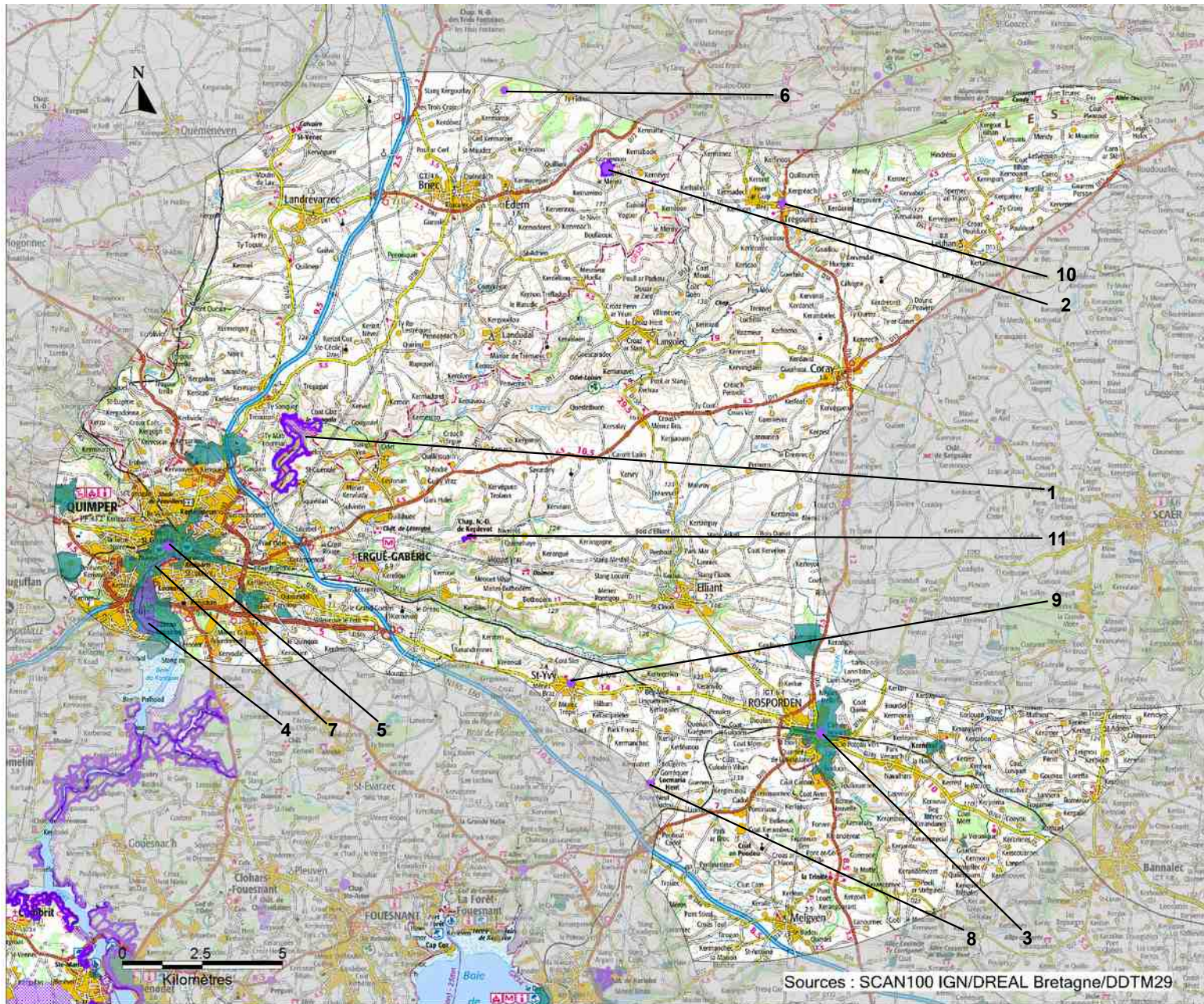
Vue sur le relief du cœur de la Cornouaille, son bocage et ses parcelles agricoles. L'urbanisation progresse sur les coteaux en arrière plan.



L'unité est marquée par des vallées qui constituent un patrimoine riche et diversifié



De grandes infrastructures agricoles, industrielles ou de conditionnement rythment le paysage



**Sites protégés  
au titre du patrimoine paysager,  
architectural, historique ou culturel**

- 1 - Site classé et inscrit du site du Stangala
- 2 - Site classé et inscrit de la chapelle St Jean-Botlan et de son placître
- 3 - Site classé du terrain municipal bordant l'étang
- 4 - Site classé du domaine de Laniron et les bords de l'Odet en aval de Quimper
- 5 - Site classé des immeubles de la place « Terre au Duc »
- 6 - Site classé du site Ménez Hellen
- 7 - Site classé du Mont Frugy
- 8 - Site inscrit du placître de Locmaria an Hent avec ses arbres et sa clôture
- 9 - Site inscrit du cimetière de St Yvi avec ses arbres et sa clôture
- 10 - Site inscrit du cimetière de Trégourez avec ses arbres et sa clôture
- 11 - Site inscrit de l'enclos et placître de la chapelle de Kerdévet

**Légende**

-  Site inscrit
-  Site classé
-  ZPPAUP (AVAP)

## Quimper

A la confluence de l'Odet, du Steïr, du Mont Frugy, la ville de Quimper s'est installée dans un site abrité, lieu de passage, et ce dès l'époque romaine (petit port ouvert, commerce avec la méditerranée).

L'activité portuaire est constante jusqu'au 20ème siècle. C'est une ville de marchands et d'armateurs qui construisent de sobres maisons à pans de bois, en pierre. A la révolution, la ville devient préfecture, le bâti administratif se développe ainsi que le commerce portuaire.

Le 20ème siècle apporte une dimension nouvelle à la ville avec le développement de l'économie du bassin agricole et agro-alimentaire, mais aussi l'implantation de l'université.

De 63 000 habitants en 1990, Quimper atteint aujourd'hui 67 000 habitants. La communauté d'agglomération, regroupant 8 communes, compte environ 90 000 personnes.

- Organisation initiale de la ville perceptible depuis le Mont Frugy, rôle de balcon.
- Le noyau de Quimper, les anciennes communes bourgs rattachées (Kerfeunteun, Penhars...).
- Étalement urbain, remontant sur les coteaux, forme de grand lotissement, étirement de l'urbanisation selon :
  - ✓ Les axes routiers (RN 165, Quimper Est, cantonnement sud) avec un tissu plus lâche à l'est.
  - ✓ L'attractivité littorale (sud-ouest, forte urbanisation sud Odet, mélange d'opérations de lotissements sous formes groupées ou linéaires).
- Le tissu industriel et commercial ceinture la ville et alterne avec les vallées. Il n'existe pas d'échangeur sans zone d'activités.



*Vue sur la ville de Quimper et sur la cathédrale St Corentin en arrière plan*



*L'Odet et le Mont Frugy*



*Étirement de l'urbanisation quimpéroise par les axes*



## Les dynamiques urbaines

Avec Quimper et son aire d'influence directe, **les évolutions paysagères au sein de l'unité découlent essentiellement des dynamiques urbaines**. La préfecture finistérienne et les communes de son aire urbaine (Landrévarzec, Ergué-Gabéric, etc.) continuent de s'urbaniser. Ces nouvelles constructions apparaissent sous forme de lotissements et de maisons individuelles qui s'implantent en continuité des bourgs ou encore le long des axes qui structurent le territoire. Elles accueillent notamment les familles qui travaillent sur le pôle quimpérois, mais qui souhaitent résider à l'extérieur de la ville.

Ainsi, **les silhouettes des communes ont été marquées par un changement de physionomie rapide** lié à ce phénomène de périurbanisation toujours en cours et à la topographie vallonnée de l'unité. Certaines silhouettes de bourg se déstructurent, ce qui nuit à la lisibilité. Les coupures d'urbanisation se retrouvent ainsi de moins en moins préservées (à titre d'exemple, la surface urbanisée d'Ergué-Gabéric a augmenté de 36 ha de 2007 à 2013).

Le territoire est également marqué par **un développement des zones d'activités**, déjà fortement présentes. On note une grande disparité dans leur traitement (forme, couleur, implantation ...), offrant une image très banale des villes, notamment à l'approche de Quimper. Outre les constructions récentes, certains bâtiments sont vieillissants et leur abords peu entretenus.

De plus, **cette urbanisation s'accompagne d'un développement du réseau routier important** avec notamment l'apparition de nombreux ponts, échangeurs, panneaux signalétiques qui marquent les paysages.

Enfin, **le centre-ville historique de Quimper fait l'objet d'aménagements et d'entretiens réguliers afin de continuer la valorisation de ce patrimoine remarquable**. Malgré l'émergence des grands centres commerciaux en proximité directe (Glan Odet, Gourvily, etc.) qui viennent concurrencer les commerçants du centre-ville), les rues piétonnes restent néanmoins animées et en activité tout au long de l'année.



*Nouveaux lotissements en extension de bourg sur la commune de Landrévarzec en montant sur les reliefs*



*Urbanisation le long des axes sous forme de maisons individuelles*



*Développement de la zone industrielle de Guélen à proximité de Quimper depuis 2000 (Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)*

### Les dynamiques agricoles

Le cœur de la Cornouaille n'échappe pas aux mutations agricoles qui touchent l'ensemble du département.

D'un côté, **les surfaces de terres cultivées reculent aux abords de Quimper**. Par exemple, les communes d'Ergué-Gabéric, Elliant, Briec et Rosporden cumulent à elles quatre un recul de près de 150 ha de surface agricole de 2007 à 2013. De l'autre, **l'intensité de l'agriculture s'accroît sur les sites propices** (bovins, cultures, volailles, maraîchage). A cet égard, on note le développement de stratégie d'implantations de certaines infrastructures en fonction des sources d'énergie comme par exemple l'exploitation intensive sous serre dans une zone d'activité.

En termes de végétation, deux phénomènes anthropiques sont observables. D'une part, on remarque un développement de boisements en « timbre poste » qui apparaissent de façon ponctuelle dans le paysage. D'autre part, des zones de captage ont été boisées et vont gagner progressivement en volume.

D'un point de vue général, **la trame bocagère se maintient**. On note quelques endroits de trouées dans la maille après abattage d'arbres de haut jet. Quelques vergers sont encore présents çà et là, mais tendent peu à peu à disparaître.

### Les dynamiques spécifiques

**Les diverses vallées** qui composent le cœur de la Cornouaille (Odet, Odet amont, Steïr, Jet, etc.) ont progressivement changé de visage avec une intensification des boisements provoquant peu à peu une certaine fermeture de ces espaces. Par exemple, au moment du classement du site du Stangala en 1929, cette vallée était très ouverte et offrait plus de perspectives qu'elle n'en offre aujourd'hui.

Pour autant, ces espaces constituent un ensemble paysager et patrimonial de grande valeur qui restent fréquentés (randonnées, tourisme vert, tourisme urbain, etc.). Des mesures sont prises afin de valoriser ces sites et de favoriser leur attractivité. Ainsi, des aménagements structurants en matière de tourisme et de cadre de vie pourront venir s'implanter dans ces paysages.



*Production intensive de tomates sous serres dans la zone industrielle ZIN2 des Pays-Bas sur la commune de Briec*



*Jeunes boisements sur une zone de captage d'eau*



*Boisement anthropique à proximité de la vallée de l'Odet*

La vallée de l'Odet est un bijou rare... site au charme naturel qui allie au mouvement de l'eau le reflet vert profond de ses rives escarpées plantées de châtaigniers, de chênes, sans oublier les massifs de rhododendrons qui croissent au bord des anses.



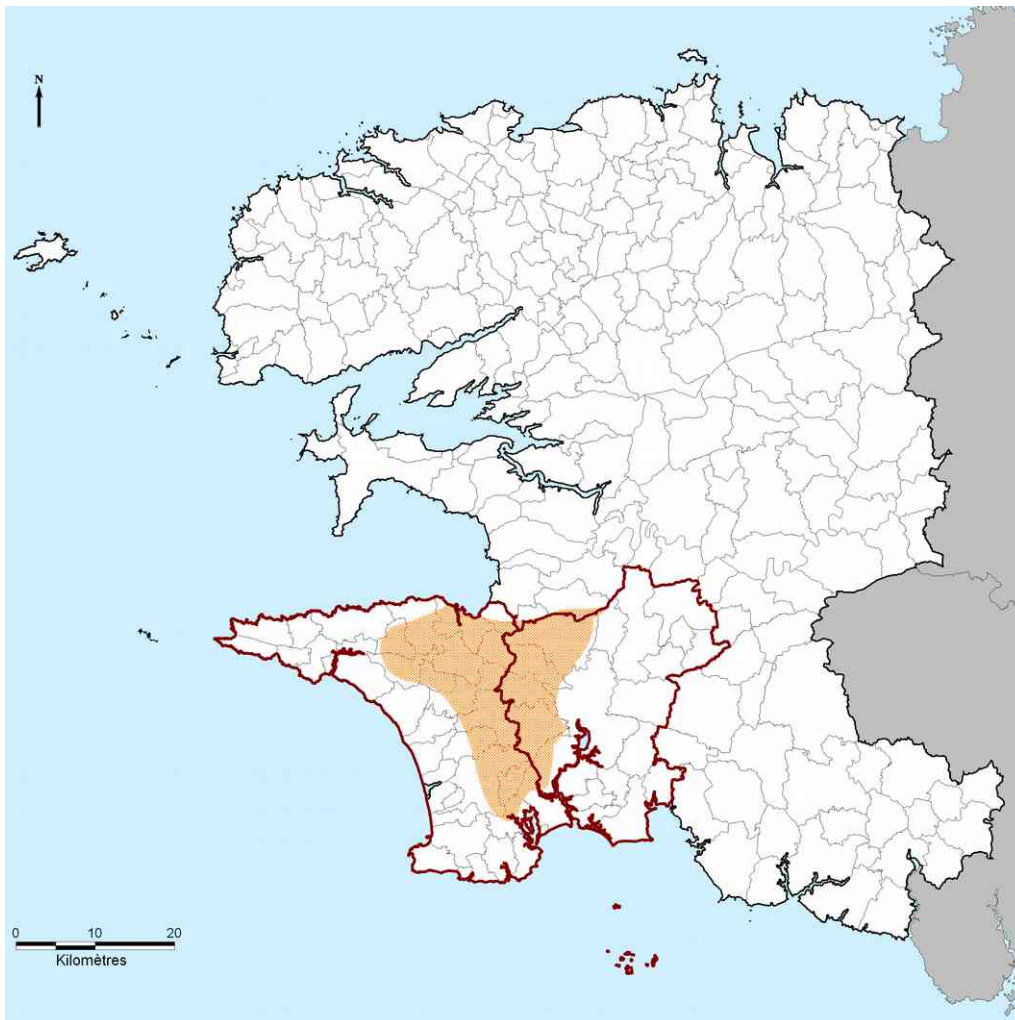
▲  
Vue du port de Quimper 1857  
Eugène BOUDIN (1824 – 1898)  
Collection du Musée des Beaux Arts de Quimper

*" Endormie, comme une princesse de légende, entre ses quatre collines, Quimper a le charme recueilli des quiètes et vétustes capitales. Ses vieilles maisons aux toits en éteignoirs, épaulées l'une à l'autre, ont l'air d'aïeules renfermées dans leurs souvenirs, et les restes de ses remparts, sous leur toison de plantes gigantesques, semblent porter le deuil d'un passé plein de gloire. "*

Source : extrait de "Promenades en Cornouaille" - François MÉNEZ (1887 – 1945)  
Éditions Calligrammes 1985

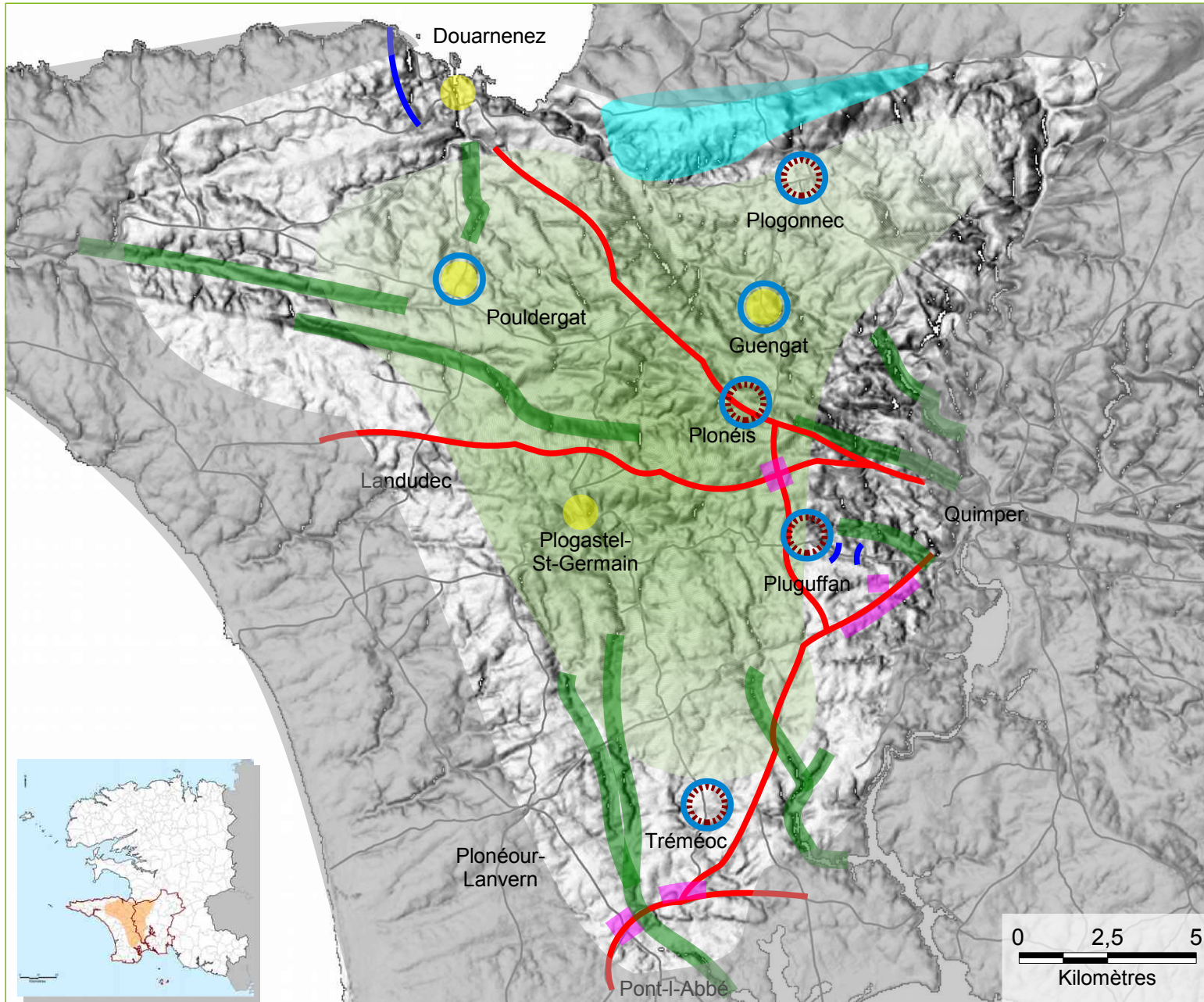


# L'Ouest Cornouaille



- Combrit
  - Confort-Meilars
  - Douarnenez
  - Gourlizon
  - Guengat
  - Guilers-sur-Goyen
  - Kerlaz
  - Landudec
  - Le Juch
  - Mahalon
  - Peumerit
  - Plogastel-Saint-Germain
  - Plogonnec
  - Plomelin
  - Plonéis
  - Plonéour-Lanvern
  - Pluguffan
  - Pont-L'Abbé
  - Poullan-sur-mer
  - Pouldergat
  - Tréméoc
- SCoT de l'Ouest Cornouaille et de l'Odet





Maîtrise qualitative des entrées de ville et des extensions urbaines, en s'appuyant sur les éléments de paysage (boisements, topographie...)



Reconquête des centres bourgs : enjeu de la requalification du bâti et de la qualité des aménagements



Gestion des lisibilités des limites de la ville



Maintien des coupures d'urbanisation



Maîtrise qualitative des zones d'activités



Axe majeur de découverte des paysages : gestion de la qualité des abords et des paysages perçus



Mise en valeur des paysages identitaires et forestiers (Bois de Névet / Forêt du Duc)



Mise en valeur des vallées humides et coteaux boisés : animation de l'espace, maintien des corridors écologiques



Préservation et mise en valeur du bocage au regard des pratiques agricoles et énergétiques (trame bocagère et arbres de haut-jet)

**Topographie / géologie**

Le relief est doux à modéré, marqué par de nombreux vallons ou petites vallées d'orientations diverses. Aux abords de Quimper, il devient plus mouvementé : les vallées convergent vers l'Odet sont plus rapprochées, assez encaissées et fortement boisées.

**Boisement et végétation**

Présence de nombreux boisements de petite superficie accompagnant le bocage. Le pin maritime est très présent, principalement au sud-est où il se mêle aux feuillus : chênes, châtaigniers... Vers l'ouest, le paysage devient ouvert, les vues longues sont majoritaires. Quelques vergers cidricoles ou pommiers isolés sont présents à l'est dans le prolongement du pays de Fouesnant.

**Bocage**

Le bocage est majoritairement composé d'arbustes et de cépées, assez hauts sur les secteurs abrités des vents dominants, et plus ras en situation exposée. Ainsi l'ambiance boisée diminue progressivement d'est en ouest, au fur et à mesure que s'ouvre le paysage.

Au nord, les secteurs de Guengat et Plogonnec se distinguent par un paysage plus ouvert (bocage déstructuré) appuyé sur la limite visuelle que constituent les collines et forêts du Névet et du Duc.

**Habitat**

La vocation résidentielle des communes s'accroît sous l'influence de l'agglomération quimpéroise. Ainsi de nombreuses communes sont en plein développement.

**Bâti agricole**

L'activité agricole est homogène sur l'ensemble du secteur, la présence de boisements contribue à minimiser l'impact visuel des élevages hors-sol.

**Éléments particuliers**

- Le bocage constitue un cadre d'intégration visuelle pour les habitations et les infrastructures agricoles.
- Les limites occidentales de l'unité coïncident avec la disparition du châtaignier.
- La ville de Douarnenez offre des panoramas sur la baie.



*Bocage de l'ouest Cornouaille*



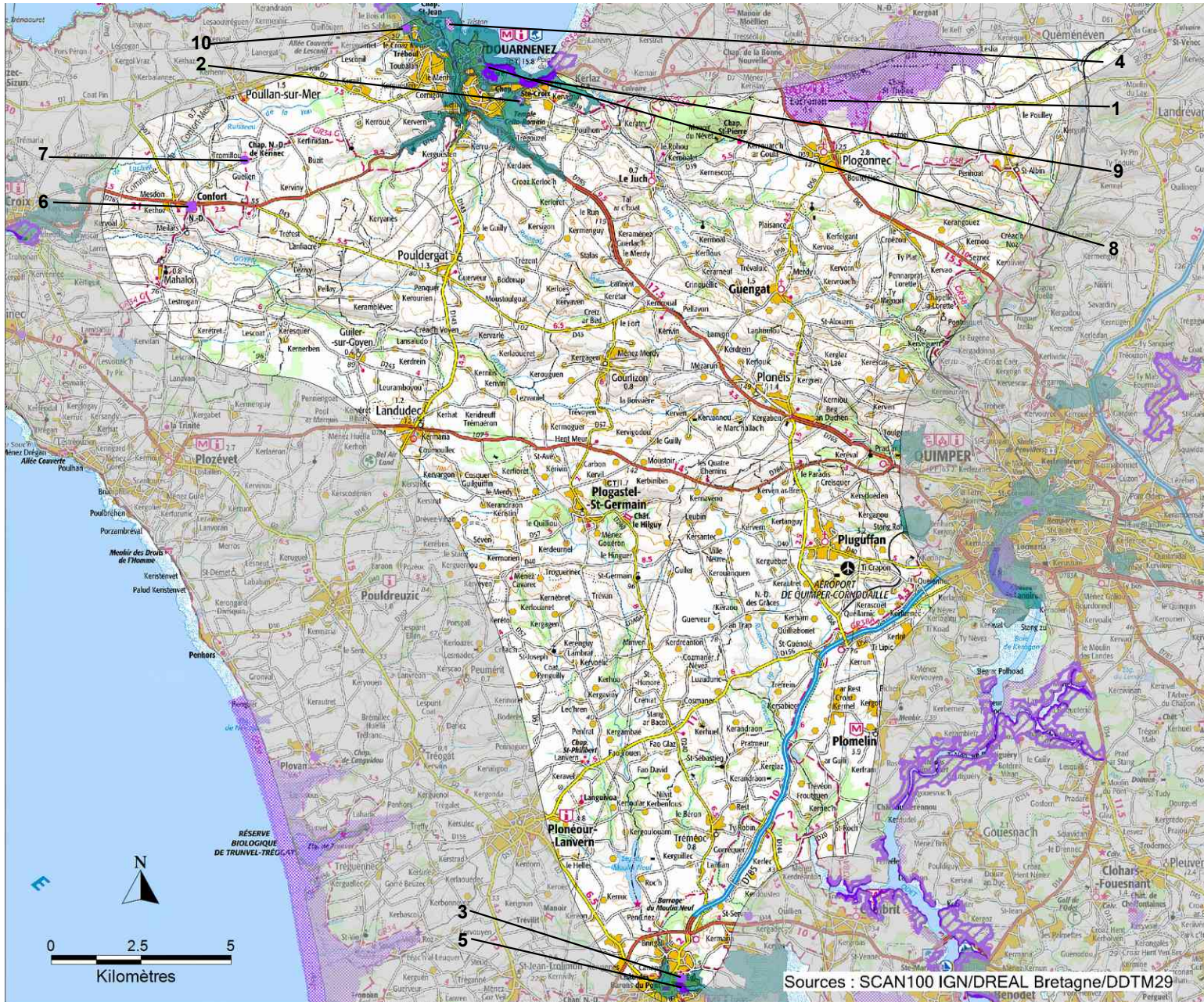
*Vue sur les reliefs et les boisements accompagnant le bocage*



*Vue sur la baie de Douarnenez et l'urbanisation de son littoral*

Unité de transition marquée progressivement par l'influence des paysages urbains Quimpérois








**Sites protégés  
au titre du patrimoine paysager,  
architectural, historique ou culturel**

- 1 - Site classé de la montagne de Locronan dite « Menez Lokorn »
- 2 - Site classé du manoir de Kerlouarnec et son parc
- 3 - Site classé du placître planté d'arbres de la chapelle de Lambour
- 4 - Site classé de l'île Tristan
- 5 - Site inscrit du bois de Saint Laurent
- 6 - Site inscrit du placître de l'église ND de Confort avec ses arbres et sa clôture
- 7 - Site inscrit du placître de ND de Kérinec, avec ses arbres et sa clôture
- 8 - Site inscrit du bois du Ris et falaise des Plomarc'h
- 9 - Site inscrit de la plage du Ris
- 10 - Site inscrit de la propriété « Les Peupliers » à Tréboul

**Légende**

-  Site inscrit
-  Site classé
-  ZPPAUP (AVAP)

Sources : SCAN100 IGN/DREAL Bretagne/DDTM29

### Les dynamiques urbaines

Les évolutions au sein de cette unité sont essentiellement dues à **l'urbanisation**. En effet, plusieurs communes sont sous l'influence directe de Quimper et sont voisines avec la ville (Plonéis, Guengat, Pluguffan). Cette proximité a conduit à une transformation rapide de ces bourgs par le biais de constructions d'habitations (phénomène de périurbanisation). De nombreuses personnes travaillent sur Quimper et résident dans ces communes très prisées pour leur cadre de vie associé à une proximité du pôle centre. De nouveaux lotissements sont apparus, tantôt ceinturant le bourg ancien, tantôt le long des axes de communication.

Ces constructions amènent deux évolutions paysagères. D'une part, **un étalement et un changement de physionomie des bourgs anciens**. D'autre part, une évolution moins visible mais tout aussi importante, **le recul des terres agricoles**, laissant place à ces nouveaux quartiers souvent en entrée de bourg, posant la question de la limite de la ville. A titre d'exemple, les communes de Guengat et Pluguffan ont doublé leur consommation foncière pour l'habitat entre la période 1995/1999 et 2000/2004 (passant respectivement pour Guengat d'environ 0,6 ha entre 1995 et 1999 à 1,5 ha entre 2000 et 2004 et Pluguffan d'environ 0,9 ha entre 1995 et 1999 à plus de 2 ha entre 2000 et 2004).

Au-delà du rayonnement de Quimper, **Douarnenez, ville principale de cette unité paysagère, connaît une problématique de dévitalisation** en matière de commerce et d'habitat. Cela se ressent d'un point de vue paysager au cœur de la ville (vacance, caractère désuet de certains quartiers, etc.).

Un autre processus est également en œuvre dans cette unité paysagère traversée par plusieurs voies de communication : il s'agit du **développement de zones d'activités le long des axes routiers**, vecteurs majeurs de découverte des paysages. Ce phénomène n'est pas propre à cette unité paysagère, il en va de même pour toute la Bretagne et d'autres régions. Le développement de ces zones d'activités n'est généralement pas accompagné d'un traitement qualitatif de leurs abords, de leurs formes, implantation, ou encore, du traitement des limites entre espace public et espace privé, espace bâti et espace agricole ou naturel.

Une autre évolution, fortement liée au développement de l'habitat dans les communes proches du pôle quimpérois, est le **développement du réseau routier**. Les infrastructures modifient les paysages avec l'apparition des équipements nécessaires (ponts, viaducs, échangeurs, panneaux routiers, glissières de sécurité) et l'installation d'entreprises artisanales et commerciales citée précédemment. Ces axes routiers peuvent aussi endosser le rôle de créateurs de paysages qui n'auraient pas été traversés auparavant, et de ce fait inconnus pour la plupart. Les axes routiers sont les premiers vecteurs de découverte des paysages, leur traitement paysager est donc primordial.



*Habitat dispersé à partir d'anciens hameaux agricoles*



*Multiplication des affichages publicitaires sur les axes routiers : banalisation des paysages*



*Développement d'habitations individuelles en lotissement en entrée de bourg, maintien des talus et des arbres de haut jet, témoignant de l'ancien usage agricole de cet espace (Pluguffan)*

## Les dynamiques agricoles

L'agriculture de ce territoire n'échappe pas aux restructurations qui s'opèrent à l'échelle du département. Le nombre d'exploitation a chuté d'environ 30 % lors de ces 10 dernières années. Cependant, la SAU n'a baissé que de 3 % ce qui est inférieur à la moyenne finistérienne et témoigne du **maintien de l'activité agricole**, notamment la production de lait, exploitation dominante de ce territoire.

Certains bâtiments agricoles se sont agrandis et modernisés. On voit apparaître de nouvelles infrastructures (hangars, silos...) qui marquent les paysages. Pour autant, l'ouest Cornouaille est également confronté à la problématique d'abandon des vieux bâtiments agricoles, notamment des poulaillers, devenus chers à réhabiliter ou à démolir.

**La trame bocagère, marquée notamment par des arbres de haut jet, se maintient d'un point de vue global.** On note également l'enfrichement progressif des vallées humides, coteaux boisés et fonds de vallons.

## Les dynamiques spécifiques

**Territoire boisé, certains secteurs de l'ouest Cornouaille font l'objet d'exploitations sylvicoles.** Ces pratiques provoquent la réouverture de certains espaces au cœur des boisements qui se refermeront avec le temps.

Enfin, **le port de pêche historique de Douarnenez** constitue, à lui tout seul, un réel paysage portuaire avec toutes les dimensions (pêche, plaisance et patrimoine). Il est à noter qu'un travail de requalification des espaces portuaires est en cours (criées, poissonneries...). De plus, ce port fait l'objet d'une attractivité touristique et locale grâce à la situation de cette ville/port sur cette baie emblématique et son offre culturelle.

Cependant, il fait face à des problématiques de dévitalisation. Les transformations et les ventes des produits ne s'effectuant plus dans le port, on remarque de conséquents hangars laissés à l'abandon. Pour autant, grâce à une position stratégique en provenance de la mer d'Irlande, le port de Douarnenez continue d'attirer les pêcheurs, par souci d'économie de carburant notamment.



*Maintien de l'agriculture et des arbres de haut jet*



*Exploitation forestière sur les contreforts des montagnes de Locronan provoquant la réouverture des espaces au nord-est de l'unité*



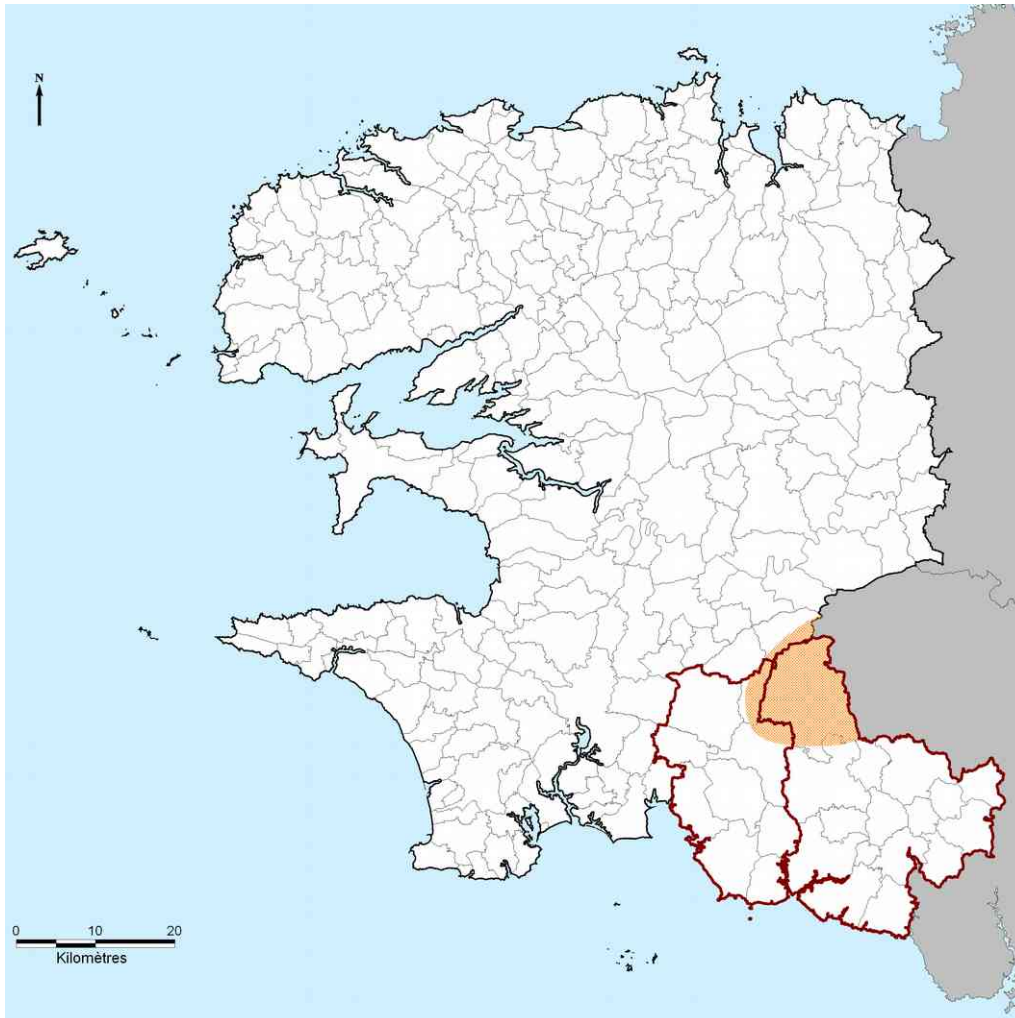
*Le port de pêche de Douarnenez : un port qui conserve une certaine attractivité grâce à sa position stratégique*

Les représentations propres à cette unité paysagère portent sur une relation forte entre mer, rivière, bois et campagne luxuriante. C'est une région à forte identité culturelle et ethnographique distincte au sein de la Bretagne.



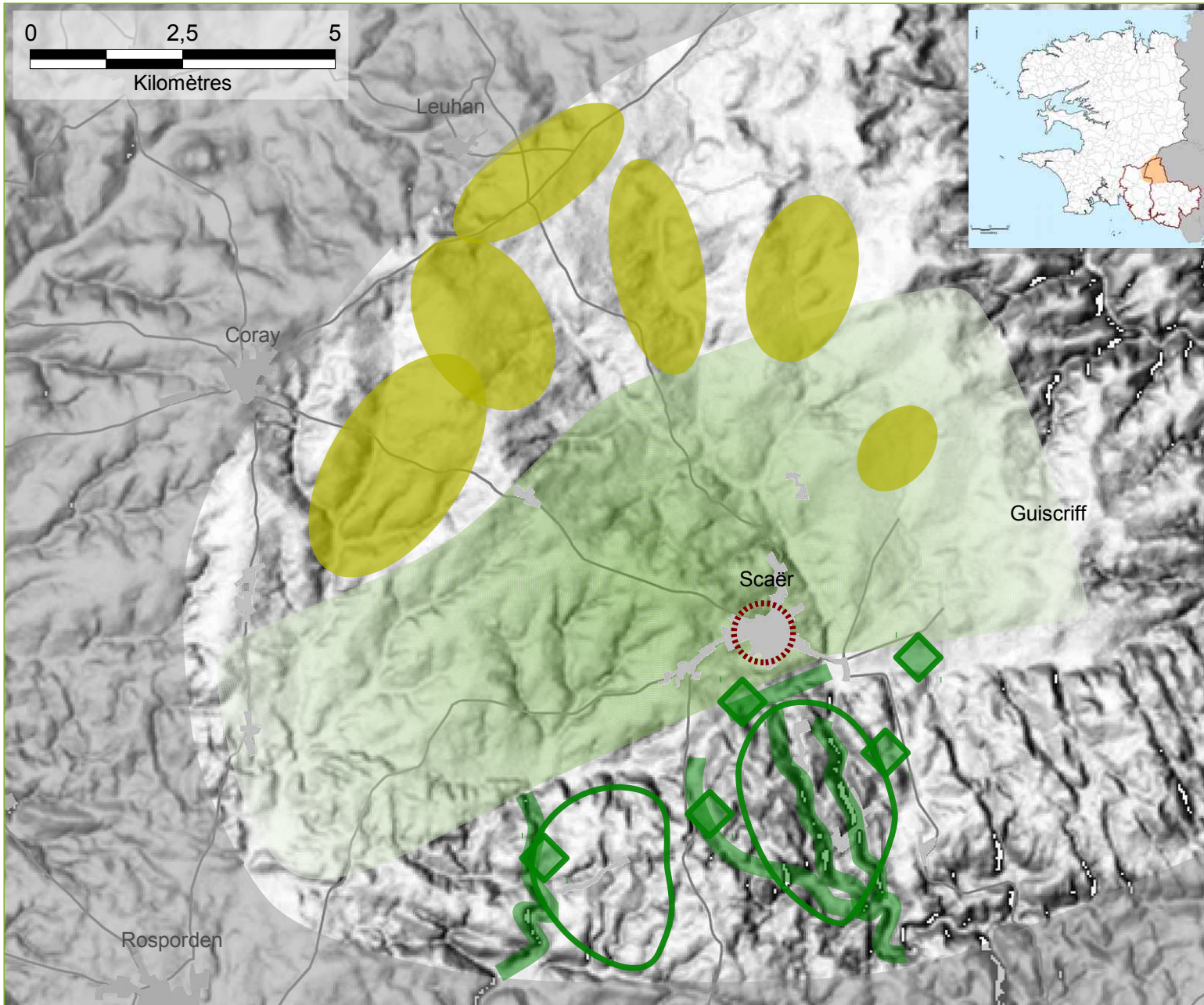
▲  
Le Bac à Douarnenez, 1878 – R. W. ALLAN


## La Cornouaille intérieure






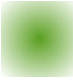
- Leuhan
- Rosporden
- Scaër
- Tourc'h
- SCoT de Concarneau-Cornouaille et SCoT du Pays de Quimperlé






|   |   |
|---|---|
|  | Requalification du bâti et qualité des aménagements |
|---|---|

|   |             |
|---|-------------|
| Mise en valeur du triptyque :   |             |
|  | Boisements, |
|  | Vallées     |
|  | Tourbières, |
| et du lien avec la ville  |             |

|   |  |
|---|--|
|  | Gestion du bocage au regard des pratiques énergétiques |
|---|--|

|   |  |
|---|--|
|  | Mutation des paysages par l'exploitation des boisements : enjeu de la gestion globale et de la vigilance sur le renouvellement des conifères |
|---|--|

## Topographie / géologie

Entre le plateau de Cornouaille et les hauteurs des montagnes noires, ce plateau est vaste, assez mouvementé et ample, dynamisé par des rus de tête de bassin au nord et la vallée de l'Isole, au sud.

## Boisement et végétation

On distingue des prairies sur collines, limitées par des bosquets et des haies. Les boisements sont au sud et changent d'orientation en fonction des plateaux et des vallées.

## Bocage

La terre est fertile et le bocage a quadrillé cet espace de plateau.

Les grandes parcelles sont dédiées à la céréaliculture. Un bocage à maille large et homogène est présent, composé de haies de taillis avec futaie.

## Habitat

Organisation du bâti sous la forme de bourg (Scaër) et constellation de petits groupements de bâti isolés les uns des autres liés à la structure du réseau viaire (fonctionnement en étoile). Croissance de la ville sous forme d'extension pavillonnaire

## Bâti agricole

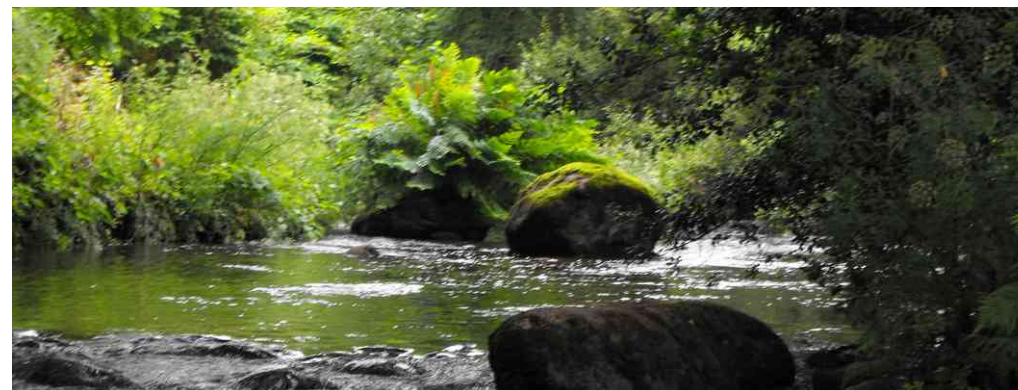
Le bâti agricole s'organise autour d'importants hameaux groupés.

## Éléments particuliers

- Au sud, le relief est plus accidenté et des vallées boisées sont présentes. Le franchissement de Scaër est assez remarquable : variation forte des vallées et espaces boisés.
- La vallée de l'Isole est un marqueur de cette unité, elle sculpte l'espace et l'anime (topographie, végétation...)
- Vues sur les montagnes noires et la vallée de l'Odet au nord de l'unité.



*Vue sur la ville de Scaër*



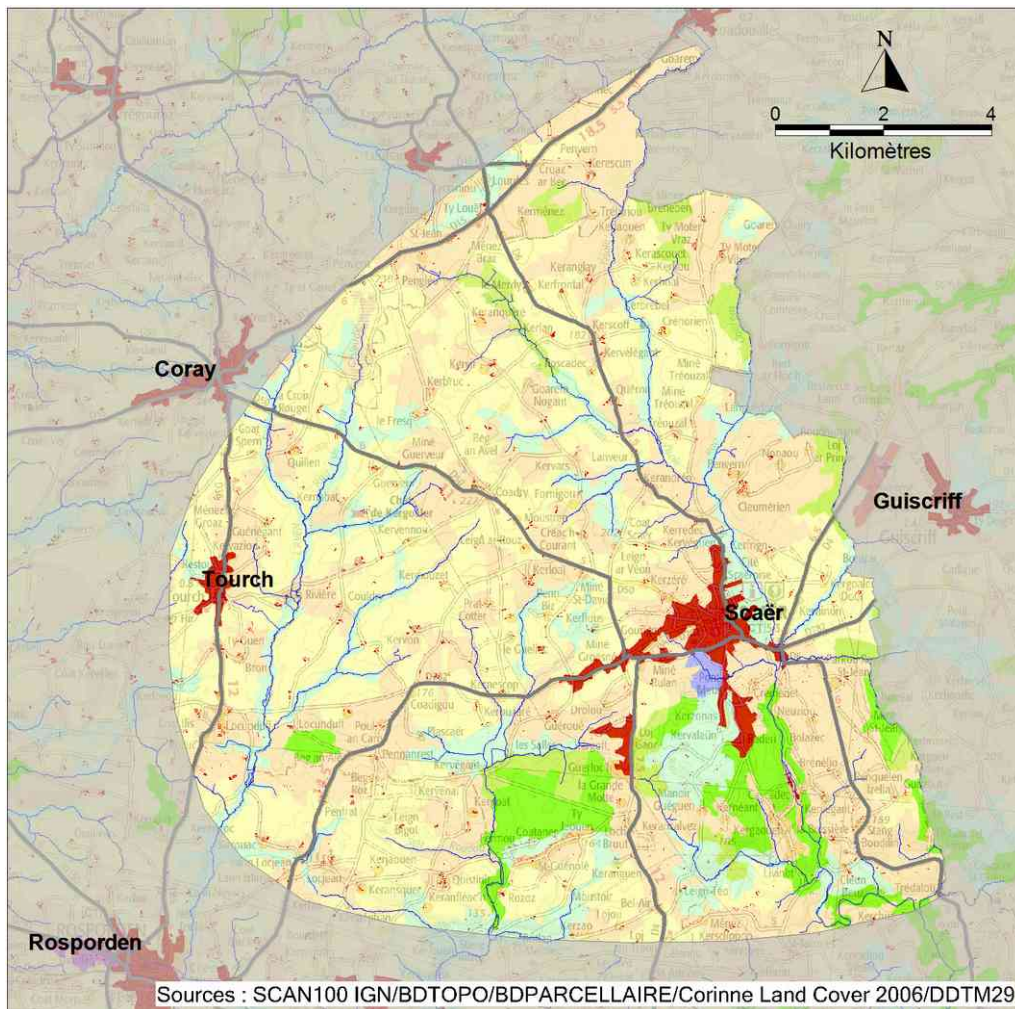
*La vallée de l'Isole*



*Un territoire essentiellement agricole rythmé par du bocage*

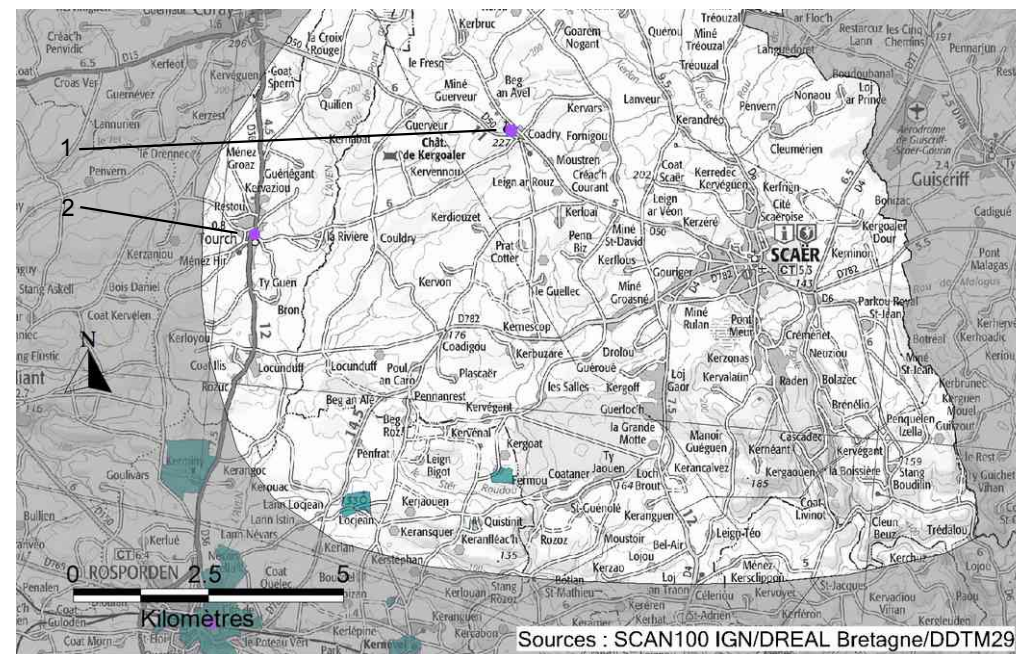
Les paysages sont semi ouverts, avec une alternance de vues courtes et lointaines sur de grandes parcelles agricoles.





- Zones urbanisées
- Terres arables
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et ou herbacée
- Zones humides intérieures
- Cours d'eau
- Route Départementale

## Sites protégés au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel



- 1 - Placître de la chapelle de Coadry avec ses arbres et sa clôture
- 2 - Eglise et cimetière

- Légende**
- Site inscrit
  - ZPPAUP (AVAP)

### Les dynamiques urbaines

L'unité s'est urbanisée autour de la ville de Scaër et le long des voies de circulation. **Ce secteur rural connaît aujourd'hui une attractivité résidentielle en déclin** et l'urbanisation est désormais ralentie. De plus, alors que le centre-bourg de la ville tombe peu à peu en désuétude, on remarque cependant un développement de l'urbanisation en périphérie du tissu bâti.

Cette perte de vitalité est à l'origine d'un taux de vacance des logements important à l'échelle de l'unité. Il s'élève aujourd'hui à 10 % et ce chiffre est en augmentation (+ 2 % lors des dix dernières années). La ville de Scaër culmine à 12 %.

Ce bassin de vie rural fait donc face à des problématiques d'abandon (locaux commerciaux, habitat) et de déshérence. Pour autant, les communes telles Rosporden ou Scaër ont l'intention de requalifier et de réaménager leurs centres-bourgs dans les prochaines années, afin d'enrayer ce phénomène.

### Les dynamiques agricoles

À l'échelle de l'unité, **l'agriculture omniprésente sur ce territoire rural se maintient**, dominée par la production de lait et les grandes cultures. Les mutations agricoles visibles sur l'ensemble du département s'opèrent également sur la Cornouaille intérieure avec une baisse de 33 % du nombre d'exploitations depuis la dernière décennie, ainsi qu'un recul d'environ 5 % de la SAU. De grands bâtiments agricoles et plus récemment de nouvelles coopératives viennent rythmer les paysages. Le bocage reste présent sous diverses formes de végétation (haut jet, taillis sous futaies, etc.) en fonction de ses différents usages tel que l'énergie par exemple.

### Les dynamiques spécifiques

D'un point de vue énergétique, **le territoire de l'unité a été marqué par l'implantation d'éoliennes**. D'autres pourraient également apparaître sur la commune de Scaër.

**La pratique de la sylviculture** est à l'origine de la réouverture ponctuelle et temporaire de certaines vues lorsque les boisements arrivent à maturité.

Enfin, le paysage de la Cornouaille intérieure est caractérisé par la présence d'une diversité de végétation (forêts, zones humides) et de remarquables vallées (l'Issole notamment). Ces atouts sont source d'attraction à des fins récréatives (pêche, tourisme vert, etc.). Ainsi, **ces espaces font l'objet de mesures afin de les valoriser et de favoriser leur fréquentation** (voie verte, sentiers pédestres, petits équipements d'accueil, etc.).



*L'entrée du cœur de bourg de Scaër : quelques maisons et commerces à vendre*



*Un paradoxe du monde rural : des locaux abandonnés au cœur du centre bourg et de nouvelles constructions sous forme de pavillons en périphérie (Scaër)*



*Une agriculture omniprésente ; présence de bâtiments agricoles imposants*

Cette unité paysagère présente un vaste plateau homogène au cœur des vallées boisées de la campagne bretonne au pied des montagnes noires et de la vallée de l'Odet entre Armor et Argoat, la très faible densité de l'habitat affirme la forte vocation agricole.



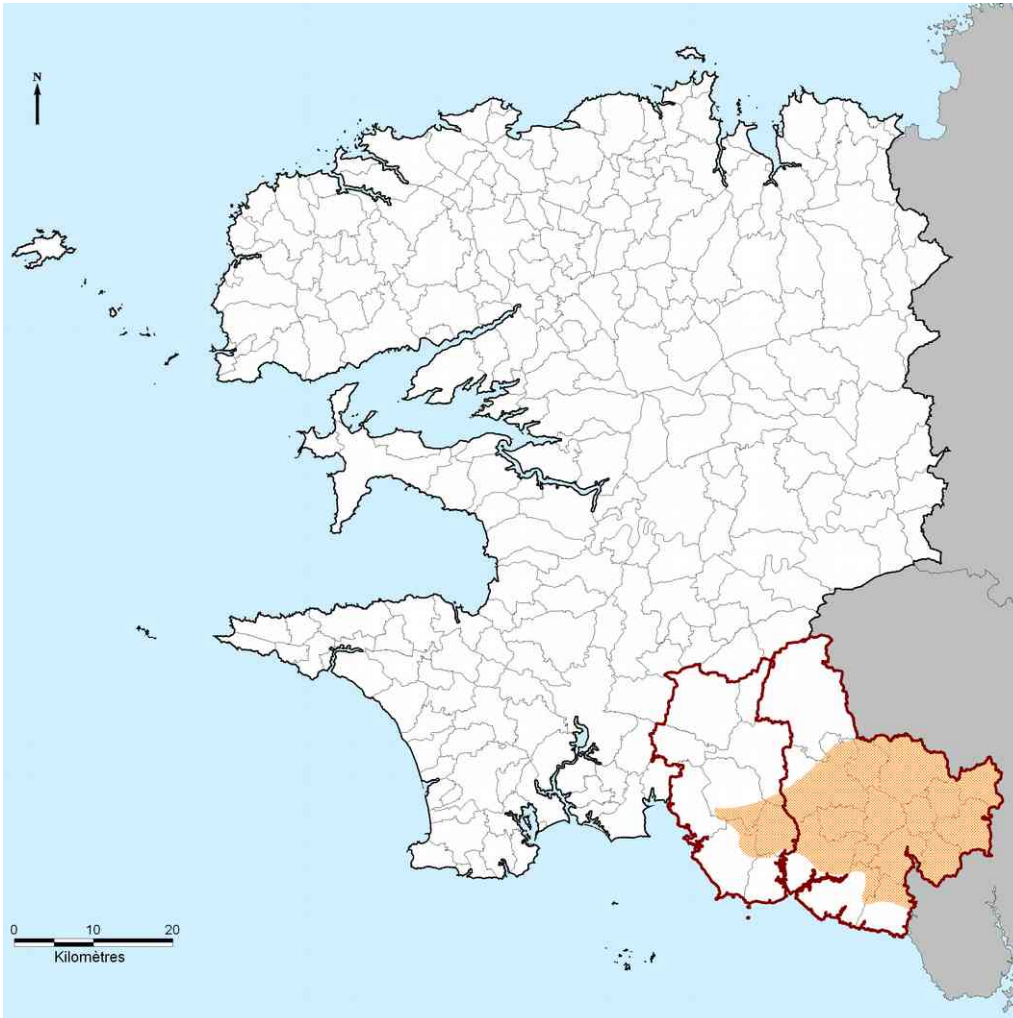
▲  
La cueillette des pois – Tourc'h, fonds Villard

*" L'odeur qui monte de notre terre sent l'herbe mouillée et c'est une odeur grasse et verte. Les granges y balancent des remugles tièdes. Les étables y versent leurs exaltations brunes et blanches : fumiers et lait. C'est bon... "*

*Source : extrait de « Les vents m'ont dit » - Xavier GRALL (1930 – 1981)  
Éditions Calligramme Quimper*

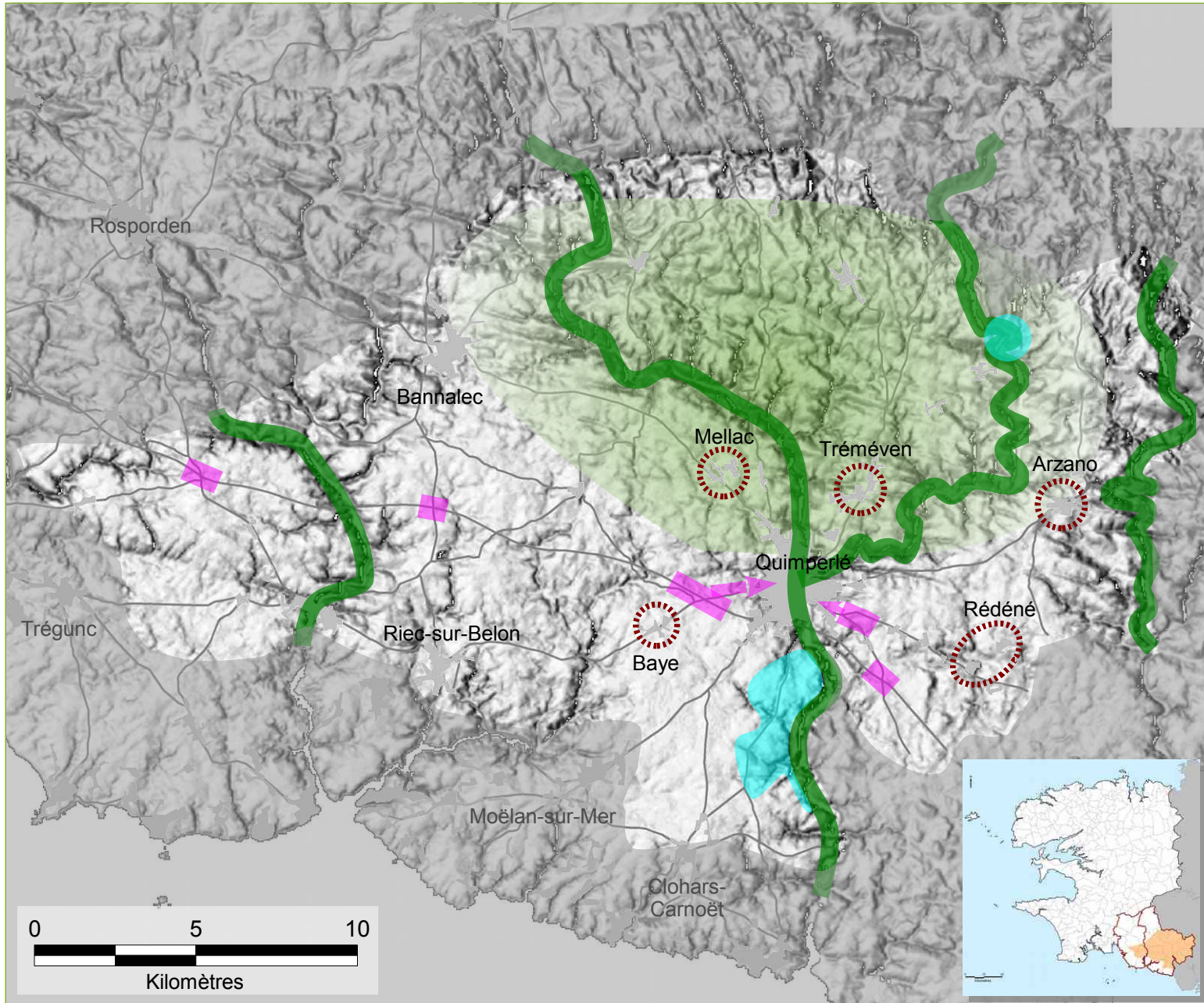



## Les portes intérieures de Cornouaille





- Arzano
  - Bannalec
  - Baye
  - Clohars-Carnoët
  - Guilligomarc'h
  - Le Trévoux
  - Locunolé
  - Melgven
  - Mellac
  - Moëlan-sur-mer
  - Pont-Aven
  - Quérien
  - Quimperlé
  - Rédéné
  - Riec-sur-Belon
  - Saint-Thurien
  - Trégunc
  - Tréméven
- SCoT de Concarneau-Cornouaille et SCoT du Pays de Quimperlé







- 

Maîtrise des extensions urbaines en lien avec les cœurs de bourgs et en évitant les étalements linéaires le long des axes
- 

Maîtrise de la qualité des zones d'activités (RN165) sur les axes majeurs de découverte et entrées de ville
- 

Mise en valeur des sites emblématiques (bois de Carnoët, rias et vallées, Roches du Diable)
- 

Maintien des vallées et de leur végétation comme éléments structurants du paysage
- 

Gestion du bocage et entretien de la trame bocagère

## Topographie / géologie

A l'ouest le relief est assez doux, à l'est, le paysage se diversifie car le relief devient modéré. Les vallées sont assez évasées et les vues peuvent s'allonger. Elles alternent avec des vallons étroits aux versants escarpés.

## Boisement et végétation

La végétation soutient les effets de la topographie et accentue les perceptions des dénivelés et des alternances (prairies, boisements...). Dans le prolongement de la forêt de Carnoët, les boisements occupent des superficies importantes, autour de Moëlan, jusqu'au bourg de Clohars-Carnoët. Le paysage y est de ce fait plus fermé.

Les boisements sont essentiellement présents là où le relief devient contraignant pour l'agriculture (le long des cours d'eau) et marquent fortement le paysage.

## Bocage

Le maillage bocager est élargi à déstructuré. Les haies présentent des talus hauts d'un mètre et plus, ainsi que de nombreux arbres de haut jet constitués majoritairement de chênes. Le bocage est largement complété par des boisements (dont la densité augmente vers l'est de l'unité paysagère, annonçant les paysages morbihannais de la périphérie de Lorient).

## Habitat

Différentes typologies urbaines se côtoient dans cette unité (évolutions diverses des bourgs ruraux en fonction du relief parfois accentué).

Du fait de la proximité de Quimperlé et de Lorient, l'habitat est globalement en progression. A côté des habitations de type pavillonnaire, les bâtiments anciens en granit blond ne sont pas rares.

## Bâti agricole

Les bâtiments agricoles modernes constitués par les hangars, des élevages hors-sol sont présents sur ce territoire, plus ou moins dissimulés par la présence de nombreux boisements.

## Éléments particuliers

- Les vallées de la rive droite de la Laïta (le Belon, le Steir Goz, l'Isole ...) sont des éléments marqueurs du paysage.
- L'abbaye Saint Maurice.
- Concentration de zones d'activités aux abords de la RN 165, leur environnement étant à dominance rurale.

**Les boisements, sur les versants et reliefs mouvementés, marquent le paysage.**

**Au nord, les paysages fermés offrent des vues courtes sur les boisements et les reliefs accentués par les vallées sud, vers Bannalec, Quimperlé et aux abords de la RN 165, les paysages sont semi ouverts offrant des vues moins courtes et lointaines à travers les haies bocagères.**



*Vue sur le centre de Quimperlé*



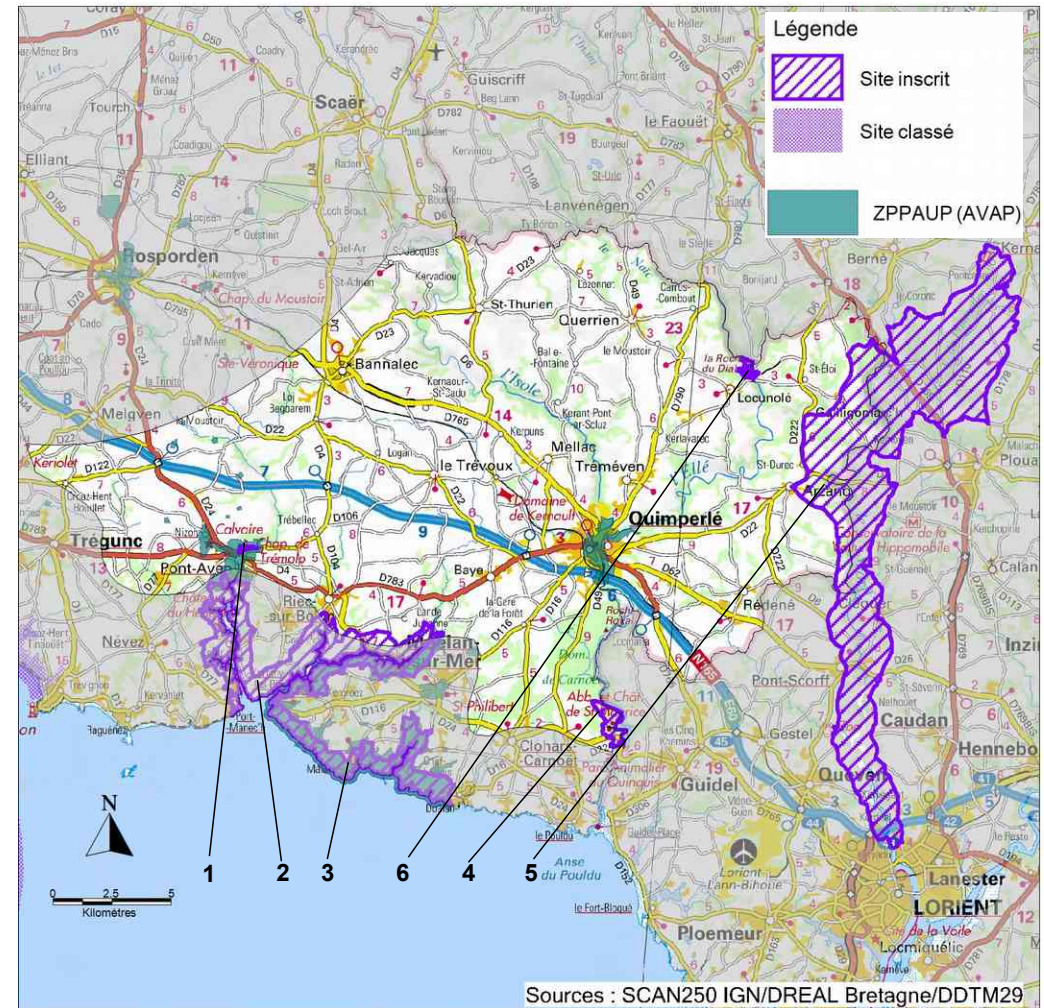
*Large vue sur l'agriculture du territoire*



*Site de la Roche du Diable*



**Sites protégés  
au titre du patrimoine paysager, architectural, historique ou culturel**



- |  |   |
|--|---|
| 1 - Site inscrit du Bois d'Amour   | 4 - Site inscrit rive droite de la Laïta (abords de l'ancienne abbaye St Maurice) |
| 2 - Site inscrit ensemble bordant la rive gauche de l'Aven et ensemble bordant la rive droite du Bélon | 5 - Site inscrit rive du Scorff   |
| 3 - Site inscrit rive de l'Aven et du Bélon, littoral entre les rivières de Brigneau et Merrien        | 6 - Site inscrit roches du Diable   |

## Les dynamiques urbaines

L'urbanisation de l'unité s'est réalisée sous l'influence directe des villes (Quimperlé, Bannalec, Pont Aven), structurée par les axes de circulation, notamment avec la RN 165 reliant Lorient à Quimper.

Lors de la dernière décennie, le développement urbain, moins actif et plus récent que sur le littoral, s'est façonné principalement autour de la ville de Quimperlé. Au départ plus marquées à l'Est de la ville, les zones bâties progressent désormais à l'Ouest du pôle urbain.

On remarque une urbanisation linéaire quasi continue le long des axes principaux notamment vers les communes périurbaines de Quimperlé telles que Baye, Mellac, Tréméven ou encore Rédené. Ainsi, les coupures d'urbanisation s'effacent peu à peu d'une commune à l'autre.

Ces extensions correspondent à deux types d'opérations.

D'un côté, **les zones commerciales et d'activités se développent en nombre**. Elles se situent souvent en entrée de villes, parfois plus isolées uniquement adossées à un axe de grande circulation, renforçant l'impression d'urbanisation continue.

De l'autre, **les lotissements et zones pavillonnaires apparaissent également**. Leur traitement paysager est réalisé de manière inégale, avec parfois peu de cohérence entre les différents types de bâti (style, implantation, orientation, etc.).

A l'échelle de l'unité, **le mitage de l'espace à partir d'anciens hameaux est en augmentation**.



*Urbanisation le long de l'axe RN 165 en périphérie Ouest de Quimperlé (Orthophotos 2000 à gauche et 2012 à droite)*



*Émergence de nouveaux lotissements le long des axes et en périphérie des bourgs, sans logique particulière d'un point de vue implantation de bâti, orientation...*



*Développement de grandes surfaces commerciales aux abords de la ville de Quimperlé avec un traitement architectural et paysager d'ensemble*

## Les dynamiques agricoles

Territoire agricole, cette unité n'échappe pas aux mutations qui touchent l'ensemble du département (remembrement, baisse du nombre d'exploitations de plus de 27 % et chute de 5 % de la SAU lors des dix dernières années). Pour autant, d'un point de vue global, **l'activité agricole se maintient et s'adapte aux contraintes actuelles**. Ainsi, les paysages continuent d'être marqués par des champs de céréales et d'élevage, et plus ponctuellement des cultures de légumes. Suite aux restructurations, les bâtiments agricoles se modernisent.

**La trame bocagère**, avec sa maille parfois très serrée, **est conservée au sein de l'unité**.

## Les dynamiques spécifiques

**L'unité est marquée par la présence de grands espaces naturels** tels que les vallées (l'Ellé, l'Isole, la Laïta), ou encore la forêt de Carnoët au Sud-Est de Quimperlé. Dans ces zones, la végétation très présente continue de se développer et de s'intensifier. De plus, les petites infrastructures de découverte liées à la fréquentation touristique marquent ponctuellement ces paysages (sentiers pédestres, voie verte, etc.).

S'appuyant sur la caractéristique agricole du territoire, la commune de Riec-sur-Bélon a mis en place des cultures énergétiques de Taillis de saule à Très Courte Rotation (TTCR) créant des paysages qui évoluent rapidement entre une parcelle agricole classique et des plantations de grande hauteur.

Outre les cultures TTCR en cours, **le territoire des portes intérieures de la Cornouaille est très concerné par d'autres nouvelles pratiques énergétiques qui sont à venir**.

Tout d'abord, il fut marqué par l'implantation d'éoliennes. D'autres pourraient apparaître sur la commune de Melgven.

De plus, la commune de Bannalec projette de réaliser une centrale de méthanisation afin de valoriser le biogaz.

Enfin, la commune de Querrien envisage la création d'une centrale photovoltaïque au sol. A cet égard, certains particuliers développent déjà ce type d'alternative énergétique.

Ces projets liés au développement de ressources énergétiques alternatives sont ponctuels et impacteront de manière plus ou moins forte le paysage de l'unité.



*Une agriculture qui se maintient et des bâtiments qui s'adaptent (ici, production d'énergie photovoltaïque) ; la végétation s'épaissit en fond de vallons*



*Une maille bocagère serrée conservée depuis la dernière décennie (Querrien) (Orthophotos de 2000 à gauche et de 2012 à droite)*



*Cultures TTCR (Taillis de Très Courte Rotation) visibles sur la commune de Riec-sur-Bélon*

Souvent comparés au midi de de la Cornouaille, les paysages de cette unité, d'un pittoresque discret, ont tant inspiré peintres et poètes. E. Souvestre l'a appelé aussi « l' Arcadie de la Basse Bretagne ».

La terre aux douces campagnes et aux visages souriants est loin d'être aussi sombre que le Nord.



▲  
« La route de Quimperlé vers 1870 » – Jules Noël (1810 - 1881)

*... « Le midi de la Cornouaille est loin d'être aussi sombre que le Nord. Pour s'en assurer, il suffit de tourner vers Quimperlé. Là est l'Arcadie de la Basse Bretagne, la terre aux douces campagnes, aux visages souriants. La ville est peu de chose. Un monastère lui donna naissance, et le calme du cloître semble encore planer sur ce gracieux village. Mais il faut voir la campagne riche et gaie, entrecoupée de bois et de prairies, et arrosée par l'isole et l'Éllé, deux ruisseaux aux flots bleus qui sont aussi harmonieux que leurs noms... ».*

Source : extrait de « La Cornouaille », 1833 – Émile SOUVESTRE (1806 - 1854)

# Annexes

# Glossaire

|                      |   |
|----------------------|---|
| Aber / Ria           | Aber mot celtique signifiant estuaire ou une <b>ria</b> (mot galicien) est une vallée de fleuve envahie par la mer  |
| Banalisation         | Terme désignant la perte de signes distinctifs d'un paysage naturel, rural ou urbain  |
| Bloc diagramme       | Représentation graphique d'un espace en trois dimensions permettant de synthétiser les informations du relief et de l'occupation des sols, exprimant les structures paysagères  |
| Bocage               | Espace fortement cloisonné par des haies denses d'arbustes et d'arbres, éventuellement édifiées sur des talus de terre. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet  |
| Déprise agricole     | Abandon de terres antérieurement dédiées à des activités agricoles et entraînant un retour à la friche  |
| Dynamique du paysage | Processus selon lequel un espace donné présentant certaines formes naturelles ou artificielles connaît une transformation liée tant aux évolutions des espèces et des milieux vivants qui les composent qu'à l'activité humaine qui s'y déploie   |
| Fermeture des vues   | Un paysage offre une vue fermée quand le regard se bloque sur des masques proches (maisons, versants raides, arbres...). La fermeture des vues se rapporte aux changements qui, dans le paysage, conduisent à ce résultat.  |
| Forme urbaine        | Organisation associant la forme de l'espace public, les modes d'implantations et la densité des volumes bâtis, la répartition des fonctions. Le bourg, le hameau, le lotissement, la ville constituée, sont des formes urbaines   |
| Friche               | Portion d'espace agricole abandonnée et reprise par la végétation spontanée   |
| Lande                | Paysage buissonnant apparaissant le plus souvent sur sols pauvres des régions océaniques ou sur sols dégradés. Surtout formée d'espèces ligneuses basses (bruyères, ajoncs, genêts...), elle peut aussi comporter des fougères et des herbacées. Selon les conditions climatiques et de sol, les landes abandonnées peuvent rester en l'état (cas fréquent des landes côtières soumises au vent et aux embruns) ou évoluer vers la forêt (landes continentales) |
| Openfield            | Paysage agraire de champs ouverts associé au groupement de l'habitat rural en villages  |
| Polder               | Désigne une étendue superficielle de terre conquise sur la mer ou une autre étendue d'eau grâce à des digues, des barrages et dont le niveau est inférieur à celui de la mer. Les polders sont réalisés par drainage provoquant l'assèchement de marais, de lacs, ou de zones littorales.   |

|                   |  |
|-------------------|--|
| Ria               | Partie d'une vallée étroite et allongée noyée par la mer   |
| Schiste           | Nom général des roches à texture feuilletée  |
| Slikke et schorre | La slikke désigne la partie submergée puis découverte à chaque marée, souvent vaseuse. Le schorre n'est submergé qu'aux grandes marées et permet le développement d'une végétation particulière  |
| Tissu urbain      | Partie de ville homogène (contrairement à la forme urbaine qui ne l'est pas nécessairement). Image de plus ou moins grande concentration d'une population sur l'espace urbanisé (tissu serré de centre ville et des vieilles villes, tissu lâche des zones résidentielles ou des espaces de service) |

# Sigles

|        |   |
|--------|---|
| AVAP   | Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine |
| CD29   | Conseil Départemental du Finistère                        |
| CD(R)T | Comité Départemental (Régional) du Tourisme               |
| CPER   | Contrat Plan État Région                                  |
| DAAC   | Document d'Aménagement Artisanal et Commercial            |
| DGD    | Dotation Générale de Décentralisation                     |
| EPCI   | Établissement Public de Coopération Intercommunale        |
| IAA    | Industries Agro-Alimentaires                              |
| MISEN  | Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature           |
| MAEC   | Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques              |
| ONF    | Office National des Forêts                                |
| PCAET  | Plan Climat Air Énergie Territorial                       |

|         |  |
|---------|--|
| PDH     | Plan Départemental de l'Habitat  |
| PDU     | Plan de Déplacements Urbains   |
| PNR     | Parc Naturel Régional  |
| S(D)AGE | Schéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux                              |
| SRADDET | Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires |
| TVB     | Trame Verte et Bleue   |
| UNESCO  | Organisation des nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture            |
| ZMEL    | Zones de Mouillages et d'Équipements Légers  |
| ZNIEFF  | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique                      |
| ZPPAUP  | Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager                   |



# Remerciements

Au travers de l'atlas des enjeux paysagers du Finistère, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère a eu pour ambition de constituer un outil de travail pour nourrir la vision de l'État en matière de paysage dans ses rôles de « Personne Publique Associée » à l'élaboration des documents de planification et de « conseil » aux collectivités (nouveau conseil au territoire).

Tout en assurant la maîtrise d'œuvre, elle s'est entourée de **personnes ressources** externes réunies au sein d'un comité technique.

**Ce comité technique, conçu comme un lieu d'échange et de dialogue a regroupé :**

- La DDTM du Finistère (*Mme Zaïg Le Pape, M. Emmanuel Cochard et les Pôles d'Appui Territoriaux*).
- Les services de l'État (au-delà de la DDTM du Finistère) : DREAL (*M. MICHALOWSKI Emmanuel, Mme LE PAGE Françoise, Mme JAILLAIS Anne-Lise*), STAP, DDTM du Morbihan et DDTM des Côtes d'Armor.
- Les architectes et paysagistes conseils de l'État : M. RIEUSSET, Mme CHAUVAC, M. MARGOT-DUCLOT.
- M. VIALA, du Conseil départemental du Finistère.
- Mme NAMONT du Conseil Régional.
- Mme VAUVERT du Parc Naturel Régional d'Armorique.
- M. DUVERGER du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Finistère (CAUE).
- Mme LE DU BLAYO, Université de Rennes 2, UMR-CNRS ESO, laboratoire Costel.

